2021

RAPPORT ANNUEL
EAU & ASSAINISSEMENT

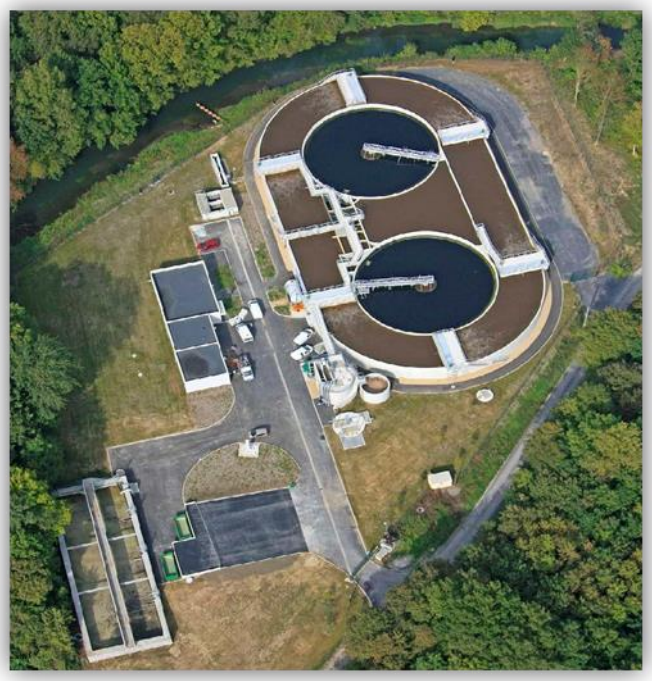

1 rue de Nogent
60290 LAIGNEVILLE
Tél. : 03 44 73 89 10

la Vallée dorée
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LIANCOURTOIS

SOMMAIRE

1 PRÉAMBULE 14

PARTIE I : EAU 15

1 PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE 16
1.1 COLLECTIVITÉ 16
1.2 ADMINISTRATIONS 17
1.3 NATURE DU SERVICE ASSURÉ PAR LA COLLECTIVITÉ 17
1.4 ORGANIGRAMME 18
1.5 PRESTATAIRE 19
1.6 CONTRAT D'EXPLOITATION (PRESTATION DE SERVICES) 19

2 INDICATEURS TECHNIQUES DU SERVICE DE L'EAU POTABLE 20
2.1 STATISTIQUES 20
2.1.1 Généralites 20
2.1.2 Consommations / facturations 21
2.1.3 Mensualisation des abonnés 26
2.1.4 Portail « L' E.A.U. » 27
2.2 VOLUMES PRODUITS, VENDUS, ACHETÉS 31
2.3 RENDEMENT DU RÉSEAU 33
2.3.1 Résultats 33
2.3.2 Amélioration du rendement et recherches de fuite 34
2.3.3 Analyse réglementaire 36
2.4 VOLUMES ACHETÉS 36
2.4.1 Communauté de Communes du Clermontois 36
2.4.2 Agglomération Creil Sud Oise 36
2.5 FORAGES 38
2.5.1 Capacité de prélèvement 38
2.5.2 Descriptions des forages 38
2.5.3 Interventions majeures / travaux / études 2021 40
2.5.4 Analyses 44
2.5.5 Temps de fonctionnement 47
2.5.6 Volumes et débits par forage 48
2.5.7 Volumes globaux des ressources propres 50
2.5.8 Volumes globaux avec les ressources extérieures 51
2.5.9 Energie 51
2.5.10 Hauteurs de nappe 52
2.5.11 Protection de la ressource 53
2.6 TRAITEMENT DE L'EAU 58
2.6.1 Description 58
2.6.2 Travaux / aménagements 2021 59
2.7 RESERVOIRS 60
2.8 POSTES DE SURPRESSION 64
2.8.1 Demi-Lune à Labruyère 64
2.8.2 Rue de Nogent à Laigneville 65

2.8.3 Rue Paul Fort à Laigneville 65
2.8.4 Travaux / aménagements 2021 66
2.9 RESEAU D'ADDUCTION ET DE DISTRIBUTION 67
2.9.1 Type de réseau 67
2.9.2 Linéaire de réseau d'eau potable 67
2.9.3 Travaux de renouvellement et de création de reseau 2021 70
2.9.4 Mise à jour du schéma directeur d'eau potable 75
2.9.5 Nombre de branchements neufs ou refaits 78
2.9.6 Interventions sur les réseaux 81
2.9.7 Compteurs 86
2.9.8 Poteaux d'incendie, réserves incendie, bornes de puisage 92
2.9.1 Sectorisation 96
2.9.2 Procédures d'intervention sur amiante 97
2.9.3 Bilans des interventions 98
2.10 INTERVENTIONS EN ASTREINTE 102
2.11 ACHATS DE GROS MATERIELS / VEHICULES 104
2.11.1 Matériels 104
2.11.2 Véhicules 104
2.11.1 Depot 105
2.12 SIG 106
2.12.1 Logiciel SIG 106
2.12.2 Optimisation de traitement – Création de scripts 108
2.12.3 Transversalité du service SIG 108
2.12.4 Réponses aux DT-DICT-ATU 109
2.12.5 Avis réseaux eau potable et assainissement sur les dossiers d'urbanisme 110
2.13 BILAN ET PERSPECTIVES DES ETUDES ET TRAVAUX DU SERVICE EAU POTABLE 111
2.13.1 Bilan 2021 111
2.13.2 Perspectives 2022 111

3 QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE 112
3.1 ORIGINE DE L'EAU ET QUALITÉ DE LA PRODUCTION 112
3.2 BILAN DES CONTRÔLES ET ANALYSES 113
3.3 QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE - SUIVI DE LA QUALITÉ 114

4 RÉCLAMATIONS CLIENTS 114

5 BILAN ANIMATIONS EAU POTABLE / COMMUNICATION 116
5.1 CLASSES D'EAU 116
5.1.1 Contexte et objectifs 116
5.1.2 Rôle de la CCLVD 117
5.1.3 Nombre de classes 117
5.2 COMMUNICATION / SENSIBILISATION 118

6 INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE DE L'EAU POTABLE 120
6.1 PRIX DE L'EAU – ÉVOLUTION 120
6.1.1 Mode de tarification selon les types d'abonnés 120
6.1.2 Éléménts constitutifs du prix de l'eau potable 120
6.2 COMPTE ADMINISTRATIF 121
6.2.1 Recettes d'exploitation 121
6.2.2 Dépenses d'exploitation 123
6.2.3 Dépenses d'insestissement 125
6.3 AUTRES INDICATEURS FINANCIERS 126

7 INDICATEURS DE PERFORMANCE 127

PARTIE II : ASSAINISSEMENT COLLECTIF 128

1 PREAMBULE – TEXTE CADRE 129

2 PRESENTATION DE LA COLLECTIVITÉ 129
2.1 COLLECTIVITÉ 129
2.2 ADMINISTRATIONS 130
2.3 NATURE DU SERVICE ASSURÉ PAR LA COLLECTIVITÉ 131
2.4 ORGANIGRAMME 132
2.5 PRESTATAIRES 133
2.6 CONTRAT D'EXPLOITATION (PRESTATION DE SERVICES) 133

3 INDICATEURS TECHNIQUES DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 134
3.1 STATISTIQUES 134
3.1.1 Généralites 134
3.1.2 Consommations / facturations 135
3.1.3 Mensualisation des abonnés 140
3.2 RÉSEAUX DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES EFFLUENTS 141
3.2.1 Type de reseau et fonctionnement général 141
3.2.2 Linéaire de réseau d'assainissement 143
3.2.3 Travaux de renouvellement/rehabilitation et de création de réseau 2021 144
3.2.4 Curage 149
3.2.5 ITV (inspections télevisées) 150
3.2.6 Interventions sur les réseaux en journée et d'astreinte 152
3.2.7 Contrôles de conformité 153
3.2.8 Conventions de rejet avec les industriels 157
3.2.9 Nombre de branchements neufs 158
3.2.10 Zonage d'assainissement 158
3.3 POSTES 161
3.3.1 Inventaire 161
3.3.2 Energie 161
3.3.3 Réactifs 162
3.3.4 Travaux / aménagements 2021 162
3.3.5 Etude H_2S 167
3.4 OUVRAGES ANNEXES 172
3.4.1 Inventaire 172
3.4.2 Travaux / aménagements 2021 173
3.5 FOSSES / BASSINS 173
3.5.1 Rappel des compétences 173
3.5.2 Campagne d'Entretien 2021 173
3.5.3 Travaux / aménagements 2021 174
3.6 STATION D'ÉPURATION DE MONCHY SAINT-ÉLOI 175
3.6.1 Remarques préalables 175
3.6.2 Bilan hydraulique 176
3.6.3 Bilan d'exploitation 177
3.6.4 Travaux / aménagements 2021 184
3.6.5 RSDE 186
3.6.6 Conclusion 189

3.7 ACHATS DES GROS MATERIELS 189
3.8 SIG 190
3.9 BILAN ET PERSPECTIVES DES ETUDES ET TRAVAUX DU SERVICE ASSAINISSEMENT 192
3.9.1 Bilan 2021 192
3.9.2 Perspectives 2022 193

4 DEMARCHE ISO 14001 194

5 MISE EN PLACE DE LA PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC) 194

6 RÉCLAMATIONS CLIENTS 195

7 BILAN DES ANIMATIONS ASSAINISSEMENT / COMMUNICATION 196
7.1 CLASSES D'EAU 196
7.2 COMMUNICATION / SENSIBILISATION 197

8 INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 197
8.1 PRIX DE L'ASSAINISSEMENT 197
8.2 COMMENTAIRES SUR L'ÉVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT 198
8.2.1 Bailleval, Cauffry, Labruyère (demi-lune), Laigneville, Liancourt, Mogneville, Monchy Saint Eloi, Rantigny, Rosoy, Verderonne 198
8.2.2 Rosoy, Verderonne et Labruyère (bas) 198
8.3 COMPTE ADMINISTRATIF : ASSAINISSEMENT 200
8.3.1 Recettes d'exploitation 200
8.3.2 Dépenses d'exploitation 202
8.3.3 Dépenses d'investissement 204
8.4 AUTRES INDICATEURS FINANCIERS 205
8.5 COMPTE ADMINISTRATIF : EAUX PLUVIALES 207
8.5.1 Recettes d'exploitation 207
8.5.2 Dépenses d'exploitation 208
8.5.3 Dépenses d'investissement 209

9 INDICATEURS DE PERFORMANCE 209

PARTIE III : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 210

1 PREAMBULE 211

2 PRESENTATION DE LA COLLECTIVITÉ 212
2.1 COLLECTIVITÉ 212
2.2 ADMINISTRATIONS 213
2.3 NATURE DU SERVICE ASSURÉ PAR LA COLLECTIVITÉ 213
2.4 ORGANIGRAMME 214

3 INDICATEURS TECHNIQUES DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 215
3.1 PATRIMOINE DES INSTALLATIONS 215
3.1.1 Recensement 215
3.1.2 Type d'installation 216
3.2 REVISION PARTIELLE DU ZONAGE 217
3.3 CONTRÔLES DE CONFORMITE 218

3.4 ACHATS DES GROS MATERIELS 223

4 RÉCLAMATIONS CLIENTS 223

5 BILAN DES ANIMATIONS ASSAINISSEMENT / COMMUNICATION 223

6 INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 223
6.1 PRIX DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 223
6.2 COMPTE ADMINISTRATIF 224
6.2.1 Recettes d'exploitation 224
6.2.2 Dépenses d'exploitation 224
6.2.3 Dépenses d'investissement 225

7 INDICATEURS DE PERFORMANCE 225

ANNEXES 226

8 ANNEXE 1 : RAPPORT ANNUEL 2021 DE l'ARS 227

9 ANNEXE 2 : FACTURE POUR UNE CONSOMMATION DE REFERENCE FIXEE PAR L'INSEE A 120 M3/AN 245

10 ANNEXE 3 : NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SUR LES REDEVANCES & LE PROGRAMME D'ACTIONS 246

11 ANNEXE 4 : INDICATEURS DE PERFORMANCE : EAU POTABLE 250

12 ANNEXE 5 : INDICATEURS DE PERFORMANCE : ASSAINISSEMENT COLLECTIF 253

13 ANNEXE 6 : FACTURE TYPE ANC POUR UNE CONSOMMATION DE REFERENCE FIXEE A 120 M³/AN 256

14 ANNEXE 7 : INDICATEURS DE PERFORMANCE : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 257

15 ANNEXE 8 : RAPPORT D'ACTIVITES ANIMATION BASSIN D'ALIMENTATION DE CAPTAGE 2021 258

TABLES DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Territoire CCLVD 16
Figure 2 : Organigramme eau potable 18
Figure 3 : Evolution des volumes facturés par commune entre 2020 et 2021 22
Figure 4 : Répartition de la consommation en 2021 23
Figure 5 : Evolution du nombre d'abonnés et des volumes facturés au cours de ces 10 dernières années 24
Figure 6 : Volumes facturés et nombre d'abonnés par commune en 2021 25
Figure 7 : Consommation moyenne par abonné et par an (en m^3) 25
Figure 8 : Evolution du nombre total d'abonnés et du pourcentage d'abonnés mensualisés depuis 2011 26
Figure 9 : Pourcentage d'abonnés mensualisés par communes (2021) 27
Figure 10 : Vue du portail l'E.A.U. de la CCLVD 28
Figure 11 : Statistiques du portail L'EAU 30
Figure 12 : Evolution des ressources propres et extérieures depuis 2005 32
Figure 13 : Evolution du rendement depuis 2012 33
Figure 14 : Matériel de recherche de fuite 35
Figure 15 : Evolution du rendement et de l'indice linéaire des volumes et pertes depuis 2005 35
Figure 16 : Catégorie de l'ILP 36
Figure 17 : Volumes achetés à l'ACSO en 2020 et 2021 37
Figure 18 : F1 et F2bis 38
Figure 19 : F7 et F9 38
Figure 20 : F10 39
Figure 21 : F11 39
Figure 22 : Brossage 41
Figure 23 : Acidification 41
Figure 24 : ITV (avant / après) 42
Figure 25 : Test au micromoulinet 42
Figure 26 : Travaux de sécurisation (double barreaudage / capotage) 42
Figure 27 : Travaux de sécurisation (serrures DENY) 43
Figure 28 : Simulation de la coupure électrique 44
Figure 29 : Temps de fonctionnement de chaque forage en 2020 et en 2021 47
Figure 30 : Evolution du débit horaire de chaque forage en 2020 et en 2021 49
Figure 31 : Evolution des volumes des forages en 2020 et en 2021 50
Figure 32 : Evolution des ressources propres et extérieures en 2020 et en 2021 51
Figure 33 : Evolution de la consommation énergétique sur les forages en 2020 et en 2021 52
Figure 34 : Cône de rabattement de nappe 53
Figure 35 : Exemple de relevé sur le forage F7 53
Figure 36 : Carte du périmètre de protection rapprochée 54
Figure 37 : : Carte du périmètre de protection immédiate, rapprochée et éloignée 55
Figure 38 : : Carte du périmètre de protection éloignée 57
Figure 39 : Usine de déferrisation 58
Figure 40 : Canalisation des eaux sales 59
Figure 41 : Travaux de sécurisation 59
Figure 42 : Réservoirs semi-enterrés de Liancourt (2 x 750 m^3) 61
Figure 43 : Appareil de nettoyage des réservoirs 61
Figure 44 : Nettoyage mécanique et chimique du réservoir 1500 m^3 62
Figure 45 : Fuite sur la canalisation de production 62
Figure 46 : Démolition du réservoir 400 m^3 à Labruyère fin 2020 63
Figure 47 : Travaux de sécurisation 63
Figure 48 : Poste de surpression à Labruyère 64
Figure 49 : Simulation de la coupure électrique 65
Figure 50 : Boitier de régulation 66
Figure 51 : Répartition des matériaux 68
Figure 52 : Evolution de la répartition des matériaux depuis 2010 69
Figure 53 : Evolution des linéaires renouvelés, créés / rétrocédés et totaux depuis 2011 72

Figure 54 : Renouvellement du réseau – Rue de l'Ourmelet à Bailleval (Régie CCLVD) 72
Figure 55 : Renouvellement du réseau – Impasse Frémion à Cauffry (Régie CCLVD) 73
Figure 56 : Evolution des principaux investissements de renouvellement ou d'extension de réseau d'eau potable depuis 2015 74
Figure 57 : Localisation des réservoirs CCLVD et ACSO 75
Figure 58 : Tracé potentiel d'interconnexion 76
Figure 59 : Scan de la canalisation 77
Figure 60 : Canalisation du chemin Berenger à Labruyère 77
Figure 61 : Evolution du nombre de branchements entre 2013 et 2021 80
Figure 62 : Pose de vannes – Rue du 1er septembre à Cauffry (régie CCLVD) 82
Figure 63 : Evolution depuis 2014 du nombre de fuites sur conduite au global 84
Figure 64 : Evolution depuis 2014 de fuite sur conduite par commune 84
Figure 65 : Réparation de la conduite – Rue du Prieuré Saint Nicolas – Bailleval 85
Figure 66 : Réparation de la conduite - Rue du Moulin – Cauffry 85
Figure 67 : Réparation de la conduite - Rue Dubuy Raguet – Rantigny 86
Figure 68 : Pyramide des âges des compteurs au 01/01/2022 87
Figure 69 : Patrimoine et enjeux du marché 88
Figure 70 : Performances système de télérelève 89
Figure 71 : Mogneville- Pose du Copernic sur le poteau d'incendie à l'angle de la rue du Saint-Sacrement et de la rue Paul Faure 94
Figure 72 : Extrait du logiciel de supervision « Smart inside » de Bayard 94
Figure 73 : Borne de puisage – Avenue Henri Besse à Cauffry 95
Figure 74 : Borne de puisage – Rue de l'abattoir à Liancourt 95
Figure 75 : Borne de puisage – Rue Joseph Cugnot à Laigneville 96
Figure 76 : Intervention sur amiante 98
Figure 77 : Répartition du temps de travail de la régie par type d'intervention depuis 2014 100
Figure 78 : Répartition du temps de travail de la régie par type d'intervention en 2021 101
Figure 79 : Répartition du temps de travail de la régie par commune depuis 2016 101
Figure 80 : Répartition du temps de travail de la régie par commune 2021 102
Figure 81 : Nombre d'appels en astreinte 103
Figure 82 : Remorque amiante 104
Figure 83 : Aire de stockage (avant les travaux) 105
Figure 84 : Aire de stockage (après les travaux) 106
Figure 85 : Infrastructure du SIG 108
Figure 86 : Cartographie des voiries communataires 109
Figure 87 : Nombre mensuel de réponses aux DT-DICT-ATU 2021 110
Figure 88 : Nombre d'avis réseaux eau potable et assainissement émis en 2021 110
Figure 89 : Répartition des réclamations sur le territoire de la CCLVD 115
Figure 90 : Evolution depuis 2016 par commune du nombre de dossiers fuite sur le territoire de la CCLVD 116
Figure 91 : Illustration d'animation 118
Figure 92 : Exemple de quelques communications Facebook 119
Figure 93 : Répartition du prix de l'eau pour un abonné (abonnement + consommation) 120
Figure 94 : Evolution des recettes d'exploitation (millions € HT) 121
Figure 95 : Répartition des recettes par chapitre 122
Figure 96 : Evolution des dépenses d'exploitation (millions € HT) 123
Figure 97 : Répartition des dépenses par chapitre 124
Figure 98 : Résultat de l'exercice hors excédent antérieur (€) 125
Figure 99 : Evolution des dépenses d'investissement (millions d'€ HT) 126
Figure 100 : Evolution de la dette 127
Figure 101 : Territoire CCLVD 129
Figure 102 : Organigramme 132
Figure 103 : Evolution des volumes facturés par commune entre 2020 et 2021 136
Figure 104 : Répartition des volumes d'assainissement 2021 137
Figure 105 : Evolution du nombre d'abonnés et des volumes facturés depuis 2011 138
Figure 106 : Volumes facturés et nombre d'abonnés par commune en 2021 139
Figure 107 : Consommation moyenne par abonné et par an (en m3) 139
Figure 108 : Evolution du nombre total d'abonnés et pourcentage d'abonnés mensualisés depuis 2011 140
Figure 109 : Pourcentage d'abonnés mensualisés par commune (2021) 141
Figure 110 : Territoire SITTEUR 142
Figure 111 : Evolution des linéaires renouvelés, créés ou rétrocédés depuis 2011 146

Figure 112 : Chemisage du réseau d'eaux usées– Avenue Pierre Curie à Rantigny (BARRIQUAND) 146
Figure 113 : Travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées et d'eaux pluviales – Rue Parmentier à Rantigny (SADE) 147
Figure 114 : Travaux ponctuels de renouvellement du réseau d'eaux pluviales – Rue du 1er septembre à Cauffry (DMVA) 147
Figure 115 : Evolution des principaux investissements de renouvellement ou d'extension de réseau d'assainissement depuis 2015 (montant annuel et taux de renouvellement) 148
Figure 116 : Pourcentage par commune de linéaire curé en 2020 et 2021 149
Figure 117 : Evolution du linéaire curé depuis 2015 150
Figure 118 : Linéaire inspecté par commune en 2020 et 2021 151
Figure 119 : Evolution du linéaire inspecté depuis 2015 152
Figure 120 : Evolution du nombre de contrôle de conformité depuis 2016 154
Figure 121 : Test à la fumée à la piscine de Liancourt 154
Figure 122 : Répartition du nombre des contrôles 2021 156
Figure 123 : Répartition par commune des différents contrôles réalisés en 2021 156
Figure 124 : Evolution du type de contrôle depuis 2016 157
Figure 125 : Cartographie du zonage des communes de Rosoy et Labruyère 159
Figure 126 : Schéma de zonage 160
Figure 127 : Evolution de la consommation électrique et du temps de fonctionnement des pompes entre 2020 et 2021 162
Figure 128 : Installation d'un sofrel S4W sur le PR (avant/après) 164
Figure 129 : Installation de barreaux anti-chutes sur le PR Boues à Bailleval 165
Figure 130 : Evolution du montant annuel des principaux travaux aménagements sur les PR depuis 2015 165
Figure 131 : Architecture cible 166
Figure 132 : Piliers de l'audit 166
Figure 133 : Illustrations de l'H_2S 167
Figure 134 : Architecture des postes dela CCLVD 167
Figure 135 : Liste des postes à équiper par priorité 168
Figure 136 : Traitement anti H_2S du PR BEREGOVOY à Liancourt 169
Figure 137 : Désodorisation du PR THEBAULT à Laigneville 169
Figure 138 : Traitement anti H_2S du PR REPUBLIQUE à Monchy Saint Eloi 170
Figure 139 : Traitement anti H_2S du PR MARAIS à Labruyère 170
Figure 140 : Traitement anti H_2S du PR PONCEAU à Verderonne 171
Figure 141 : Vue aérienne de la step de Monchy Saint Eloi 175
Figure 142 : Volumes et débits en 2020 176
Figure 143 : Volumes et débits en 2021 176
Figure 144 : Graphiques des charges entrantes 177
Figure 145 : Evolution des volumes reçus depuis 2014 178
Figure 146 : Evolution des paramètres depuis 2017 180
Figure 147 : Evolution des rendements depuis 2017 181
Figure 148 : Evolution de la consommation énergétique de la STEP (kW/mois) depuis 2015 183
Figure 149 : Données énergétiques, volumétriques et pluviométrie 2021 183
Figure 150 : Gibeaux sur les canalisations du poste de relèvement (SUEZ) 184
Figure 151 : Etanchéité de la toiture (GECAPE) 185
Figure 152 : Maintenance des centrifugeuses (VEOLIA) 185
Figure 153 : Compresseur à sables (VEOLIA) 186
Figure 154 : Evolution du montant annuel des principaux travaux aménagements sur la station d'épuration depuis 2015 186
Figure 155 : Liste des substances significatives retrouvées 187
Figure 156 : Identification des domaines d'activité des substances significatives 188
Figure 157 : Découpage des étapes du diagnostic amont 188
Figure 158 : Tampons et boit de branchement logotés CCLVD et marqués EU 189
Figure 159 : Caméra 190
Figure 160 : Exemple Plan des CCASS 191
Figure 161 : Répartition des réclamations sur le territoire de la CCLVD 196
Figure 162 : Exemple de communication Facebook 197
Figure 163 : Répartition du prix de l'eau pour un abonné (abonnement + consommation) 198
Figure 164 : Evolution des recettes d'exploitation (millions € HT) 200
Figure 165 : Répartition des recettes d'exploitation 201
Figure 166 : Evolution des dépenses d'exploitation (millions € HT) 202
Figure 167 : Répartition des dépenses d'exploitation 203
Figure 168 : Résultat de l'exercice hors excédent antérieur 204

Figure 169 : Evolution des dépenses d'investissement (millions € HT) 205
Figure 170 : Etat de la dette 2014-2032 206
Figure 171 : Evolution des dépenses d'exploitation (€ TTC) 208
Figure 172 : Evolution des dépenses d'investissement (€ TTC) 209
Figure 173 : Territoire CCLVD 212
Figure 174 : Organigramme 214
Figure 175 : Répartition des installations sur le territoire CCLVD 216
Figure 176 : Exemple d'une installation type ANC 216
Figure 177 : Répartition par commune des contrôles ANC réalisés depuis 2012 221
Figure 178 : Guide ANC de la CCLVD 222
Figure 179 : Répartition du prix de l'eau pour un abonné (abonnement + consommation) 223

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Généralités de données sur l'eau potable 20
Tableau 2 : Données de consommation d'eau potable par commune 21
Tableau 3 : Nombre d'abonnés 24
Tableau 4 : Statistiques 2021 du portail l'E.A.U. 29
Tableau 5 : Statistiques du portail L'EAU 30
Tableau 6 : Données générales Volumes produits, vendus, achetés 31
Tableau 7 : Evolution du rendement depuis 2012 33
Tableau 8 : Volumes déduits du rendement 34
Tableau 9 : Tableau récapitulatif 40
Tableau 10 : Bilan financier des interventions aux forages 2021 44
Tableau 11 : Résultats des analyses de fer 45
Tableau 12 : Résultats des analyses de manganèse 45
Tableau 13 : Résultats des analyses de conductivité 46
Tableau 14 : Résultats des analyses de sulfate 46
Tableau 15 : Volumes par forages 48
Tableau 16 : Volumes globaux des ressources propres 50
Tableau 17 : Consommation énergétique des forages (en kWh) 52
Tableau 18 : Liste des communes présentes dans le BAC 56
Tableau 19 : Bilan financier des interventions à l'usine 2021 60
Tableau 20 : Inventaire des réservoirs 60
Tableau 21 : Bilan financier des interventions aux réservoirs 2021 64
Tableau 22 : Bilan financier des interventions aux postes de surpression 2021 66
Tableau 23 : Linéaire de réseaux d'eau potable 67
Tableau 24 : Type de matériaux des réseaux d'eau potable par commune 68
Tableau 25 : Linéaire créé ou renouvelé 71
Tableau 26 : Tableau récapitulatif des principaux investissements 73
Tableau 27 : Nombre de branchements neufs ou refaits 79
Tableau 28 : Evolution du nombre de branchements neufs ou refaits depuis 2013 80
Tableau 29 : Nombre d'interventions de la régie CCLVD 82
Tableau 30 : Nombre de fuite sur conduite (en journée et en astreinte) 83
Tableau 31 : Age des compteurs par commune 86
Tableau 32 : Nombre et pourcentage de compteurs < 2000 87
Tableau 33 : Liste des récepteurs de télérelève 91
Tableau 34 : Inventaire des poteaux incendie et des réserves 92
Tableau 35 : Travaux de renouvellement / création des poteaux incendie, bornes incendie 2021 93
Tableau 36 : Liste des sectorisations 97
Tableau 37 : Répartition du type d'intervention 99
Tableau 38 : Tableau récapitulatif des appels en astreinte 103
Tableau 39 : Montant du marché SIG « 1SPATIAL France » 107
Tableau 40 : analyses bactériologiques 113
Tableau 41 : analyses chimiques 113
Tableau 42 : Nombre de réclamation par commune 115
Tableau 43 : Nombre de dossiers fuite 115
Tableau 44 : Coût des visites 117
Tableau 45 : Evolution des recettes par chapitre 121
Tableau 46 : Evolution des dépenses par chapitre 123
Tableau 47 : Analyse budgétaire CA Eau 2021 125
Tableau 48 : Montant des annuités 126
Tableau 49 : Généralités de données assainissement 134
Tableau 50 : Données de consommation d'assainissement collectif par commune 135
Tableau 51 : Nombre d'abonnés 137
Tableau 52 : Linéaire des réseaux d'assainissement 143
Tableau 53 : Linéaire crée ou renouvelé 145

Tableau 54 : Tableau récapitulatif des principaux investissements 148
Tableau 55 : Linéaire annuel curé par commune 149
Tableau 56 : Linéaire annuel curé 150
Tableau 57 : Linéaire annuel inspecté par commune 151
Tableau 58 : Evolution du linéaire inspecté depuis 2014 152
Tableau 59 : Nombre de contrôles de conformité par commune 153
Tableau 60 : Nombre de contre-visite par commune 155
Tableau 61 : Nombre de branchements neufs par commune 158
Tableau 62 : Inventaire des postes par commune 161
Tableau 63 : Consommation énergétique des postes 161
Tableau 64 : Consommation des réactifs sur les postes 162
Tableau 65 : Liste des travaux et aménagements sur les postes en 2021 163
Tableau 66 : Inventaire des ouvrages annexes 172
Tableau 67 : Charges entrantes sur la step 177
Tableau 68 : Principaux volumes 178
Tableau 69 : Normes de rejet 179
Tableau 70 : Concentrations de rejet 179
Tableau 71 : Rendement 180
Tableau 72 : Quantité de boues produites 181
Tableau 73 : Production des sables et des refus de dégrillage 182
Tableau 74 : Consommation de réactifs 182
Tableau 75 : Consommation énergétique mensuelle 183
Tableau 76 : Liste des travaux et aménagements sur la step en 2021 184
Tableau 77 : Nombre de réclamation par commune 196
Tableau 78 : Prix de l'assainissement pour les usagers de Rosoy et Verderonne 199
Tableau 79 : Prix de l'assainissement pour les usagers de Labruyère 199
Tableau 80 : Recettes d'exploitation 201
Tableau 81 : Dépenses d'exploitation 202
Tableau 82 : Analyse budgétaire CA Assainissement 2021 204
Tableau 83 : Montant des annuités 205
Tableau 84 206
Tableau 85 : Recette de fonctionnement 207
Tableau 86 : Dépenses d'exploitation 208
Tableau 87 : Recensement des installations 215
Tableau 88 : Nombre de contrôles ANC réalisés 218
Tableau 89 : Nombre total de contrôle des installations ANC depuis 2012 220
Tableau 90 : Illustrations des conclusions de diagnostic ANC 221
Tableau 91 : Recette d'exploitation 224
Tableau 92 : Dépense d'exploitation 225

1 PRÉAMBULE

Le décret du 6 mai 1995 modifié le 9 avril 2000 puis par la loi n°2010-788 du 12/07/2010 et la loi n°2016-1087 du 08/08/2016 article 31 portant engagement national pour l'environnement, a institué un rapport annuel portant sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Le décret n°2007-675 du 2 mai introduit des indicateurs de performance dans le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement. Ce décret a été mis en application par l'arrêté du 2 mai 2007 et la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008.

Le rapport annuel doit également inclure la note établie par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie sur les redevances figurant sur les factures d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Dans le cas où les Communes ont transféré leur compétence en matière d'eau potable et d'assainissement à une structure de coopération intercommunale, comme la c*ommunauté de communes du Liancourtois – la Vallée dorée*, le Président de la Communauté de Communes établit un rapport que chaque Maire doit compléter le cas échéant et présenter à son Conseil Municipal. Ce rapport est mis à la disposition du public. Le public en est avisé par voie d'affichage pendant au moins un mois.

La distribution d'une eau potable de qualité constante et le traitement des effluents pour protéger la santé publique et le milieu naturel nécessitent des investissements et des frais d'exploitation importants. Ce rapport a pour but d'informer les élus et le public sur la qualité de l'eau distribuée et sur les efforts d'assainissement consentis par la collectivité et qui justifient, en dernière analyse, le prix payé par les consommateurs.

Ce rapport comporte, en outre, la présentation d'une facture calculée au 1er janvier de l'année de présentation du rapport et au 1er janvier de l'année précédente, pour une consommation de référence de 120 m^3 définie par l'INSEE. Cette présentation décompose la facture entre les éléments constitutifs du prix et fait apparaître l'évolution sur un an de chacun d'entre eux.

Il devra être présenté par le Président dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice au Conseil Communautaire puis par les maires des communes constituant la Communauté de Communes à leurs conseils municipaux respectifs avant fin décembre 2022.

PARTIE I : EAU

1 PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

1.1 COLLECTIVITÉ

Communauté de Communes du Liancourtois – La Vallée Dorée
1 rue de Nogent
60 290 LAIGNEVILLE
Tel : 03.44.73.89.10

Figure 1 : Territoire CCLVD

Président : Olivier FERREIRA

Maires sur l'année 2021 :

- BAILLEVAL : Olivier FERREIRA
- CAUFFRY : Virginie GARNIER
- LABRUYERE : Jean-François CROISILLE
- LAIGNEVILLE : Christophe DIETRICH
- LIANCOURT : Roger MENN
- MOGNEVILLE : Michel DELAHOCHE
- MONCHY-ST-ELOI : Alain BOUCHER
- RANTIGNY : Dominique DELION
- ROSOY : Gérard LAFITTE
- VERDERONNE : Philippe LEPORI

En octobre 2018, les commissions « eau potable » et « assainissement » ont été fusionnées.

Dans le cadre de la nouvelle mandature 2020 – 2026, la commission eau et assainissement est devenue la commission environnement regroupant l'eau, l'assainissement, les déchets, le Plan Climat Air Energie Territorial, et d'une manière générale la thématique du développement durable.

Membres de la commission Environnement :

- LABRUYERE : M. CROISILLE, Vice-Président
- BAILLEVAL : M. Jean Paul MARAZANOFF
- CAUFFRY : Mme Céline CHARBONNEAU,
- LAIGNEVILLE : M. Gilbert DEGAUCHY, M. Cédric THIVER
- LIANCOURT : Mmes Dorothée PIERARD (jusqu'au 19/04/2021), Ophélie VAN ELSUWE, M. Thierry BALLINER
- MOGNEVILLE : M. Jean Claude PECKSTADT
- MONCHY-SAINT-ELOI : M. Claude BOURGUIGNON
- RANTIGNY : M. Patrick DAVENNE
- ROSOY : M. Jacky DOUBLET
- VERDERONNE : Mme Delphine COCCIOLO

Lors du conseil communautaire du 19/04/2021, la composition des commissions a été revue et Mme PIERARD n'a pas souhaité repostuler à la commission environnement.

En 2021, la commission « environnement » s'est réunie **3 fois** pour des thématiques liées à l'eau et l'assainissement :

- Le 10/02/2021 : présentation de la nouvelle animatrice Bassin d'Alimentation de captages et des actions en cours / point sur les études et travaux eau et assainissement 2021,
- Le 22/03/2021 : présentation de la régénération du F10,
- Le 31/08/2021 : présentation du rapport annuel DEA 2020.

1.2 ADMINISTRATIONS

ARS - BEAUVAIS
Mr FLANDRIN
Tel : 03.44.06.48.61

Agence de l'Eau Seine Normandie - COMPIEGNE
Mme GOSSELIN
Tel : 03.44.30.50.00

Direction Départementale des Territoires de l'Oise / Service Eau et environnement - BEAUVAIS
M. BATALLER
Tel : 03.44.06.50.58

1.3 NATURE DU SERVICE ASSURÉ PAR LA COLLECTIVITÉ

La distribution d'eau potable, le relevé des consommations et la facturation sont assurés en régie.

1.4 ORGANIGRAMME

Suite au départ du DGS, la CCLVD a été réorganisée en 5 pôles. De plus au sein du pôle technique, un pôle développement durable et un pôle aménagement du territoire ont été créés.

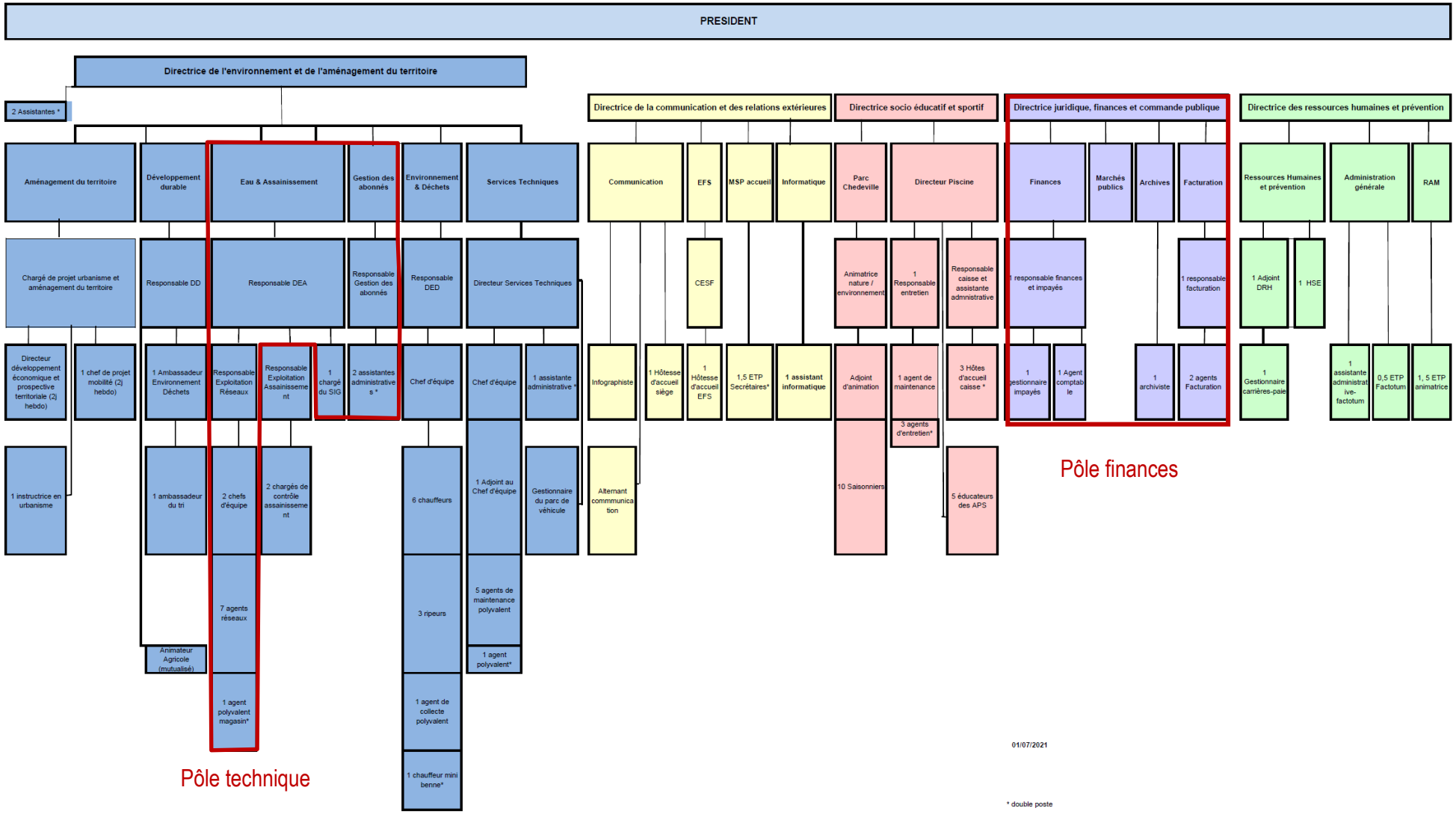

Figure 2 : Organigramme eau potable

L'entretien du réseau d'eau potable ainsi que la majorité des travaux (changements de compteur, réalisation de branchements, changements de vannes, extensions de réseau, renouvellements de réseau, renouvellements de poteau d'incendie…) sont réalisés en **régie.**

L'équipe de la régie en 2021 était composée de **8,5 personnes** :

- 1 responsable exploitation réseaux
- 1,5 chefs d'équipes
- 5 agents de réseaux
- 1 magasinier

L'effectif 2021 est en baisse par rapport à 2020. En effet, un des 2 chefs d'équipe a demandé sa mutation dans une autre collectivité à mi-année et n'a pas été remplacé.

Un agent a changé de service au sein de la communauté de communes (basculement dans le service assainissement en début d'année 2021) et a été remplacé en fin d'année 2021.

En incluant les services administratifs et supports, le DEA est constitué de **16 personnes en 2021** (hors facturation).

1.5 PRESTATAIRE

La production et le traitement d'eau potable sont assurés en prestation de services par :

VEOLIA EAU
1 rue du Thérain
60000 BEAUVAIS

1.6 CONTRAT D'EXPLOITATION (PRESTATION DE SERVICES)

Afin de sécuriser les installations de production d'eau potable, un nouveau contrat a été créé et passé au 18 août 2016 (tranche ferme et tranche optionnelle n°1) et au 19 septembre 2016 (tranche optionnelle n°2) avec VEOLIA EAU pour **une durée d'un an renouvelable 1 fois.**

Le marché a pour objet l'assistance/l'exploitation des puits de pompage, l'usine de déferrisation, les réservoirs ainsi que les postes de surpression de la CCLVD.

Ce marché est arrivé à échéance en 2018. Il a été de nouveau attribué à VEOLIA EAU le 1er janvier 2019, pour un montant forfaitaire annuel de **68.301,60 € HT/an,** et des prestations sur bons de commande selon les besoins.
La durée est d'un an renouvelable 3 fois. Celui-ci sera relancé en 2022.

2 INDICATEURS TECHNIQUES DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

2.1 STATISTIQUES

2.1.1 GENERALITES

	2020	2021
Nombre d'habitants	23.981 habitants (données 2020)	24.168 habitants (données 2021)
Nombre d'abonnés eau potable	**9.792 abonnés (y compris industriels)** **(+ 0,5 %/2019)**	**9.898 abonnés (y compris industriels)** **(+ 1,1 %/2020)**
Nombre d'abonnés mensualisés eau potable	4.705 abonnés soit 48,0 % + 4 %/2019	4.880 abonnés soit 49,3 % + 3,7 %/2020
Volumes facturés abonnés domestiques	820.759 m^3 + 8,56 %/2019	813.672 m^3 - 0,9 %/2020
Volumes facturés Gros consommateurs	216.099 m^3 - 7,72 %/2019	215.645 m^3 - 2,3 %/2020
Volumes facturés Communaux	13.475 m^3 - 15,9 %/2019	13.709 m^3 + 1,7 %/2020
Volumes Totaux	**1.050.333 m^3** **+ 4,38 %/2019**	**1.043.025 m^3** **- 1,1 %/2020**

Tableau 1 : Généralités de données sur l'eau potable

Les volumes facturés sont légèrement en baisse par rapport à 2020 (année particulière du fait du COVID).

2.1.2 CONSOMMATIONS / FACTURATIONS

2.1.2.1 Consommations

Communes	2020				2021			
	Domestiques Volumes facturés (m^3)	Industriels Volumes facturés (m^3)	Communaux Volumes facturés (m^3)	Volumes totaux (m^3)	Domestiques Volumes facturés (m^3)	Industriels Volumes facturés (m^3)	Communaux Volumes facturés (m^3)	Volumes totaux (m^3)
Bailleval	55.061 (+ 5,3 %/2019)	504 (- 74,8 %/2019)	767 (- 2,8 %/2019)	56.332 (+ 2,2 %/2019)	52.711 (- 4,3 %/2020)	856 (+69.9 %/2020)	776 (+1.2 %/2020)	54.344 (-3.5 %/2020)
Cauffry	97.831 (+ 11,6 %/2019)	8.197 (- 6,4 %/2019)	1.761 (+ 28,1 %/2019)	107.789 (+ 10,2 %/2019)	86.587 (- 11,5 %/2020)	13.743 (+67.7 %/2020)	1.149 (- 34.7 %/2020)	101.479 (- 5.9 %/2020)
Labruyère	19.878 (+ 4,4 %/2019)	36.500 (+ 32,8 %/2019)	88 (- 27,9 %/2019)	56.466 (+ 21 %/2019)	18.157 (-8,7 %/2020)	27.563 (- 24.5 %/2020)	162 (+84.6 %/2020)	45.882 (- 18.7%/2020)
Laigneville	179.102 (+ 10,5 %/2019)	16.743 (- 27,3 %/2019)	2.240 (- 29,2 %/2019)	198.085 (+ 5,2 %/2019)	170.315 (-4,9 %/2020)	19.962 (+19.2 %/2020)	2.700 (+ 20.5 %/2020)	192.977 (-2.6 %/2020)
Liancourt	216.510 (+ 11,4 %/2019)	115.254 (- 11,4 %/2019)	5.984 (- 14,6 %/2019)	337.749 (+ 1,9 %/2019)	220.920 (+ 2 %/2020)	107.831 (- 6,4 %/2020)	5.243 (- 12,4 %/2020)	333.994 (- 1.1 %/2020)
Mogneville	50.704 (+ 7,8 %/2019)	Sans objet	523 (- 51,8 %/2019)	51.228 (+ 6,5 %/2019)	48.705 (- 3.9 %/2020)	Sans objet	780 (+49.0 %/2020)	49.485 (- 3.4 %/2020)
Monchy Saint Eloi	66.392 (- 5 %/2019)	12.587 (+ 29,4 %/2019)	823 (- 31,4 %/2019)	79.802 (- 1,2 %/2019)	70.391 (+ 6 %/2020)	11.031 (- 12.4 %/2020)	1.453 (+ 76.6 %/2020)	82.875 (+ 3.9 %/2020)
Rantigny	91.367 (+ 8,1 %/2019)	26.314 (- 7,7 %/2019)	1.109 (+ 4,1 %/2019)	118.790 (+ 4,2 %/2019)	101.871 (+ 11,5 %/2020)	27.761 (+5.5 %/2020)	1.182 (+ 6,6 %/2020)	130.814 (+ 10.1 %/2020)
Rosoy	23.053 (+ 11,4 %/2019)	Sans objet	121 (+ 27 %/2019)	23.174 (+ 11,5 %/2019)	22.786 (- 1,2 %/2020)	Sans objet	159 (+ 31.9 %/2020)	22.945 (- 1.0 %/2020)
Verderonne	20.861 (+ 13,2 %/2019)	Sans objet	59 (- 47,1 %/2019)	20.921 (+ 12,9 %/2019)	21.229 (+ 1,8 %/2020)	Sans objet	104 (+74.5 %/2020)	21.332 (+ 2,0 %/2020)
Angicourt (hors CCLVD)	Sans objet	4.650 (+ 2,9 %/2019)	Sans objet	4.650 (+ 2,9 %/2019)	Sans objet	6 898 (+ 48.3 %/2020)	Sans objet	6.898 (+ 48.3 %/2020)
Total	820.759 m^3 (+ 8,6 %/2019)	220.749 m^3 (- 5,7 %/2019)	13.475 m^3 (- 15,9 %/2019)	1.054.984 m^3 (+ 4,8 %/2019)	813.672 m^3 (- 0.9 %/2020)	215.645 m^3 (- 2.3 %/2020)	13.709 m^3 (+ 1,7 %/2020)	1.043.025 m^3 (-1.1 %/2020)

Tableau 2 : Données de consommation d'eau potable par commune

Globalement les consommations des gros consommateurs et des domestiques ont baissé. Concernant les consommations domestiques cela peut s'expliquer par le contexte particulier de 2020 lié à la crise sanitaire (confinement, plus de télétravail). Pour autant, les consommations domestiques restent relativement élevées par rapport aux années précédentes.

La consommation globale est en baisse ou stable par rapport à 2020 hormis sur la commune de Rantigny et les abonnés d'Angicourt (camping La Faloise).

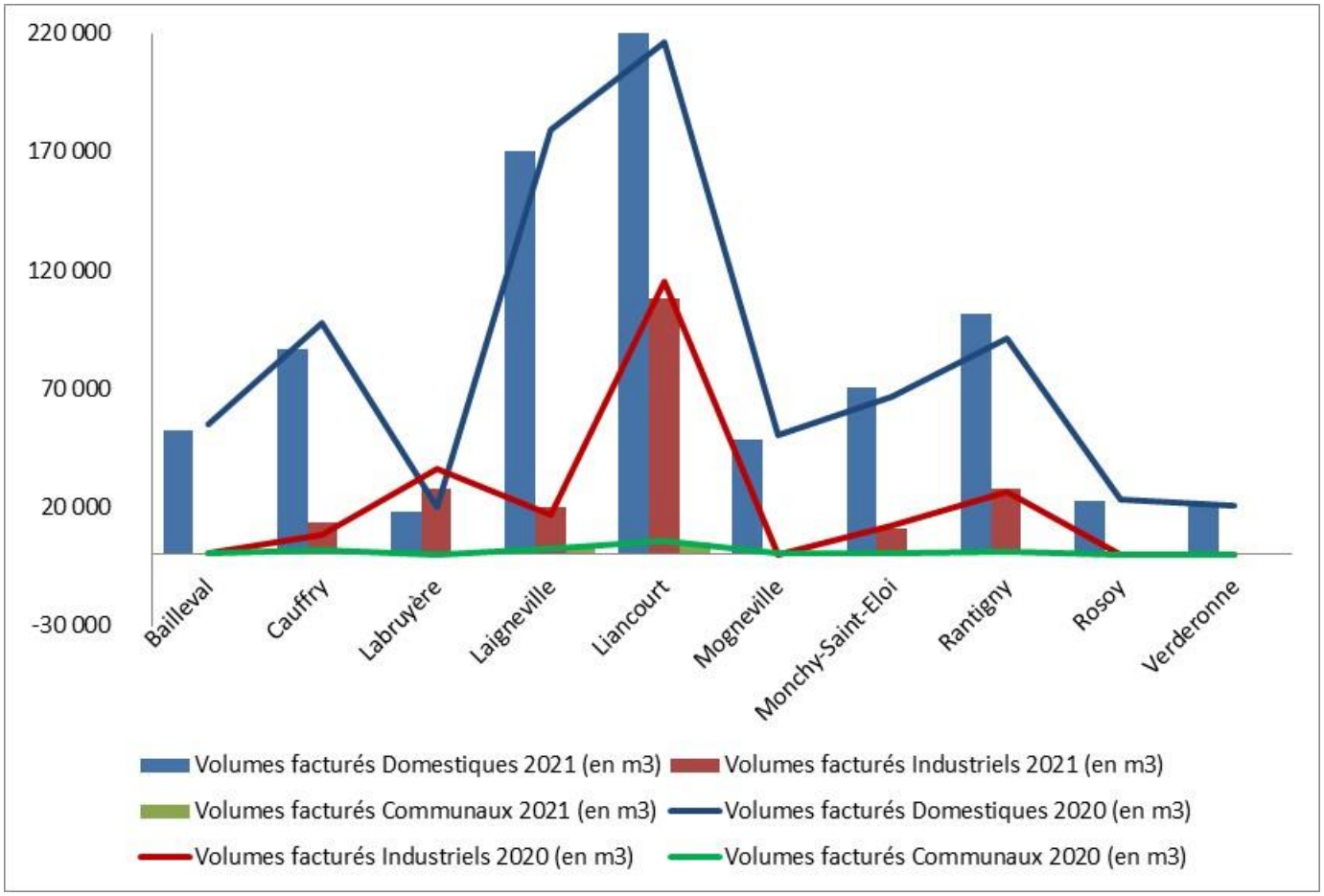

Figure 3 : Evolution des volumes facturés par commune entre 2020 et 2021

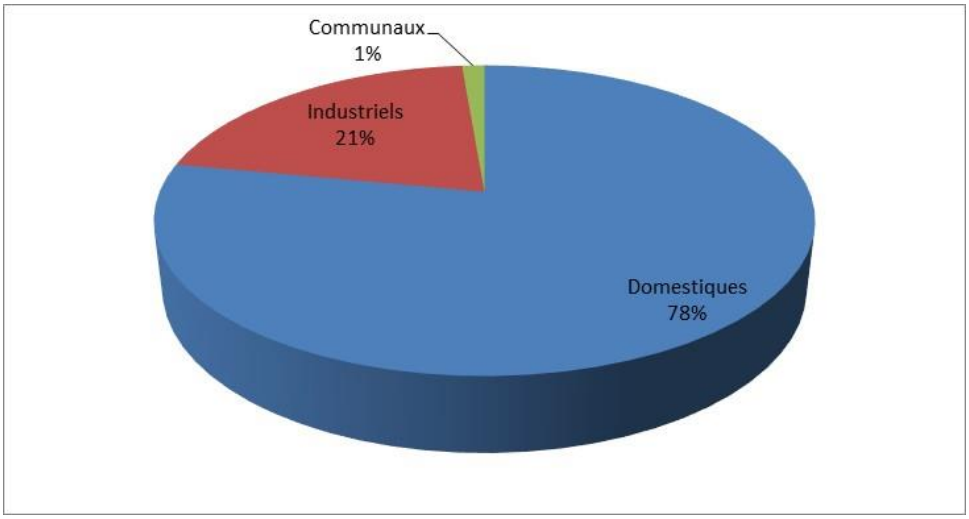

Figure 4 : Répartition de la consommation en 2021

La répartition des consommations n'a pas évolué en 2021 par rapport à 2020 :

- 78% en 2020 liés aux domestiques,
- 21 % en 2020 liés aux gros consommateurs,
- 1 % liés aux bâtiments communaux.

Sur le territoire de la CCLVD, la consommation liée aux gros consommateurs (industriels mais également administrations) a une forte influence.

2.1.2.2 Abonnés

	2020	2021
Bailleval	653 (- 0,2 %/2019)	653 (0 %/2020)
Cauffry	1.067 (+ 0,5 %/2019)	**1.049** **(+ -1.7 %/2020)**
Labruyère	**238** **(+ 3,5 %/2019)**	236 (- 0.8 %/2020)
Laigneville	2.111 (+ 1 %/2019)	**2.081** **(-1.4 %/2020)**
Liancourt	2.545 (+ 0,4 %/2019)	2.566 (+ 0,8 %/2020)
Mogneville	**599** **(+ 1 %/2019)**	**609** **(+ 1.7 %/2020)**
Monchy Saint Eloi	792 (+ 0,5 %/2019)	793 (+ 0,1 %/2020)
Rantigny	1.201 (+ 0,1 %/2019)	**1.243** **(+ 3.5 %/2020)**

	2020	2021
Rosoy	258 (0 %/2019)	**261** **(1.2 %/2020)**
Verderonne	**259** **(- 2,3 %/2019)**	**277** **(6.9 %/2020)**
Industriels	**69** **(- 4,2 %/2019)**	**130** **(88.4 %/2020)**
Total	**9.792** **(+ 0,5 %/2019)**	**9.898** **(+ 1.1 %/2020)**

Tableau 3 : Nombre d'abonnés

Par rapport à 2020, on observe une légère augmentation du nombre d'abonnés de + 1.1 %, la hausse la plus élevée s'observe pour les communes de Rantigny et Verderonne (hors industriels).

2.1.2.3 Consommations / Abonnés

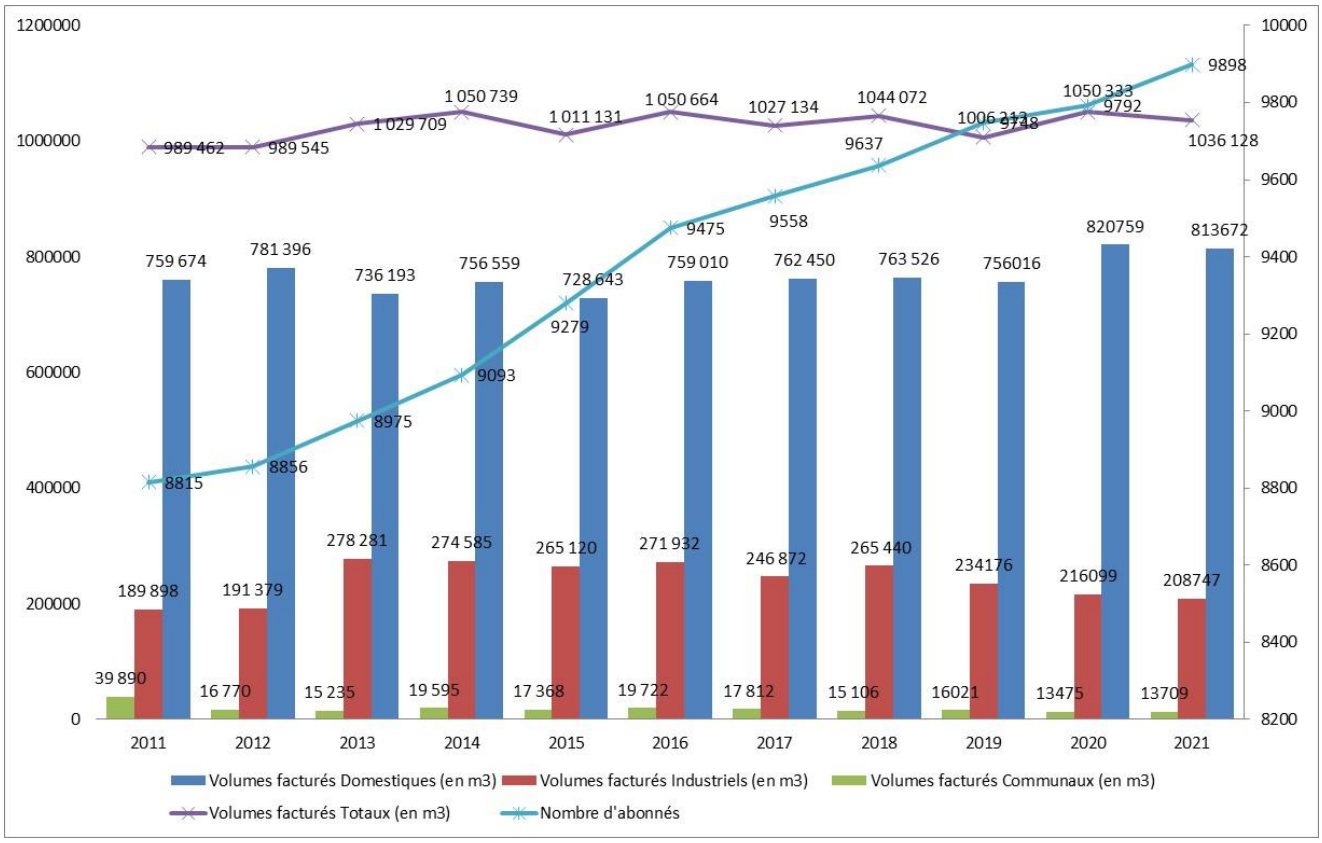

Figure 5 : Evolution du nombre d'abonnés et des volumes facturés au cours de ces 10 dernières années

Le volume facturé aux abonnés en 2021 a légèrement baissé (- 1.1 %/2020), cette diminution vient des volumes domestiques et industriels (cf. paragraphe précédent).

Cette évolution de consommation est à surveiller dans les années à venir car elle peut impacter directement les recettes de fonctionnement. L'augmentation des abonnés montre que le territoire est

dynamique, une stagnation des volumes domestiques facturés est observés, alors que le nombre d'abonnés est en hausse constante.

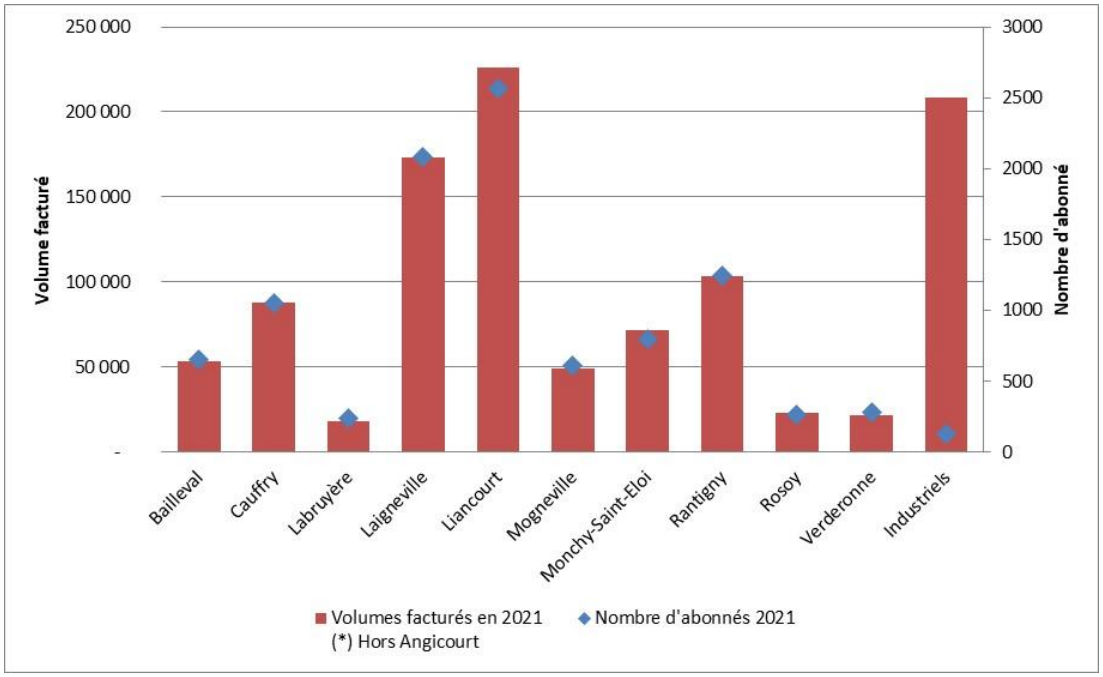

Figure 6 : Volumes facturés et nombre d'abonnés par commune en 2021

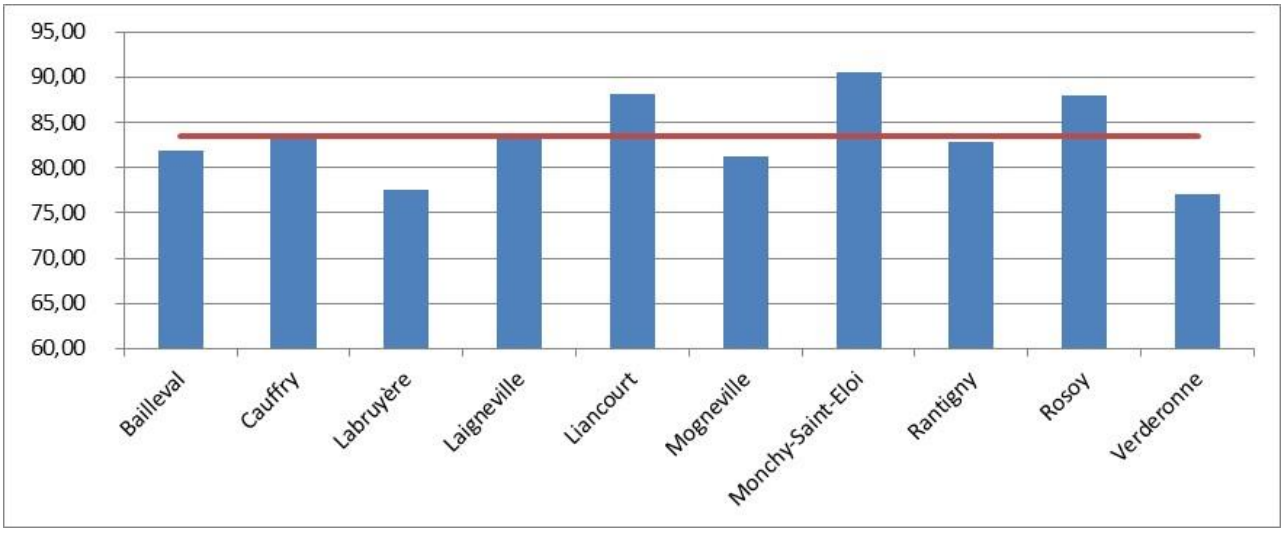

Figure 7 : Consommation moyenne par abonné et par an (en m³)

Sur le territoire de la CCLVD, la consommation moyenne par abonné et par an s'échelonne entre 77 m³/an/abonné (Verderonne) et 91 m³/an/abonné (Monchy-Saint-Eloi). La moyenne sur le territoire est de 83 m³/an/abonné (en légère baisse par rapport à 2020), soit **101 l/j/hab**. La donnée du nombre moyen de personnes par foyer est de 2,26 personnes / foyer, source INSEE). La moyenne nationale (INSEE) est de l'ordre de **120 l/j/hab** et de l'ordre de 120 m³/an/foyer.

2.1.3 MENSUALISATION DES ABONNES

Le nombre d'abonnés mensualisés est de 49.3 % contre 48 % en 2020.

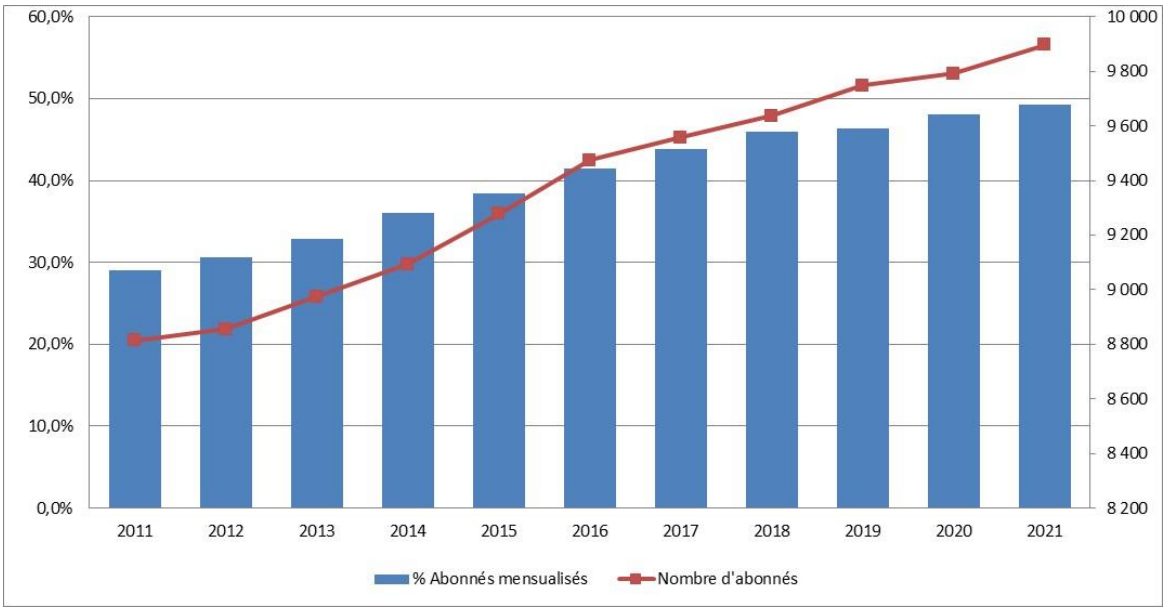

Figure 8 : Evolution du nombre total d'abonnés et du pourcentage d'abonnés mensualisés depuis 2011

Le nombre de mensualisés continue d'augmenter, majoritairement au niveau des nouveaux abonnés mais également des abonnés existants.

Ce taux semble important au regard d'autres services rencontrés qui sont généralement autour de 30%. Il n'existe cependant pas de données nationales sur la mensualisation dans le système d'information des services d'eau et d'assainissement (SISPEA), source « audit de facturation de CITEXIA, avril 2017 ».

A ces abonnés, s'ajoutent 925 abonnés prélevés, ce qui porte le taux de prélevés et mensualisés à 58.6% des abonnés.

Cette mensualisation et les prélèvements permettent de réduire les impayés et la mensualisation incite également à la fermeture du compteur en cas de départ ce qui facilite le suivi et diminue les litiges.

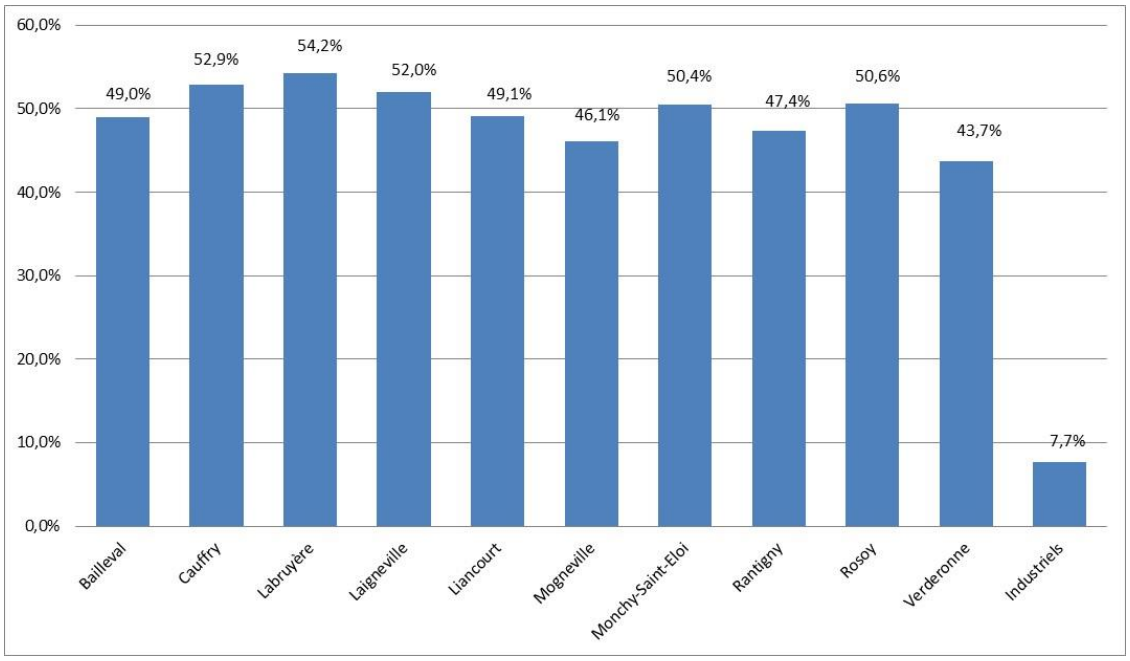

Figure 9 : Pourcentage d'abonnés mensualisés par communes (2021)

La commune de Labruyère est celle qui présente le plus d'abonnés mensualisés, celle de Verderonne le moins.

Les industriels sont très peu mensualisés.

2.1.4 PORTAIL « L' E.A.U. »

En septembre 2017, a été ouverte une agence en ligne pour les usagers : l'EAU (Espace Autogéré des Usagers).

L'E.A.U. permet aux usagers d'accéder à leurs informations en ligne et d'effectuer certaines démarches sans se déplacer.

Ainsi, ils peuvent :

- Contrôler leurs consommations (y compris les consommations télérelevées),
- Consulter et régler leurs factures en ligne (via TIPI, logiciel du Trésor public),
- Opter pour la e-facture (facturation électronique),
- Gérer leurs abonnements en cas de déménagements, de changements de RIB ...
- Faire une demande d'intervention technique.

Il est accessible depuis le site de la Communauté de communes du Liancourtois.

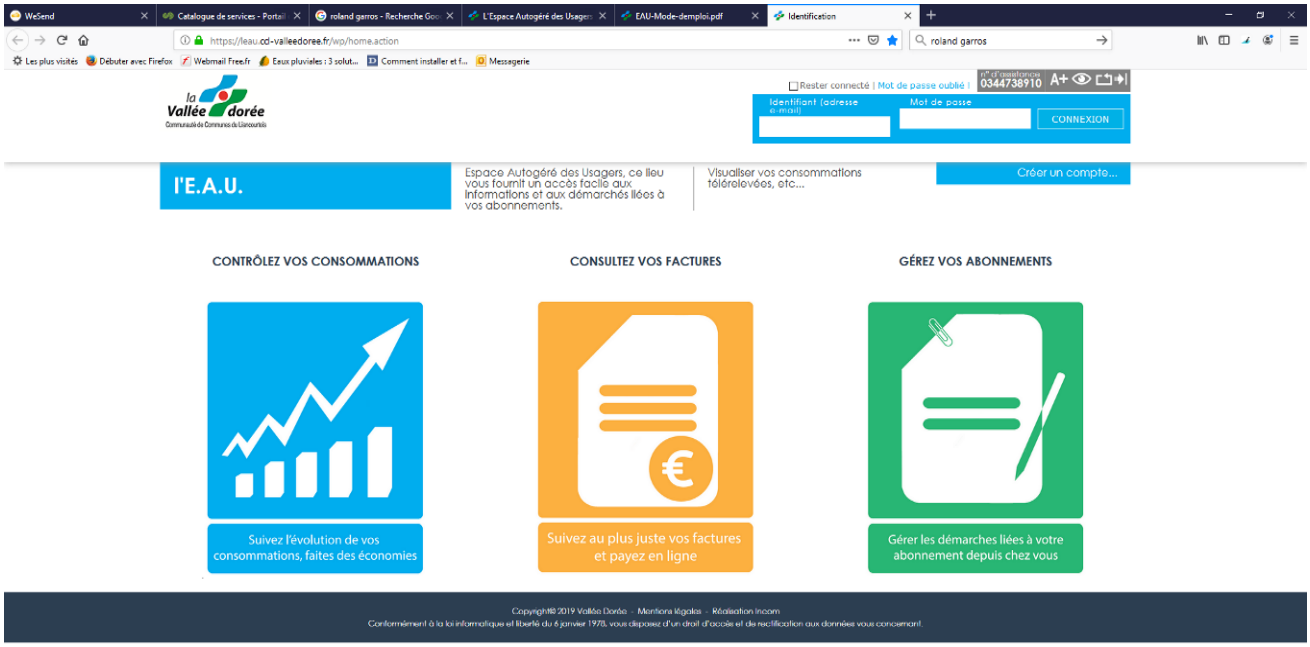

Figure 10 : Vue du portail l'E.A.U. de la CCLVD

Pour l'année 2021, les statistiques liés à l'utilisation de cet outil par les usagers sont les suivantes :

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	TOTAL
nombre de demandes de créations de comptes	197	97	54	47	49	101	128	59	21	60	79	286	1178
nombre de comptes créés	134	60	35	33	18	80	98	26	12	34	55	213	798
nombre de comptes rejetés	63	37	19	14	31	21	30	33	9	26	24	73	380
nombre de demandes d'auto-relèves	1	1	2	3	4	4	1	2	3	3	5	1	30
nombre de demandes d'interventions	1	2	0	0	1	1	0	2	0	1	2	2	12
nombre de demandes administratives	9	6	2	7	2	7	5	2	3	1	4	12	60
nombre de demandes de mensualisations	6	4	4	2	2	6	9	1	3	0	2	16	55
nombre de demandes de modifications ou arrêts de mensualisations	0	1	1	3	2	2	2	1	1	2	6	14	35
nombre de demandes de prélèvements automatiques	3	1	0	3	2	0	1	1	0	3	1	11	26
nombre de demandes arrêts de prélèvements automatiques	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
nombre de paiements en ligne	1605	1641	1641	1641	1642	1732	1985	2035	2037	2040	2047	2198	22244
total du montant des paiements en ligne	321 150,92 €	328 085,63 €	328 085,63 €	328 085,63 €	328 133,23 €	349 906,44 €	411 886,41 €	423 830,43 €	424 139,75 €	424 392,36 €	425 369,03 €	451 676,13 €	
total lignes de comptes actifs	2627	2670	2696	2720	2736	2787	2858	2878	2884	2911	2955	3130	

Tableau 4 : Statistiques 2021 du portail l'E.A.U.

Si l'on compare l'année 2020 et l'année 2021, les statistiques sont les suivantes :

	2020	2021
nombre de demandes de créations de comptes	1.163	1.178
nombre de comptes créés	780	798
nombre de comptes rejetés	383	380
nombre de demandes d'auto-relèves	49	30
nombre de demandes d'interventions	10	12
nombre de demandes administratives	58	60
nombre de demandes de mensualisations	178	55
nombre de demandes de modifications ou arrêts de mensualisations	41	35
nombre de demandes de prélèvements automatiques	34	26
nombre de demandes arrêts de prélèvements automatiques	1	1
nombre de paiements en ligne	13.047	22.244
Nb de compte actifs	2.713 (28% du nb d'abonnés)	3.511 (35,5% du nb d'abonnés)

Tableau 5 : Statistiques du portail L'EAU

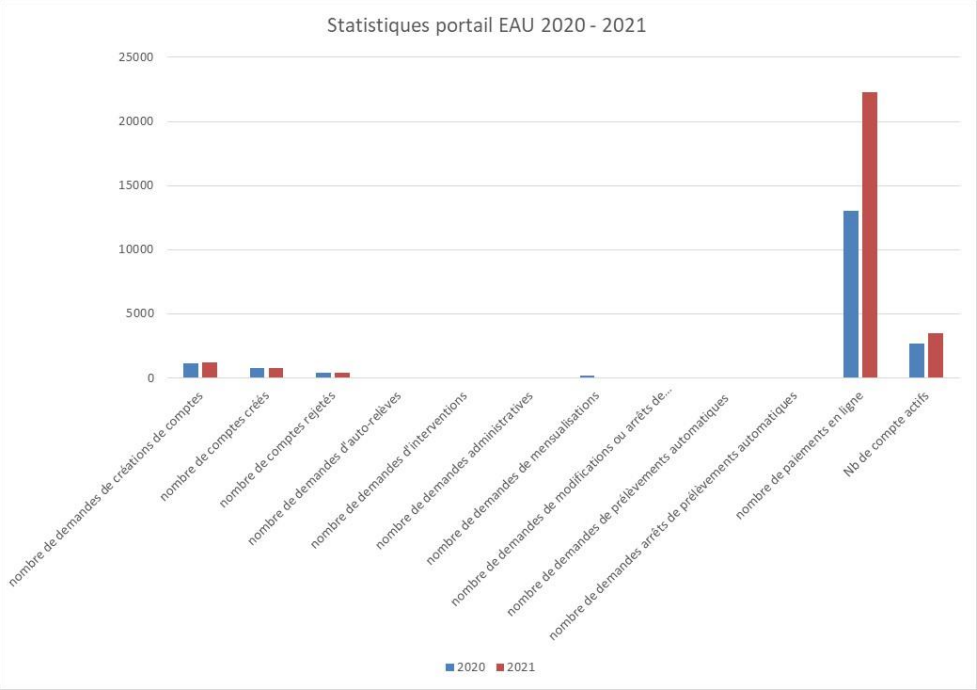

Figure 11 : Statistiques du portail L'EAU

Le nombre de demandes entre 2020 et 2021 est relativement stable, pour autant le nombre de comptes actifs augmente chaque année. **Le Portail EAU sert principalement aux paiements en ligne (forte hausse en 2021) et aux demandes de mensualisations et administratives. Le nombre de demandes d'interventions restent faibles par le portail EAU.**

Concernant le rejet des créations de compte, il est lié par exemple à des erreurs dans la saisie des coordonnées permettant de créer son compte (n° de pdc inscrit sur la facture).

Certaines modalités restent à améliorer sur ce portail (notamment la visualisation des consommations télérelevées).

Le % de e-factures reste également faible (294 abonnés en 2021, 245 abonnés en 2020).

2.2 VOLUMES PRODUITS, VENDUS, ACHETÉS

	2020	2021
Volumes prélevés sur les forages	1.281.780 m³ (+ 9,5 %/2019)	1.285.328 m³ (+ 0,3 %/2020)
Volumes achetés à l'ACSO (Agglomération Creil Sud Oise)	91.277 m³ (- 17 %/2019)	86.844 m³ (- 4,9 %/2020)
Volumes totaux	**1.373.057 m³** **(+ 7,3 %/2019)**	**1.372.172 m³** **(- 0,06 %/2020)**
Volumes vendus (*)	**1.054.984 m³** **(+ 4,8 %/2019)**	**1.043.025 m³** **(- 1,1 %/2020)**
Différence	318.073 m³ (+ 16 %/2019)	329.147 m³ (+ 3,5 %/2020)

Tableau 6 : Données générales Volumes produits, vendus, achetés

Cette différence de **329.147 m³** correspond à :

- Défense – incendie, essais poteaux : pas d'essais en 2021,
- Volumes prélevés non distribués (lavage des filtres station de déferrisation, vidange réservoirs semi-enterrés) : 30.093 m³. *Volume déduit du rendement.*
- Volumes non relevés et consommations sans comptage, non facturés (exemple : curage réseaux : 0 m³, purges 65 m³ en 2021, désinfection : 73 m³). *Volume déduit du rendement.*
- Fuites sur réseau. Volume non déduit du rendement.
- Volumes pris sur les bornes de puisage : 989 m³. *Volume déduit du rendement.*
- Volumes détournés : piquages clandestins, vols d'eau sur les poteaux incendie notamment (prises d'eau estimées via les Copernic qui équipent 3 poteaux : 9 m³), compteurs retournés (même si cela devient négligeable car nous avons les alarmes télérelève de retour d'eau)
- Gaspillages : chasses d'égouts, débordements de réservoirs, … Il n'en existe plus sur le territoire et les réservoirs sont équipés d'alarmes sur les trop-pleins en cas de dysfonctionnements.
- Les défauts de comptage (sous-comptage) : ils sont mineurs. Au 01/01/2022, il ne reste plus que 1.9 % du parc qui a plus de 15 ans et non équipé en télérelève. Ainsi, le sous-comptage, les compteurs arrêtés, les compteurs surdimensionnés, les erreurs de lecture, estimations ont donc été fortement diminués.

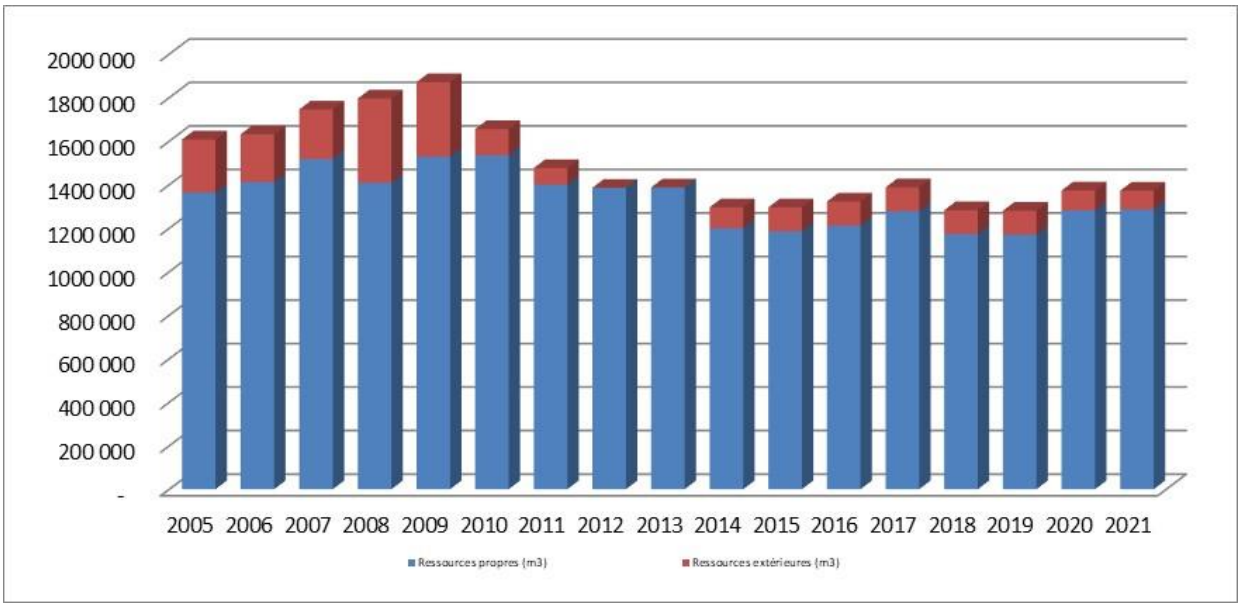

Figure 12 : Evolution des ressources propres et extérieures depuis 2005

L'apport en ressources extérieures (achat d'eau à l'ACSO) a été de 86.844 m^3 en 2021 (en baisse par rapport à 2020). En effet, du 27/10/2020 au 02/04/2021, il y a eu un défaut de fonctionnement sur le poste de surpression amenant l'eau depuis l'ACSO.

Concernant l'interconnexion avec la CC du Clermontois, elle est fermée depuis le 22/12/2011, elle ne servirait qu'en secours.

Le volume lié aux ressources propres est en légère hausse par rapport en 2020 (+ 0.3 %).

Au global, le volume prélevé et acheté 2021 a légèrement baissé par rapport à 2020 (-0.06 %).

2.3 RENDEMENT DU RÉSEAU

2.3.1 RESULTATS

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Rendement du réseau	74%	76%	80,60%	80,80%	82,80%	77,80%	84,10%	80,70%	79,40%	**79,00%**

Tableau 7 : Evolution du rendement depuis 2012

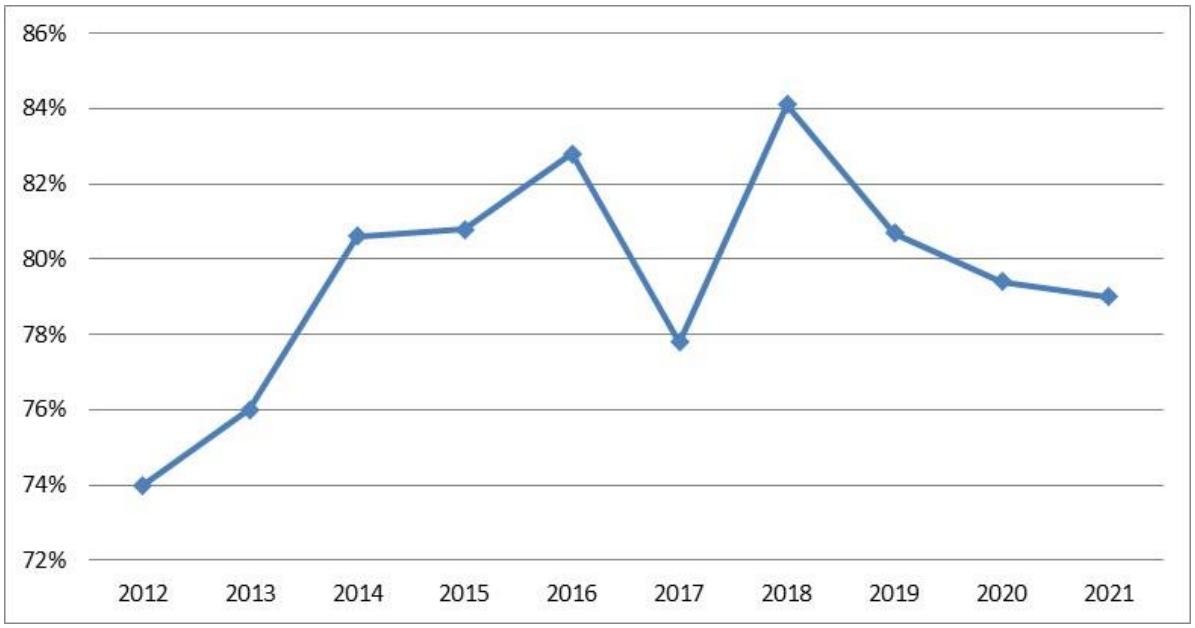

Figure 13 : Evolution du rendement depuis 2012

Le rendement de l'exercice 2021 a légèrement baissé par rapport à 2020.

La moyenne nationale du rendement est de 79,9 % (source Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement, panorama des services et de leur performance en 2018). Pour 2021, la Communauté de communes est légèrement en dessous de la moyenne nationale.

Afin d'affiner le calcul du rendement, il serait nécessaire **de poursuivre la comptabilisation des volumes consommés non comptés mais autorisés** (manœuvres incendie, désinfection des réseaux après travaux, purge et lavage des conduites…) et surtout d'optimiser le suivi de la sectorisation. Le croisement des données télérelevées avec les compteurs de sectorisation est prévu dans le cadre de la mise en œuvre du marché de télérelève.

Les volumes suivants ont été enlevés :

	2020	2021
Volumes prélevés non distribués liés aux lavages des filtres de la station de déferrisation et aux vidanges des réservoirs	32.521 m³	30.093 m³
Volume utilisé pour la vidange des réservoirs	300 m³	300 m³
Volume utilisé sur la station d'épuration	- m³	- m³
Volume lié aux essais des poteaux incendie	209 m³	0 m³
Purges	65 m³	65 m³
Désinfections de conduite	31 m³	73 m³
Volume pris sur les poteaux d'incendie (vols quantifiés par le système COPERNIC)	15 m³*	9 m³*
Volume pris sur les poteaux d'incendie (camions hydrocureurs)	- m³	- m³
Volume pris sur les bornes de puisage (volume « vendu ») hors vols d'eau dont les volumes ne peuvent être estimés	62 m³	989 m³
Total	**33.203 m³**	**31.529 m³**

Tableau 8 : Volumes déduits du rendement

* les données d'un des poteaux équipés n'ont pu être exploitées sur 2021.

En ce qui concerne les gens du voyage, le volume estimé par caravane est de 10 m³/mois soit pour 80 caravanes, 9800 m³/an. Si ce volume est retranché aux volumes perdus, le rendement serait de 79,7 %.

Une borne de puisage a été posée au niveau de Cauffry pour diminuer les prises d'eau sur poteau incendie et deux autres bornes ont été posées sur Laigneville et Liancourt. Cela permet de diminuer les prises d'eau non quantifiées sur poteaux (et les endommagements de poteaux).

2.3.2 AMELIORATION DU RENDEMENT ET RECHERCHES DE FUITE

La réflexion se poursuit **pour réduire les fuites du réseau et améliorer le rendement** (pose de compteurs de sectorisation pour suivre le bon fonctionnement du réseau, la mise en service a été réalisée en 2012, mise en place de la télérelève en 2017, diminution de la pression sur certains secteurs par la pose de stabilisateurs, campagne de détection de fuites et réparation des canalisations concernées, optimisation des délais d'intervention des services techniques, plan de renouvellement des canalisations).

Fin 2015, 2 agents de la régie ont suivi une **formation sur la recherche de fuite** et plus particulièrement sur l'utilisation du matériel d'écoute que la CCLVD a acquis en 2014 (marque SEWERIN). Cette formation complète la formation reçue lors de l'acquisition du matériel.

Figure 14 : Matériel de recherche de fuite

En 2021, une campagne du territoire a été réalisée mais aucune fuite n'a été détectée.

Ces campagnes se poursuivront sur 2022 et seront croisées avec les données de sectorisation dans le cadre de la mise en œuvre d'AQUADVANCED prévue dans la mise en œuvre du marché de télérelève.

Deux indicateurs de performance permettent usuellement de mesurer la performance d'un réseau et son étanchéité :

- **le rendement du réseau**, qui indique le rapport entre les volumes facturés et le volume produit. Il s'exprime en %. On y retranche les volumes comptabilisés non facturés.
- **l'indice linéaire de pertes (ILP)** : il comptabilise le volume d'eau « perdu » par jour et par km de réseau en service. Il s'exprime en m³/km/j.

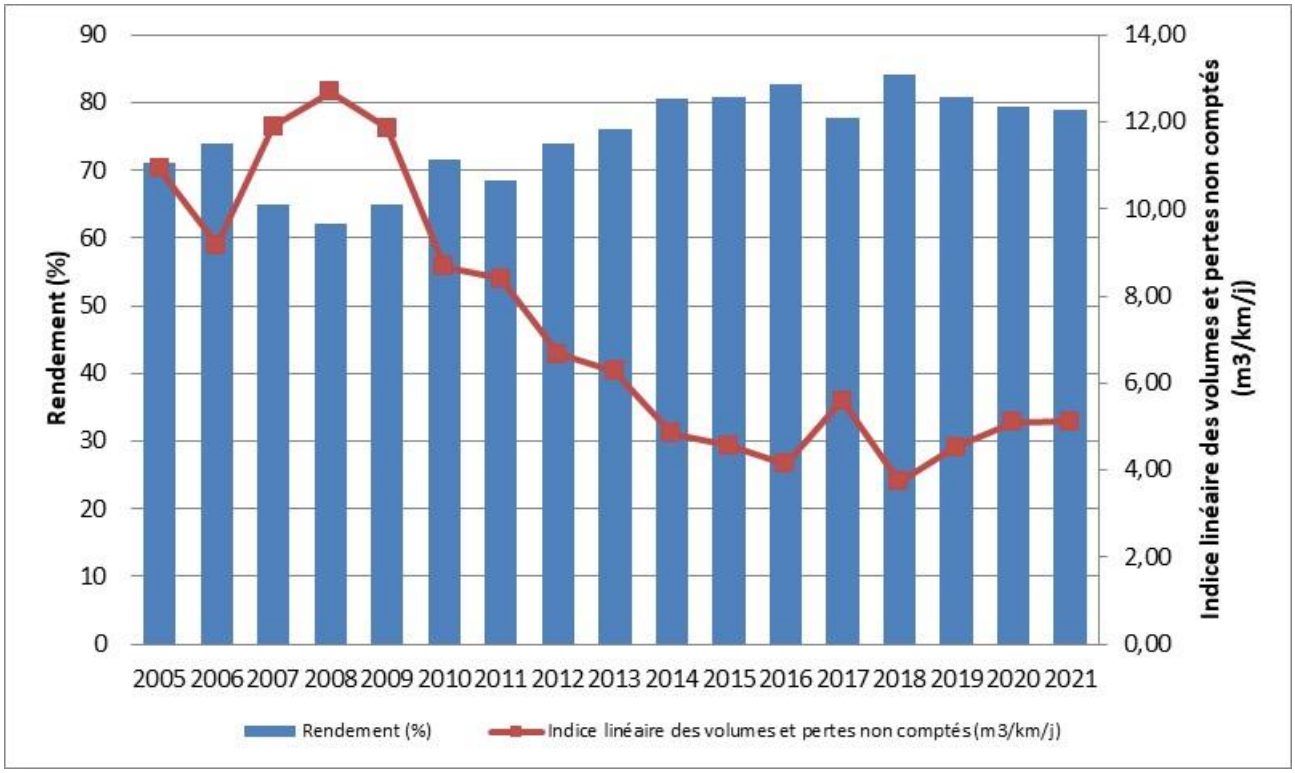

Figure 15 : Evolution du rendement et de l'indice linéaire des volumes et pertes depuis 2005

Le rendement a légèrement baissé par rapport à 2020, il est de l'ordre de **79 %** en 2021 et l'ILP de **5,11 m³ en 2021 d'eau « perdus » par jour et par km de réseau** est stable par rapport à 2020.

Le nombre d'abonné par km pour la CCLVD est de **64,9 ab/km** (considéré comme urbain), l'ILP est donc **acceptable.**

Source : ENGREF / labo GEA enquête nationale auprès DDAF 2005-2007

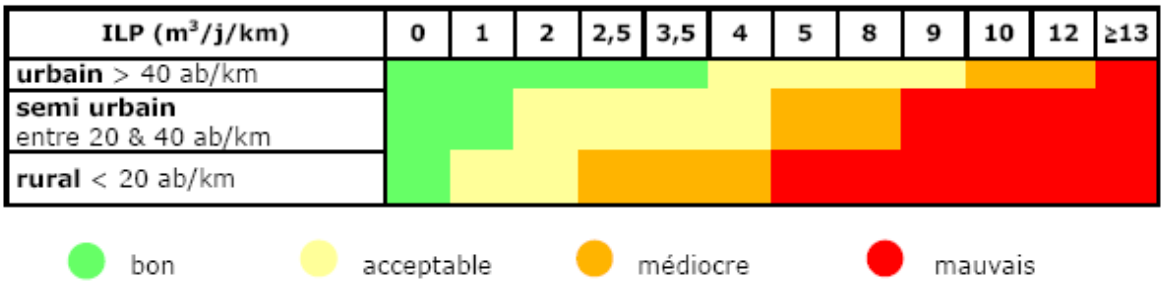

Figure 16 : Catégorie de l'ILP

2.3.3 ANALYSE REGLEMENTAIRE

L'arrêté du 27/01/2012 fixe un rendement minimum de 85 % ou, lorsque cette valeur n'est pas atteinte, le résultat de la somme d'un terme fixe égal à 65 et du cinquième de l'indice linéaire de consommation.

Dans le cas où ce rendement n'est pas atteint, un plan d'actions incluant un suivi annuel du rendement des réseaux de distribution d'eau et indiquant les secteurs ayant fait l'objet de recherches de pertes d'eau par des réseaux de distribution ainsi que les réparations effectuées doit être établi. En cas de non réalisation du plan d'actions, le doublement du taux Agence de l'Eau de la redevance pour l'usage « alimentation en eau potable » est appliquée.

Appliqué à la Communauté de Communes, le rendement de 85 % n'est pas atteint, la valeur à respecter au minimum est de 68.8 %, cette valeur est atteinte pour 2021.

2.4 VOLUMES ACHETÉS

2.4.1 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTOIS

Une convention de vente d'eau liait les Communautés de Communes du Liancourtois et du Clermontois depuis le 02 avril 1980, pour une durée de 10 ans reconductible successivement par période de 5 ans. En 2009, la Communauté de Communes du Clermontois a souhaité renégocier les modalités de cette convention sur les plans quantitatifs et financiers.

La nouvelle convention signée en 2010 pour une durée de 2 ans, définissait l'achat des volumes suivants : 150.000 m³ en 2010 et 120.000 m³ en 2011.

Le prix du m³ était de 0,5731€ HT/m³ (hors redevance prélèvement Agence de l'Eau).

L'interconnexion, située route d'Uny à Rantigny, est fermée depuis le 22/12/2011, elle ne servirait qu'en secours.

2.4.2 AGGLOMERATION CREIL SUD OISE

L'interconnexion par la rue de Nogent à Laigneville avec l'ACSO (Agglomération Creil Sud-Oise, ex CAC) a été mise en service le 29/01/2014 (apport de l'ordre de 100.000 à 150.000 m³/an). Une convention de vente d'eau a été signée entre l'ACSO et la CCLVD.

Le prix de l'eau étant de 0,3940 € HT / m³ (hors redevance prélèvement Agence de l'Eau).

Le volume acheté pour 2021 est de 86 844 m³ (- 4.9 % / 2020, cf. explication précédemment) soit 238 m³/j en moyenne.

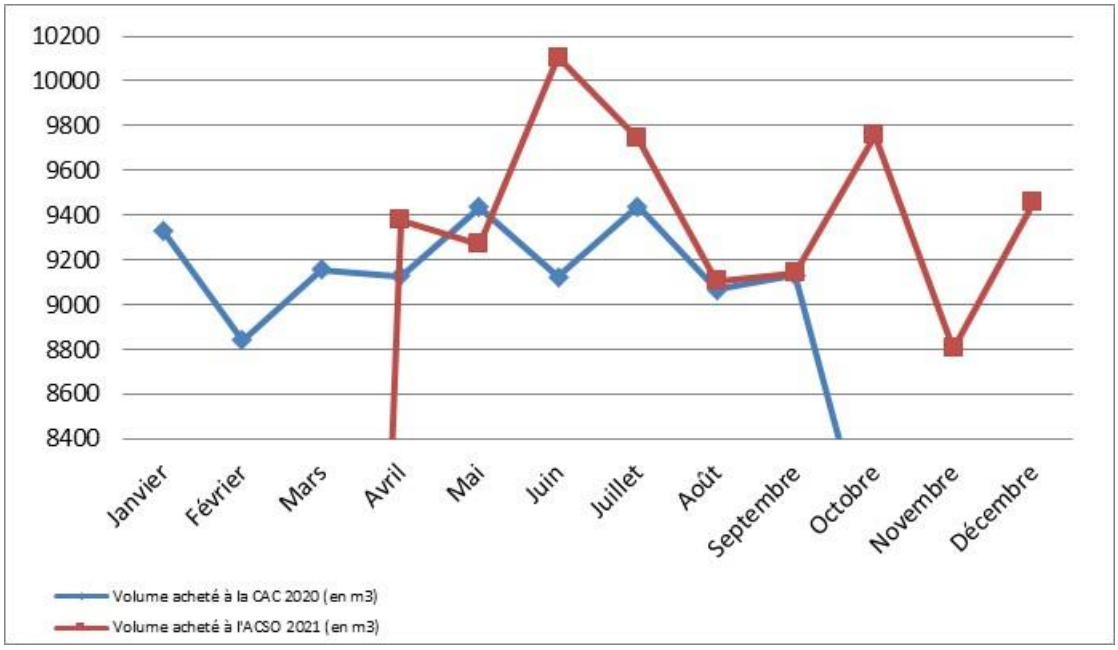

Figure 17 : Volumes achetés à l'ACSO en 2020 et 2021

2.5 FORAGES

2.5.1 CAPACITE DE PRELEVEMENT

L'arrêté préfectoral portant renouvellement d'autorisation concernant le prélèvement d'eau du champ captant sur la commune de Labruyère a été renouvelé pour une durée de 15 ans.

Le volume annuel maximum autorisé est de **1.600.000 m³/an** jusqu'au 31 décembre 2029 (1.800.000 m³/an autorisé sur l'arrêté précédent).

Le volume journalier doit être de **4.380 m³/j** (4900 m³/j sur le précédent arrêté) en débit d'exploitation moyen sur l'année.

Le fonctionnement du champ captant de Labruyère préconisé par l'hydrogéologue est un pompage de l'ordre de **19 à 20 h/j** avec un débit horaire de 240 m³/h.

Dans le cadre du SAGE Oise Aronde, un Volume Maximal Prélevable d'objectif (VMPO) a été fixé à 1 300 000 m³/an à l'horizon 2021 (volume non réglementaire mais d'objectif).

2.5.2 DESCRIPTIONS DES FORAGES

Le champ captant de Labruyère exploite l'aquifère de la craie du Crétacé supérieur dans un secteur où celui-ci est alimenté par drainance verticale par celui des sables de Bracheux. Les caractéristiques chimiques de ces deux nappes sont différentes et la qualité des eaux brutes prélevées dépend de l'importance relative des apports de chacun des deux aquifères (notamment la concentration en fer).

Depuis le 08/12/2009, les nouvelles installations sont en service. Il existe une rotation entre les forages F1, F2bis, F7, F9, F10, avec 4 forages en fonctionnement simultané.

Figure 18 : F1 et F2bis

Figure 19 : F7 et F9

Figure 20 : F10

Le débit unitaire par forage est de 60 m³/h, le débit horaire maximum est de 240 m³/h pouvant aller à 300 m³/h en mode manuel (surpresseur en entrée de la station de déferrisation).

Le forage F8 a été abandonné au vu des taux de fer et de sulfates mesurés. Un diagnostic général des captages a été confié à SADE FORAGES en 2020. Leurs conclusions pour le forage F11 est que cet ouvrage ne peut être utilisé de part sa mauvaise qualité d'eau liée à des contaminations naturelles et non anthropiques. Ils conseillent cependant de ne pas le reboucher et de le garder comme un point de mesure des niveaux de nappe (piézomètre), la Communauté de communes doit se positionner en 2022 sur ce sujet.

Figure 21 : F11

Les forages F4, F5 ont été rebouchés.

Les forages F1, F2bis et F7 ont fait l'objet d'une réhabilitation (nettoyage, inspections caméra) fin 2009.

Le forage F10 a fait l'objet d'une acidification en septembre 2010, de nouveau en avril 2014 puis en novembre-décembre 2020.

Le forage F9 a fait l'objet d'une régénération en 2019, et le F1 en 2021 (cf. paragraphe 2.5.3).

	Capacité	Profondeur	Date de mise en service
Forage F1	60 m³/h	25,5 m	1965 réhabilité en 2009
Forage F2 bis	60 m³/h	38 m	1989 réhabilité en 2009
Forage F4	*Rebouché*		
Forage F5	*Rebouché*		
Forage F7	60 m³/h	50 m	1992 réhabilité en 2009
Forage F8	*Abandonné*		
Forage F9	60 m³/h	45 m	2008
Forage F10	60 m³/h	45,5 m	2008
Forage F11	60 m³/h	45 m	2008

Tableau 9 : Tableau récapitulatif

2.5.3 INTERVENTIONS MAJEURES / TRAVAUX / ETUDES 2021

2.5.3.1 Régénération du F1

En avril 2021, le forage F1 a été régénéré par la société SADE Forages avec la collaboration du prestataire VEOLIA.

Cette régénération s'est déroulée en plusieurs étapes :

- Brossage du forage
- Nettoyage à l'acide chlorhydrique
- Essais par palier d'une heure post régénération
- ITV post régénération
- Test au micromoulinet

Figure 22 : Brossage

Figure 23 : Acidification

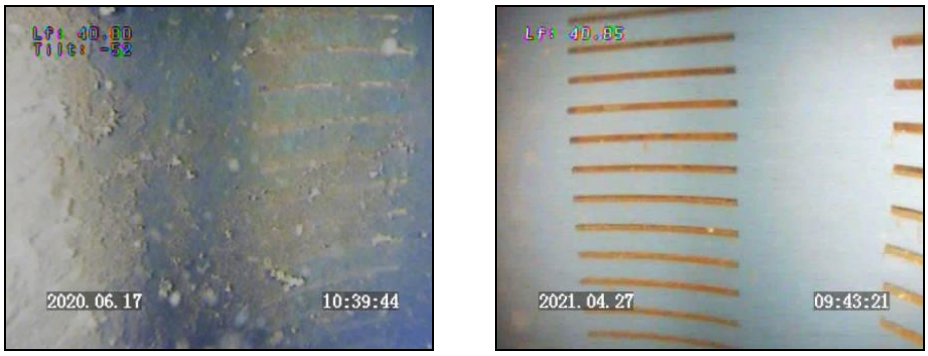

Figure 24 : ITV (avant / après)

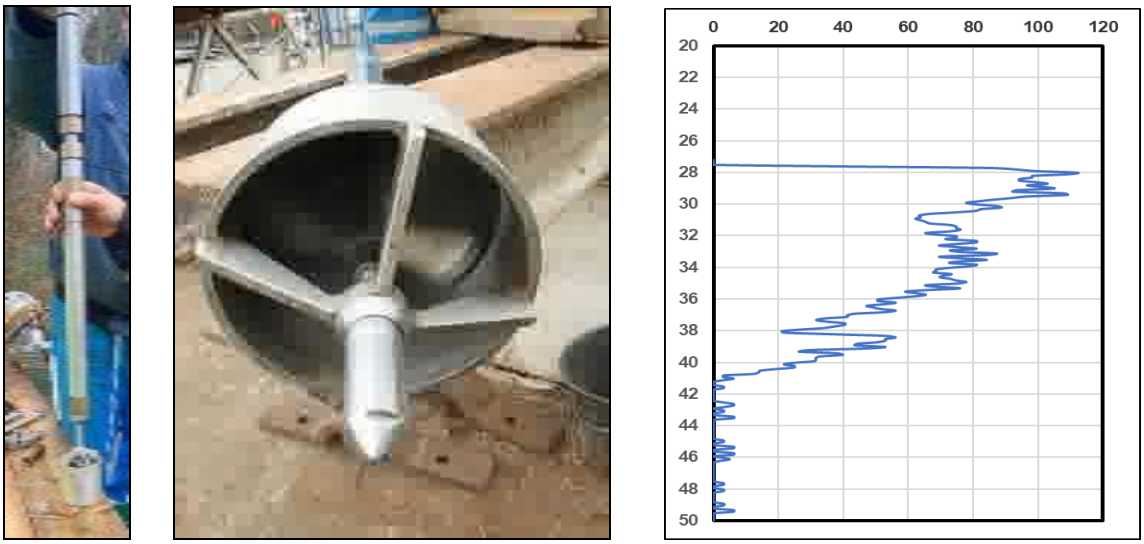

Figure 25 : Test au micromoulinet

2.5.3.2 Travaux de sécurisation

Figure 26 : Travaux de sécurisation (double barreaudage / capotage)

L'objectif de la sécurisation était double :

- Le champ captant de Labruyère a fait l'objet d'un arrêté de DUP en mai 2017. L'arrêté précisait notamment la nécessité de mettre en œuvre au niveau du périmètre immédiat :
    - le double capotage des forages avec système anti-intrusion. En effet, seul un simple capot avec un système anti-intrusion existait.
    - un système anti-intrusion sur l'ensemble des ouvrants des installations. Sur le champ captant, cela concernait en plus des forages un container contenant des équipements et deux bâtiments anti-béliers.

En complément, les piézomètres présents sur le champ captant et conservés pour des suivis de niveau de nappe devaient être sécurisés.

- En parallèle, la Communauté de communes souhaitait sécuriser ses installations d'eau potable vis-à-vis des actes de malveillance conformément au guide de recommandations de l'ASTEE de novembre 2017.

Cette sécurisation des sites s'est finalisée en 2021 avec la pose des serrures de type DENY.

Figure 27 : Travaux de sécurisation (serrures DENY)

2.5.3.3 Simulation situation d'urgence

Fin d'année 2021, une simulation de situation d'urgence a été réalisée aux forages : simulation d'une coupure électrique avec déploiement d'un groupe électrogène de 350 kVa. Celle-ci s'est révélée concluante.

Figure 28 : Simulation de la coupure électrique

2.5.3.4 *Bilan financier*

Opération	Société	Montant
Régénération du F1	SADE / VEOLIA	56.795,90 € HT
Renouvellement de la pompe du F1 (avec baisse de sa puissance 33 kW au lieu de 55 kW)	VEOLIA	13.301,32 € HT
Renouvellement du démarreur progressif du F2bis	VEOLIA	752,80 € HT
Renouvellement de la pompe du F9 (avec baisse de sa puissance 37 kW au lieu de 55 kW)	VEOLIA	12.860 € HT
Travaux de sécurisation des sites (forages, réservoirs, DEF) (finalisation des travaux démarrés en 2020)	VEOLIA	58.478,66 € HT
Fourniture des serrures DENY	DENY	10.917,59 € HT
	Total	**153.106,27 € HT**

Tableau 10 : Bilan financier des interventions aux forages 2021

2.5.4 ANALYSES

2.5.4.1 *Fer*

Le paramètre le plus contraignant sur les forages en terme de qualité est le fer.

Les analyses d'exploitation sur le paramètre fer des différents forages sont les suivantes :

	2020	2021
Forage F1	0,57 mg/l	0,24 mg/l
Forage F2 bis	0,02 mg/l	0,07 mg/l
Forage F7	0,01 mg/l	0,03 mg/l
Forage F9	0,80 mg/l	0,81 mg/l
Forage F10	**1,14 mg/l**	**1,32 mg/l**
Entrée d'usine	0,11 mg/l	0,03 mg/l
Sortie d'usine	0,02 mg/l	0,05 mg/l

Tableau 11 : Résultats des analyses de fer

Les teneurs en fer sont les plus élevées au niveau du forage F10. Le F10 a fait pourtant l'objet d'une régénération en fin d'année 2020.

La référence de qualité du fer sur l'eau potable est de 0,2 mg/l soit 200 µg/l.

2.5.4.2 Manganèse

	2020	2021
Forage F1	5 µg/l	1,4 µg/l
Forage F2 bis	0,8 µg/l	0 µg/l
Forage F7	0,2 µg/l	0 µg/l
Forage F9	**16,8 µg/l**	**17 µg/l**
Forage F10	0 µg/l	0,8 µg/l
Entrée d'usine	1,5 µg/l	0 µg/l

Tableau 12 : Résultats des analyses de manganèse

La teneur en manganèse est la plus élevée sur le F9.

La référence de qualité du manganèse sur l'eau potable est de 50 µg/l.

2.5.4.3 Conductivité

	2020	2021
Forage F1	818 µS/cm	802 µS/cm
Forage F2 bis	824 µS/cm	812 µS/cm

	2020	2021
Forage F7	796 µS/cm	776 µS/cm
Forage F9	787 µS/cm	771 µS/cm
Forage F10	867 µS/cm	874 µS/cm
Entrée d'usine	820 µS/cm	843 µS/cm

Tableau 13 : Résultats des analyses de conductivité

La référence de qualité de la conductivité sur l'eau potable est de 180 à 1000 µS/cm.

2.5.4.4 Sulfates

	2020	2021
Forage F1	95 mg/l	88 mg/l
Forage F2 bis	100 mg/l	90 mg/l
Forage F7	72 mg/l	68 mg/l
Forage F9	102 mg/l	96 mg/l
Forage F10	**132 mg/l**	**130 mg/l**
Entrée d'usine	94 mg/l	101 mg/l

Tableau 14 : Résultats des analyses de sulfate

La teneur en sulfate est la plus élevée sur le F10.

La référence de qualité des sulfates sur l'eau potable est de 250 mg/l.

2.5.5 TEMPS DE FONCTIONNEMENT

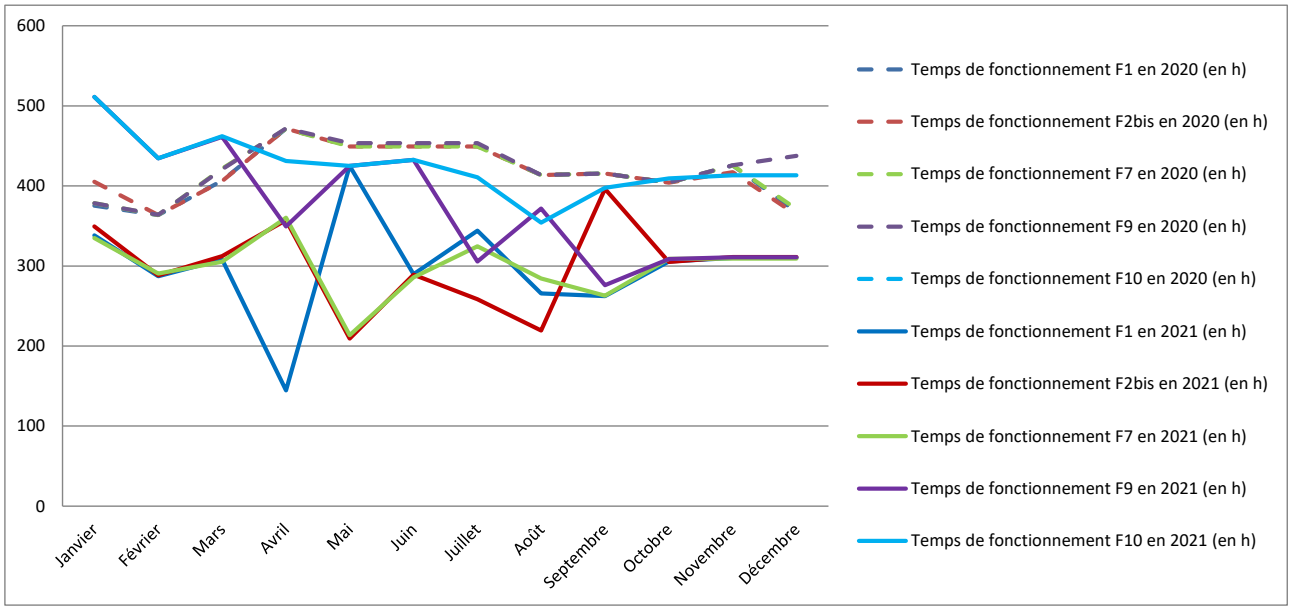

Figure 29 : Temps de fonctionnement de chaque forage en 2020 et en 2021

Le temps moyen de pompage 2021 est moins important par rapport à 2020 (340 h/forage/mois en 2021 et 399 h/forage/mois en 2020) justifié par une meilleure productivité des forages (nombreuses fuites mineures identifiées aux forages, régénération de plusieurs forages ces dernières années, renouvellement de pompes).

2.5.6 VOLUMES ET DEBITS PAR FORAGE

	2020		2021	
	Volumes puisés	**Débits horaires moyens**	**Volumes puisés**	**Débits horaires moyens**
Forage F1	280.284 m³	56,1 m³/h	**216.156 m³**	59,8 m³/h
Forage F2 bis	324.231 m³	65,1 m³/h	234.776 m³	65,2 m³/h
Forage F4	*Rebouché*			
Forage F5	*Rebouché*			
Forage F7	**363.047 m³**	**72,4 m³/h**	255.379 m³	**71,8 m³/h**
Forage F8	*Abandonné*			
Forage F9	298.850 m³	59,2 m³/h	237.550 m³	**53,8 m³/h**
Forage F10	**15.368 m³**	**15,1 m³/h**	**341.467 m³**	**69,3 m³/h**
Forage F11	0 m³	0 m³/h	0 m³	0 m³/h
Total	**1 281 780 m³**	/	**1.285.328 m³**	/

Tableau 15 : Volumes par forages

Le volume pompé au niveau du F10 est plus élevé car il présente un débit plus important de fonctionnement que les autres forages. Celui-ci avait été régénéré fin d'année 2020.

Le F1 présente la productivité la plus faible et donc le volume pompé le plus faible. Il a été régénéré en avril 2021 avec changement de sa pompe.

Le débit moyen par forage est de 64 m³/h en 2021 contre 59,7 m³/h en 2020.

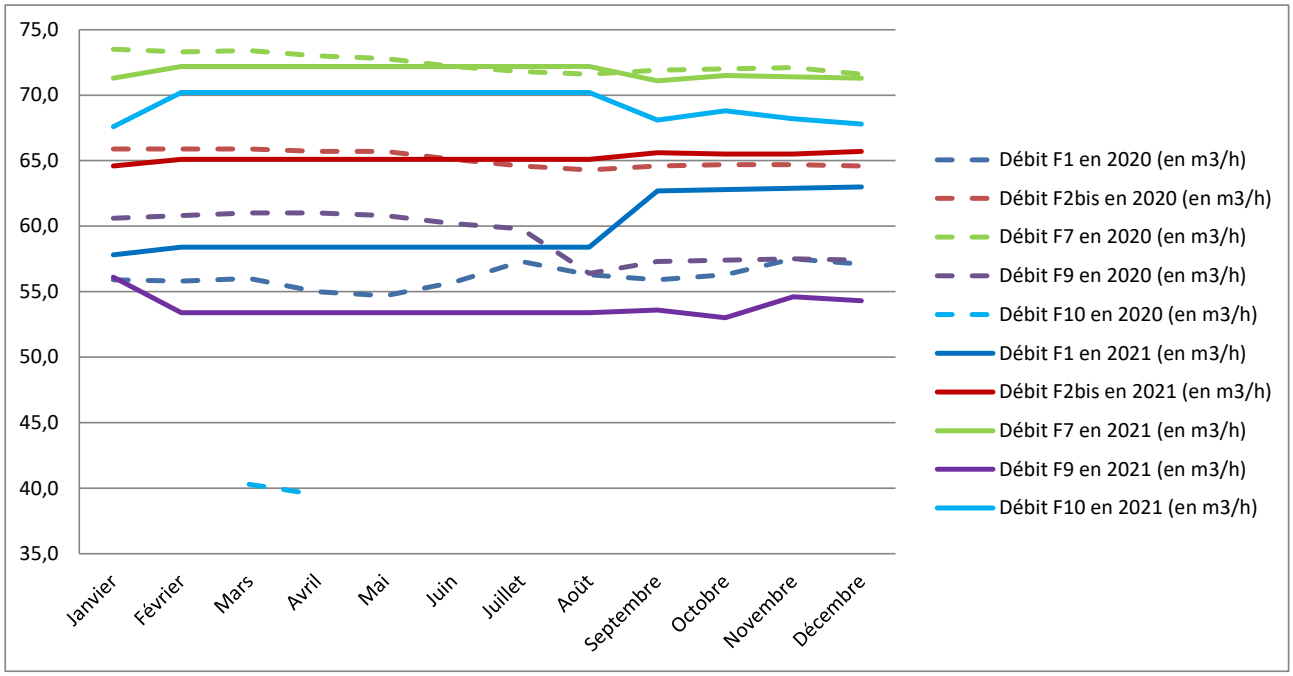

Figure 30 : Evolution du débit horaire de chaque forage en 2020 et en 2021

Le graphique précédent montre que les débits des forages varient en 2021 en moyenne entre 53 m³/h (F9) et 72 m³/h (F7) en 2021. Dans l'ordre, les forages F7, F10, F2bis, F1, F9 présentent des productivités décroissantes.

En théorie, les forages sont équipés des mêmes pompes produisant le même débit : 60 m³/h/forage. En pratique, les forages ne donnent pas les mêmes débits selon leur productivité (qualité de l'eau, fissuration de la craie), leur configuration hydraulique, la hauteur de nappe.

2.5.7 VOLUMES GLOBAUX DES RESSOURCES PROPRES

	Volume moyen journalier (en m³/j)		Volume mensuel (en m³/mois)	
	2020	2021	2020	2021
Janvier	3.118	4.170	96.672	**129.269**
Février	3.209	4.617	**93.054**	110.302
Mars	3.460	3.595	107.266	111.449
Avril	4.003	3.338	**120.093**	100.131
Mai	3.682	3.388	114.130	105.024
Juin	3.804	3.612	114.130	108.366
Juillet	3.682	3.285	114.130	101.842
Août	3.242	3.103	100.510	**96.206**
Septembre	3.457	3.435	103.698	103.041
Octobre	3.265	3.413	101.205	105.790
Novembre	3.555	3.565	106.664	106.954
Décembre	3.556	3.450	110.228	106.954
Moyenne	**3.503**	**3.581**	**106.815**	**107.111**

Tableau 16 : Volumes globaux des ressources propres

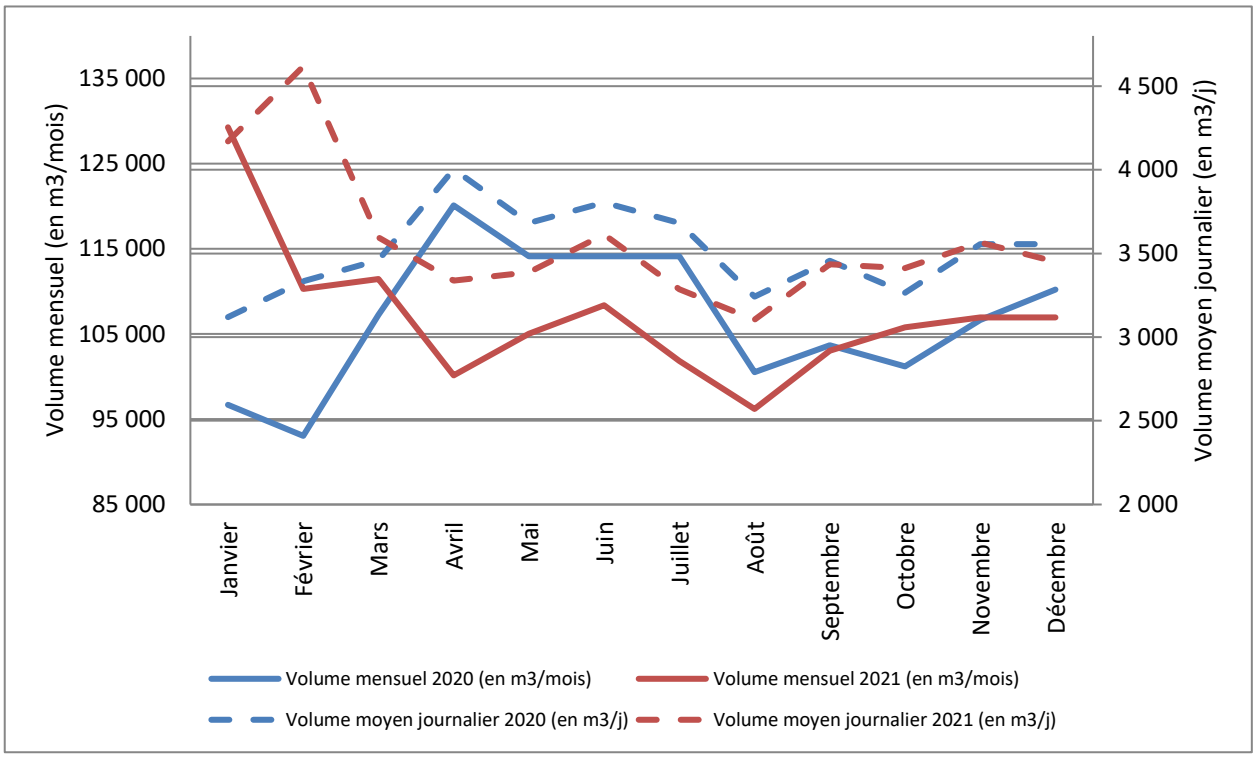

Figure 31 : Evolution des volumes des forages en 2020 et en 2021

Les volumes journaliers et mensuels 2021 sont similaires à 2020. Le volume maximum est observé au mois de janvier 2021, le minimum au mois d'août 2021.

2.5.8 VOLUMES GLOBAUX AVEC LES RESSOURCES EXTERIEURES

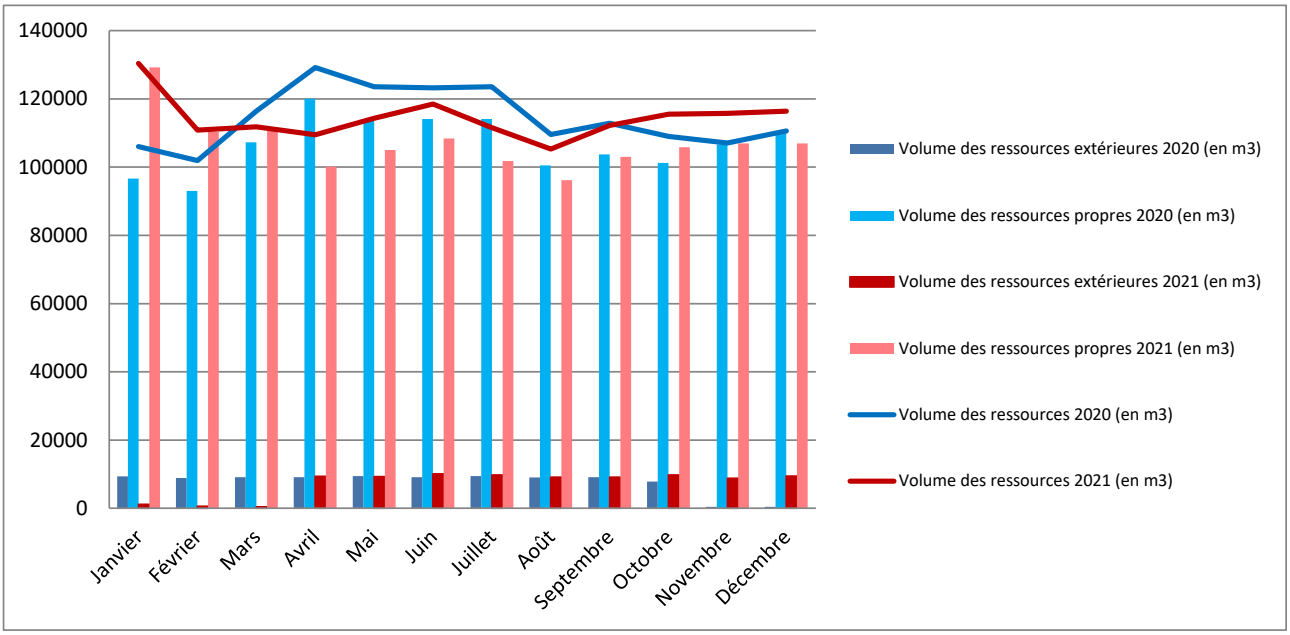

Figure 32 : Evolution des ressources propres et extérieures en 2020 et en 2021

En 2021, on note une baisse des ressources extérieures liée au dysfonctionnement du boitier de consigne sur le poste de surpression de Nogent à Laigneville (- 5% ce qui représente un volume de 4.433 m^3).

Le volume des ressources globales sur cette année 2021 est stable par rapport à 2020.

2.5.9 ENERGIE

	2020	2021
Janvier	74.937	99.515
Février	71.810	84.233
Mars	82.901	89.278
Avril	91.534	79.766
Mai	89.555	78.899
Juin	85.478	80.615
Juillet	85.619	75.354
Août	79.525	68.583
Septembre	79.957	73.601

	2020	2021
Octobre	78.538	75.759
Novembre	82.484	73.409
Décembre	85.511	78.678
Total	**987.849**	**957.690**
Moyenne	**82.321**	**79.808**
Ratio (kW/m³ pompé)	**0.77**	**0.75**

Tableau 17 : Consommation énergétique des forages (en kWh)

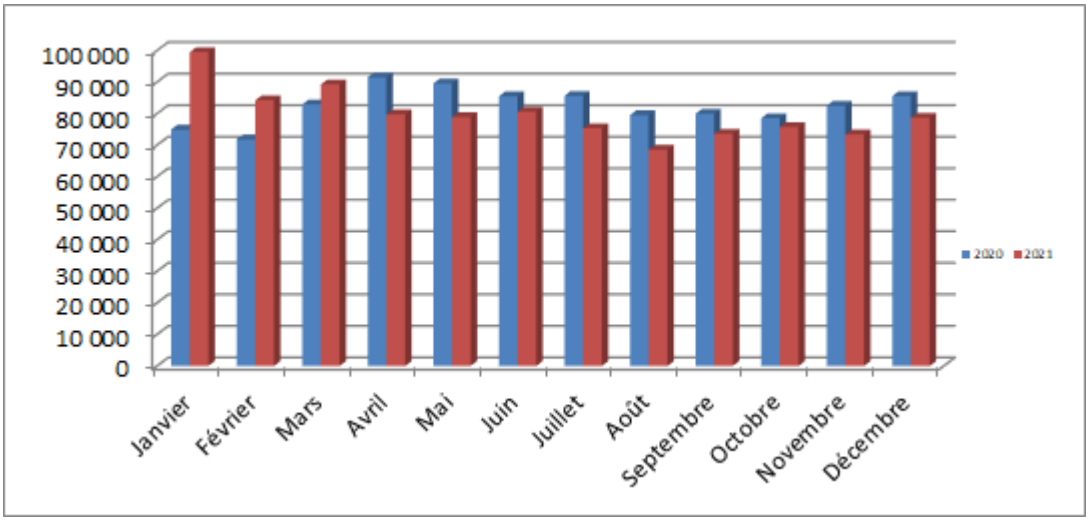

Figure 33 : Evolution de la consommation énergétique sur les forages en 2020 et en 2021

L'énergie électrique consommée en 2021 par les forages est moins élevée qu'en 2020 puisque 2 pompes de forage ont été renouvelées avec une diminution de puissance :

- **Passage de 55 kW à 33 kW pour le F1 en avril 2021**
- **Passage de 55 kW à 37 kW pour le F9 en juillet 2021**

2.5.10 HAUTEURS DE NAPPE

Les hauteurs de nappe varient beaucoup sur le champ captant.

Quand les pompes sont à l'arrêt, la nappe est à son niveau naturel (niveau statique). Quand les pompes sont en fonctionnement, la nappe forme un cône de rabattement autour du forage (niveau dynamique).

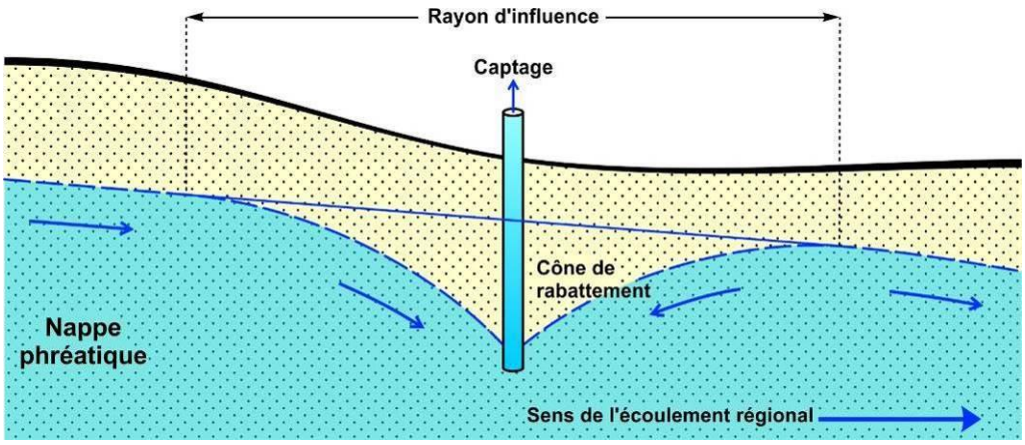

Figure 34 : Cône de rabattement de nappe

Des sondes situées au-dessus des pompes dans les forages sont relevées de manière automatique toutes les 10 minutes.

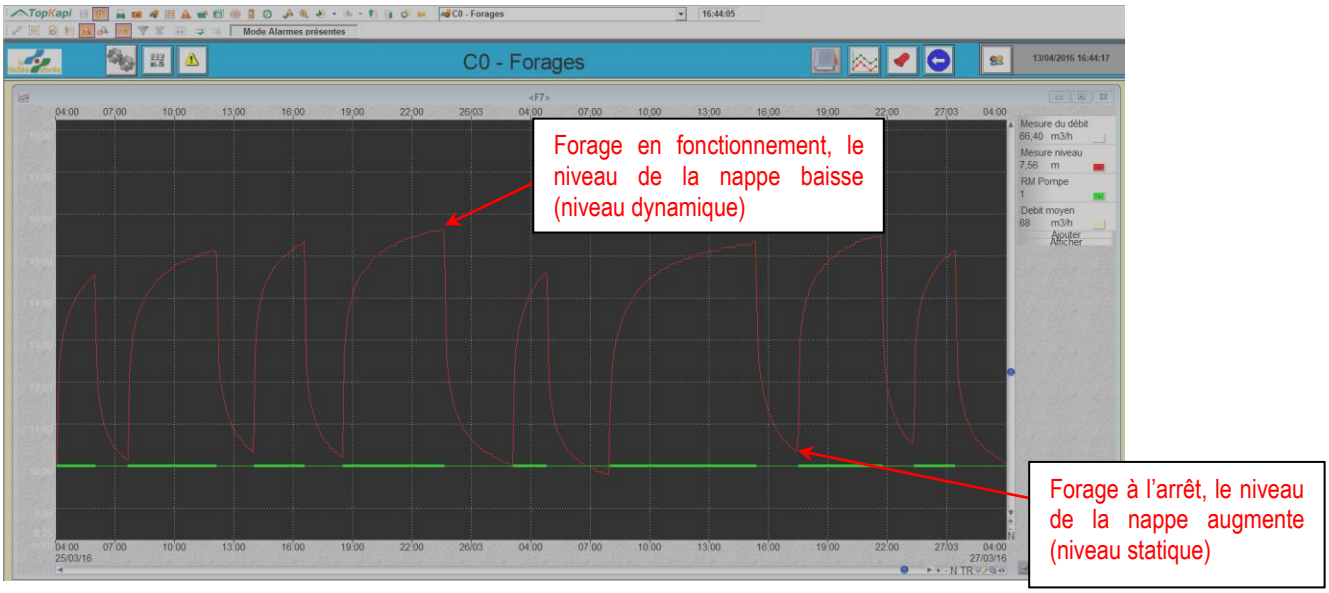

Figure 35 : Exemple de relevé sur le forage F7

Le niveau indiqué par la supervision est le niveau par rapport au terrain naturel. Plus il est haut, plus la nappe est basse.

Les sondes sont installées à 20 mètres de profondeur dans les forages.

2.5.11 PROTECTION DE LA RESSOURCE

La protection de la ressource est assurée par différents types d'actions :

- Disposer des approvisionnements de secours en cas de pollution grave du champ captant de Labruyère : c'est l'objectif de la future interconnexion avec l'Agglomération Creil Sud Oise. L'actualisation du schéma directeur d'eau potable qui a été réalisée en 2012, avait pour principale réflexion la sécurisation de la ressource.
- Instaurer des périmètres de protection de la ressource :

  Concernant les périmètres de protection, l'hydrogéologue agréé a été re-missionné en octobre 2013 pour redéfinir les périmètres de protection rapproché et éloigné en prenant en compte la réalisation de l'étude de bassin d'alimentation de captage et diminuer ainsi le périmètre de protection rapproché. Ces

périmètres de protection ont fait l'objet d'une enquête publique qui a eu lieu du 10/01/2017 au 11/02/2017.

Il n'y a pas eu d'acquisition amiable supplémentaire des terrains constituant le périmètre de protection immédiat des forages de Labruyère en 2021. Il reste 12 parcelles à acquérir sur 57. La procédure d'expropriation pour finaliser l'acquisition a démarré en 2020 par la prise d'une délibération au conseil communautaire du 02/06/2020.

Le dossier de DUP (Déclaration d'Utilité Publique) a été déposé en 2015 afin de finaliser l'acquisition des terrains pour ceux qui ne peuvent pas être acquis à l'amiable. Le commissaire enquêteur a été désigné en 2016 et l'enquête publique liée à la DUP a eu lieu du 10/01/2017 au 11/02/2017. **L'arrêté de DUP a été pris le 12/05/2017 par la Préfecture. Les périmètres de protection sont donc effectifs depuis le 12/05/2017.**

La carte des périmètres de protection rapproché et éloigné approuvée par enquête publique est présentée ci-après.

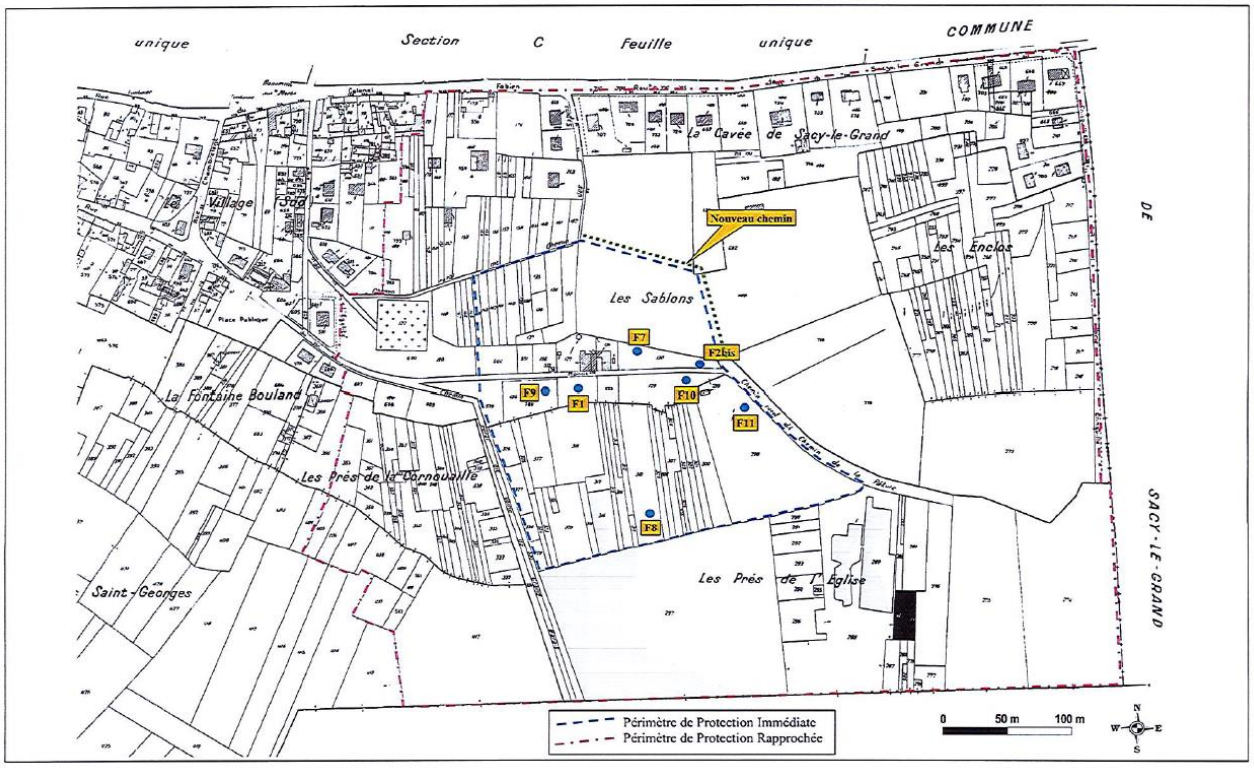

Figure 36 : Carte du périmètre de protection rapprochée

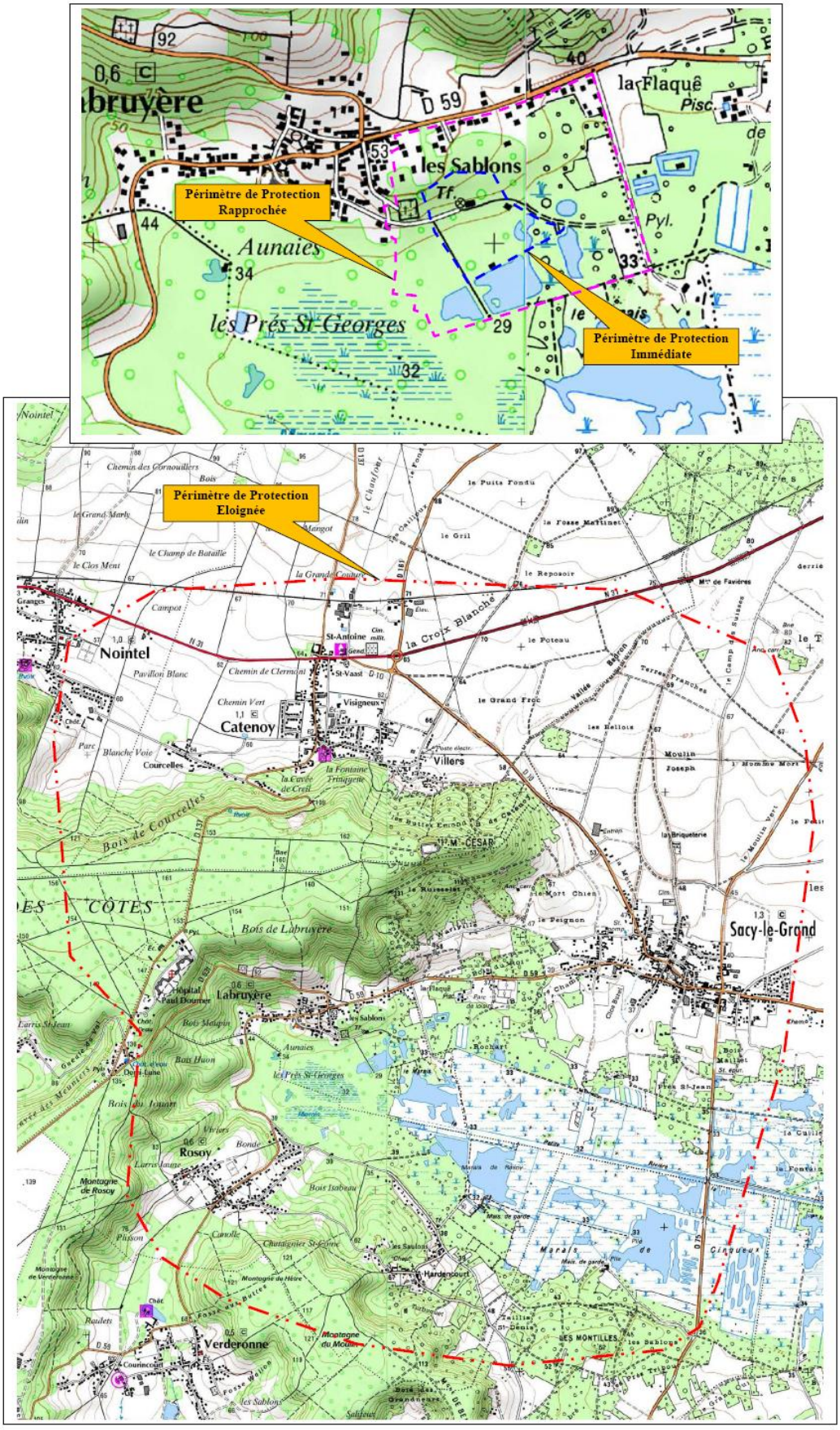

Figure 37 : : Carte du périmètre de protection immédiate, rapprochée et éloignée

- Définition du bassin d'alimentation de captage :
  Le périmètre du bassin d'alimentation de captage (BAC) est présenté ci-dessous. Suite à l'étude BAC, une animation a été lancée en 2014 afin d'animer la mise en œuvre des actions auprès de tous les acteurs (industriels, agriculteurs, gestionnaires d'infrastructures, collectivités, particuliers). Il fait l'objet d'un rapport d'activités dédié annexé au présent rapport annuel. Le périmètre du BAC couvre partiellement ou en totalité 16 communes. Il présente une surface de 6562 ha, l'occupation du sol du bassin d'alimentation de captage (BAC) est la suivante :

- Les zones agricoles (4234,6 ha, soit 64,5%) et les boisements (1522,8 ha, soit 23,2%) dominent. Viennent ensuite les zones urbanisées (362,9 ha, soit 5,5%), le marais de Sacy-le-Grand (330,4 ha, soit 5,0%) et les zones industrielles et artisanales (111,8 ha, où 1,7%).

- Les zones agricoles comprennent des terres arables (3996,3 ha) et des prairies (209,1 ha). Ces dernières sont localisées au pourtour Nord du marais de Sacy-le-Grand ainsi qu'au pied du Bois des Côtes. Les boisements dominent dans la partie sud du BAC et protègent la ressource en eau.

Communes	Présence à l'intérieur du BAC
Epineuse	Totalité
Catenoy	Totalité
Labruyère	Totalité
Rosoy	Totalité
Bailleul-le-Soc	Partielle
Fouilleuse	Partielle
Maimbeville	Partielle
Avrigny	Partielle
Sacy-le-Grand	Partielle
Nointel	Partielle
Bailleval	Partielle
Liancourt	Partielle
Verderonne	Partielle
Angicourt	Partielle
Cinqueux	Partielle
Monceaux	Partielle

Tableau 18 : Liste des communes présentes dans le BAC

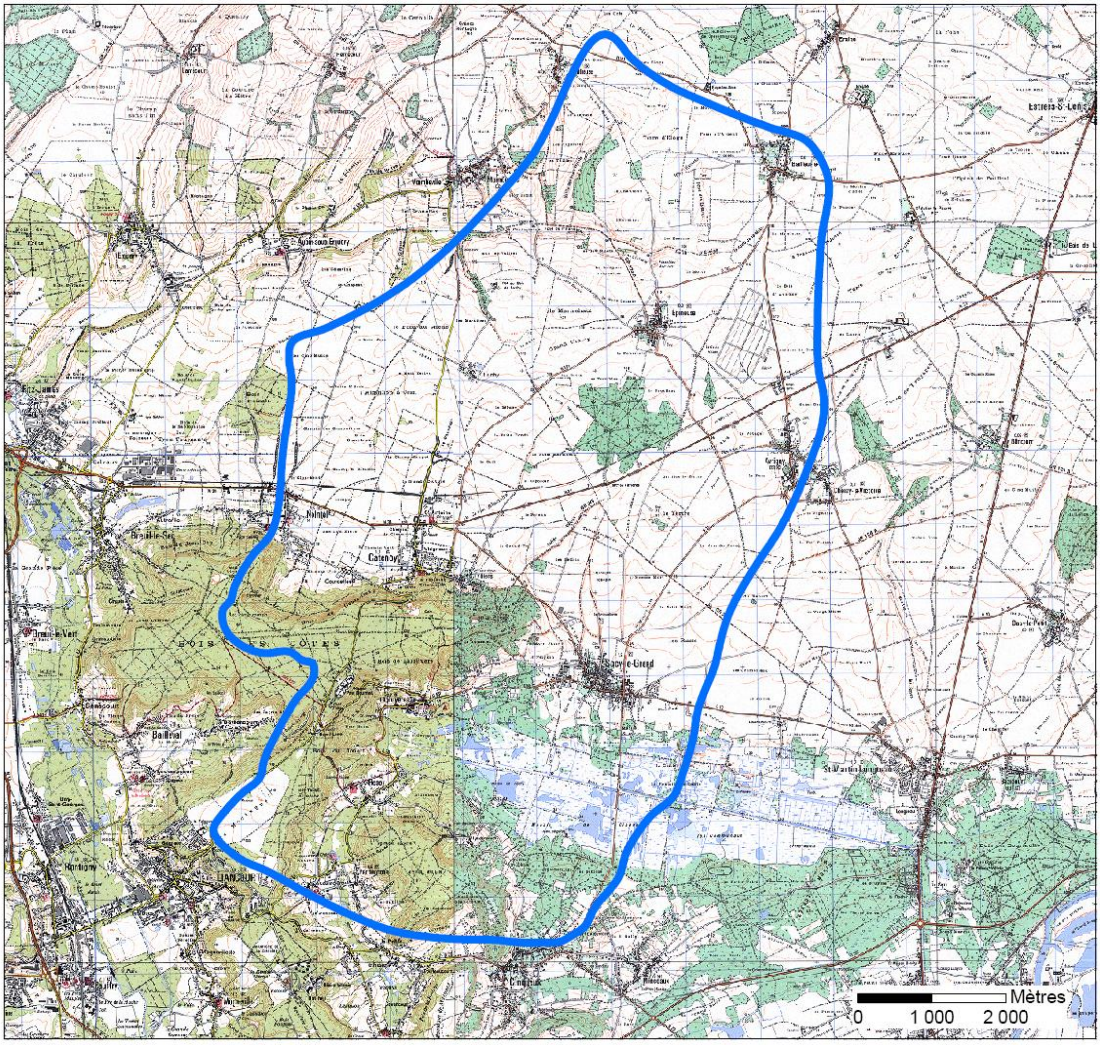

Figure 38 : : Carte du périmètre de protection éloignée

En 2021, les études et les travaux liés à la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des forages ainsi que l'animation BAC se sont poursuivis. Le rapport de l'animation BAC est joint en annexe. Une nouvelle animatrice dédiée à l'animation agricole a été recrutée en novembre 2020, le périmètre d'animation s'est agrandi puisqu'en plus du BAC de Labruyère – Sacy-le-Grand, les BAC de la Plaine d'Estrées ont été rajoutés.

En 2019, une étude a été menée par Utilities Performance sur l'ancienne décharge située sur le périmètre rapproché des captages de Labruyère. Ainsi, le 05 septembre des sondages ont été réalisés. Les résultats indiquent que des polluants sont présents mais leur concentration ne semble pas problématique. Un suivi via des piézomètres sur 5 ans est tout de même recommandé. Il reste à mettre en place.

2.6 TRAITEMENT DE L'EAU

2.6.1 DESCRIPTION

- Depuis le 08/12/2009, la nouvelle station de déferrisation par filtres est en service.

  Année de construction : 2007 à 2009

  Capacité maximale : 240 m^3/h, possibilité de fonctionner en manuel à 300 m^3/h

Figure 39 : Usine de déferrisation

- Jusqu'en 2017 la chloration automatique était asservie au débit d'entrée pour permettre le traitement du fer, et en sortie afin d'assurer au niveau du château d'eau de Labruyère un taux de chlore de 0,3 mg/l (obligation réglementaire liée au plan vigipirate). Cet asservissement au débit a été remplacé par injection automatique d'un volume fixe en 2018. En effet, le débit variant peu et l'asservissement au débit nécessitant des appareils complexes à renouveler, celui-ci a été abandonné.
- Analyses régulières des taux de chlore et de fer.

2.6.2 TRAVAUX / AMENAGEMENTS 2021

En 2021, la canalisation des eaux « sales » (eaux issues du nettoyage des filtres) a été réparée suite à une fuite et des manchettes antivibratiles ont été installées sur celle-ci afin d'absorber les à-coups hydrauliques.

Figure 40 : Canalisation des eaux sales

Figure 41 : Travaux de sécurisation

Opération	Société	Montant
Réparations de la canalisation des eaux sales avec mise en place d'une manchette antivibratile	VEOLIA	3.596,51 € HT
Carte analogique pour automate	VEOLIA	644,77 € HT
Renouvellement du MOXA (NPORT 5410)	NOREALP	NC
Travaux de sécurisation des sites (forages, réservoirs, DEF) (finalisation des travaux démarrés en 2020)	VEOLIA	58.478,66 € HT
Fourniture des serrures DENY	DENY	10.917,59 € HT
	Total	**73.637,53 € HT**

Tableau 19 : Bilan financier des interventions à l'usine 2021

2.7 RESERVOIRS

Volume total stockage utilisé : 3.000 m³

La CCLVD dispose de 6 réservoirs situés en 5 points différents :

Réservoirs	Volume	Commentaires
Liancourt	2 x 750 m³	En service
Laigneville 1	2 x 1 000 m³	Plus en service
Monchy Saint Eloi	Fermé	Plus en service
Rantigny	1 000 m³	Plus en service
Laigneville 2	Fermé	Plus en service
Labruyère	400 m³	Démoli en 2020
Labruyère	1500 m³	En service

Tableau 20 : Inventaire des réservoirs

Le réservoir de stockage (château d'eau de 1.500 m³) situé à Labruyère a été mis en service en décembre 2009. Entre le 08/12/2009 et le 02/11/2010, les réservoirs de Liancourt ont été by-passés. Ils ont fait l'objet d'une réhabilitation de mars à juin 2010 (canalisations et génie civil). Ils ont été remis en service début novembre 2010.

Figure 42 : Réservoirs semi-enterrés de Liancourt (2 x 750 m³)

Depuis fin 2020, le stockage n'est plus que de **3.000 m³** (puisque le réservoir de 400 m³ de Labruyère a été démoli en fin d'année 2020)**.** Comme chaque année, les réservoirs de 1.500 m³ et 2 x 750 m³ ont été vidangés et nettoyés en fin d'année par le prestataire VEOLIA avec la particularité en 2021 d'avoir réalisé un nettoyage mécanique et chimique du réservoir sur tour 1500 m³ qui présentait des traces importantes de fer sur les parois.

Figure 43 : Appareil de nettoyage des réservoirs

Figure 44 : Nettoyage mécanique et chimique du réservoir 1500 m³

Dans le cadre de l'actualisation du Schéma Directeur d'Eau Potable, la réhabilitation des châteaux d'eau de Rantigny et Laigneville a été étudiée afin d'augmenter le volume de stockage.

Ces travaux sont inclus dans le programme pluriannuel défini dans le cadre du SDAEP (schéma directeur d'Alimentation en eau potable).

L'été 2021 a été marquée par plusieurs casses/fuites successives en juillet sur la canalisation de production et au niveau de la manchette antivibrative en entrée d'usine.

Figure 45 : Fuite sur la canalisation de production

Ces désordres occasionnés étaient liés à un défaut de communication entre l'émetteur implanté sur le réservoir 1500 m³ et le récepteur situé aux forages. L'ensemble a été renouvelé. L'implantation d'une vanne de décharge en entrée d'usine pour éviter ce type de problème à l'avenir est en réflexion pour 2022.

Figure 46 : Démolition du réservoir 400 m³ à Labruyère fin 2020

Figure 47 : Travaux de sécurisation

Opération	Société	Montant
Renouvellement Emetteur / Récepteur (forage)	VEOLIA	1.818,70 € HT
Nettoyage mécanique et chimique Réservoir 1500 m³	VEOLIA	2.622,28 € HT
Nettoyage mécanique Semi-enterrés	VEOLIA	1.512,98 € HT
Travaux de sécurisation des sites (forages, réservoirs, DEF) (finalisation des travaux démarrés en 2020)	VEOLIA	58.478,66 € HT
Fourniture des serrures DENY	DENY	10.917,59 € HT
	Total	**75.350,21 € HT**

Tableau 21 : Bilan financier des interventions aux réservoirs 2021

2.8 POSTES DE SURPRESSION

2.8.1 DEMI-LUNE A LABRUYERE

Initialement situé sous le réservoir 400 m³ qui a été détruit en 2020, ce nouveau poste a été construit face à l'hôpital Paul Doumer.

Figure 48 : Poste de surpression à Labruyère

Fin d'année 2021, une simulation de situation d'urgence a été réalisée au niveau de ce poste (en collaboration avec l'hôpital Paul Doumer) : simulation d'une coupure électrique avec déploiement d'un groupe électrogène de 100 kVa. Celle-ci s'est révélée concluante.

Figure 49 : Simulation de la coupure électrique

2.8.2 RUE DE NOGENT A LAIGNEVILLE

Le poste de surpression situé Rue de Nogent à Laigneville (interconnexion avec l'ACSO) fonctionne habituellement sur horloge à un débit fixe de 30 m^3/h (« consigne débit »).

Il n'y a pas eu de travaux majeurs sur ce poste en 2020, à noter un dysfonctionnement sur la consigne « débit » de fonctionnement à partir du 27/10/20. Celui-ci sera réparé en 2021.

2.8.3 RUE PAUL FORT A LAIGNEVILLE

Il n'y a pas eu de travaux majeurs sur ce poste en 2020. Cependant, suite à des enquêtes de terrain et de mesure de pression, ce poste a été volontairement mis à l'arrêt depuis le 16/09/20 (les équipements sont toujours présents).

En effet, les abonnés du secteur du stade de Laigneville desservis par ce poste peuvent être alimentés « gravitairement » sans passer par une étape de surpression.

L'arrêt définitif est à valider avec les pompiers par rapport à la défense incendie. Ce point est à étudier en 2022.

2.8.4 TRAVAUX / AMENAGEMENTS 2021

Figure 50 : Boitier de régulation

Opération	Société	Montant
Boitier de régulation pression sur le poste de surpression Rue de Nogent à Laigneville	VEOLIA	1.194,84 € HT

Tableau 22 : Bilan financier des interventions aux postes de surpression 2021

2.9 RESEAU D'ADDUCTION ET DE DISTRIBUTION

2.9.1 TYPE DE RESEAU

Le réseau est de type autonome principalement.

Il existe une interconnexion partielle avec la Communauté de Communes du Clermontois au niveau de Sénécourt, l'apport ne pouvant se réaliser que dans le sens Clermont vers la Communauté de Communes du Liancourtois. Elle a été fermée le 21/12/2011. Elle est conservée en secours.

Une interconnexion existe également avec l'Agglomération Creil Sud Oise par l'intermédiaire d'un surpresseur. Elle a été mise en service le 29/01/2014.

2.9.2 LINEAIRE DE RESEAU D'EAU POTABLE

	Linéaire (en ml)	
	2020	**2021**
Bailleval	15.183	15.408
Cauffry	15.153	15.153
Labruyère	17.170	17.269
Laigneville	27.290	27.290
Liancourt	33.906	33.906
Mogneville	8.603	8.603
Monchy Saint Eloi	11.291	11.291
Rantigny	15.212	15.212
Rosoy	3.727	3.727
Verderonne	4.702	4.702
Total	**152.237**	**152.561**

Tableau 23 : Linéaire de réseaux d'eau potable

Le patrimoine de canalisation eau potable a été augmenté de 324 ml sur le territoire en 2021.

Par ailleurs, la politique de **suppression des conduites en amiante ciment** menée par la Communauté de Communes se poursuit.

La nature du réseau varie selon les communes :

	Matériau		
	PVC / PE	**Fonte**	**Amiante ciment**
Bailleval	913 ml 6 %	13.995 ml 99 %	500 ml 4 %
Cauffry	2.036 ml 13 %	193 ml 1 %	12.924 ml 86 %
Labruyère	972 ml 6 %	16.297 ml 96 %	0 ml 0%
Laigneville	5.944 ml 22 %	15.157 ml 56 %	6.189 ml 23 %
Liancourt	6.243 ml 18 %	26.092 ml 77 %	1.571 ml 5 %
Mogneville	1.768 ml 21 %	6.140 ml 72 %	695 ml 8 %
Monchy Saint Eloi	3.090 ml 28 %	6.811 ml 61 %	1.390 ml 12 %
Rantigny	1860 ml 12 %	12.747 ml 84 %	606 ml 4 %
Rosoy	279 ml 7 %	3.169 ml 85 %	279 ml 7 %
Verderonne	500 ml 11 %	3.735 ml 79 %	467 ml 10 %
Total	**23.605 ml 16 %**	**104.335 ml 69 %**	**24.620 ml 16 %**

Tableau 24 : Type de matériaux des réseaux d'eau potable par commune

Le matériau majoritaire sur le territoire de la Communauté de Communes est la fonte (tout type de fonte confondu : grise ou ductile) suivi de l'amiante ciment puis du PVC / PE.

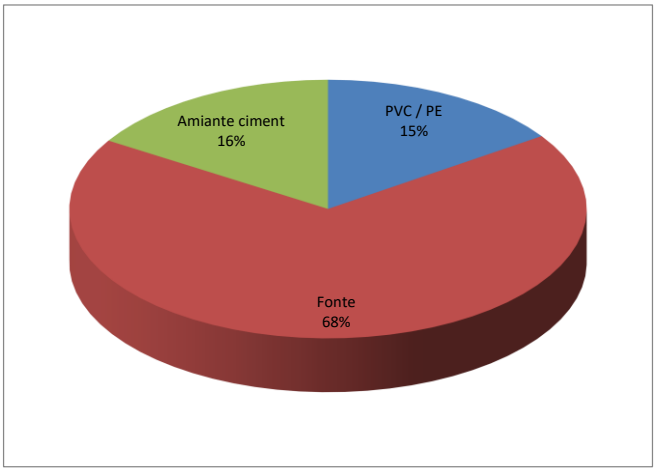

Figure 51 : Répartition des matériaux

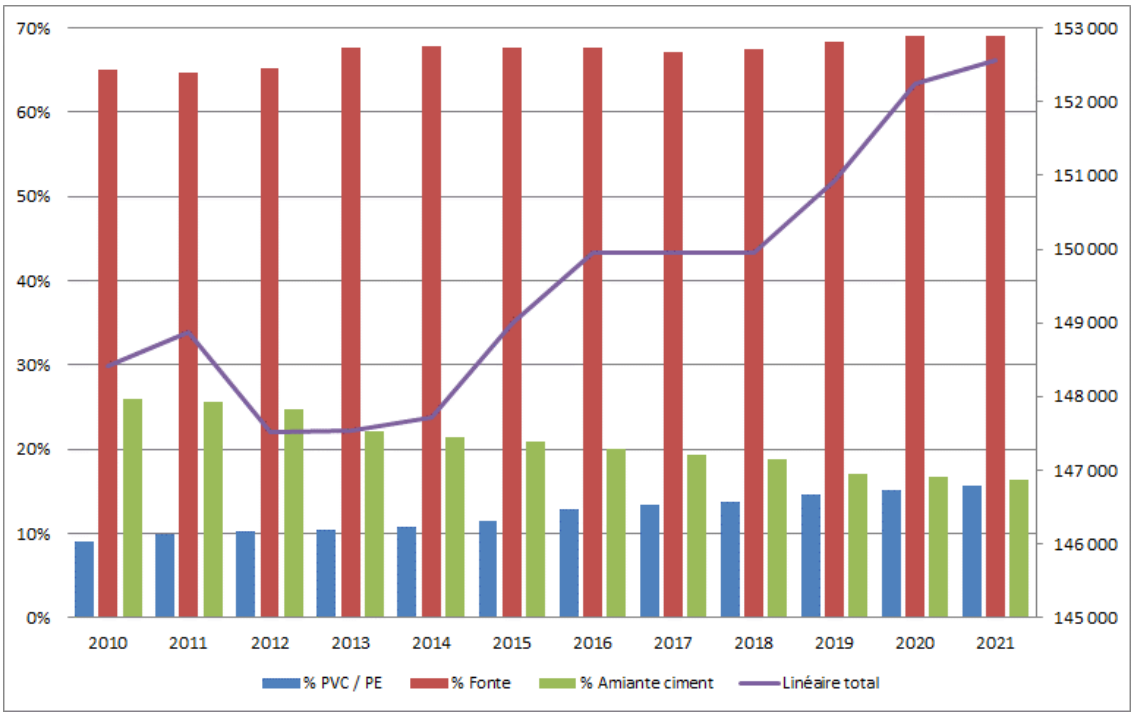

Figure 52 : Evolution de la répartition des matériaux depuis 2010

2.9.3 TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT ET DE CREATION DE RESEAU 2021

	Linéaire 2020	Travaux de renouvellement 2021	Entité	Travaux de création/suppression 2021	Entité	Linéaire 2021
Bailleval	15.183 ml	Clos de Saveuse (renouvellement de 242,60 ml de vieille fonte en fonte DN 125) Rue de l'Ourmelet (renouvellement de de 377 ml de vieille fonte en fonte DN 125)	SADE Régie CCLVD	Rue des Champs (60 ml en PVC DN 110)	Régie CCLVD	15.408 ml
Cauffry	15.153 ml	Impasse Frémion (renouvellement de 145 ml d'AC en PVC DN 63) Rue de Grésilmont (renouvellement de 273 ml d'AC en PVC DN 90)	Régie CCLVD Régie CCLVD	/	/	15.153 ml
Labruyère	17.170 ml	/	/	Impasse des Genêts (rétrocession de 99 ml en PVC DN 63)	Régie CCLVD	17.269 ml
Laigneville	27.290 ml	/	/	/	/	27.290 ml
Liancourt	33.906 ml	/	/	/	/	33.906 ml
Mogneville	8.603 ml	/	/	/	/	8.603 ml
Monchy Saint Eloi	11.291 ml	/	/	/	/	11.291 ml
Rantigny	15.212 ml	Rue du Chevalier de la barre (renouvellement de 94,50 ml d'AC en PVC DN 63)	Régie CCLVD	Rue de la Passerelle (165 ml en fonte DN 100)	DMVA	15.212 ml
Rosoy	3.727 ml	/	/	/	/	3.727 ml

	Linéaire 2020	Travaux de renouvellement 2021	Entité	Travaux de création/suppression 2021	Entité	Linéaire 2021
Verderonne	4.702 ml	/	/	/	/	4.702 ml
Total	**152.237 ml**	**1.132,10 ml**	**/**	**324,00 ml**	**/**	**152.561 ml**

Tableau 25 : Linéaire créé ou renouvelé

En 2021, il y a eu au global une augmentation de 324 ml de réseau :

- 1.132 ml de réseau renouvelé (soit 0,74 %) dont 79 % réalisés en régie CCLVD
- 324 ml de réseau ont été créés / rétrocédés (soit 0,21 %) dont 49 % réalisés en régie CCLVD

En 2021, la régie CCLVD a posé 1.048 ml de réseau.

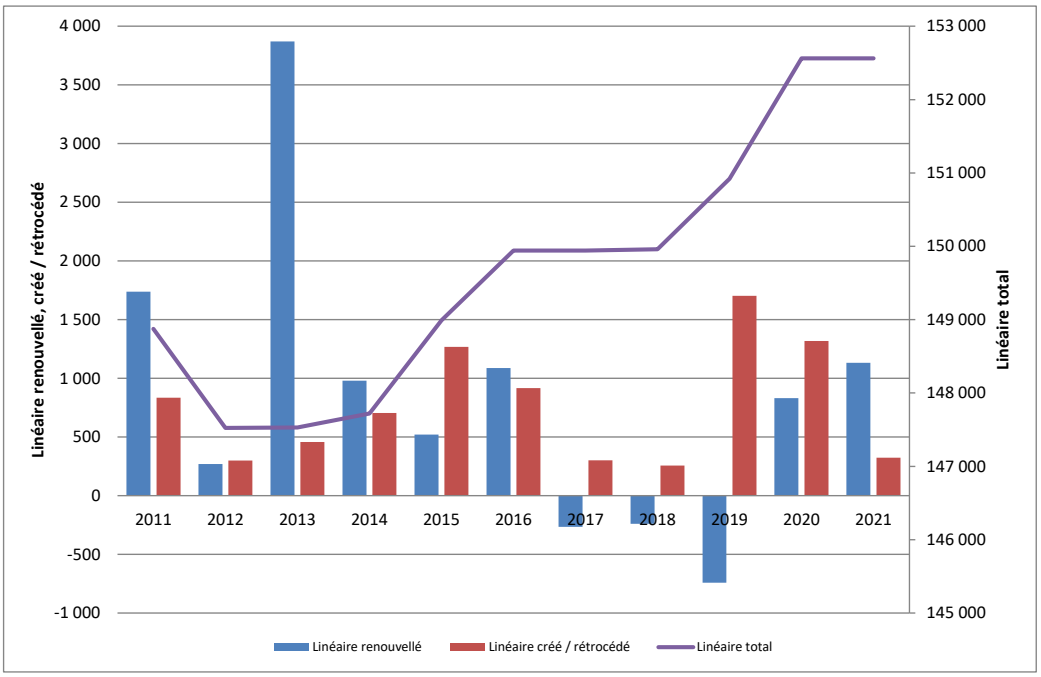

Figure 53 : Evolution des linéaires renouvelés, créés / rétrocédés et totaux depuis 2011

Figure 54 : Renouvellement du réseau – Rue de l'Ourmelet à Bailleval (Régie CCLVD)

Figure 55 : Renouvellement du réseau – Impasse Frémion à Cauffry (Régie CCLVD)

En 2021, les travaux de renouvellement de conduite en coordination avec les programmes de voirie des communes se sont donc poursuivis avec la rue du clos de Saveuse à Bailleval et l'impasse Frémion à Cauffry notamment.

De même, la CCLVD poursuivra en 2022 l'accompagnement des communes dans leur politique d'urbanisme.

Le récapitulatif des principaux coûts de ces opérations 2021 est le suivant :

Commune	Rue	Coût	Entité
Bailleval	Clos de Saveuse	69.271,14 € HT	SADE
Cauffry	Rue de Grésilmont	44.684,11 € HT	REGIE CCLVD
Cauffry	Impasse Frémion	29.611,10 € HT	REGIE CCLVD
Rantigny	Rue du Chevalier de la barre	26.808,43 € HT	REGIE CCLVD
Rantigny	Rue de la Passerelle	13.256,60 € HT	DMVA
Bailleval	Rue de l'Ourmelet	108.889,35 € HT	REGIE CCLVD
	Total	**292.520,73 € HT**	

Tableau 26 : Tableau récapitulatif des principaux investissements

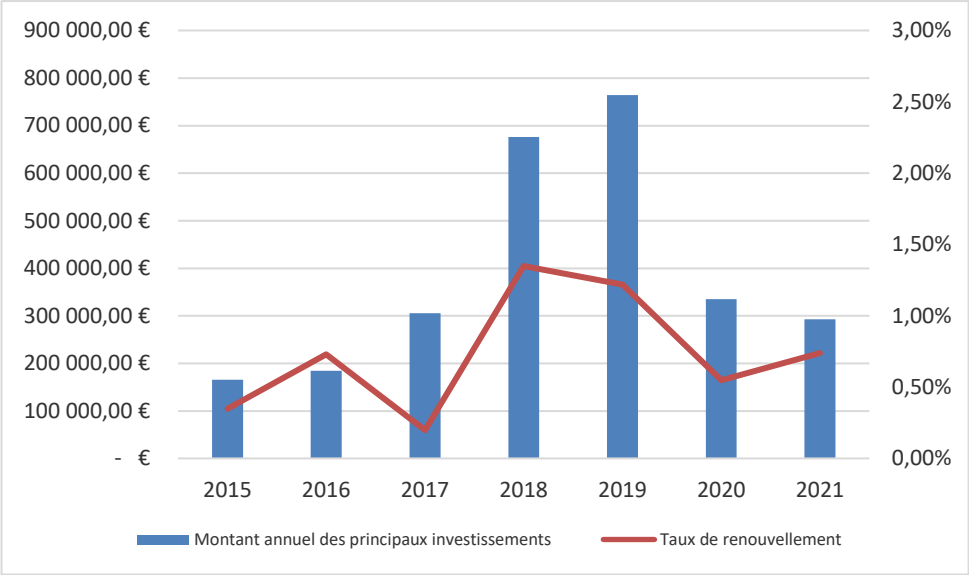

Figure 56 : Evolution des principaux investissements de renouvellement ou d'extension de réseau d'eau potable depuis 2015

Le taux de renouvellement est de 0,74 % en 2021 (moyenne nationale pour les services de moins de 100 000 habitants : 0,94 %). La moyenne au niveau de la CCLVD sur ces 5 dernières années est de 0,81 %.

Il est à noter que les années 2018 et 2019 avaient été marquées par les travaux de renouvellement d'eau potable sur la traversée de la commune de Rantigny (avenue Pierre Curie, avenue Jean Jaurès) et de la commune de Verderonne (rue du château, place des tilleuls, rue de la cavée) ainsi que la création du maillage d'eau potable entre les communes de Rosoy et Labruyère permettant ainsi de secourir également la commune de Verderonne.

2.9.4 MISE A JOUR DU SCHEMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE

La dernière phase de la mise à jour du schéma directeur d'eau potable menée par le groupement BERIM / EGIS EAU s'est achevée en 2015.

Cette actualisation avait pour objectif d'améliorer la gestion de l'exploitation des installations et programmer les travaux nécessaires.

Les conclusions de cette étude amènent à la réalisation des travaux suivants :

- Maillage Béthencourt Demi Lune (travaux finalisés, cf. ci-dessus),
- Maillage Labruyère-Rosoy réalisé en 2019,
- Travaux liés au renouvellement de canalisation, spécifiques à la canalisation de production (estimation à 600.000 € HT) qui ne seraient pas réalisés. En effet l'interconnexion sécuritaire avec l'ACSO pourrait remplir ce rôle.
- Travaux liés au renouvellement de canalisations estimés à 316.200 € HT / an pour un total de 3.800.000 € HT sur les canalisations prioritaires sur 10 ans
- Réhabilitation des réservoirs de Rantigny et Laigneville
- Sécurisation de la ressource avec la création d'une liaison entre le réservoir de Villers Saint Paul (ACSO) et le réservoir 1.500 m³ de Labruyère

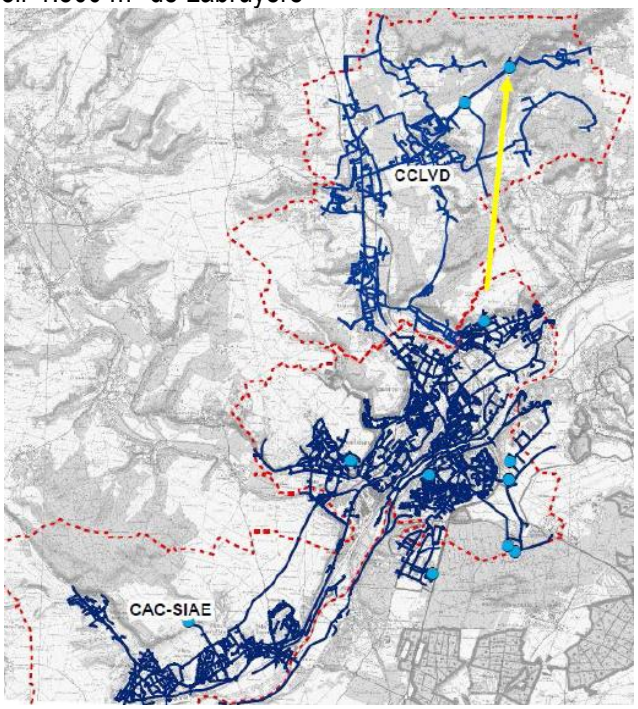

Figure 57 : Localisation des réservoirs CCLVD et ACSO

- Ces travaux consisteraient à la pose d'une canalisation DN250 sur 6,8 km.

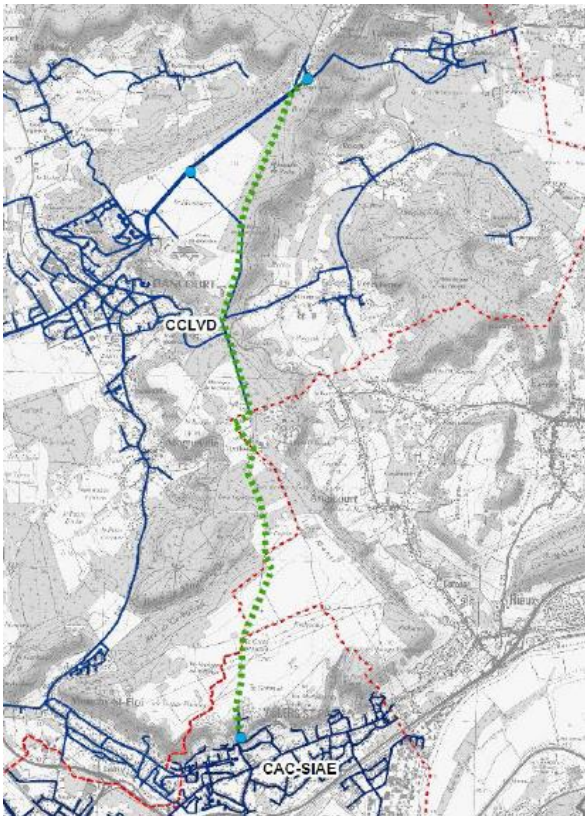

Figure 58 : Tracé potentiel d'interconnexion

L'étude de faisabilité sera lancée en 2022.

Dans le cadre de ce Schéma Directeur, une expertise de la canalisation de pompage (entre les forages et l'usine) par scanner a été menée par SAFEGE.

3 sondages ont été réalisés sur des canalisations en fonte ductile DN250 datant des années 70 :

- 2 sondages au niveau du chemin Berenger à Labruyère,
- 1 sondage au niveau de la cavée Moulin à Labruyère.

Figure 59 : Scan de la canalisation

Ces sondages ont conclu à **un risque de fuite ou de casse avéré** étant donné l'épaisseur résiduelle de la canalisation et la présence de nombreux points de corrosion très profonds.

Figure 60 : Canalisation du chemin Berenger à Labruyère

La réflexion du renouvellement de cette canalisation est à mettre en parallèle avec les travaux d'interconnexion avec l'ACSO.

2.9.5 NOMBRE DE BRANCHEMENTS NEUFS OU REFAITS

	2020			2021		
	Branchements neufs	**Réfection de branchements en plomb**	**Modification de branchements (1)**	**Branchements neufs**	**Réfection de branchements en plomb**	**Modification de branchements (1)**
Bailleval	-	-	1	6	-	41 (dont 11 pour le chantier rue du clos de saveuse et 27 pour le chantier rue de l'Ourmelet)
Cauffry	1	-	57 (dont 38 reprises de branchements pour le chantier grande rue et 15 pour le chantier rue de la folie)	9 (dont 1 pose de compteur neuf à la RPA et 1 pose de compteur neuf résidence HLM Grésilmont dans le cadre du chantier de la rue de Grésilmont)	-	40 (dont 8 reprises de branchements pour le chantier rue du 1er septembre, 17 reprises de branchements pour le chantier de la rue de Grésilmont, et 15 pour le chantier impasse Frémion)
Labruyère	1	-	4 (dont 3 pour le chantier cavée Bruyet)	-	-	-
Laigneville	8	-	23 (dont 15 pour le chantier rue Thébault)	10	-	8
Liancourt	10	-	24 (dont 19 reprises de branchement pour le chantier rue Jean Racine)	8	1	6

	2020			2021		
	Branchements neufs	**Réfection de branchements en plomb**	**Modification de branchements (1)**	**Branchements neufs**	**Réfection de branchements en plomb**	**Modification de branchements (1)**
Mogneville	4	-	-	7 (dont 5 compteurs individuels posés à Chedeville)	-	-
Monchy Saint Eloi	2	-	1	2	-	1
Rantigny	6 (dont 1 branchement vert)	-	2	8 (dont pose compteur secto pour la station total)	-	32 (dont 27 dans le cadre du chantier rue du chevalier de la barre)
Rosoy	1	-	-	1	-	9 (dans le cadre du chantier rue de Léguillon rue de la Croix Dupuis)
Verderonne	5	-	-	3	-	-
Total	**37**	**0**	**112**	**52**	**1**	**138**

Tableau 27 : Nombre de branchements neufs ou refaits

(1) Correspond à des mises en conformité de branchement (compteur déplacé pour être posé dans un regard sur domaine public ou privé, …), les interventions sur des branchements plomb ne sont pas comptabilisées dans cette catégorie.

En 2021, le coût d'un branchement eau neuf « standard » (diamètre 15 avec citerneau, moins de 10 ml) était de **2.035,16 € HT** (2.035,16 € HT en 2020).

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Branchements neufs	36	56	55	53	50	59	45	37	52
Réfection de branchements en plomb	21	6	4	8	7	8	5	-	1
Modification de branchements	388	137	111	104	136	283	198	112	138
Total	**445**	**199**	**170**	**165**	**191**	**350**	**246**	**149**	**191**

Tableau 28 : Evolution du nombre de branchements neufs ou refaits depuis 2013

En 2021, le nombre de modification de branchements est constant.

Le nombre de branchements neufs a légèrement augmenté en 2021, l'année 2020 avait été marquée par la crise du covid.

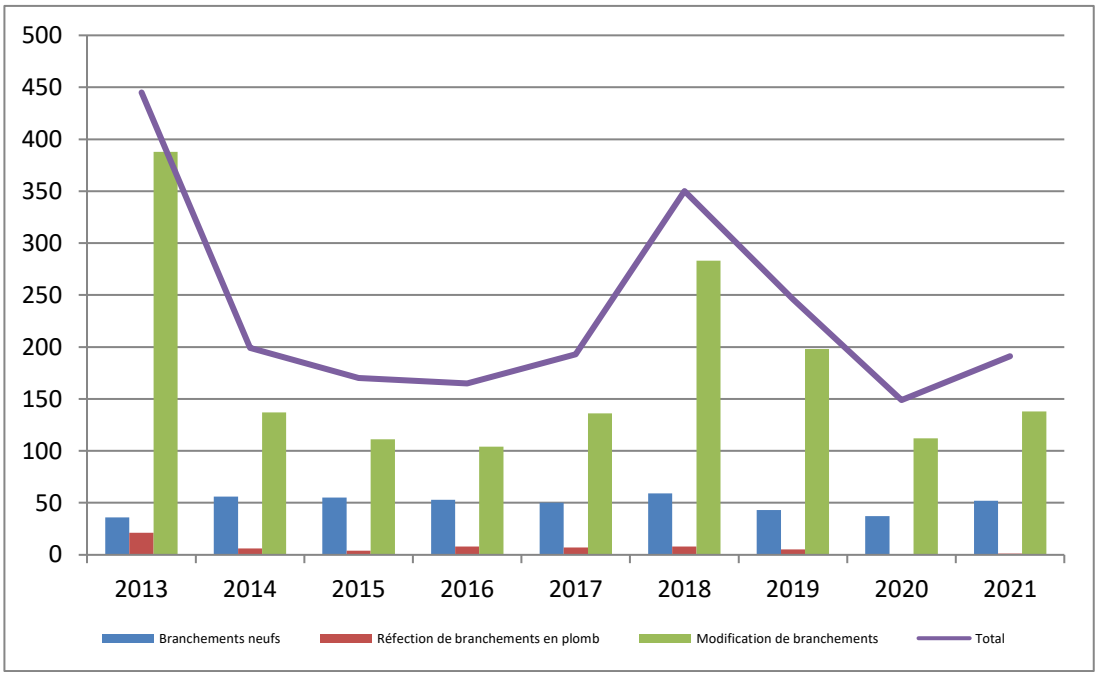

Figure 61 : Evolution du nombre de branchements entre 2013 et 2021

2.9.6 INTERVENTIONS SUR LES RESEAUX

2.9.6.1 Synthèse des interventions

Type d'intervention	2020	2021
Réparations sur conduite principale ou branchements en journée et en astreinte	39 sur conduites 71 sur branchements 7 sur bouches à clé et vannes	32 sur conduites 60 sur branchements 10 sur bouches à clé et vannes 5 condamnations de branchement 1 condamnation de conduite 1 suppression du surpresseur de Laigneville
Changement de vannes	33	20
Réparation fuite sur poteau incendie	1	1
Renouvellement de poteaux incendie	15	1 renouvellement + 1 création
Ordres de service ouvertures, ouverture avec pose compteurs et fermetures abonnés	228	414
Demande étalonnage compteur	-	2
Interventions fuites avant compteurs, compacts	66	91
Mise en conformité, reprise branchement	112	138
Création de branchement	37	48
Changement de compteurs	39	38
Interventions service de garde	80 (dont 35 interventions pour fuite sur conduite principale ou branchements et 28 interventions pour fuites avant compteur)	83 (dont 29 interventions pour fuite sur conduite principale ou branchements et 17 interventions pour fuites avant compteur)
Nombre total de réparations pour fuite (gardes + heures ouvrées)	**245 (182 en heures ouvrées dont 1 fuite sur poteau incendie + 63 en interventions de gardes)**	**240 (194 en heures ouvrées dont 1 fuite sur poteau incendie + 46 en interventions de gardes)**

Type d'intervention	2020	2021
Nombre total d'ordres de service (petites interventions réalisées chez les abonnés : robinet avant compteur, relève index, réparation de fuites avant compteur, …)	**416**	**534**

Tableau 29 : Nombre d'interventions de la régie CCLVD

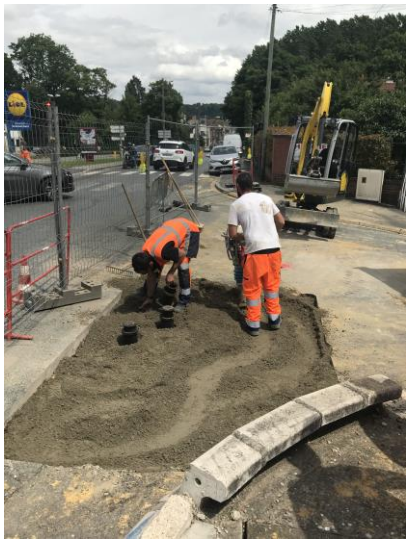

Figure 62 : Pose de vannes – Rue du 1er septembre à Cauffry (régie CCLVD)

2.9.6.2 Fuites sur conduite (en journée et en astreinte)

Les **fuites sur conduite** répertoriées sont les suivantes :

	2020		2021	
	Nombre	**Localisation**	**Nombre**	**Localisation**
Bailleval	7	**Rue du Pont Mathieu (2)** Chemin de la ferme (1) Rue du Clos de Saveuse (1) Rue de l'Ourmelet (1) Rue du Prieuré St Nicolas (1) Rue Fontaine St Maur (1)	5	**Rue de l'Ourmelet (2)** Rue du Prieuré St Nicolas (1) **Rue Fontaine St Maur (2)**
Cauffry	5	Rue Henri Besse (1) Rue de la Folie (1) Rue de Grésilmont (1) Route de Mouy (1) Rue du 1er septembre (1)	7	**Impasse Frémion (3)** **Rue du Moulin (2)** Carrefour H. Besse / route de Mouy (1) Angle 1er septembre / route de Mouy (1)

	2020		2021	
	Nombre	**Localisation**	**Nombre**	**Localisation**
Labruyère	1	Rue de la Libération (1)	3	**Angle H. Ayrald / H. Legrand (2)** Maillage Labruyère / Rosoy (1)
Laigneville	3	**Rue de la République (2)** Rue des Sorbiers (1)	3	**Rue de Nogent (2)** Rue de la Gare (1)
Liancourt	10	Rue de la Faïence (1) Rue Latour Prolongée (1) **Rue Latour (2)** Rue de la Pyramide (1) Rue Duvoir (1) Rue Victor Hugo (1) **Rue de l'Abattoir (2)** Ruelle de Paris (1)	7	**Rue Victor Hugo (2)** Rue des Arts et Métiers (1) Ruelle de Paris (1) Rue Jean Jaurès (1) Rue Albert 1er (1) Rue Latour (1)
Mogneville	2	Rue Pasteur (1) Voirie de Fécamp (1)	1	Voirie Saint Sacrement (1)
Monchy Saint Eloi	3	Rue de Villers (2) Rue du Clos Saint Paul (1)	2	**Rue de Villers (2)**
Rantigny	7	Rue Berthelot (1) **Rue d'Uny (2)** Chemin des Aulnes (1) **Rue Chevalier de la Barre (2)** Rue de la Brèche (1)	4	Rue Emile Zola (1) **Rue Dubuy Raguet (2)** Rue Parmentier angle route de Mouy (1)
Rosoy	1	Rue de Léguillon (1)	-	-
Verderonne	-	-	-	-
Total	**39**	**Dont 13 en interventions astreinte**	**32**	**Dont 19 en interventions astreinte**

Tableau 30 : Nombre de fuite sur conduite (en journée et en astreinte)

A noter que les canalisations de la rue de l'Ourmelet et l'impasse Frémion ont été renouvelées.

La tendance du nombre de fuite est plutôt descendante au fil de ces dernières années ce qui s'explique par un programme de renouvellement ciblé sur les canalisations les plus fuyardes.

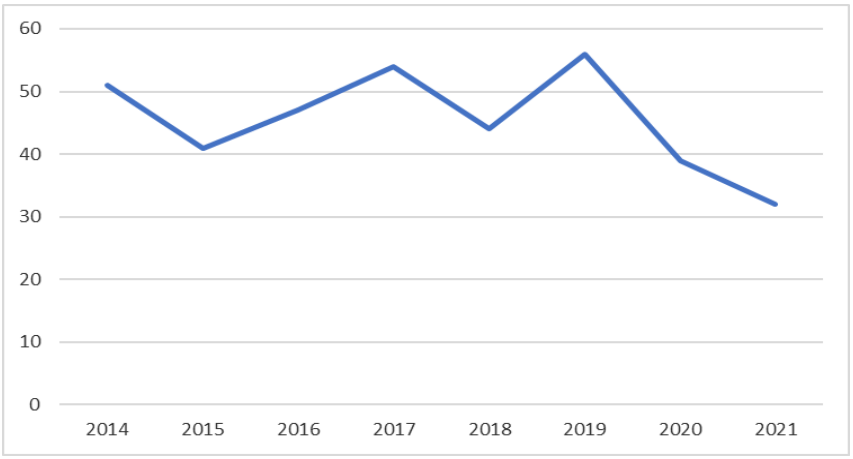

Figure 63 : Evolution depuis 2014 du nombre de fuites sur conduite au global

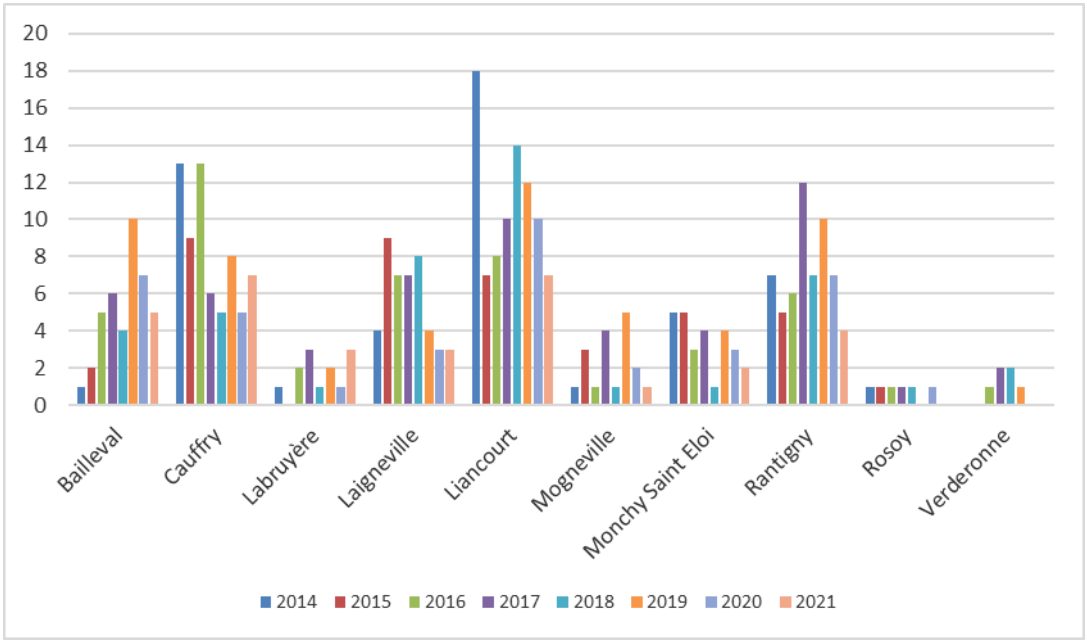

Figure 64 : Evolution depuis 2014 de fuite sur conduite par commune

Le nombre de fuites par commune est à mettre en parallèle avec le linéaire de réseaux (Liancourt présente le plus grand linéaire de réseau) mais aussi la nature du réseau (Cauffry par exemple a beaucoup de réseaux amiante) et l'âge des conduites.

Figure 65 : Réparation de la conduite – Rue du Prieuré Saint Nicolas – Bailleval

Figure 66 : Réparation de la conduite - Rue du Moulin – Cauffry

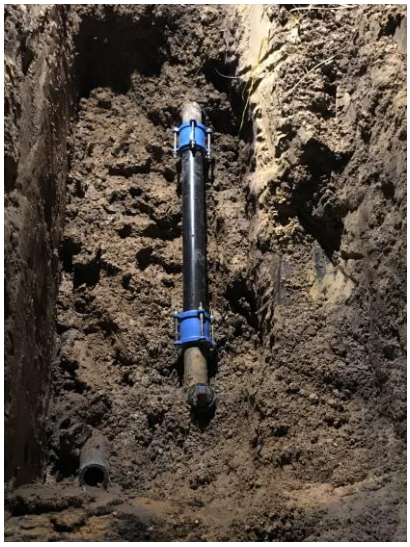

Figure 67 : Réparation de la conduite - Rue Dubuy Raguet – Rantigny

En 2021, le nombre d'interventions pour fuite sur conduite est en baisse par rapport à 2020.

2.9.7 COMPTEURS

2.9.7.1 Patrimoine (au 01/01/2022)

	Sans années	Avant 1980	De 1980 à 1987	De 1988 à 1994	De 1995 à 2000	De 2001 à 2006	De 2007 à 2014	De 2015 à 2021	Total
Bailleval	4	0	0	1	0	3	3	662	**673**
Cauffry	12	0	0	1	3	2	10	1.084	**1.112**
Labruyère	0	0	0	1	0	4	1	243	**249**
Laigneville	17	0	0	1	3	7	28	2.175	**2.231**
Liancourt	53	1	0	2	6	11	21	2.667	**2.761**
Mogneville	6	0	1	0	0	8	3	609	**627**
Monchy Saint Eloi	8	0	2	0	1	3	8	810	**832**
Rantigny	8	1	1	2	2	5	8	1.294	**1.321**
Rosoy	3	0	0	0	2	2	0	260	**267**
Verderonne	8	0	0	0	1	2	1	288	**300**
Total	**119**	**2**	**4**	**8**	**18**	**47**	**83**	**10.092**	**10.373**

Tableau 31 : Age des compteurs par commune

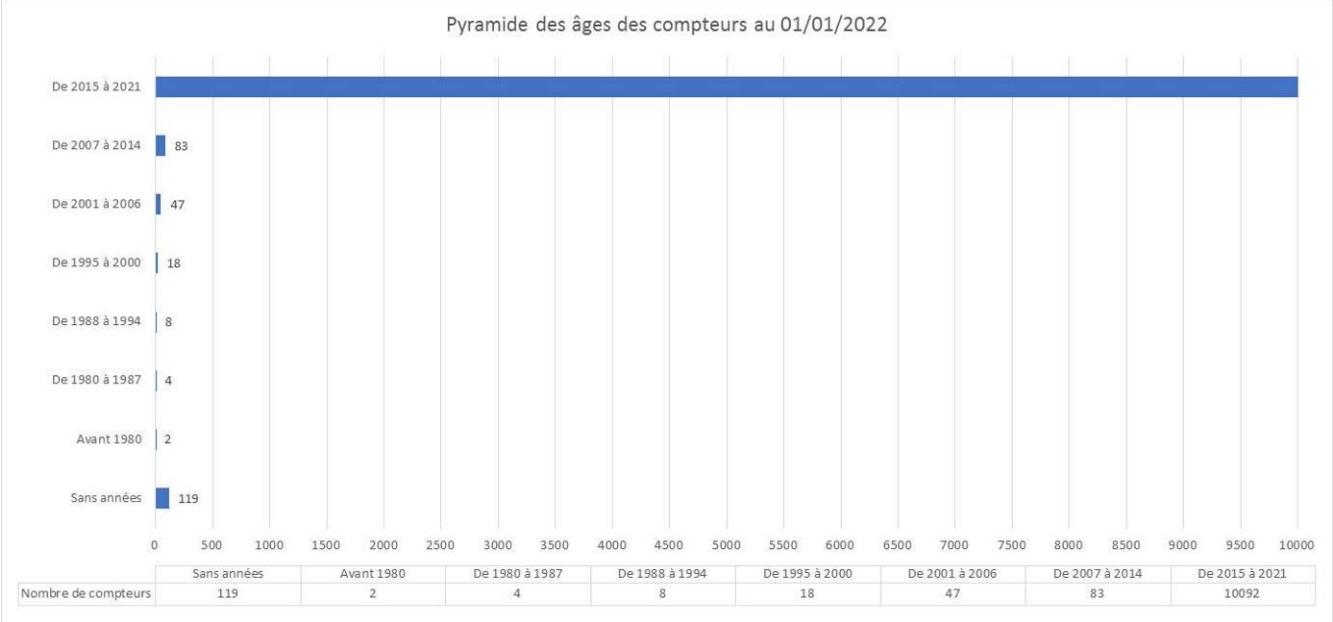

Figure 68 : Pyramide des âges des compteurs au 01/01/2022

	Nombre de compteurs < 2000	% de compteurs < 2000
Bailleval	5	0,74%
Cauffry	16	1,44%
Labruyère	1	0,40%
Laigneville	21	0,94%
Liancourt	62	2,25%
Mogneville	7	1,12%
Monchy Saint Eloi	11	1,32%
Rantigny	14	1,06%
Rosoy	5	1,87%
Verderonne	9	3%
Total	**151**	**1,46%**

Tableau 32 : Nombre et pourcentage de compteurs < 2000

Au 01/01/2022, 1,46% des compteurs sont antérieurs à 2000 (1.96 % au 01/01/2021). 10.000 compteurs sont équipés en télérelève. Selon l'arrêté du 06/03/2007, la date limite de vérification périodique pour les compteurs mis en service avant le **01/01/1994** est le 31/12/2014. Les compteurs de la classe C mis en service avant le **1er janvier 2000**, devaient avoir subi la vérification périodique au plus tard le 31 décembre 2015.

Au 01/01/2022, 1,9 % du parc de compteur a plus de 15 ans. Au-delà de 15 ans, il est souvent reconnu que les compteurs ont tendance à sous-estimer les volumes consommés par les abonnés. Les compteurs non changés à ce jour concernent soit des logements vacants, soit des compteurs qui n'ont pu être changés pour des raisons techniques ou en raison d'un refus.

2.9.7.2 *Marché de télérelève*

En 2015, la CCLVD a lancé le marché pour le renouvellement des compteurs d'eau potable avec le déploiement, la gestion et la maintenance d'un système de relève à distance des compteurs d'eau.

Les objectifs de ce marché étaient :

- D'améliorer la qualité de service rendu aux usagers
- D'améliorer la facturation et la fiabilité de la relève
- De détecter toutes les anomalies (fuites, fraudes, compteurs arrêtés, …)
- D'assurer le renouvellement du parc compteur et d'adapter le dimensionnement à la consommation réelle
- D'améliorer le rendement de réseau (meilleure réactivité pour rechercher les fuites en couplant la sectorisation aux compteurs des abonnés)

Le marché a été attribué au groupement d'entreprise **LYONNAISE DES EAUX – ONDEO SYSTEMS** pour un montant de **1.788.555,30 € HT** correspondant au déploiement, gestion et maintenance (pour une durée de 13 ans) de la télérelève, et à l'équipement de 9.500 compteurs en télérelève avec le remplacement de 7.614 compteurs.

Ce montant est sous-décomposé de la façon suivante :

- 764.78,73 € HT pour le renouvellement des compteurs,
- 507.878,48 € HT pour le déploiement télérelève (modules, architecture, interfaces informatiques),
- 516.498,09 € HT pour la gestion et maintenance (réparties sur 12 ans, soit 43 000 € HT/an environ).

Le marché a été notifié le 10/11/2015 pour une durée de 13 ans. La solution retenue est la mise en place de la 2ème génération de télérelève du constructeur ONDEO.

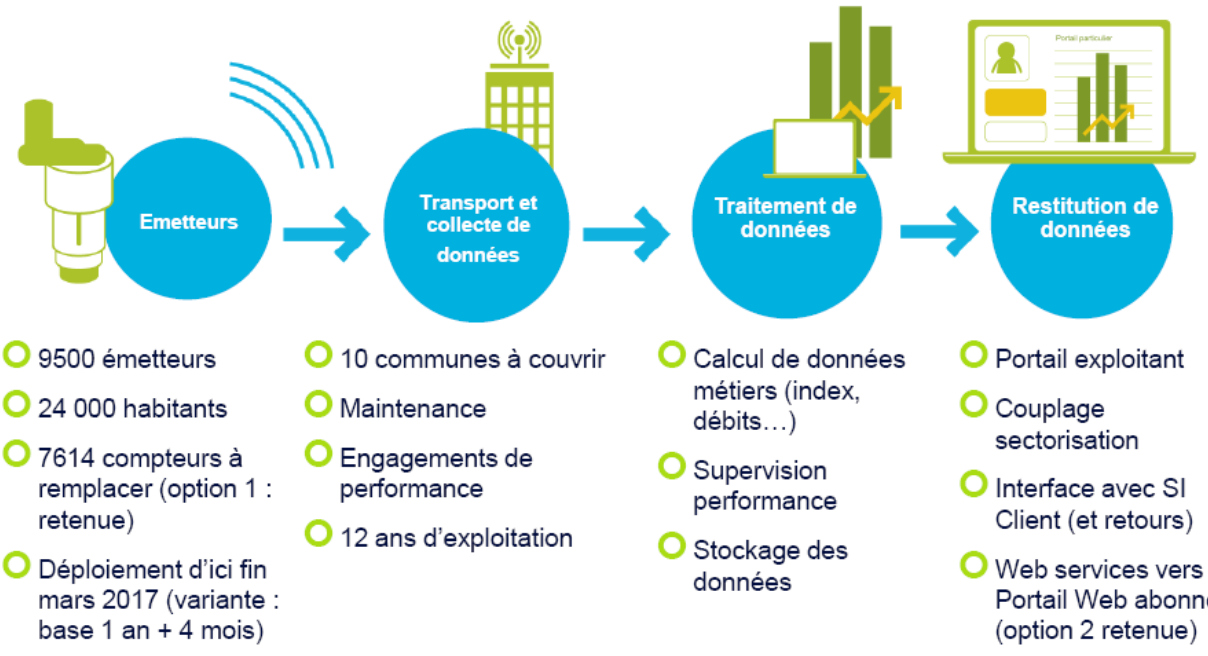

Figure 69 : Patrimoine et enjeux du marché

De 1ères réunions de travail ont eu lieu en fin d'année 2015. Le déploiement des antennes et de l'architecture de la télérelève a démarré fin 2016 et le renouvellement des compteurs a débuté en janvier 2017 jusque fin juillet 2017 pour le plus gros du déploiement par les équipes SUEZ. La régie a ensuite pris le relais de septembre à décembre 2017 puis sur du renouvellement plus ponctuel en 2018.

Les compteurs non changés à ce jour correspondent à ceux des logements vacants ou ceux non changés pour raisons techniques ou refus. Cependant, de manière ponctuelle, ces compteurs sont changés au fur et à mesure par la régie.

Au 01/01/2022, pour les compteurs équipés, le taux de performance sur 30 jours (réception d'au moins un index sur 30 jours) est de 98,9 % (99,2 % au 01/01/2021, objectif du marché 99 %), et de 97,1 % sur 7 jours (98,4 % au 01/01/2021, objectif marché 98 % sur 7 jours).

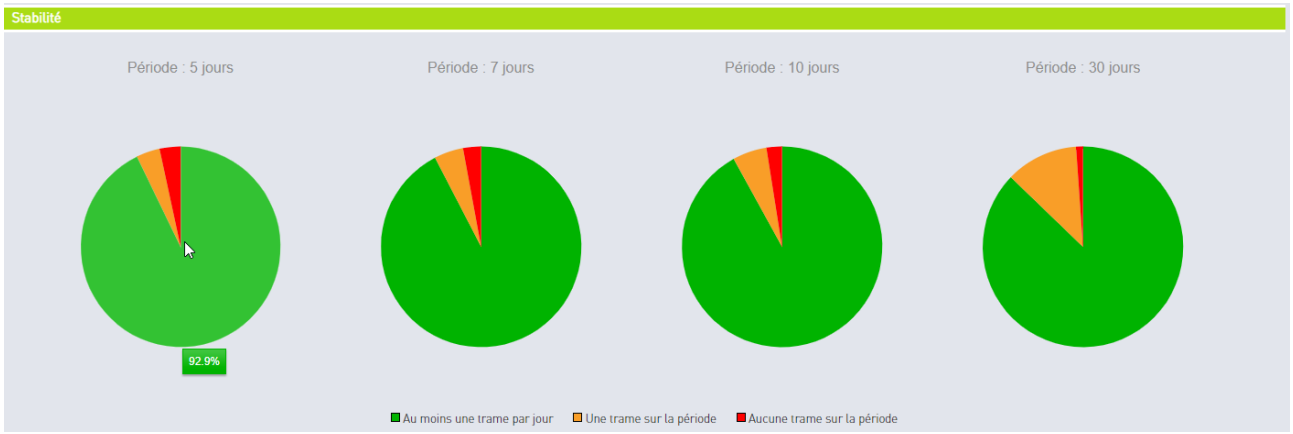

Figure 70 : Performances système de télérelève

Source : site SITR, tableau de bord, performances trames au 01/01/2022

Le nombre de récepteurs en place au 31/12/2021 est de **20**. La liste est présentée ci-dessous :

Matricule concentrateur	Gen.	Nom site	Adresse	Latitude	Longitude	Code geo
5116611400131	K2G	Ancienne Ecole_C	60290 Grande Rue, Cauffry, France	49.31406429999999	2.4290346000000227	60134
5116611400216	K2G	Eglise_Verderon	Rue de l'Église 60140 Verderonne			60669
5116611400278	K2G	MAIRIE LAIGNEVILLE	390 Rue de la République, 60290 Laigneville, France	49.2936557	2.443594399999938	60342
5116611400292	K2G	Eglise_MonchySt	11 Rue de la République 60290 Monchy-Saint-Éloi	49.29234	2.462169	60409
5116611400315	K2G	Eglise_Rosoy	23 Rue de l'Église 60140 Rosoy	49.34111	2.497148	60547
5119611602338	K2G	CANDELABRE MONCHY ST ELO	28 Rue Louis Vauthier 60290 Monchy-Saint-Éloi	49.29779280605778	2.4672067163191973	60409
5117611400992	K2G	Eglise_Mogneville	2 Rue de l'Église 60140 Mogneville	49.314735	2.472117	60404
5117611401425	K2G	Reservoir_Labruyere	Rue Henri Ayrald 60140 Labruyère			60332
5117611402231	K2G	GYMNASE RANTIGNY	29 Rue Sacco et Vanzetti 60290 Rantigny	49.3281	2.4391	60524
5216610000087	K2G	Eglise_Cauffry	123 Route de Mouy 60290 Cauffry			60134
5216611100236	K2G	EPOrdibee_Mogne	Rue de l'Ordibée 60140 Mogneville	49.316719	2.485321	60404
5216611100250	K2G	Eglise_Labruyer	Rue de l'Église 60140 Labruyère	49.351593	2.509353	60332
5216611100274	K2G	Gymnase_Laignev	Rue des Cerisiers 60290 Laigneville	49.300932	2.441983	60342
5217611105467	K2G	CentreCulturel_	6 Rue du Général Leclerc 60140 Liancourt	49.330502	2.463969	60360
5217611100639	K2G	Stade_Liancourt	18 Rue du 8 Mai 1945 60140 Liancourt	49.334889809649816	2.4666130542755127	60360
5217611100554	K2G	EGLISE BAILLEVAL	19 Place du Général de Gaulle 60140 Bailleval			60042
5217611100295	K2G	POTEAU SENECOURT BAILLEVAL	14 Rue de l'Hostellerie 60140 Bailleval	49.3498419339384	2.447619438389666	60042

Matricule concentrateur	Gen.	Nom site	Adresse	Latitude	Longitude	Code geo
5217611104422	K2G	CLOS SAINT PAUL MONCHY	10 Rue du Clos Saint-Paul 60290 Monchy-Saint-Éloi	49.287013411159144	2.47517466545105	60409
5217611104620	K2G	EGLISE LAIGNEVILLE	498 Rue Henri Thebaut 60290 Laigneville	49.30553390297498	2.4509024622238944	60342
5217611105023	K2G	UNY RANTIGNY	9 Rue d'Uny 60290 Rantigny			60524

Tableau 33 : Liste des récepteurs de télérelève

Des campagnes de maintenance ont été réalisées en 2021 afin de maintenir les taux de réception (333 maintenances réalisées). Elles se poursuivront en 2022 (479 interventions de maintenances en 2020 (539 en 2019) dont 179 changements d'émetteurs et 163 poses de déportés).

2.9.8 POTEAUX D'INCENDIE, RESERVES INCENDIE, BORNES DE PUISAGE

2.9.8.1 Essais des points d'eau incendie publics

Les poteaux incendie et réserves incendie sont de la compétence de la commune. La Communauté de Communes accompagnait jusqu'en 2016 les centres de secours chaque année pour la tournée des hydrants. La CCLVD réalise, si la commune le souhaite, les travaux d'entretien sur les poteaux incendie.

Depuis 2016, la tournée des hydrants est réalisée par la CCLVD.

En effet, fin d'année 2015, le SDIS 60 a décidé d'arrêter la réalisation de ces essais du fait de l'engagement de leur responsabilité et parfois de la critique par les particuliers (eau teintée).

La Communauté de communes a donc délibéré en 2016 pour la mise à disposition des services de la CCLVD pour le contrôle des points d'eau incendie publics pour le compte des communes membres.

En 2020, a eu lieu la tournée des hydrants (fréquence 1 fois tous les 2 ans), la prochaine tournée est programmée en 2022.

2.9.8.2 Inventaire

	2020			2021		
	Poteaux d'incendie	Bouche d'incendie	Réserves incendie ou Prises cours d'eau	Poteaux d'incendie	Bouche d'incendie	Réserves incendie Ou Prises cours d'eau
Bailleval	26	-	3	27	-	3
Cauffry	34	-	-	34	-	-
Labruyère	12	-	-	12	-	-
Laigneville	65	-	1 (chemin de rosé)	65	-	1 (chemin de rosé)
Liancourt	70	2	/	70	2	/
Mogneville	20	-	1 (rue de la Brèche)	20	-	1 (rue de la Brèche)
Monchy Saint Eloi	29	-	1 (Croix Blanche)	29	-	1 (Croix Blanche)
Rantigny	36	-	-	36	-	-
Rosoy	12	-	1	12	-	1
Verderonne	11	-	-	11	-	-
Total	**315**	**2**	**6**	**316**	**2**	**6**

Tableau 34 : Inventaire des poteaux incendie et des réserves

2.9.8.3 *Travaux*

1 poteau incendie a été créé rue des Champs à Bailleval, un remplacement de poteau incendie a été réalisé Place de la République à MONCHY SAINT ELOI, et une réparation de fuite sur le Poteau incendie avenue Albert 1er a été faite en 2021

	Nombre	Localisation	N°
Bailleval	1	Rue des Champs	BAI 32
Cauffry	/	/	/
Labruyère	/	/	/
Laigneville	/	/	/
Liancourt	1	Avenue Albert 1er	LIA 46
Mogneville	/	/	/
Monchy Saint Eloi	1	Rue de la République	MON 6
Rantigny	/	/	/
Rosoy	/	/	/
Verderonne	/	/	/
Total	**3**	**/**	**/**

Tableau 35 : Travaux de renouvellement / création des poteaux incendie, bornes incendie 2021

A ces créations / renouvellements, s'ajoutent les petites interventions sur les poteaux d'incendie telles que la réparation de coffres ou le remplacement de bouchons.

2.9.8.4 *Copernic*

En 2016, un mouchard du fournisseur de poteaux d'incendie BAYARD appelé « Copernic » a été installé sur le poteau d'incendie situé au carrefour de la rue du Saint Sacrement / rue Paul Faure à Mogneville.

Figure 71 : Mogneville- Pose du Copernic sur le poteau d'incendie à l'angle de la rue du Saint-Sacrement et de la rue Paul Faure

Ce mouchard détecte chaque ouverture du poteau et envoi une alarme par mail et sms. Il est suivi via un logiciel de supervision « Smart inside » du fournisseur BAYARD.

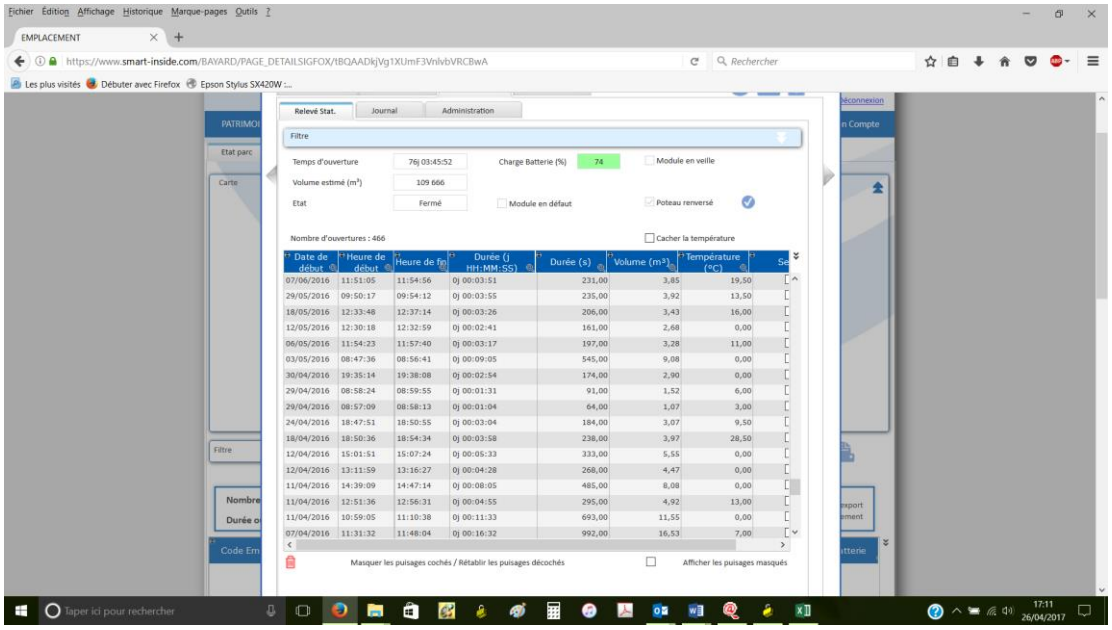

Figure 72 : Extrait du logiciel de supervision « Smart inside » de Bayard

En 2017, 2 autres « Copernic » ont été installés sur les poteaux d'incendie avenue Albert 1er à Liancourt et rue Victor Hugo à Laigneville.

En 2021, ces 3 poteaux ont fonctionné **0,30 h** représentant un volume généré d'environ **9 m³** (débit de fonctionnement estimé à 30 m³/h). Cependant, cette donnée est largement sous-estimée car des problèmes de transmission des données ont été constatés.

2.9.8.5 Borne de puisage

Afin de permettre aux entreprises, balayeuses, communes, … de pouvoir prendre de l'eau et suite à l'interdiction par la CCLVD de prise d'eau sur poteau incendie (poteaux endommagés, eau non comptabilisée, risque de casse sur canalisation, risque de retour d'eau), la CCLVD a installé une 1ère borne de puisage équipée d'un compteur au niveau de l'avenue Henri Besse à Cauffry.

Figure 73 : Borne de puisage – Avenue Henri Besse à Cauffry

En 2020, 2 bornes de puisage supplémentaires avaient été installées : une à Liancourt rue de l'Abattoir, une à Laigneville rue Joseph Cugnot (ZA les Cailloux).

Figure 74 : Borne de puisage – Rue de l'abattoir à Liancourt

Figure 75 : Borne de puisage – Rue Joseph Cugnot à Laigneville

En 2021, **989 m³ ont été comptabilisés** sur ces bornes (181 m³ sur la borne de Cauffry, 425 m³ sur la borne de Liancourt et 383 m³ sur la borne de Laigneville).

3 demandes de puisage ont été faites pour la borne de Cauffry (67 m³), et 90 m³ ont été puisés sur les différents borne par notre prestataire VEOLIA.

2 vols d'eau ont été constatés avec envoi de facture pour une amende forfaitaire de 100 m³.

2.9.1 SECTORISATION

Le réseau de distribution d'eau potable est équipé de **9 débitmètres** et **3 compteurs** de sectorisation.

	Commune	Rue	Type de mesure	Capteur de pression
S1	Liancourt	rue Pasquier	Débitmètre électromagnétique	Oui
S2	Monchy St Eloi	rue de la Gare	Débitmètre électromagnétique	Oui
S3	Bailleval	rue du Moulin	Débitmètre électromagnétique	oui
S4	Liancourt	rue Albert 1er	Débitmètre électromagnétique	oui
S5	Liancourt	rue Albert 1er	Débitmètre électromagnétique	oui
S6	Cauffry	rue du 8 Mai	Débitmètre électromagnétique	oui
S7	Rantigny	Derrière Saint Gobain (chemin du marais d'uny)	Débitmètre électromagnétique	Oui
S8	Verderonne	Chemin de Catenoy	Débitmètre électromagnétique	Oui

	Commune	Rue	Type de mesure	Capteur de pression
S9	Laigneville	Rue Victor Hugo	Débitmètre électromagnétique	Oui
S10	Labruyère	Rue de la libération	Compteur électromagnétique	Oui x 2 (amont / aval)
S11	Bailleval	En haut de la rue du grand Aulnois (RD 137)	Compteur électromagnétique	Non
S12	Labruyère	Rue Henri Ayrald (RD 631)	Compteur électromagnétique	Non

Tableau 36 : Liste des sectorisations

En cas de fuite importante sur le réseau, les débitmètres déclenchent une alarme « pression basse ».

Les compteurs indiquent uniquement un volume à sens unique.

2.9.2 PROCEDURES D'INTERVENTION SUR AMIANTE

Les agents de la régie sont amenés à travailler sur des réseaux en amiante ciment.

Les travaux qu'ils réalisent sont classés en SS4.

En 2019, les agents ont suivi une formation spécifique :

- formation opérateur de chantier pour travaux classés en SS4
- pour les encadrants : formation encadrants techniques et formation encadrants de chantier.

Le recyclage devra avoir lieu en 2022.

En 2019, des mesures d'empoussièrement ont été réalisées sur des chantiers amiante (classement des chantiers en niveau 1 : niveau d'émission inférieur à 100 fibres d'amiante) et les modes opératoires ont été mis à jour. Des EPI complémentaires ont été achetés (cagoule à ventilation assistée notamment).

Figure 76 : Intervention sur amiante

En 2021, il n'y a pas eu de nouvelles mesures d'empoussièrement.

2.9.3 BILANS DES INTERVENTIONS

2.9.3.1 Par tâche

Les interventions de la régie eau CCLVD sont variées et diverses :

- Pose, reprise ou condamnation de conduite,
- Reprise, création de branchement,
- Pose de compteur,
- Ordres de service (maintenance compteur télérelevé, ouverture branchement, fermeture de branchement, réparation de fuite avant compteur, changement de compteur, …),
- Travaux de défense incendie (renouvellement/création des poteaux d'incendie),
- Relève,
- Réfection d'enrobé après fuites et branchements,
- Repérages et traçages des conduites et branchements,
- Entretien de véhicules et du matériel,
- Gestion du magasin,
- Formations,
- Contrôles et peinture de vannes,
- Recherche de fuite.

Type d'intervention	2020	2021
Ordres de service, magasin	16,5 %	18,5 %
Réfection de trottoirs, de chaussées, repose de bordure	9,4 %	6,2 %
Relève	0 %	0 %
Pose, reprise ou condamnation de conduite	14 %	20,7 %
Fuite	8,9 %	5,7 %
Pose, changement de vannes, de regards, de compteurs	7,6 %	2 %
Reprise, création de branchement	15,3 %	22,7 %
Entretien des véhicules et du matériel, magasin	12,9 %	11 %
Travaux d'assainissement	0 %	0 %
Divers (évacuation des gravats, distribution d'avis de coupure, …)	6,5 %	5,8 %
Reprise de branchement plomb	0 %	0,3 %
Formation	1,1 %	0,6 %
Travaux pour défense incendie	3,8 %	1,1 %
Syndicat, CTP, évaluation, réunions, visites médicales, …	1,5 %	0,4 %
Contrôles BAC, peinture de vannes, traçage de réseau, enquêtes branchement	1,8 %	3,6 %
Recherche de canalisation, de fuite	0,1 %	1,5 %

Tableau 37 : Répartition du type d'intervention

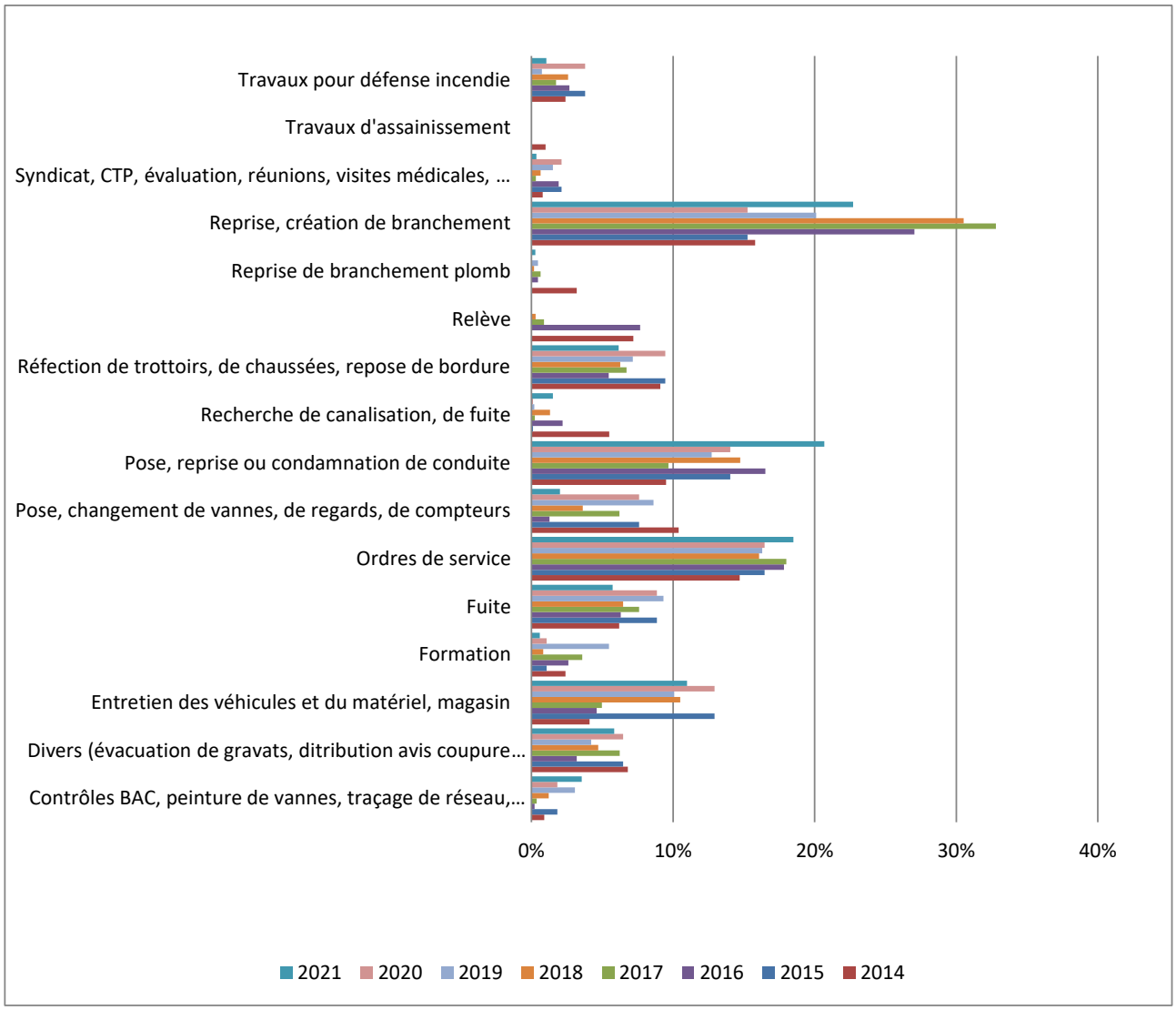

Figure 77 : Répartition du temps de travail de la régie par type d'intervention depuis 2014

Les chiffres 2021 restent assez semblables à 2020, en sachant que l'année 2020 a été tronquée par le confinement.

A noter toutefois :

- une hausse en 2021 de la pose, reprise ou condamnation de conduite,
- Une hausse en 2021 de la reprise, création de branchement,
- Une baisse en 2021 des travaux pour la défense incendie justifiée par la non-réalisation de la tournée de vérification des hydrants (fréquence des essais sur les hydrants 1 fois tous les 2 ans, la prochaine ayant lieu en 2022),
- Une baisse de la formation en 2021.

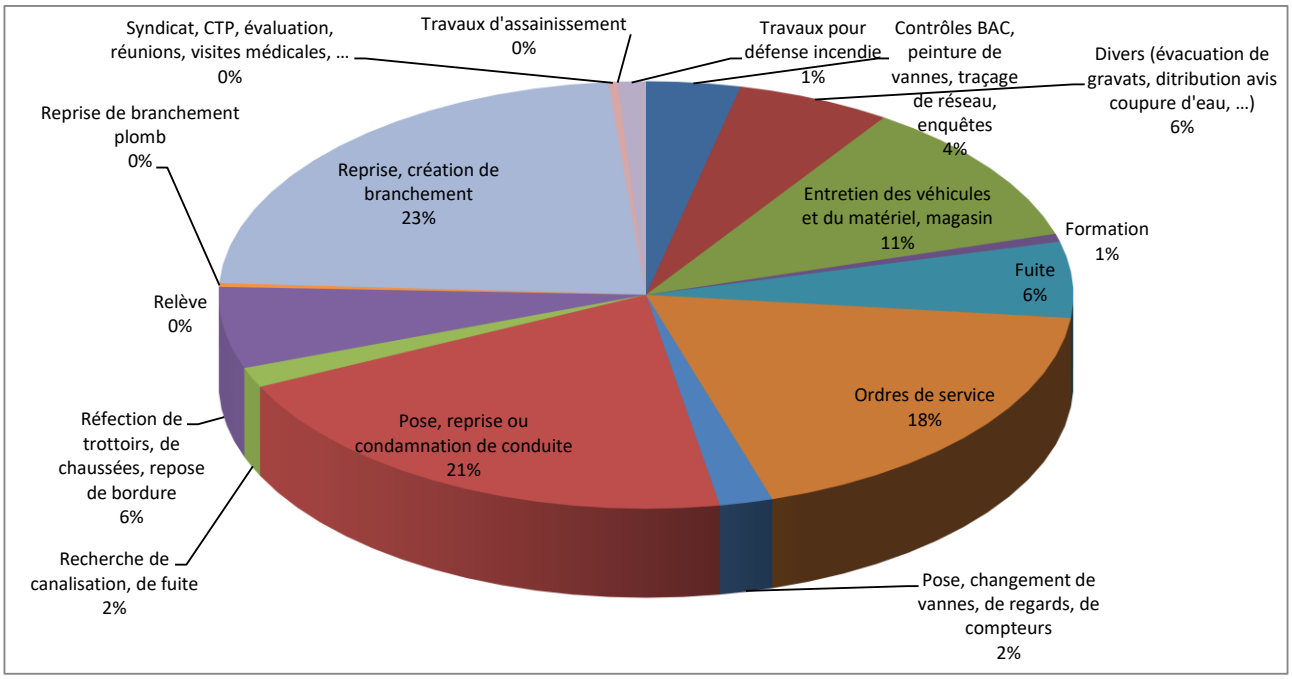

Figure 78 : Répartition du temps de travail de la régie par type d'intervention en 2021

La majeure partie des interventions de la régie eau potable en 2021 reste la création ou la reprise des branchements (23 % du temps), la pose et la reprise des conduites (21 % du temps) ainsi que les ordres de service pour les petites interventions de maintenance sur les compteurs, … (18 % du temps).

2.9.3.1 ***Par commune***

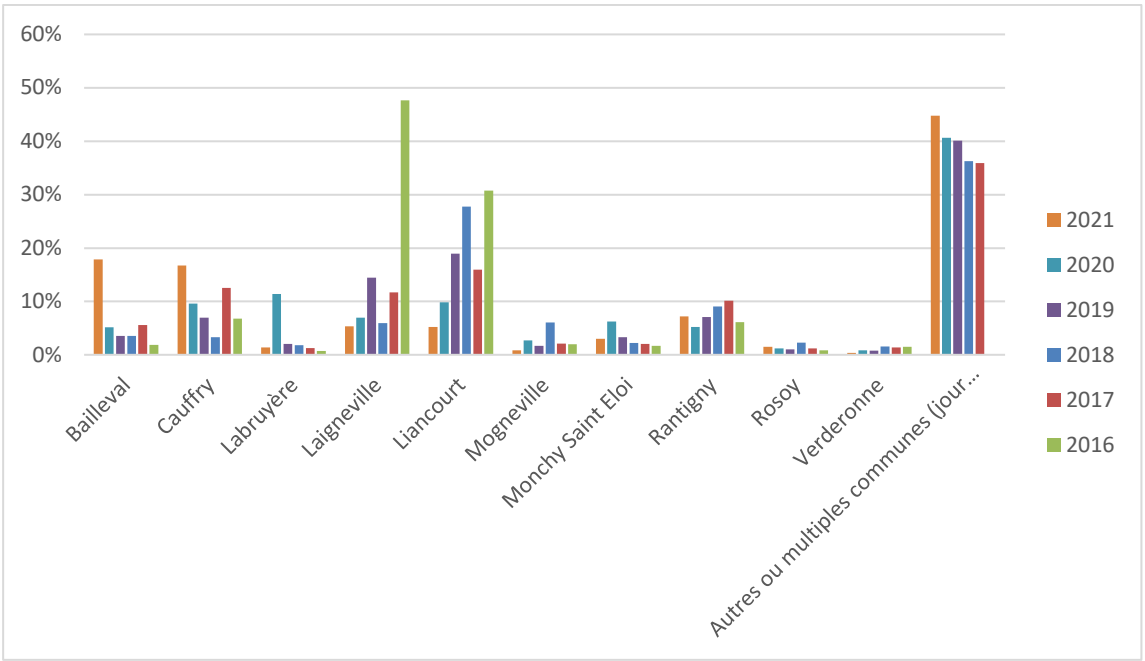

Figure 79 : Répartition du temps de travail de la régie par commune depuis 2016

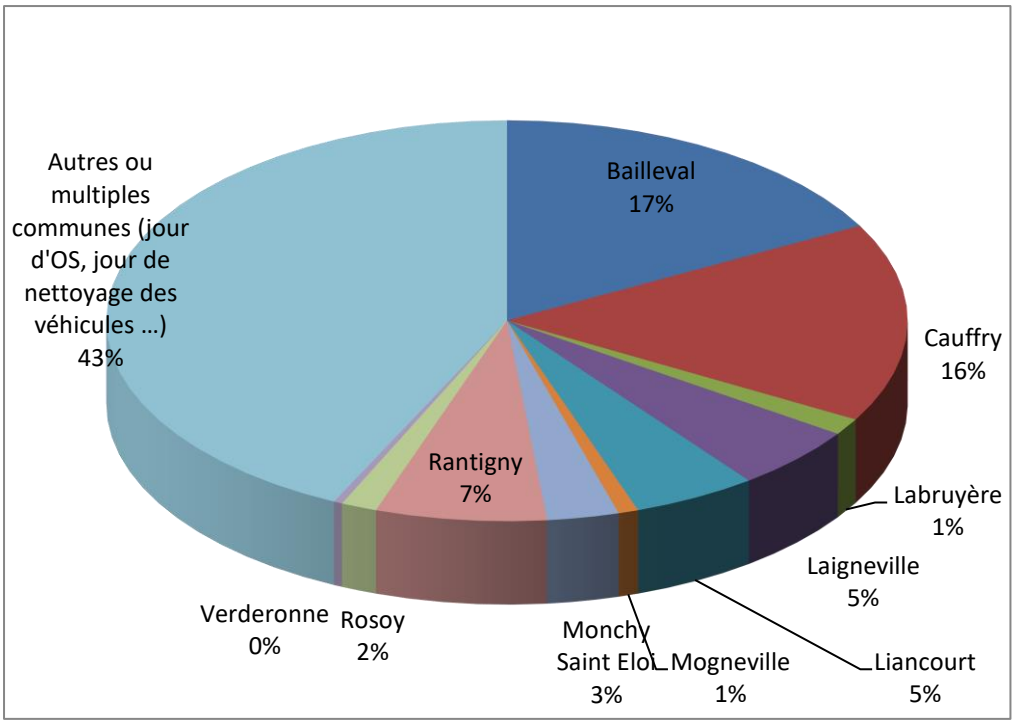

Figure 80 : Répartition du temps de travail de la régie par commune 2021

L'année 2021 a été marquée par un temps de travail de la régie important sur les communes de Bailleval, Cauffry et Liancourt.

En effet, les communes de Bailleval et Cauffry ont fait l'objet en 2021 de travaux de renouvellement de conduite d'eau potable au niveau de la rue du clos de Saveuse, de l'impasse Frémion et de la rue Grésilmont.

2.10 INTERVENTIONS EN ASTREINTE

Depuis mai 2020, les appels émis par les usagers, élus, … en astreinte sont réceptionnés directement par les encadrants du DEA montant des astreintes (arrêt du marché avec la plate-forme téléphonique d'ASNTEL).

En 2021, **241 appels** ont été reçus en astreinte (219 en 2020), la majorité pour l'eau potable :

Thème	Type d'appel	2020	2021
ASSAINISSEMENT	Autres	-	4
ASSAINISSEMENT	Branchement privé	1	4
ASSAINISSEMENT	Branchement public	19	20
ASSAINISSEMENT	Poste de relevage	4	2
ASSAINISSEMENT	Réseau	16	15
ASSAINISSEMENT	Station d'épuration	-	1
	Total Assainissement	**40**	**46**
EAU POTABLE	Administratif	-	13
EAU POTABLE	Autres	7	4

Thème	Type d'appel	2020	2021
EAU POTABLE	Branchement privé	42	43
EAU POTABLE	Branchement public	59	47
EAU POTABLE	Facturation	11	20
EAU POTABLE	Forages	3	3
EAU POTABLE	Poste de suppression	4	-
EAU POTABLE	Poteau d'incendie	2	-
EAU POTABLE	Réseau	23	30
EAU POTABLE	Réservoirs	1	5
EAU POTABLE	Sofrel	1	-
EAU POTABLE	Usine d'eau potable	5	13
EAU POTABLE	**Total Eau potable**	**158**	**178**
AUTRES	DED	14	7
AUTRES	Autres (Parc Chedeville, …)	7	10
AUTRES	**Total Autres**	**21**	**17**

Tableau 38 : Tableau récapitulatif des appels en astreinte

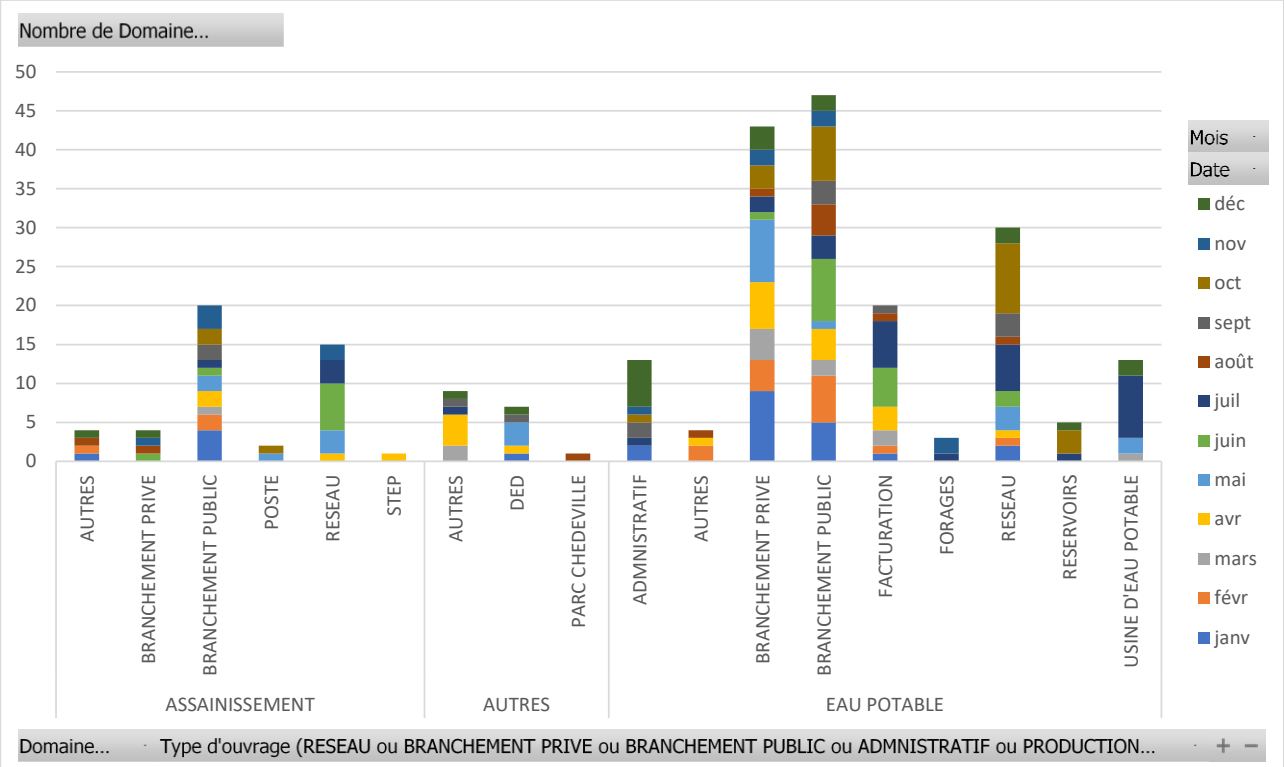

Figure 81 : Nombre d'appels en astreinte

Parmi les **178 appels** sur l'eau potable en 2021 reçus en astreinte (158 en 2020) :

- **72 appels** ont généré une sortie de l'agent 1er d'astreinte à l'eau potable (70 en 2020)
- **19 appels** ont généré une sortie des 2 agents d'astreinte à l'eau potable (8 en 2020)

NOTA : Ne sont pas comptabilisés dans ces données, les interventions démarrées en heures ouvrées et finalisées en heure d'astreinte

2.11 ACHATS DE GROS MATERIELS / VEHICULES

2.11.1 MATERIELS

En 2021, il y a eu principalement l'acquisition d'une pilonneuse d'un montant de 1.690 € HT (SOMTP).

En 2019, un marché de fournitures pour les pièces d'adduction d'eau potable, d'assainissement et de défense incendie a été créé et a été attribué aux entreprises suivantes :

- Lot 1 « assainissement » : SOCCA pour un montant annuel de 29.578,28 € HT
- Lot 2 « adduction eau potable » : SOCCA pour un montant annuel de 321.825,47 € HT
- Lot 3 « fontainerie » : SOCCA pour un montant annuel de 198.009,81 € HT
- Lot 4 « regard de comptage » : HYDROMECA pour un montant annuel de 47.035,49 € HT

Ce marché est établi pour **une durée d'un an renouvelable 1 fois.**

2.11.2 VEHICULES

En 2021, une nouvelle mini-pelle sur chenilles a été acquise pour un montant de 31.900 € HT (SOMTP) en remplacement d'une existante (revente pour un montant de 19.500 € HT à SOMTP).

En 2019, il y a eu l'acquisition de la remorque dédiée aux interventions sur l'amiante pour un montant de 4.460,00 € HT (APELMAT).

Figure 82 : Remorque amiante

2.11.1 DEPOT

En 2021, des travaux d'aménagement du dépôt de la régie ont été réalisés par la société DMVA pour un montant marché de **167.737,50 € HT**. L'aire de stockage des matériaux a complétement été revue, différents casiers de stockage ont été créés sur une nouvelle plate-forme.

Figure 83 : Aire de stockage (avant les travaux)

Figure 84 : Aire de stockage (après les travaux)

2.12 SIG

2.12.1 LOGICIEL SIG

Suite à l'audit SIG (Système d'Information Géographique) réalisé en 2019 avec le bureau d'étude GEOMATIQUE CONSEIL, une géomaticienne a été recrutée dès mars 2020.

A partir de son arrivée et selon les conclusions de l'audit SIG précédemment réalisé, il s'est avéré indispensable de changer de solution métier pour le domaine de l'eau potable et l'assainissement. Jusqu'alors, la solution utilisée était Cart@jour, depuis 2011. En parallèle, une solution web existait, associée au logiciel d'ADS (droit du sol) : Intr@géo depuis 2014. Concernant cette dernière, très peu d'agents et élus l'utilisaient, par manque de communication à ce sujet mais également de formation.

Techniquement, les données appelées « SIG » ne l'étaient pas réellement : pas de structuration claire, peu ou pas de rigueur vis-à-vis des données récupérées et/ou créées. Il est donc indispensable, en plus de l'acquisition nouvelle d'une solution SIG, de s'approprier les données existantes et de repartir sur des données propres, structurées. Actuellement, certaines données provenant de plans de recolement, sous format Autocad, se voyaient transformer en données « dessin » non spatialisées plutôt qu'en données « vectorielles » spatialisées.

Toutes ces observations nous ont amenés à lancer un marché pour l'acquisition d'une nouvelle solution SIG complète :

- Solution métier pour la gestion, le traitement et la production de données SIG dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement (avec module ITV (intégration des rapports d'inspection télévisée), pour l'assainissement et module de suivi des interventions)
- Solution SIG permettant le traitement et l'analyse de données d'autres thématiques et compétences existantes ou à venir dans la collectivité : Développement durable, Relais Assistantes Maternelles, Développement économique, Déchets, Mobilité…
- Solution permettant la diffusion des données
- Ainsi que des tranches optionnelles : interface avec le logiciel d'administration du droit du sol ; solution mobile eau et assainissement ; connexion avec notre logiciel abonnés INCOM Anémone ; module de gestion des DT-DICT.

L'appel d'offres pour le marché SIG « Acquisition, mise en œuvre et maintenance d'un Système d'Information Géographique a été lancé en septembre 2020 avec limite des réponses pour fin octobre. 6 candidatures ont été déposées. Avec analyse technique et financière (toujours en assistance avec GEOMATIQUE CONSEIL), la solution **1SPATIAL France** a été retenue pour un **montant de 111.505,65 € HT.**

Désignation	Montant
SIG	41.213,50 € HT
Hébergement pour 8 ans	31.552,00 € HT
*TO 1 : SIG WEB	7.911,80 € HT
TO 2 : Interface avec le logiciel d'administration du droit des sols	9.942,95 € HT
TO 3 : Solution mobile pour l'eau et l'assainissement	4.196,45 € HT
TO 4 : Connexion avec INCOM Anémone	4.833,95 € HT
TO 5 : Module de gestion des DT-DICT	11.855,00 € HT
Total	**111.505,65 € HT**

Tableau 39 : Montant du marché SIG « 1SPATIAL France »

*TO = tranche optionnelle

Les solutions 1SAPTIAL exploitent la plateforme SIG ESRI, leader en France dans les collectivités locales. Les solutions métiers retenues sont couvertes par la gamme « ArcOpole PRO Réseaux Humides (APRH) » contenant un logiciel bureautique dédié à l'eau potable (ArcOpole PRO Desktop Eau Potable) et un second dédié à l'assainissement (ArcOpole PRO Desktop Assainissement).

Le socle ESRI permettra la gestion et la diffusion des données pour l'ensemble de toutes nos compétences (ArcGIS : solution bureautique + ArcGIS Online : solution web). De plus, l'acquisition de cette solution permet également d'avoir à disposition un générateur d'applications : ArcOpole Builder. Le paramétrage à partir d'ArcOpole Builder permet d'envisager une multitude de possibilités d'applications pour nos problématiques actuelles et à venir. Il permet entre autres d'avoir une application pour le suivi et la gestion des interventions ; permet à partir d'un outil dédié, la consultation des données cadastrales. Tout cela ayant pour but une diffusion simple des données. Le tout sera géré, sur serveur hébergé, avec une structuration en base de données relationnelle spatiale (PostgreSQL).

L'infrastructure (architecture et composants de la solution technique) retenue est la suivante :

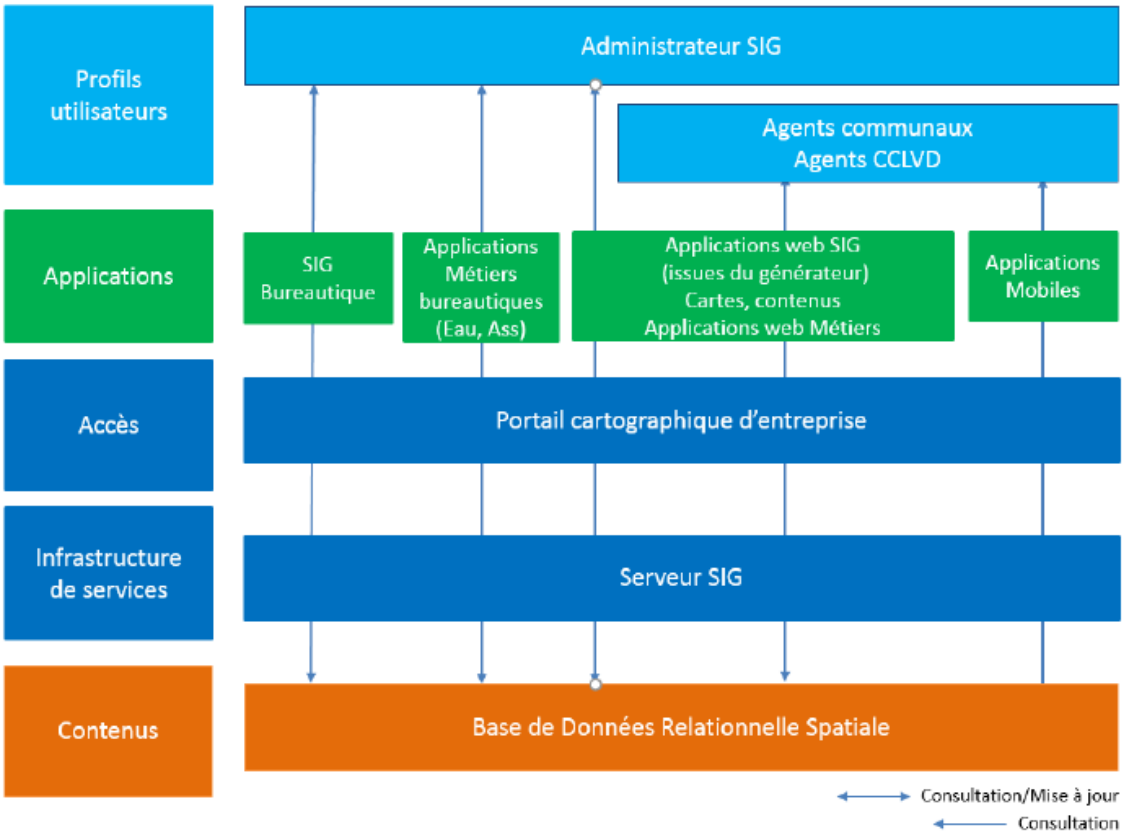

Figure 85 : Infrastructure du SIG

Le marché SIG a été notifié à 1SPATIAL en décembre 2020.

Aucune tranche supplémentaire n'a été affermie en 2021, l'objectif étant d'avoir la totalité des réseaux d'eau potable et d'assainissement saisis avant d'affermir de nouvelles tranches.

2.12.2 OPTIMISATION DE TRAITEMENT – CREATION DE SCRIPTS

Une autre branche du service SIG consiste à chercher des solutions techniques permettant l'optimisation de certaines tâches. En 2020, un script R (logiciel de programmation open source dédié notamment aux « DataScience ») a été créé afin de traiter les données issues d'exports ONDEO et INCOM. Le script lit les fichiers, les analyse, les traite pour en sortie, exporter un fichier Excel traité, prêt à être utilisé. Le choix de réaliser un script s'est fait de par la redondance de ces maintenances, réalisées tous les 2 mois.

Ce script a permis en 2021 de faciliter les temps de traitement des données.

D'autres scripts seront amenés à être crées, en 2022 pour traiter des jeux de données très lourds ou pour géocoder des données (géocodage : convertir une adresse postale en un point de coordonnées).

2.12.3 TRANSVERSALITE DU SERVICE SIG

Par ailleurs, des cartographies sur d'autres compétences de la CCLVD ont été élaborées en 2021 et servent notamment d'aide au conseil et d'aide à la décision. Un travail conséquent a par exemple été mené pour le service Mobilité afin de réaliser la cartographie complète des voiries (et liaisons douces) à compétence communautaire.

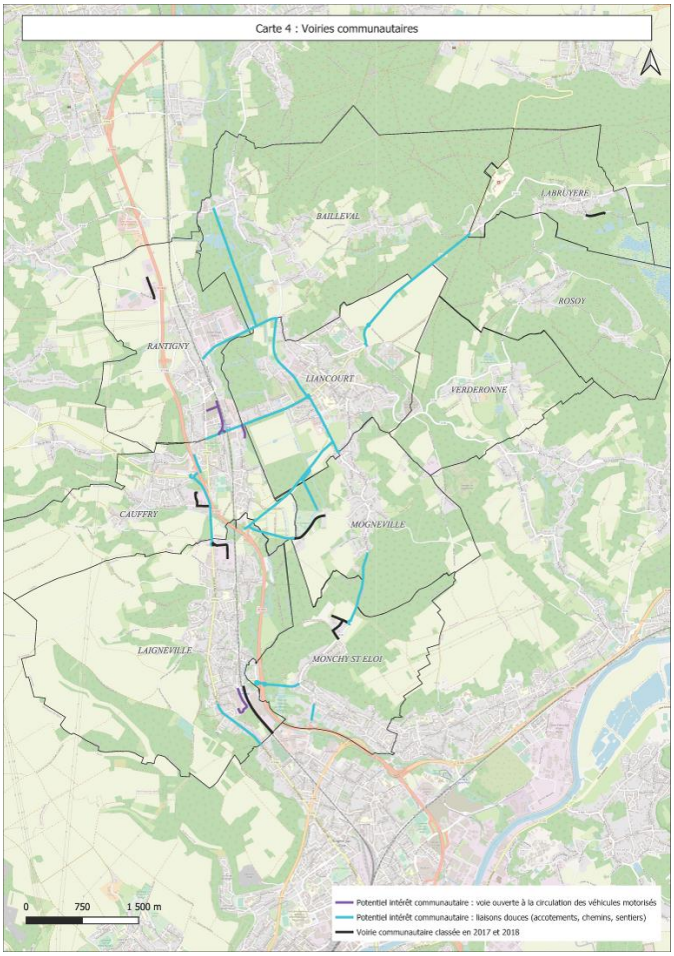

Figure 86 : Cartographie des voiries communataires

Avec les service Développement durable, plusieurs projets ont été menés en lien avec le service SIG : l'ABC (l'Atlas de Biodiversité Communale), PCAET…

Avec les autres services et/ou compétences de la collectivité mais également avec les syndicats (SMVB, SMBCVB), plusieurs travaux ont été menés afin d'aider à la décision ou pour communiquer : : l'ABC (l'Atlas de Biodiversité Communale), cartographie de données pour le projet de la ZAC de Mogneville, projet sur les friches, début de travail sur les données pour le PCAET…

2.12.4 REPONSES AUX DT-DICT-ATU

Lors de la réception de DT, DICT et/ou ATU (demandes de travaux, déclaration d'intention de commencement de travaux, avis de travaux urgents qui sont obligatoires en amont de tout travaux selon la réforme anti-endommagement entrée en vigueur le 1er juillet 2012), la responsable SIG se charge de répondre aux demandes des entreprises de travaux ou porteurs de projets, sous un délai de 5 jours. Le graphique ci-dessous illustre le nombre de réponses apportées par mois. Cette partie, réglementaire étant chronophage, elle se verra automatiser courant 2022 à partir d'une tranche optionnelle acquise avec le marché SIG, via la solution ArcOpole Pro.

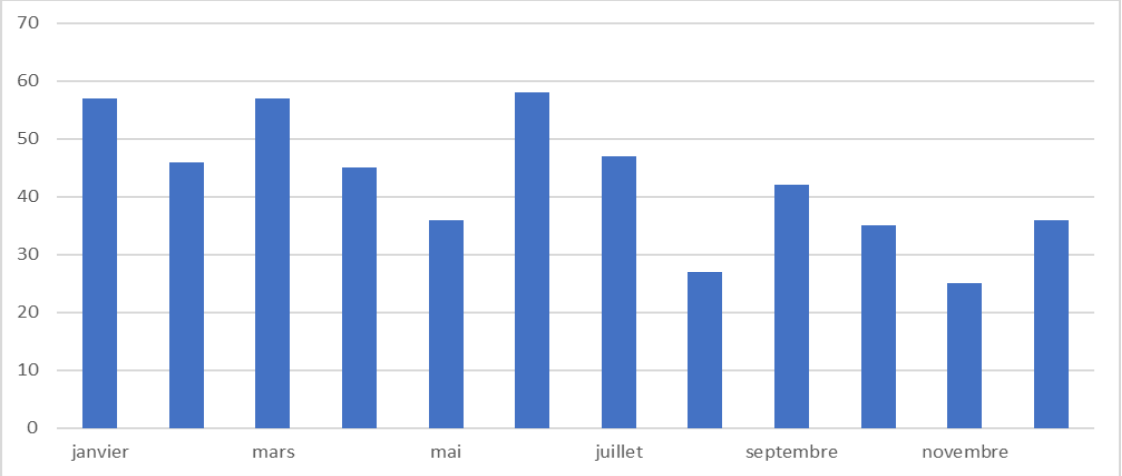

Figure 87 : Nombre mensuel de réponses aux DT-DICT-ATU 2021

En 2021, le nombre moyen de réponse aux DT-DICT-ATU reçu était de **43 par mois (511 réponses émises).** Ce nombre est stable par rapport à 2020 (540 réponses émises).

2.12.5 AVIS RESEAUX EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT SUR LES DOSSIERS D'URBANISME

A partir des données réseaux eau potable et assainissement, un avis réseau est donné sur les dossiers d'urbanisme instruits par la CCLVD. Cet avis permet, au demandeur, de connaitre l'existence ou non de réseaux d'assainissement et eau potable sur l'emprise du dossier ainsi que les branchements à réaliser. Il donne également les prescriptions liées à la gestion des eaux pluviales à la parcelle.

De ces avis découlent également un tableau de suivi permettant de recenser les futures extensions de réseau à réaliser.

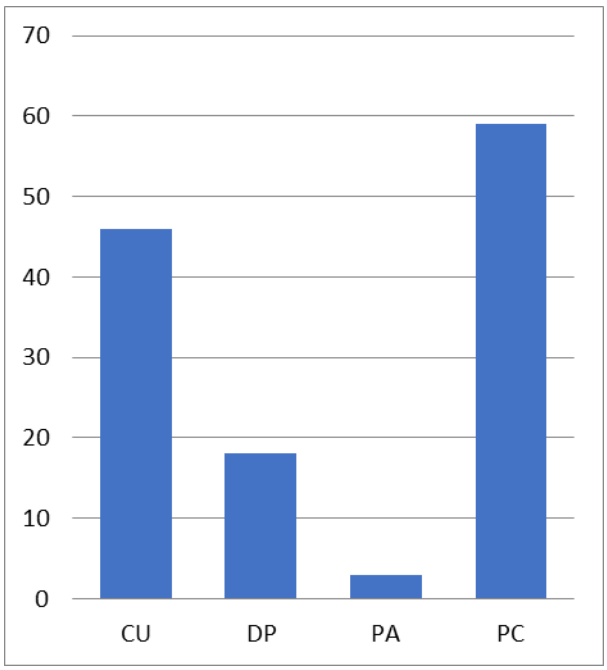

Figure 88 : Nombre d'avis réseaux eau potable et assainissement émis en 2021

En 2021, **126 avis réseaux** eau potable et assainissement ont été émis (contre 154 en 2020).

2.13 BILAN ET PERSPECTIVES DES ETUDES ET TRAVAUX DU SERVICE EAU POTABLE

2.13.1 BILAN 2021

Renouvellement du réseau d'eau potable :

- Rue du clos de Saveuse et rue de l'Ourmelet à Bailleval
- Impasse Frémion et rue de Grésilmont à Cauffry
- Rue du Chevalier de la Barre à Rantigny

Création de nouveaux réseaux d'eau potable :

- Rue de la passerelle à Rantigny (bouclage)
- Rue des champs à Bailleval
- Impasse des Genêts à Labruyère (rétrocession du lotissement HANS)

Entretien du patrimoine et amélioration de l'exploitation et du rendement

Forages :

- Régénération du F1
- Renouvellement des pompes du F1 et du F9
- Poursuite des études et des travaux liés à la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des forages ainsi de l'animation BAC
- Poursuite du programme de sécurisation de la ressource

Travaux d'aménagement du dépôt des matériaux de la régie

SIG :

- Déploiement des données d'eau potable et d'assainissement
- Poursuite d'élaboration de cartographie, d'acquisition de données pour d'autres compétences transversales de la CCLVD

2.13.2 PERSPECTIVES 2022

Renouvellement du réseau d'eau potable :

- Rue du bout du monde et chemin d'ars à Cauffry
- Ruelle Niville à Liancourt
- Rue du 8 mai 1945 à Liancourt
- Rue des quinconces à Liancourt

Création de nouveaux réseaux d'eau potable :

- Rue de la Varenne à Mogneville (rétrocession)
- Sentier de l'abbé Ferry à Liancourt

Entretien du patrimoine et amélioration de l'exploitation et du rendement

Démarrage des travaux de requalification de l'avenue du général de Gaulle / Place Chanoine Snejdarek à Liancourt

Forages :

- Renouvellement de la pompe du F10
- Poursuite des études et des travaux liés à la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des forages ainsi de l'animation BAC

Pose de vanne en charge pour le réservoir 1500 m3

Lancement des études pour les travaux réseaux et voirie Rue de la République à Laigneville

Lancement du renouvellement de l'appel d'offre pour le marché d'exploitation des forages, de l'usine de déferrisation, des réservoirs et des postes de surpression

Etude de faisabilité liée à l'interconnexion ACSO, CCLVD, CC Clermontois

Etude de chloration au niveau des réservoirs

SIG :

- Déploiement des données d'eau potable et d'assainissement
- Poursuite d'élaboration de cartographie, d'acquisition de données pour d'autres compétences transversales de la CCLVD

3 QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

3.1 ORIGINE DE L'EAU ET QUALITÉ DE LA PRODUCTION

Le captage de l'eau de la Communauté de Communes se fait dans les eaux souterraines, par des forages de 40 à 50 m de profondeur.

L'eau prélevée est d'excellente qualité, légèrement ferrugineuse avant traitement.

3.2 BILAN DES CONTRÔLES ET ANALYSES

Le suivi de la qualité de l'eau distribuée aux abonnés est assuré par l'Agence Régionale de Santé (ARS) de BEAUVAIS qui effectue régulièrement des prélèvements d'échantillons d'eau, les contrôles et les analyses.

Les tableaux suivants récapitulent les résultats de ces analyses sur l'année 2021 :

	Nombre d'analyses bactériologiques	Conformité bactériologique		% de conformité bactériologique
		Oui	Non	
Analyses effectuées sur la station de traitement de production de la Demi-Lune	6	6	0	100 %
Nombre d'analyses effectuées sur les captages F1, F2bis, F7, F9 et F10	4	4	0	100 %
Nombre d'analyses effectuées sur le réseau de distribution	35	35	0	100 %

Tableau 40 : analyses bactériologiques

Nota :

Le renouvellement de l'autorisation de prélèvement des forages de Labruyère permet maintenant à l'ARS de suivre analytiquement les forages F7, F9 et F10 (forages les plus récents) qui jusqu'à présent n'étaient pas suivis par l'ARS.

	Nombre d'analyses chimiques	Conformité chimique		% de conformité chimique
		Oui	Non	
Analyses effectuées sur la station de traitement de production de la Demi-Lune	7	3	4	42.9 %
Nombre d'analyses effectuées sur les captages F1, F2bis, F7, F9 et F10	9	9	0	100 %
Nombre d'analyses effectuées sur le réseau de distribution	38	38	0	100 %

Tableau 41 : analyses chimiques

Le rapport annuel 2021 de l'ARS est joint en annexe du présent rapport (cf. **annexe 1**).

C'est la première année où sont observées des non-conformités chimiques par rapport aux limites de qualité réglementaires sur l'eau après traitement. Cela s'explique par le fait que de 8 nouveaux métabolites de pesticides sont mesurés, ils n'étaient pas recherchés jusqu'alors.

Pour la CCLVD, 2 substances : le chloridazone-desphényl (DC) et le chloridazone-méthyl-desphényl (MDC), résidus de la chloridazone, sont supérieures aux limites de qualité (respectivement 0.29 μg/l et 0.13 μg/l pour une limite de qualité à 0.1 μg/l). **La réglementation actuelle fixe un objectif de qualité de 0.1 μg/l pour chaque pesticide. Cette valeur a pour seul objectif de réduire la présence de ces composés au**

plus bas niveau de concentration dans l'eau, elle n'a pas de signification sanitaire qui supposerait un quelconque risque pour la santé.

La chloridazone est un herbicide utilisé essentiellement pour le désherbage de la betterave industrielle qui n'est plus autorisé depuis 2019 mais dont les derniers stocks pouvaient être utilisés jusqu'à fin 2020. Les valeurs maximales à ne pas dépasser dans l'eau de boisson pour une consommation quotidienne de 2 l/j sont de 44.4 μg/l, nous sommes donc bien loin des valeurs mesurées, l'eau ne fait l'objet d'aucune restriction de consommation.

Pour autant, un suivi renforcé a été mis en place par l'ARS afin de voir l'évolution de la situation (analyses trimestrielles) et la Communauté de communes poursuit ses actions de protection de la ressource en eau notamment en travaillant avec l'ensemble des acteurs concernés sur la réduction à la source des pollutions diffuses.

Une note d'information de l'ARS est annexée au présent rapport (**annexe 1**).

3.3 QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE - SUIVI DE LA QUALITÉ

L'eau distribuée est d'excellente qualité, elle est dure (43,33°F) et peu fluorée.

La teneur en nitrates est très inférieure au maximum autorisé, et stable : **en moyenne 24,03 mg/l** sur l'exercice 2021 (pour une norme de 50 mg/l, 24,51 mg/l en 2020).

L'eau de la CCLVD distribuée au cours de l'année 2021 est de bonne qualité et conforme aux normes réglementaires fixées pour les substances indésirables hormis le chloridazone-desphényl (DC) et le chloridazone-méthyl-desphényl (MDC), cf. paragraphe précédent.

4 RÉCLAMATIONS CLIENTS

L'arrêté du 02 mai 2007 relatif aux indicateurs de performance des services impose le reporting **des réclamations écrites** de toute nature, à l'exception de celles relatives au prix.

Pour l'année 2020, pour l'eau, il y a eu **20 courriers, mails, fax** de réclamations ou informations (16 en 2020).

Les principales réclamations portent sur les problèmes de pression, les non prises en charge des dossiers de surconsommation d'eau, les problèmes de voirie suite à la réalisation de nos travaux, la qualité de l'eau trop chlorée.

	2020	2021
Bailleval	1	1
Cauffry	3	5
Labruyère	-	-
Laigneville	5	2
Liancourt	4	4
Mogneville	-	1
Monchy Saint Eloi	1	2
Rantigny	1	2

	2020	2021
Rosoy	-	1
Verderonne	1	2
Total	**16**	**20**

Tableau 42 : Nombre de réclamation par commune

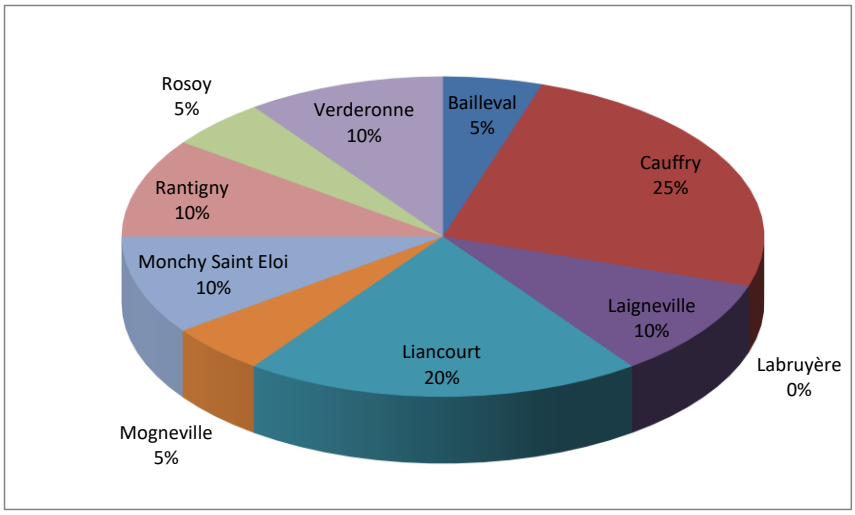

Figure 89 : Répartition des réclamations sur le territoire de la CCLVD

Et **106 demandes liées aux dossiers fuites** ont été reçues (65 en 2020).

	2020	2021
Bailleval	6	7
Cauffry	9	15
Labruyère	-	3
Laigneville	19	33
Liancourt	11	14
Mogneville	2	6
Monchy Saint Eloi	10	14
Rantigny	5	7
Rosoy	2	3
Verderonne	1	4
Total	**65**	**106**

Tableau 43 : Nombre de dossiers fuite

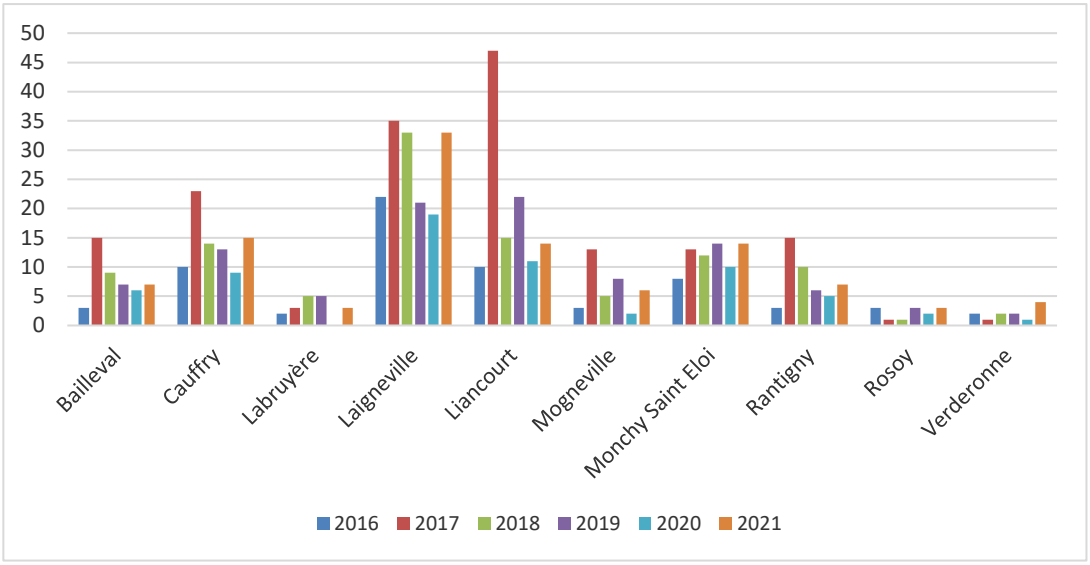

Figure 90 : Evolution depuis 2016 par commune du nombre de dossiers fuite sur le territoire de la CCLVD

Le nombre de dossier fuite a augmenté en 2021 tout comme le montant des dégrèvements (38.044,42 € TTC en 2021, 22.029,29 € HT en 2020, 30.810,70 € HT en 2019, 20.804,71 € HT en 2018).

A noter que 1.164 dossiers ont été créés suite à des alertes surconsommation sur SITR (1.071 en 2020 et 819 en 2019).

Le taux de réclamation pour 1000 abonnés en 2021 est de **12,73** (8,27 en 2020 et 13,75 en 2019).

2 usagers en 2021 (2 en 2020 et 3 en 2019) ont saisi la médiation de l'eau. 1 dossier est toujours en cours de traitement.

La Médiation de l'Eau a pour but de favoriser le règlement amiable des litiges qui peuvent survenir entre les consommateurs et les services publics d'eau et d'assainissement.

Indépendant et impartial, le Médiateur de l'Eau est chargé de rapprocher les points de vue pour ouvrir la voie à une solution amiable et éviter ainsi de recourir à un tribunal.

5 BILAN ANIMATIONS EAU POTABLE / COMMUNICATION

La Communauté de communes a signé une convention avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie dont l'objectif est de développer l'action éducative dans le domaine de la protection de la ressource en eau en favorisant l'émergence et le suivi de « Classes d'eau ».

5.1 CLASSES D'EAU

5.1.1 CONTEXTE ET OBJECTIFS

La Classe d'eau joue un rôle éducatif déterminant pour développer un engagement citoyen en apportant des connaissances de base de la gestion de l'eau. Elle participe à une prise de conscience des responsabilités de chacun.

Elle s'adresse à tous les élèves, quel que soit le niveau.

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie, en partenariat avec la Vallée dorée, propose une méthodologie à tout organisateur de classe d'eau sur le territoire de la Vallée dorée.

Elle se base sur une unité d'action, de temps et de lieu afin de favoriser la découverte active de la gestion locale.

5.1.2 ROLE DE LA CCLVD

Elle gère financièrement les classes d'eau.

Elle conseille pour la préparation d'un programme de classe d'eau.

Elle propose des animations en classe sur la problématique de l'eau.

Elle réalise les visites d'équipements d'eau potable à Labruyère et station d'épuration de Monchy-Saint-Eloi.

Les animations en classe sont gratuites.

La visite des équipements et les « sorties natures » sont payantes.

Le transport est pris en charge par la Vallée dorée.

5.1.3 NOMBRE DE CLASSES

En 2021, 5 classes d'eau ont été réalisés,2 avec l'école Jean Macé de Liancourt, 1 avec l'école de Rosoy, et 2 avec l'école Chantal Mauduit de Mogneville. En raison de la pandémie, aucune classe d'eau n'a pu être réalisée en 2020, pour autant les visites prévues des installations étaient en hausse. (8 classes en 2019).

Visite des équipements d'eau potable : 3 visites prévues

Coût pour les écoles de la CCLVD	175 € par classe
Coût pour la CCLVD	457,05 € (prise en charge du transport)
Subvention versée par l'Agence de l'eau Seine Normandie à la CCLVD	300 €

Tableau 44 : Coût des visites

Figure 91 : Illustration d'animation

5.2 COMMUNICATION / SENSIBILISATION

En 2021, la Vallée dorée a poursuivi sa communication sur :

- la préservation de la ressource en eau,
- ses compétences,
- les travaux effectués sur le territoire,
- l'entretien des équipements,
- les restrictions liées à la période de sécheresse estivale,
- les services à la population comme par exemple les diagnostics assainissement, l'Espace Autogéré des Usagers

Les différents travaux /interventions sur l'eau potable ont été relayés sur le **Facebook** de la CCLVD.

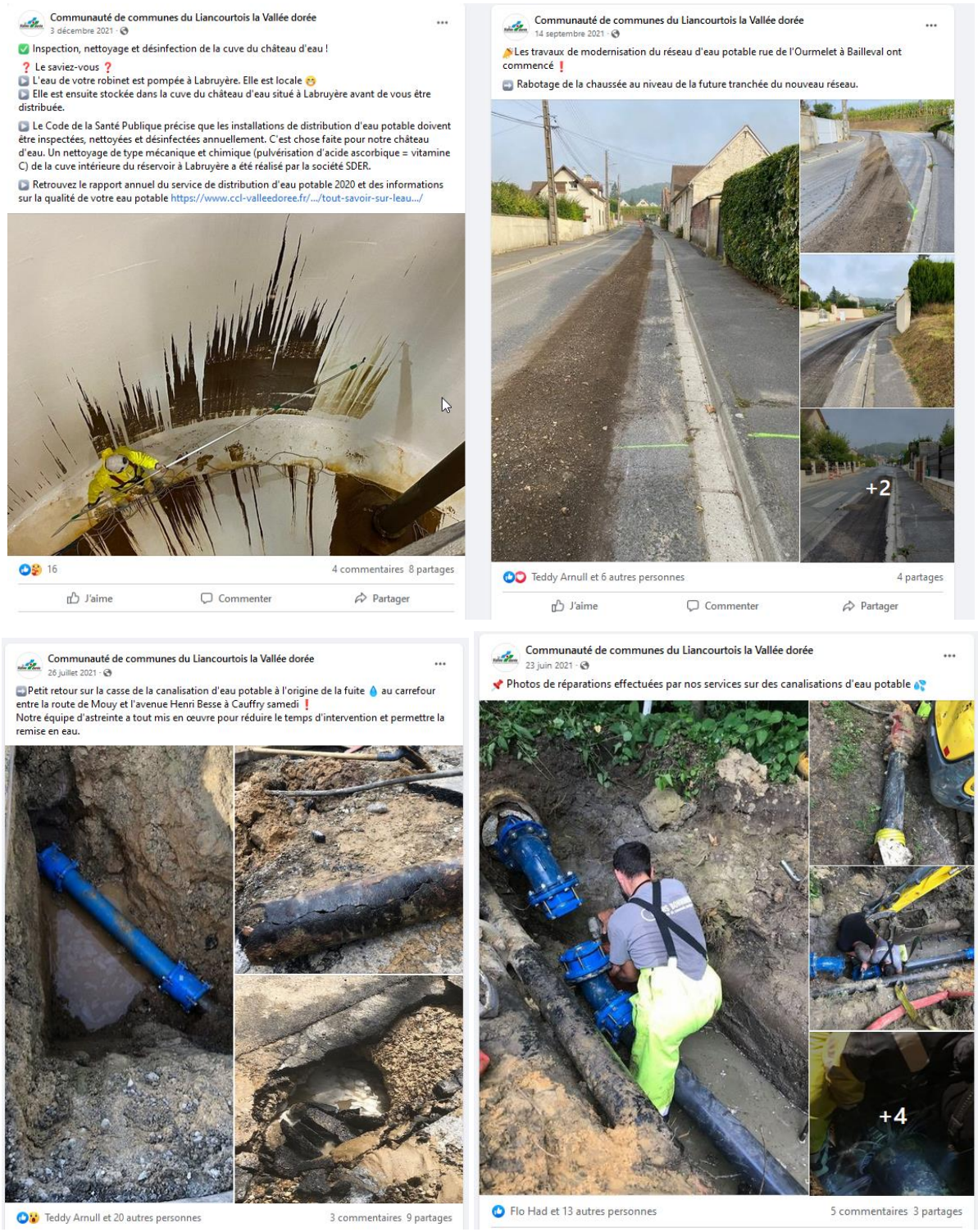

Figure 92 : Exemple de quelques communications Facebook

6 INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

6.1 PRIX DE L'EAU – ÉVOLUTION

6.1.1 MODE DE TARIFICATION SELON LES TYPES D'ABONNES

Abonnés domestiques : abonnement annuel et prix au m^3

Abonnés non domestiques : abonnement annuel et prix au m^3

6.1.2 ÉLEMENTS CONSTITUTIFS DU PRIX DE L'EAU POTABLE

Les éléments constitutifs du prix de l'eau sur l'exercice 2021 sont les suivants :

- L'abonnement forfaitaire selon le diamètre du compteur,
- Redevance de la Communauté de Communes ;
- Redevance de prélèvement de l'Agence de l'Eau ;
- Redevance de pollution de l'Agence de l'Eau ;
- TVA à 5,5 % pour la part eau potable

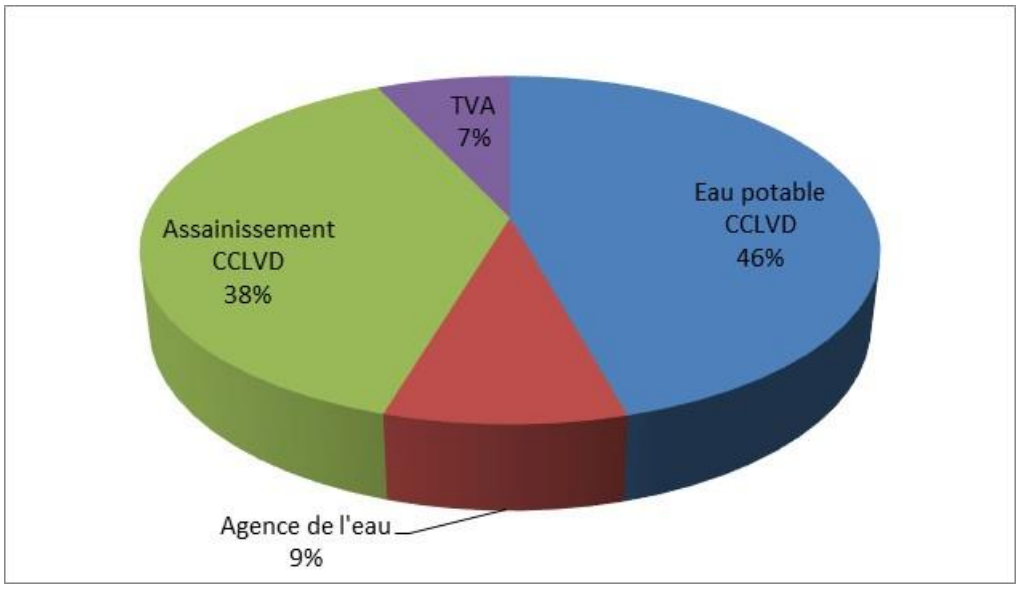

Figure 93 : Répartition du prix de l'eau pour un abonné (abonnement + consommation)

En 2021, le prix du m3 d'eau potable n'a pas évolué, il est resté identique à 2020. Le montant pour une facture type de 120 m^3 est de **667,70 € TTC** (parts eau et assainissement, avec l'ensemble des taxes Agence de l'Eau et l'abonnement).
Les montants des différents paramètres de 2020 à 2021 sont indiqués en **Annexe 2**.
La note d'information de l'Agence de l'Eau relative aux redevances et à leur programme est présentée en **Annexe 3.**
En 2021 comme en 2020, le prix au m^3 de l'eau et de l'assainissement sur la base **d'une facture de 120 m^3 s'élevait à 5,56 € par m^3 TTC** (abonnement compris).

6.2 COMPTE ADMINISTRATIF

6.2.1 RECETTES D'EXPLOITATION

En 2021, les recettes de fonctionnement hors taxes s'élevaient à 6.548.067,33 € HT (+ 5,15% /2020).

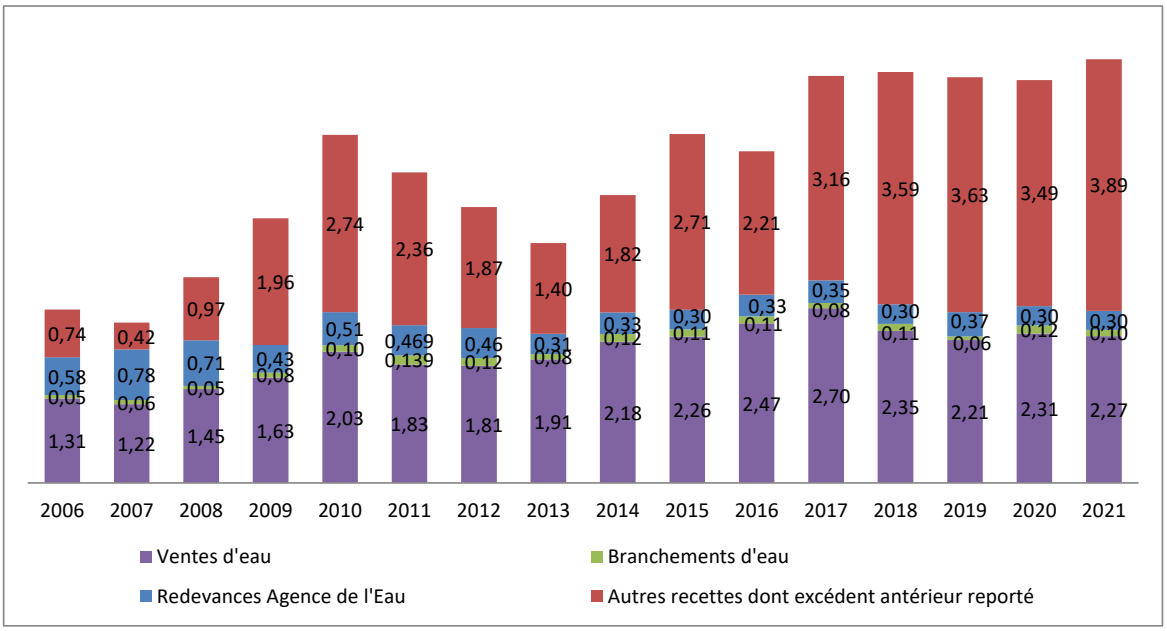

Figure 94 : Evolution des recettes d'exploitation (millions € HT)

		2020	2021	Evolution
042	Opérations d'ordre entre section	35.391,76 € HT	37.185,26 € HT	5,07 %
70	Produits des services du domaine	3.309.492,36 € HT	3.256.534,87 € HT	-1,60 %
74	Dotations, subventions, participations	8.191,00 € HT	37.813,00 € HT	361,64 %
75	Autres produits de gestion courante	32.392,02 € HT	71.077,23 € HT	119,43 %
76	Produits financiers	-	-	-
77	Produits exceptionnels	49.210,91 € HT	45.108,60 € HT	- 8,34 %
013	Atténuation de charges	115.898,51 € HT	6.370,40 € HT	- 94,50 %
002	Excédent antérieur reporté	2.677.011,93 € HT	3.093.977,97 € HT	15,58 %
78	Reprise sur amortissements et provisions	-	-	-
Total		**6.227.588,49 € HT**	**6.548.067,33 € HT**	5,15%

Tableau 45 : Evolution des recettes par chapitre

Les recettes ont augmenté de 5.15 **% de 2020 à 2021. Hors excédent antérieur reporté et opérations d'ordre entre section (principalement travaux en régie), elles ont baissé de 2.8 %.**

Le compte 042 lié aux subventions transférables est relativement stable. Les travaux en régie 2020, 2021 n'ont pas encore été basculés sur l'investissement.

Les produits des domaines (compte 70 : ventes d'eau) a légèrement baissé ce qui correspond à la baisse du volume facturé. On observe également une baisse des recettes liée aux travaux.

Le compte 74 correspond aux subventions, il a augmenté ce qui est lié aux acomptes perçus pour les subventions contrat azote, étude sensibio et sécurisation des ouvrages d'eau potable.

Le compte 75 « Autres produits de gestion courante » a augmenté. En effet, sur l'année 2020, nous avions eu un remboursement de l'ordre de 19 000 € HT au titre de l'année 2017 de la CSPE (contribution au service public de l'électricité) versée sur nos factures d'électricité des ouvrages d'eau potable, suite à un audit énergétique qui a mis en lumière le fait que l'on pouvait en être exonérés du fait de notre activité. Pour l'année 2021, nous avons perçu environ 54 000 € HT de remboursement car 2 années ont été demandées (2019 et 2020). En contrepartie une dépense est générée puisque 40 % des recettes sont reversées à l'auditeur.

Le compte 77 est relativement stable (compte correspondant aux cessions de véhicules, aux remboursements de sinistres notamment).

Le compte 013 a baissé.

L'excédent antérieur reporté a augmenté.

La répartition des recettes est présentée ci-dessous :

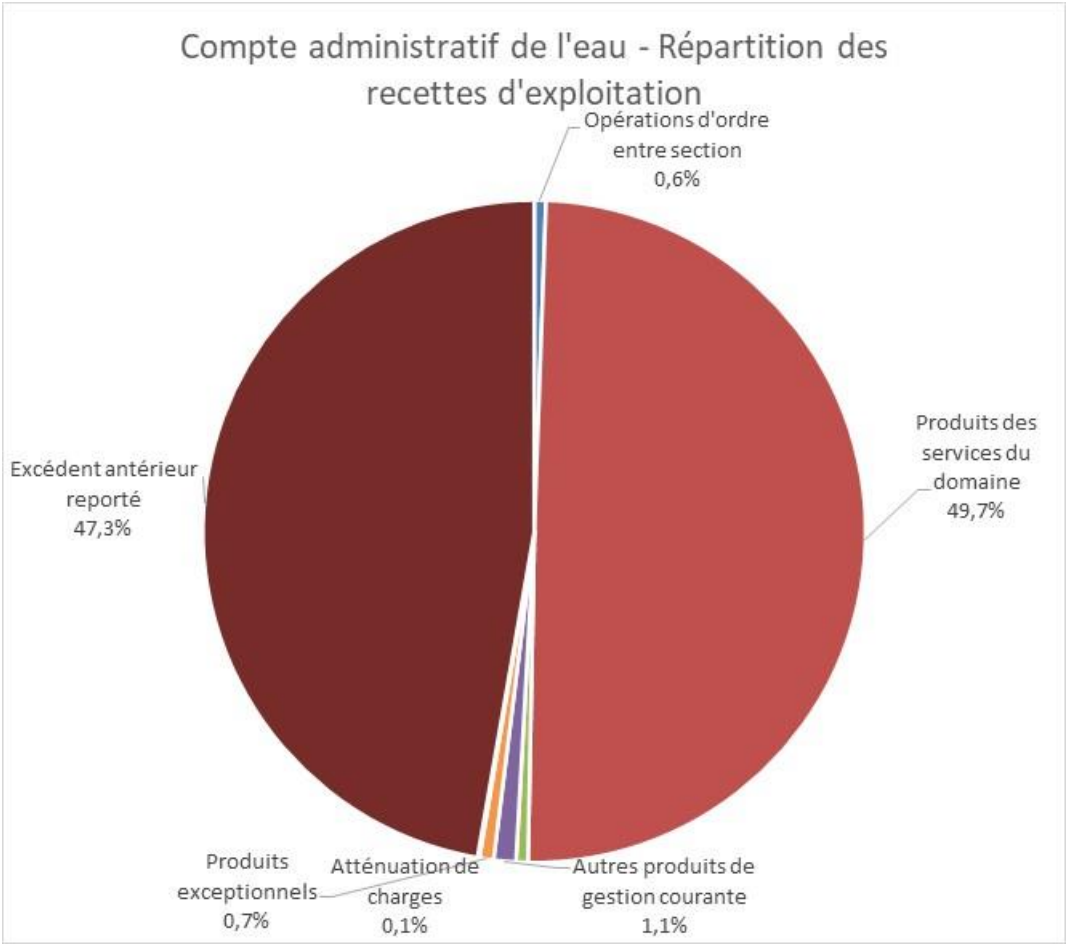

Figure 95 : Répartition des recettes par chapitre

6.2.2 DEPENSES D'EXPLOITATION

En 2021, les dépenses de fonctionnement hors taxes s'élevaient à **3.060.841,99€ HT** (+5,27 %/2020).

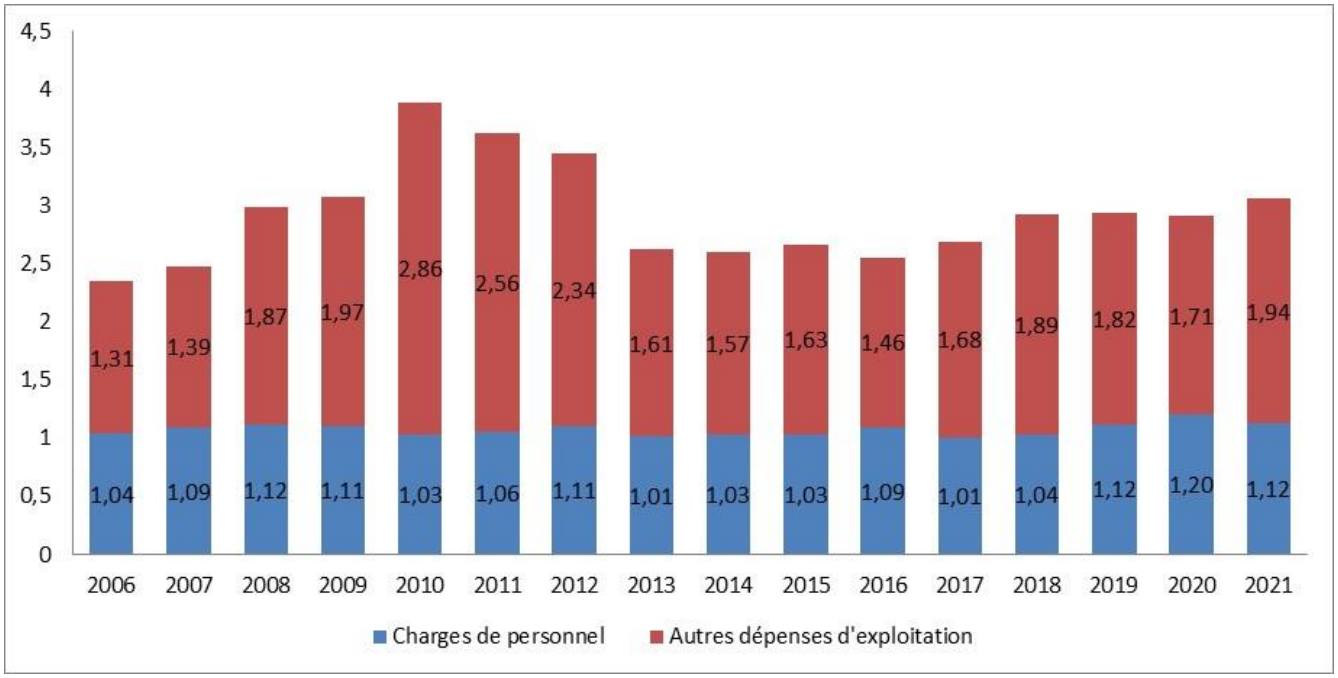

Figure 96 : Evolution des dépenses d'exploitation (millions € HT)

		2020	2021	Evolution
011	Charges à caractère général	771.175,94 € HT	884.189,23 € HT	14.65 %
012	Charges de personnel et frais assimilés	1.198.909,48 € HT	1 124.608,55 € HT	-6.20%
65	Autres charges de gestion courante	103.069,18 € HT	190.377,28 € HT	84.71%
66	Charges financières	147.768,50 € HT	137.827,92 € HT	-6.73%
67	Charges exceptionnelles	29.263,53 € HT	59.565,22 € HT	103.55%
68	Dotations aux provisions pour risques	-	-	-
042	Opérations d'ordre entre section	514.948,17 € HT	468.242,79 € HT	-9.07%
022	Dépenses imprévues	-	-	-
023	Virement à section d'investissement	-	-	-
014	Atténuations de produits	142.500,00 € HT	196.031,00 € HT	37.57%
	Total	**2.907.634,80 € HT**	**3.060.841,99 € HT**	**5.27%**

Tableau 46 : Evolution des dépenses par chapitre

Les dépenses ont augmenté de 5.27 **% entre 2020 et 2021.**

Le compte 011 « Charges à caractère général » a augmenté, cela vient principalement de la reprise de l'activité (année 2020 marquée par le COVID). Le chapitre 011 était de l'ordre de 866 000 € HT en 2019. L'achat d'eau n'a pas été facturé en 2021, il manque donc environ 50 000 € HT de dépenses qui seront répercutées sur 2022. Les principales augmentations au 011 sont liées à l'achat de fournitures (+ 48 000 € HT

en 2021), la location de matériel pour les chantiers en régie (+ 30000 € HT), les régénérations des forages F1 et F10 (+ 40 0000 € HT au chapitre 61528), l'entretien du matériel roulant (+ 10000 € HT) et enfin le reversement de 40 % des recettes générées par le remboursement de la CSPE pour payer le cabinet d'audit.

Le compte 012 « Charges de personnel et frais assimilés » a légèrement baissé, cela peut s'expliquer notamment par le départ d'un agent non remplacé.

Le compte 65 a augmenté du fait de la poursuite des admissions en non valeurs.

Le compte 66 correspondant aux intérêts des emprunts est en baisse.

Le compte 67 correspondant notamment aux dégrèvements et aux remboursements de fin d'année a augmenté.

Le compte 68 n'a pas été abondé en 2021 (idem en 2020) car il y a eu plus d'admissions en non valeur en 2021 qu'en 2020 (compte 65) Cependant, la volonté reste, dans les années futures, de continuer de provisionner les futures admissions en non valeur liées à nos impayés sur les années antérieures. L'hypothèse prise est un reliquat de l'ordre de 50 000 € HT par an par budget de « futures » admissions en non valeur.

Le compte 042 correspondant aux amortissements a légèrement baissé en 2021.

Le compte 014 a augmenté (redevance pollution Agence de l'Eau) lié à des rattrapages de redevances.

La répartition des dépenses est présentée ci-dessous :

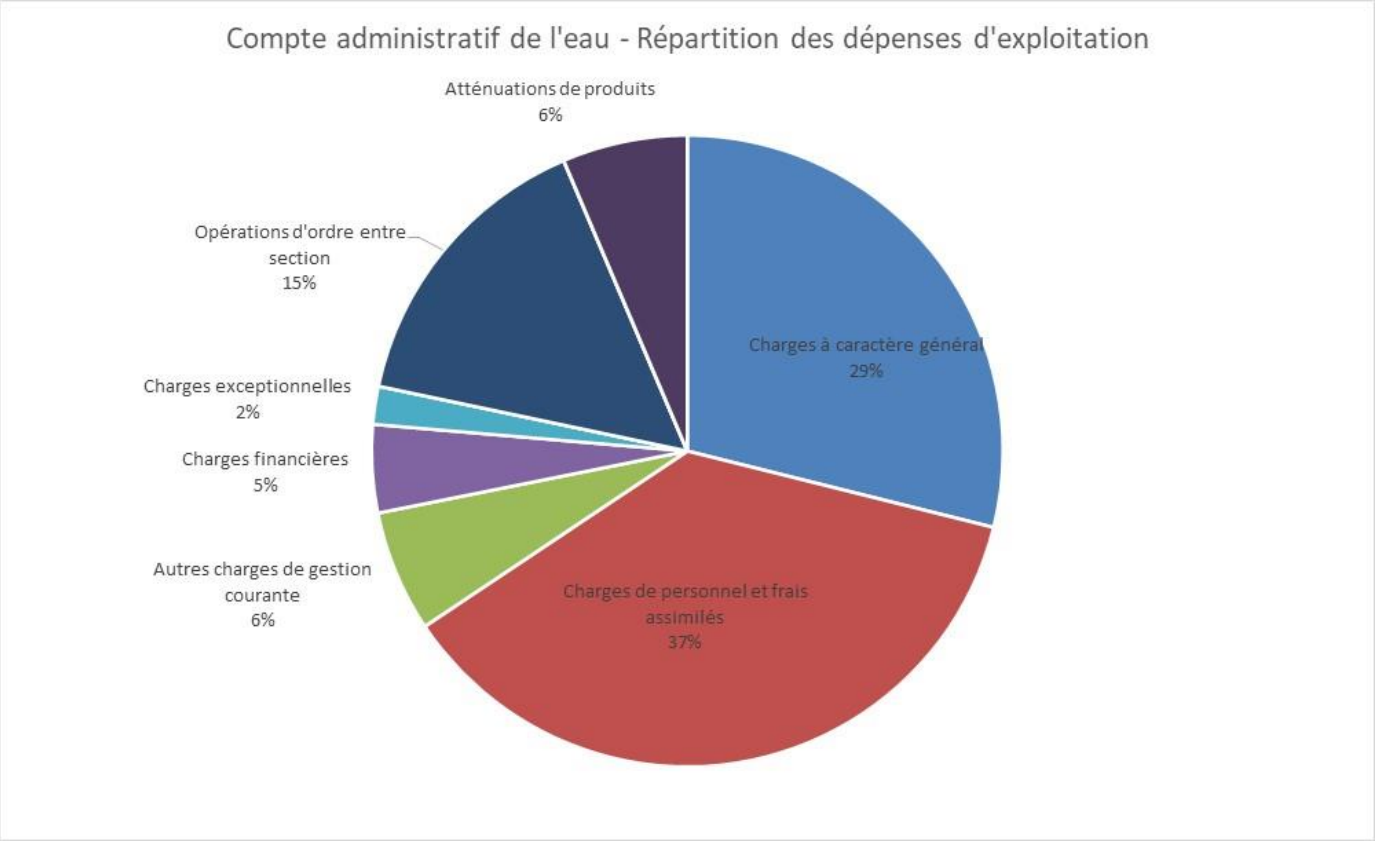

Figure 97 : Répartition des dépenses par chapitre

L'évolution du résultat de l'exercice hors excédent antérieur est présentée ci-dessous :

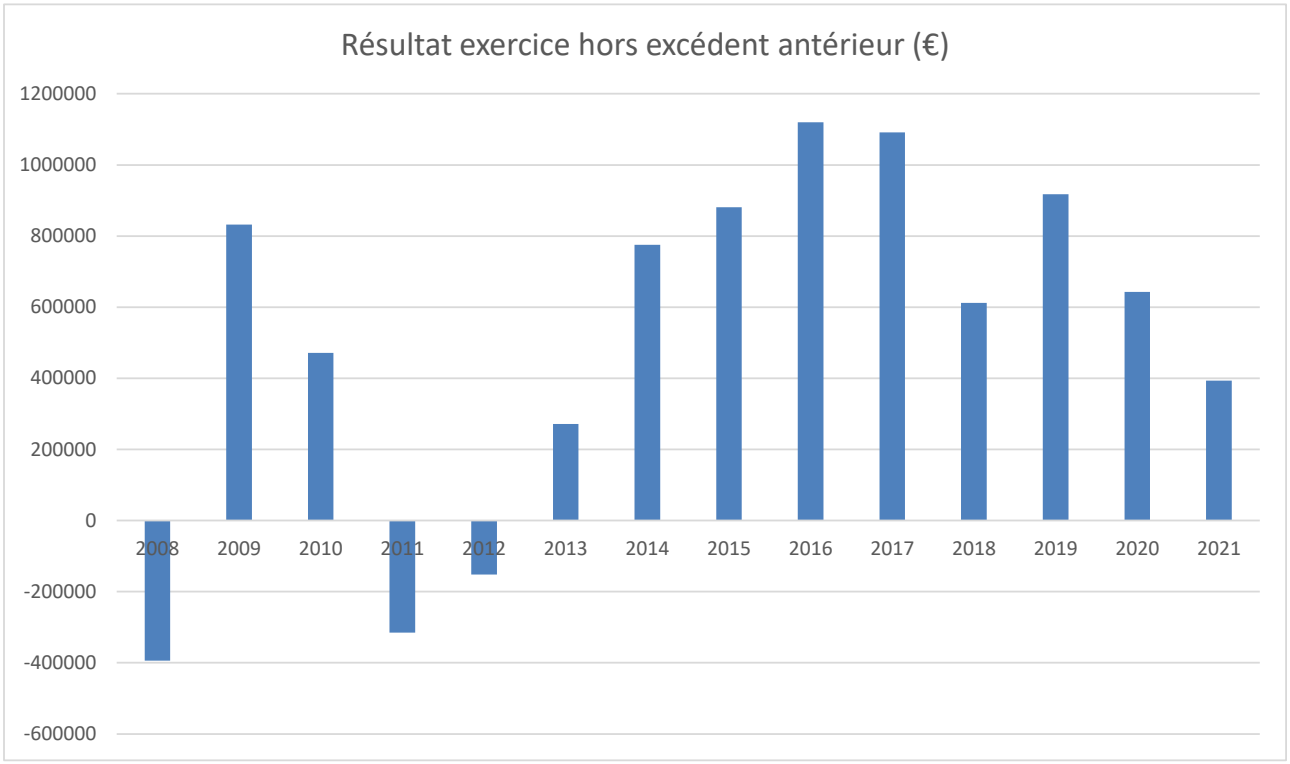

Figure 98 : Résultat de l'exercice hors excédent antérieur (€)

Le résultat de l'exercice 2021 est de 393.247,37 € HT inférieur à celui de 2020 (642.941,76 € HT, -38,8 %). C'est le plus bas résultat d'exercice depuis 2013. Les produits des domaines (chapitre 70) sont les plus bas depuis 2015. Il est à noter également une part plus grande d'admissions en non valeur. La tendance est à suivre pour l'année 2022. De plus, l'excédent antérieur reporté est relativement élevé.

L'analyse budgétaire montre que le prix de l'eau couvre 68% du fonctionnement sur l'eau. Le reste des recettes liées au prix de l'eau permet de financer le remboursement des emprunts et de dégager de l'autofinancement (épargne nette).

Recettes réelles de fonctionnement	3.256.534,87 €
Charges d'exploitation réelles	2.199.175,06 €
Annuité d'emprunt	137.827,92 €
	282.990,29 €
Epargne nette (autofinancement)	636.541,60 €
Poids du fonctionnement seul	68%

Tableau 47 : Analyse budgétaire CA Eau 2021

6.2.3 DEPENSES D'INSESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement comptabilisent les dépenses d'équipements ainsi que le remboursement de la dette en capital.

De 2006 à 2008, les dépenses d'équipement ont augmenté du fait des travaux du Schéma Directeur d'eau potable (nouveau château d'eau, nouvelle station de déferrisation, doublement de la canalisation de transport d'eau, réhabilitation des réservoirs de Liancourt).

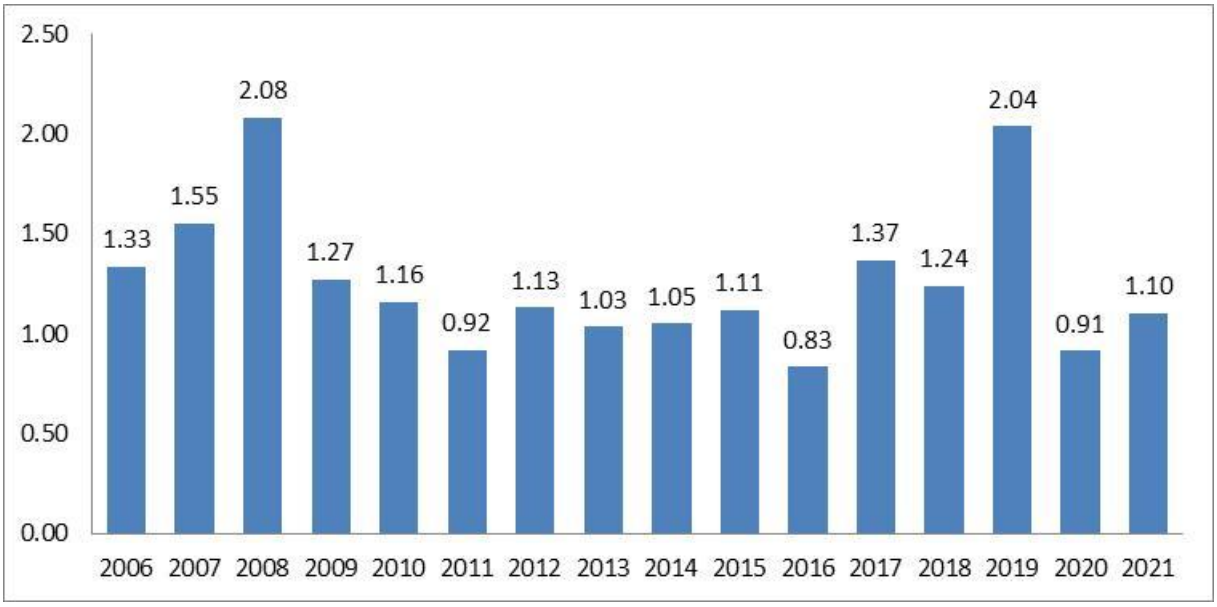

Figure 99 : Evolution des dépenses d'investissement (millions d'€ HT)

L'investissement 2019 est élevé par rapport à 2018, cela vient notamment des travaux en régie 2016, 2017, 2018 qui n'avaient pas été basculés sur l'investissement (environ 400 000 € HT) et de la part de travaux plus importante en 2019 (+ 400 000 €HT). L'investissement 2021 est légèrement plus élevé qu'en 2020.

6.3 AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

Au 31 décembre 2021, le service d'eau de la CCLVD est endetté à hauteur de 3.5 Millions d'euros soit 355 € HT par abonné.

- Montant des annuités figurant sur l'état de la dette du budget eau (**2021**) :

Amortissement	282.990,29 € HT
Intérêts	138.914,50 € HT
Annuité	421.904,79 € HT

Tableau 48 : Montant des annuités

L'en-cours de dette diminue de manière constante depuis 2014 :

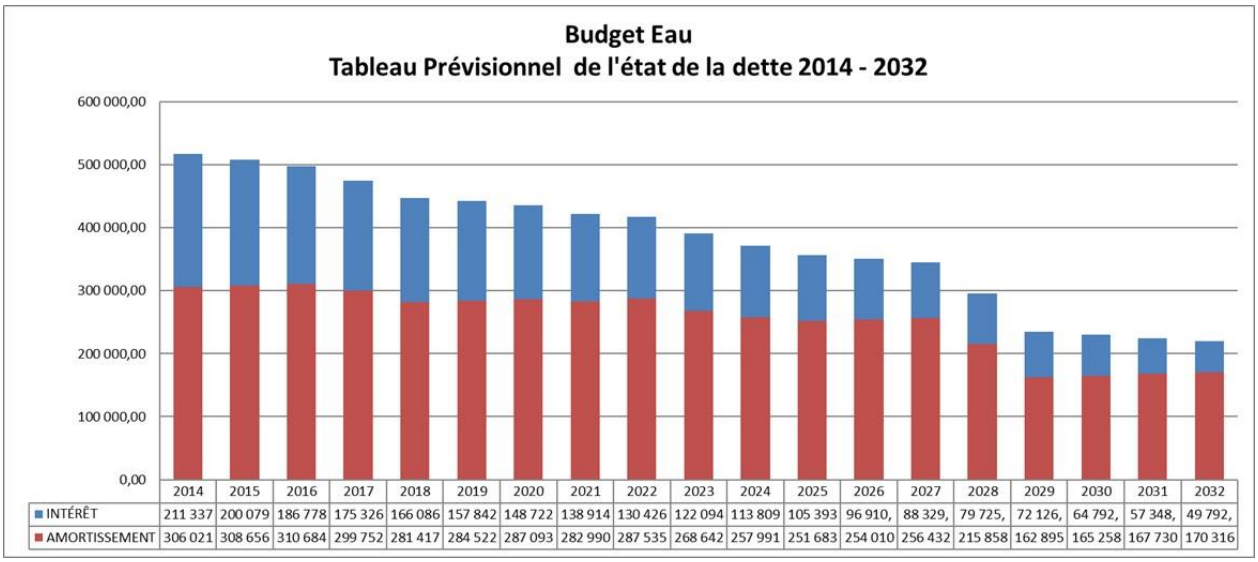

Figure 100 : Evolution de la dette

- Durée théorique d'extinction de la dette : **9 ans**. Celle-ci a augmenté par rapport à 2020 car le résultat d'exercice 2021est plus faible.
- Montant des impayés

Le pourcentage d'impayés au 31/12/2021 pour les factures 2020 est de 5.4 % (soit environ 155 000 € HT), , il était de 5.67**%** (soit environ 187 000 € HT) en 2020, 7.41 % en 2019 (soit environ 271 000 € HT), 7% en 2018 (soit environ 215 000 €HT), 8% en 2017 pour les factures 2016 (soit environ 280 000 € HT), de 5,85 % en 2016 pour les factures 2015 (soit environ 181 000 € HT), 5,44% en 2015 pour les factures 2014 (soit environ 160 000 € HT), 3,59 % en 2014 pour les factures 2013 (soit 100.000 € HT).

Le montant d'impayés a légèrement baissé par rapport à 2020.

L'objectif serait d'arriver à un taux d'impayés de moins de 1 % au 31/12 de l'année en cours pour les factures de l'année précédente.

Au 31/12/2021, le montant total d'impayés budget eau de 2002 à 2019 était de l'ordre de 561 000 € HT. Celui-ci a baissé car des admissions en non valeur importantes ont été opérées en 2020 et 2021, et des procédures de recouvrement avec huissier sont mises en place.

Un audit facturation a eu lieu courant 2016 et s'est poursuivi sur 2017 (rendu du rapport en avril 2017) notamment pour mettre en place une stratégie de diminution du taux des impayés. Un service dédié a été mis en place au 01/01/2018 et des réunions régulières pour élaborer des procédures sont mises en place avec la perception.

Il y a eu 189 868,32 € HT d'admissions en non valeur en 2021 (96 454.79 € HT d'admission en non-valeur sur 2020) pour le budget eau.

7 INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les indicateurs de performance pour le réseau d'eau sont présentés en **Annexe 4**.

PARTIE II : ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1 PREAMBULE – TEXTE CADRE

En 2015, un nouvel arrêté a été publié (**arrêté du 21 juillet 2015**) relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO_5, avec une **entrée en vigueur au 01/01/2016** hormis pour l'autosurveillance collecte qui doit être opérationnelle au 31/12/2015 et pour certaines exigences qui s'appliquent aux ouvrages existants avec des délais de mise en conformité.

Cet arrêté abroge celui du 22 juin 2007 et définit l'ensemble des notions utilisées dans l'assainissement, les prescriptions techniques et les modalités de surveillance ainsi que le contrôle des installations et des systèmes collectifs et non collectifs.

L'arrêté du 31 juillet 2020 modifie l'arrêté du 21 juillet 2015. Il étend notamment l'analyse des risques de défaillance aux réseaux et actualise un certain nombre d'échéances réglementaires :

- Réalisation d'un diagnostic périodique du système d'assainissement au plus tard pour le 31/12/2021,
- Réalisation d'une analyse des risques de défaillance aux réseaux à réaliser avant le 31/12/2021
- Il devra exploiter le système d'assainissement dans une logique d'amélioration continue (Art. 9 de l'Arrêté du 31 juillet 2020).
- Registre d'assainissement à tenir,
- Exploitation selon une logique d'amélioration continue.

2 PRESENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

2.1 COLLECTIVITÉ

Communauté de Communes du Liancourtois – La Vallée Dorée
1 rue de Nogent
60 290 LAIGNEVILLE
Tel : 03.44.73.89.10

Figure 101 : Territoire CCLVD

Président : Olivier FERREIRA

Maires sur l'année 2021 :

- BAILLEVAL : Olivier FERREIRA
- CAUFFRY : Virginie GARNIER
- LABRUYERE : Jean-François CROISILLE
- LAIGNEVILLE : Christophe DIETRICH
- LIANCOURT : Roger MENN
- MOGNEVILLE : Michel DELAHOCHE
- MONCHY-ST-ELOI : Alain BOUCHER
- RANTIGNY : Dominique DELION
- ROSOY : Gérard LAFITTE
- VERDERONNE : Philippe LEPORI

En octobre 2018, les commissions « eau potable » et « assainissement » ont été fusionnées.

Dans le cadre de la nouvelle mandature 2020 – 2026, la commission eau et assainissement est devenue la commission environnement regroupant l'eau, l'assainissement, les déchets, le Plan Climat Air Energie Territorial, et d'une manière générale la thématique du développement durable.

Membres de la commission Environnement :

- LABRUYERE : M. CROISILLE, Vice-Président
- BAILLEVAL : M. Jean Paul MARAZANOFF
- CAUFFRY : Mme Céline CHARBONNEAU,
- LAIGNEVILLE : M. Gilbert DEGAUCHY, M. Cédric THIVER
- LIANCOURT : Mmes Dorothée PIERARD, Ophélie VAN ELSUWE, M. Thierry BALLINER
- MOGNEVILLE : M. Jean Claude PECKSTADT
- MONCHY-SAINT-ELOI : M. Claude BOURGUIGNON
- RANTIGNY : M. Patrick DAVENNE
- ROSOY : M. Jacky DOUBLET
- VERDERONNE : Mme Delphine COCCIOLO

Lors du conseil communautaire du 19/04/2021, la composition des commissions a été revue et Mme PIERARD n'a pas souhaité repostuler à la commission environnement.

En 2021, la commission « environnement » s'est réunie **1 fois** pour des thématiques liées à l'assainissement :

- Le 31/08/2021 : présentation du rapport annuel eau et assainissement 2020.

2.2 ADMINISTRATIONS

Agence de l'Eau Seine Normandie - COMPIEGNE
Mme GOSSELIN
Tel : 03.44.30.50.00

Direction Départementale des Territoires de l'Oise / Service Eau et environnement - BEAUVAIS
M. BATALLER
Tel : 03.44.06.50.58

2.3 NATURE DU SERVICE ASSURÉ PAR LA COLLECTIVITÉ

Collecte, transport et traitement des eaux par un prestataire.

Contrôles de conformité : régie

Facturation : régie

2.4 ORGANIGRAMME

Suite au départ du DGS, la CCLVD a été réorganisée en 5 pôles. De plus au sein du pôle technique, un pôle développement durable et un pôle aménagement du territoire ont été créés.

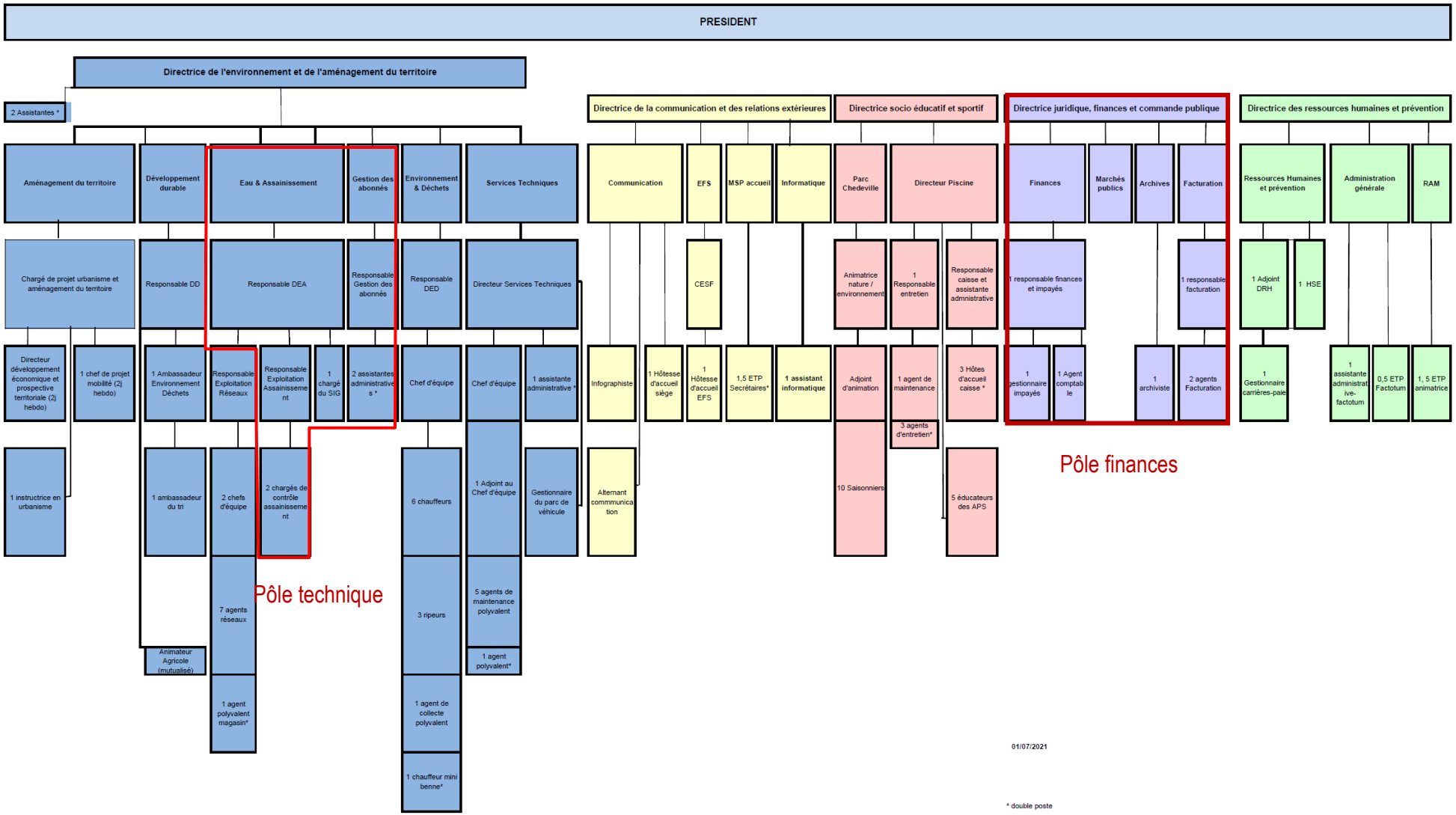

Figure 102 : Organigramme

En 2021, le service assainissement collectif est composé de :

- 0,5 responsable assainissement (ce poste est vacant depuis juillet 2021)
- 2 chargés de contrôle assainissement.

En incluant les services administratifs et supports, le DEA est constitué de **16 personnes en 2021** (hors facturation).

Le service assainissement a été renforcé par le recrutement fin 2018 d'une personne administrative dédiée à l'assainissement (suivi des CCASS et des subventions aux particuliers).

2.5 PRESTATAIRES

Jusqu'au 31 mars 2021 :

SUEZ
Rue Buhl
60316 CREIL Cedex

Depuis le 1er avril 2021 :

VEOLIA
1 Rue du Thérain
60000 BEAUVAIS

2.6 CONTRAT D'EXPLOITATION (PRESTATION DE SERVICES)

Au 31 mars 2021, le contrat d'exploitation des installations d'assainissement avec SUEZ est arrivé à échéance.

Ainsi, un nouvel appel d'offre a été lancé pour **une durée d'un an renouvelable 3 fois et c'est VEOLIA qui a remporté ce marché pour un montant de 504.281,64 € HT / an** (montant estimatif dépendant du volume traité et du tonnage de boues évacuées, hors électricité des postes reprise en direct par la CCLVD).

Ce contrat se compose :

- De l'exploitation de la station d'épuration de Monchy-Saint-Eloi et des postes de pompage,
- De l'entretien des réseaux et ouvrages annexes comprenant :
- De l'exploitation des réseaux (unitaires, pluviaux, assainissement)
- Du curage des bouches, avaloirs, grilles (BAG), ouvrages sur réseaux (dessableurs, déversoirs d'orage…).

3 INDICATEURS TECHNIQUES DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3.1 STATISTIQUES

3.1.1 GENERALITES

	2020	2021
Nombre d'habitants	23.696 habitants (données 2020)	23.883 habitants (données 2021)
Nombre d'abonnés assainissement	9.624 abonnés (y compris industriels) (+ 0,5 %/2019)	9.741 abonnés (y compris industriels) (+ 0,5 %/2020)
Nombre d'abonnés mensualisés assainissement	4.665 abonnés soit 48,5 %	4.849 abonnés soit 49,8 %
Volumes facturés abonnés domestiques	804.035 m^3 + 8,2 %/2019	801.275 m^3 - 0,3 %/2020
Volumes facturés Gros consommateurs	194.749 m^3 - 7,6 %/2019	180.410 m^3 - 7,4 %/2020
Volumes facturés Communaux	12.919 m^3 - 17,2 %/2019	13.229 m^3 2,4 %/2020
Volumes Totaux	**1.011.703 m^3** **+ 4,33 %/2019**	**994.914 m^3** **- 1,66 %/2020**

Tableau 49 : Généralités de données assainissement

3.1.2 CONSOMMATIONS / FACTURATIONS

3.1.2.1 Consommations

Communes	2020					2021				
	Domestiques Volumes facturés (m³)	Industriels Volumes facturés (m³)	Communaux Volumes facturés (m³)	Volumes totaux (m³)	Volumes AEP totaux (rappel) (m³)	Domestiques Volumes facturés (m³)	Industriels Volumes facturés (m³)	Communaux Volumes facturés (m³)	Volumes totaux (m³)	Volumes AEP totaux (rappel) (m³)
Bailleval	53.532 (+ 4,6 %/2019)	504 (- 74,8 %/2019)	694 (- 8,8 %/2019)	54.731 (+ 1.5 %/2019)	56.332 (+ 2,2 %/2019)	51.003 (+ 4,7 %/2020)	856 (+ 69,9 %/2020)	764 (+ 10 %/2020)	51.767 (- 5,4 %/2020)	54.344 (- 3,5 %/2020)
Cauffry	96.610 (+ 10.9 %/2019)	8 197 (-6.4 %/2019)	1 758 (+ 30.3 %/2019)	106.565 (+9,7 %/2019)	107.789 (+ 10,2 %/2019)	85.812 (- 11.2 %/2020)	13.260 (+ 61,8 %/2020)	1 166 (- 33,7 %/2020)	100.238 (- 5,9 %/2020)	101.479 (- 5,9 %/2020)
Labruyère	18.196 (+ 7 %/2019)	36 500 (32.8 %/2019)	79 (- 23,6 %/2019)	54.775 (+ 22,8 %/2019)	56.466 (21 %/2019)	17.725 (+ 7 %/2020)	25.229 (- 30,9 %/2020)	154 (+ 95,1 %/2020)	43.107 (- 21,3 %/2020)	45.882 (- 18,7 %/2020)
Laigneville	177.387 (+ 10,5 %/2019)	16 743 (- 27,3 %/2019)	2 050 (- 30,8 %/2019)	196.180 (+ 5,2 %/2019)	198.085 (+ 5,2 %/2019)	169.482 (- 4,5 %/2020)	18.883 (+ 12,8 %/2020)	2 450 (+ 19,5 %/2020)	190.815 (- 2,7 %/2020)	192.977 (- 2,6 %/2020)
Liancourt	215.163 (+ 11,5 %/2019)	110 604 (- 12 %/2019)	5.871 (- 15,6 %/2019)	331.638 (+ 1,9 %/2019)	337.749 (+ 1,9 %/2019)	219.604 (+ 2,1 %/2020)	100.489 (- 9,2 %/2020)	5.129 (- 12,6 %/2020)	325.201 (- 1,9 %/2020)	333.994 (- 1,1 %/2020)
Mogneville	45.973 (7 %/2019)	Sans objet	503 (- 52,7 %/2019)	46.476 (+ 5,6 %/2019)	51 228 (+ 6,5 %/2019)	44.166 (- 3,9 %/2020)	Sans objet	755 (+ 50,1 %/2020)	44.921 (- 3,3 %/2020)	49.485 (- 3,4 %/2020)
Monchy Saint Eloi	65.068 (- 5,3 %/2019)	12 587 (+ 29,4 %/2019)	781 (- 34,1 %/2019)	78.436 (- 1,5 %/2019)	79.802 (- 1,2 %/2019)	69.150 (6,3 %/2020)	11.031 (- 12,4 %/2020)	1421 (+ 81.9 %/2020)	81.601 (+ 4 %/2020)	82.875 (3,9 %/2020)
Rantigny	88.448 (+ 5,2 %/2019)	9.614 (- 32,1%/2019)	1.014 (- 2,5 %/2019)	99.076 (- 0,2 %/2019)	118.790 (+ 4.2 %/2019)	100.582 (+ 13,7 %/2020)	10.681 (+ 11,1%/2020)	1.144 (+ 12,8 %/2020)	112.407 (+ 13,5 %/2020)	130.814 (+ 10,1 %/2020)
Rosoy	22.900 (+ 11,5 %/2019)	Sans objet	111 (+ 32,7 %/2019)	23.011 (+ 11,6 %/2019)	23 174 (+ 11,5 %/2019)	22.613 (- 1,3 %/2020)	Sans objet	151 (+ 35,9 %/2020)	22.764 (- 1,1 %/2020)	22.945 (- 1 %/2020)
Verderonne	20 758 (+ 13.8 %/2019)	Sans objet	58 (- 39,3 %/2019)	20.816 (+ 13,5 %/2019)	20 921 (+ 0.8 %/2019)	21.139 (+ 1,8 %/2020)	Sans objet	96 (+ 64,5 %/2020)	21.235 (+ 2 %/2020)	21.332 (+ 0,9 %/2020)
Angicourt (hors CCLVD)	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	4. 650 (2.9 %/2019)	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	6.898 (+ 48,3 %/2020)
Total	804.035 (+8,2 %/2019)	194.749 (- 7.6 %/2019)	12.919 (- 17,2 %/2019)	**1.011.703 (+ 4,33 %/2019)**	**1.054.984 (4,8 %/2019)**	801.275 (- 0.3 %/2020)	180.410 (- 7,4 %/2020)	13.229 (+ 2,4 %/2020)	**994.914 (- 1,66 %/2020)**	**1.043.025 (- 1,1 %/2020)**

Tableau 50 : Données de consommation d'assainissement collectif par commune

Globalement les consommations des gros consommateurs et des domestiques ont baissé. Concernant les consommations domestiques cela peut s'expliquer par le contexte particulier de 2020 lié à la crise sanitaire (confinement, plus de télétravail). Pour autant, les consommations domestiques restent relativement élevées par rapport aux années précédentes.

La consommation globale est en baisse ou stable par rapport à 2020 hormis sur la commune de Rantigny et les abonnés d'Angicourt (camping La Faloise).

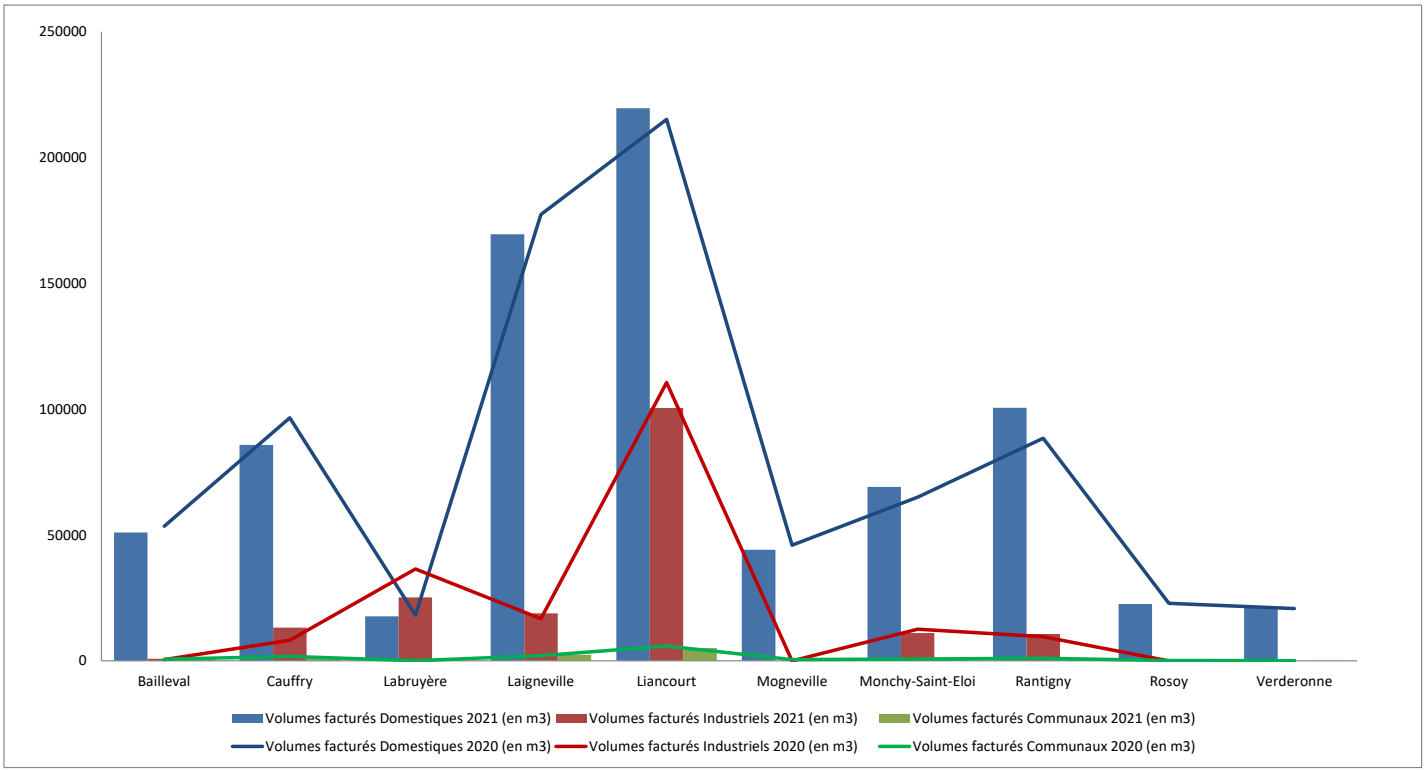

Figure 103 : Evolution des volumes facturés par commune entre 2020 et 2021

La différence entre le volume assujetti à l'assainissement et le volume d'eau consommé pour les industriels est liée au fait que des entreprises telles que ETEX (ex-SINIAT) ne sont pas raccordées à l'assainissement, le camping la Faloise, la crèche vont sur Angicourt. La différence entre volumes assujettis à l'assainissement et volumes d'eau potable et du nombre d'abonnés (157 abonnés de moins en assainissement) pour les abonnés domestiques et communaux provient des abonnés en assainissement non collectif et des branchements verts qui ne sont pas assujettis à l'assainissement. Les volumes domestiques et communaux liés à l'assainissement sont donc plus faibles que les consommations eau potable.

La répartition des volumes 2021 n'a quasiment pas bougé par rapport à 2020 :

- 79.5 % liés aux domestiques (79.5 % en 2020),
- 18.1 % liés aux gros consommateurs (19.2 % en 2020),
- 1.3 % liés aux bâtiments communaux (1.3 % en 2020).

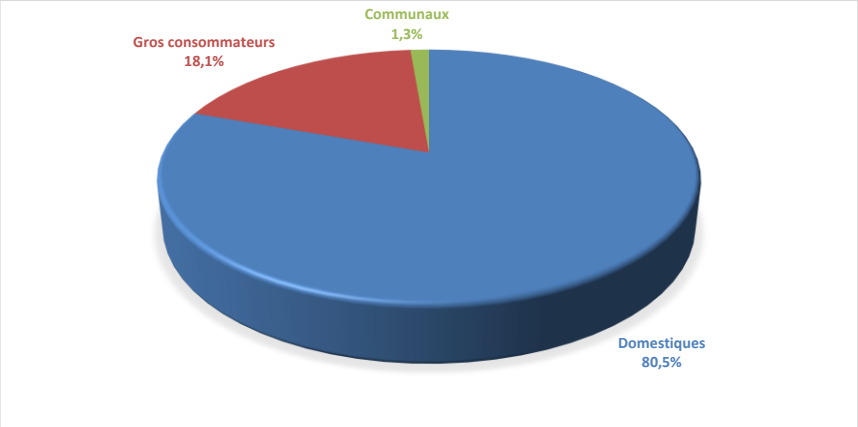

Figure 104 : Répartition des volumes d'assainissement 2021

3.1.2.2 Nombre d'abonnés

Communes	2020	2021
Bailleval	638 (+ 0 %/2019)	640 (+ 0,3 %/2020)
Cauffry	1.057 (+ 0.5 %/2019)	1.043 (- 1,3 %/2020)
Labruyère	231 (+ 3.6 %/2019)	230 (- 0,4 %/2020)
Laigneville	2.086 (+ 0,8 %/2019)	2.067 (- 0,9 %/2020)
Liancourt	2.521 (+ 0,4 %/2019)	2.544 (+ 0,9 %/2020)
Mogneville	549 (+ 1.5 %/2019)	561 (+ 2,2 %/2020)
Monchy Saint Eloi	774 (0.9 %/2019)	775 (0,1 %/2020)
Rantigny	1.191 (+ 0.2 %/2019)	1.235 (+ 3,7 %/2020)
Rosoy	255 (+ 0 %/2019)	257 (+ 0,8 %/2020)
Verderonne	**257** **(- 2,3 %/2019)**	**275** **(+ 7 %/2020)**
Industriels	65 (- 1,5 %/2019)	**114** **(+ 75,4 %/2020)**
Total	**9.624** **(+ 0,5 %/2019)**	**9.741** **(+ 1,2 %/2020)**

Tableau 51 : Nombre d'abonnés

Par rapport à 2020, on observe une légère augmentation du nombre d'abonnés de 1.2 %, le nombre d'abonnés est relativement stable. Sur Verderonne, une hausse est observée liée notamment à la Résidence la Montagne qui a un nombre d'abonné variable selon les années.

3.1.2.3 Consommation / abonnés

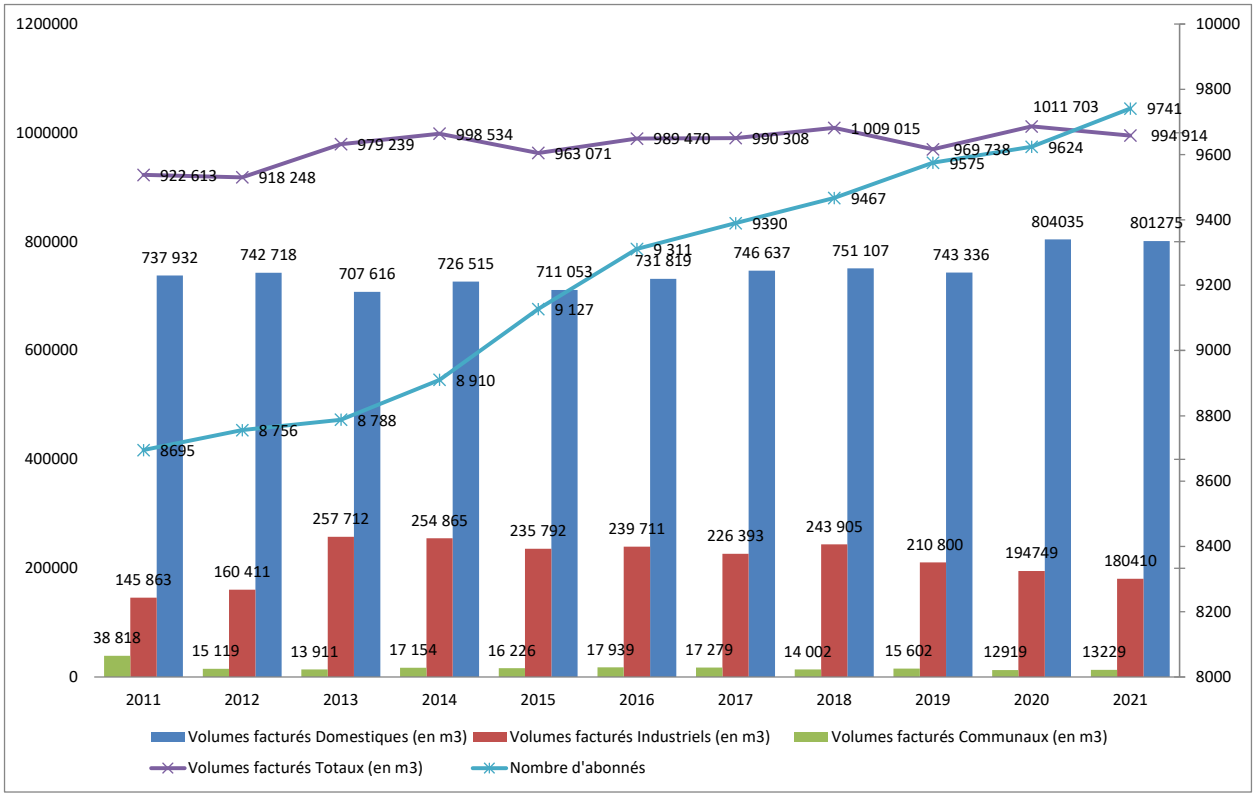

Figure 105 : Evolution du nombre d'abonnés et des volumes facturés depuis 2011

Le volume facturé aux abonnés en 2021 a baissé (- 1.66 %/2020), cette diminution vient principalement des volumes des gros consommateurs (cf. paragraphe précédent).

Cette évolution de consommation est à surveiller dans les années à venir car elle peut impacter directement les recettes de fonctionnement. L'augmentation des abonnés montre que le territoire est dynamique, les années précédentes, une stagnation des volumes domestiques facturés étaient observés, alors que le nombre d'abonnés est en hausse constante. Sur 2020, le contexte étant particulier (crise sanitaire), l'année n'est pas forcément représentative.

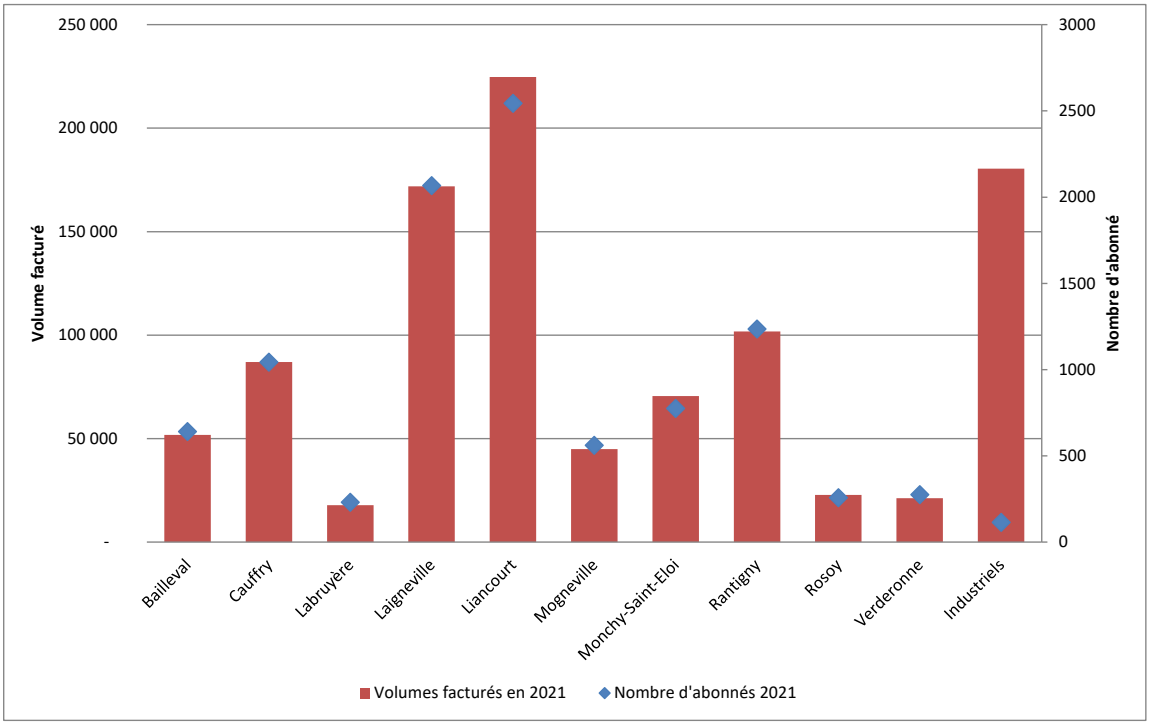

Figure 106 : Volumes facturés et nombre d'abonnés par commune en 2021

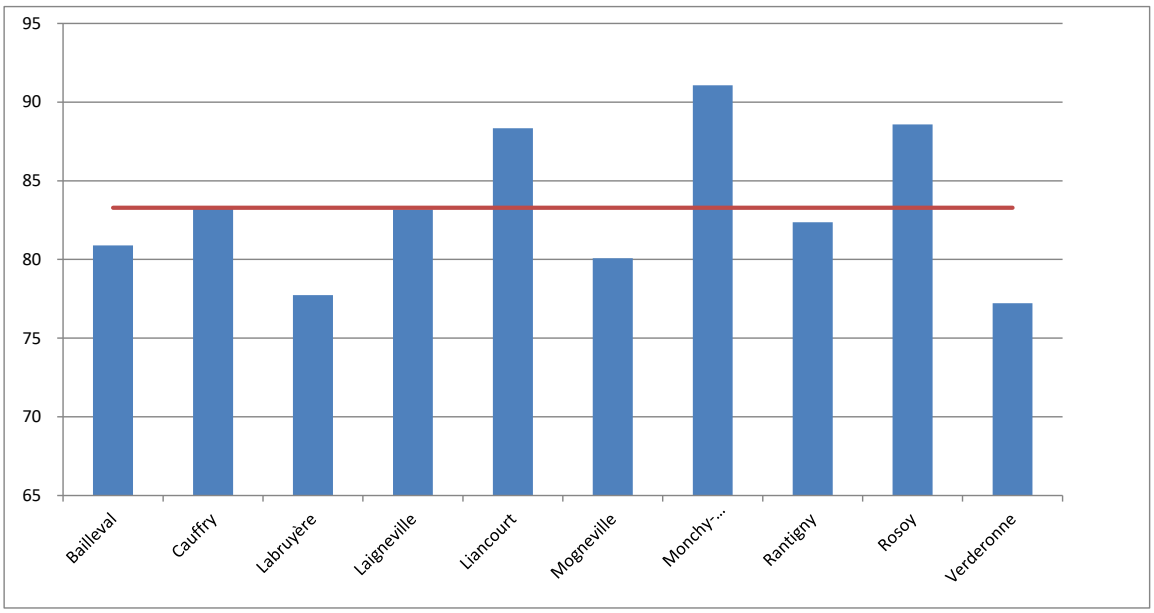

Figure 107 : Consommation moyenne par abonné et par an (en m3)

Sur le territoire de la CCLVD, le volume moyen d'assainissement par abonné et par an s'échelonne de 78 m³/an/abonné (Labruyère) à 91 m³/an/abonné (Monchy-Saint-Eloi). La moyenne sur le territoire est de 83 m³/an/abonné.

La moyenne nationale par foyer est de l'ordre de 90 à 100 m³/an/foyer.

3.1.3 MENSUALISATION DES ABONNES

Le nombre d'abonnés mensualisés est de 49,8 % en 2021 contre 48.5 % en 2020.

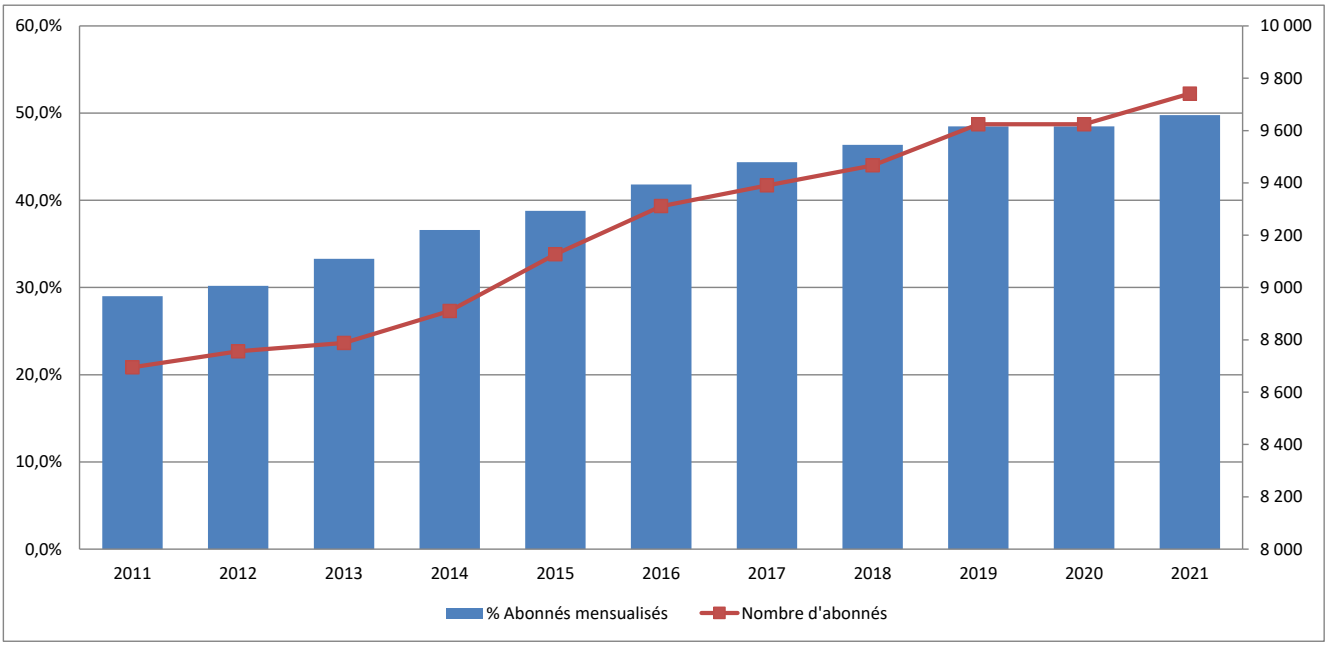

Figure 108 : Evolution du nombre total d'abonnés et pourcentage d'abonnés mensualisés depuis 2011

Le nombre de mensualisés continue d'augmenter, au niveau des nouveaux abonnés mais également des abonnés existants.

Ce taux semble important au regard d'autres services rencontrés qui sont généralement autour de 30%. Il n'existe cependant pas de données nationales sur la mensualisation dans le système d'information des services d'eau et d'assainissement (SISPEA), source « audit de facturation de CITEXIA, avril 2017 ».

A ces abonnés, s'ajoutent 925 abonnés prélevés, ce qui porte le taux de prélevés et mensualisés à près de 60 % des abonnés.

Cette mensualisation et les prélèvements permettent de réduire les impayés et la mensualisation incite également à la fermeture du compteur en cas de départ ce qui facilite le suivi et diminue les litiges.

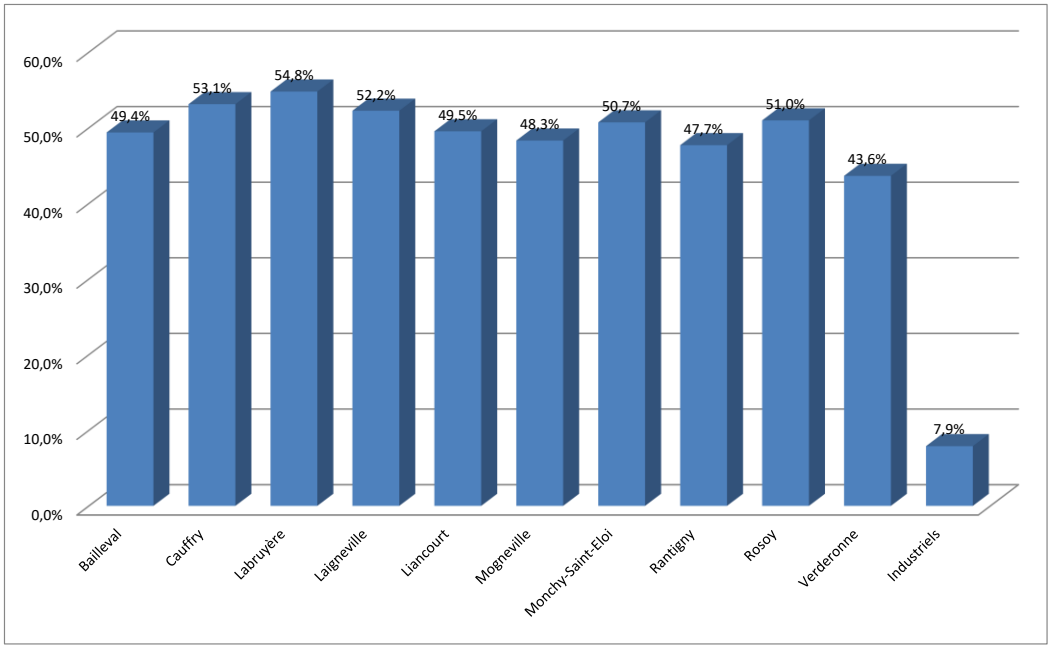

Figure 109 : Pourcentage d'abonnés mensualisés par commune (2021)

La commune de Labruyère est celle qui présente le plus d'abonnés mensualisés, celle de Verderonne le moins.

Les industriels sont très peu mensualisés.

3.2 RÉSEAUX DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES EFFLUENTS

3.2.1 TYPE DE RESEAU ET FONCTIONNEMENT GENERAL

Le type de réseau sur le territoire de la CCLVD est majoritairement en **séparatif** hormis la commune de Liancourt et une partie de Mogneville qui disposent de réseaux unitaires.

Les effluents de **7,5 communes** (Bailleval, Cauffry, Labruyère (Demi-Lune), Laigneville, Liancourt, Mogneville, Monchy Saint Eloi et Rantigny) sont traités sur **la station d'épuration de la CCLVD située à Monchy Saint Eloi**.

Les effluents de **Labruyère (bas)** sont traités sur la **station d'épuration du SMECTEUR à Sacy Le Grand** et les effluents des communes de **Rosoy et Verderonne**, sur la **station d'épuration du SITTEUR située à Pont Sainte Maxence.**

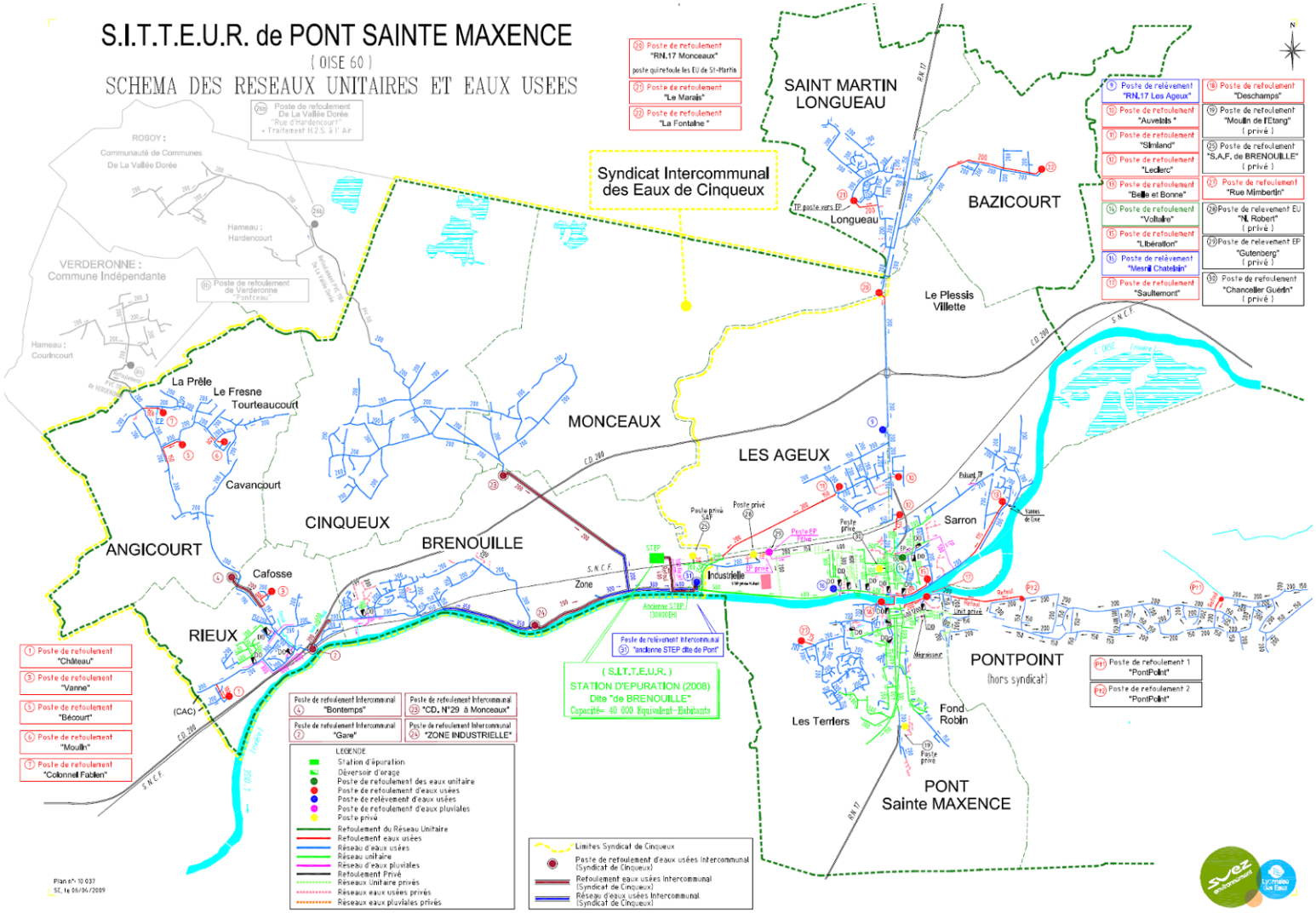

Figure 110 : Territoire SITTEUR

3.2.2 LINEAIRE DE RESEAU D'ASSAINISSEMENT

	Linéaire 2020 (en ml)				Linéaire 2021 (en ml)			
	EU	EP	UNI	Refoulement	EU	EP	UNI	Refoulement
Bailleval	9.072	3.706	1.328	578	9.072	3.955	1.328	578
Cauffry	11.230	5.214	985	945	11.230	5.214	985	945
Labruyère	3.265	1.156	0	1.365	3.436	1.156	0	1.375
Laigneville	19.728	10.703	1.265	3.160	19.728	10.703	1.265	3.160
Liancourt	14.637	10.171	11.162	3.457	14.637	10.171	11.162	3.457
Mogneville	6.304	2.455	2.120	105	6.304	2.455	2.120	105
Monchy Saint Eloi	7.431	3.692	0	4.201	7.431	3.692	0	4.201
Rantigny	8.683	6.477	1.699	1.387	8.758	6.477	1.699	1.387
Rosoy	6.179	1.983	0	1.445	6.179	1.983	0	1.445
Verderonne	5.128	136	0	640	5.128	136	0	640
Total	**91.657**	**45.692**	**18.559**	**17.293**	**91.903**	**45.941**	**18.559**	**17.293**
	155.908				**156.403**			

Tableau 52 : Linéaire des réseaux d'assainissement

494,81 ml de réseaux gravitaires ont été créés / rétrocédés sur le territoire en 2021 (245,81 ml de réseau d'eaux usées et 249 ml de réseau d'eaux pluviales).

3.2.3 TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT/REHABILITATION ET DE CREATION DE RESEAU 2021

	Linéaire 2020	Travaux de renouvellement / réhabilitation 2021	Entité	Travaux de création 2021	Entité	Linéaire 2021
Bailleval	14.106 ml	/	/	Rue du Clos de Saveuse (234 ml d'EP DN 300 en PVC) Impasse du Grand Aulnois (15 ml d'EP DN 200 en fonte)	MEDINGER DMVA	14.355 ml
Cauffry	17.429 ml	Impasse Frémion (10 ml d'EU DN 200 en PVC) Rue du 1er septembre (224 ml d'EP DN 300 / DN 200 en Fonte / PVC)	DMVA DMVA	/	/	17.429 ml
Labruyère	4.421 ml	/	/	Impasse des Genêts (rétrocession) (170,81 ml d'EU DN 160 en PVC)	EUROVIA	4.592 ml
Laigneville	31.696 ml	/	/	/	/	31.696 ml
Liancourt	35.970 ml	/	/	/	/	35.970 ml
Mogneville	10.879 ml	/	/	/	/	10.879 ml
Monchy Saint Eloi	11.122 ml	/	/	/	/	11.122 ml
Rantigny	16.585 ml	Rue Parmentier (77,88 ml d'EU DN 200 en PVC et 65,98 ml d'EP DN 600 en PVC) Rue Emile Zola (18 ml d'EP DN 600 en tubage PRV et 45 ml d'EP DN 600 en	SADE BARRIQUAND BARRIQUAND	Rue de la Passerelle (75 ml d'EU DN 200 en PVC)	DMVA	16.933 ml

	Linéaire 2020	Travaux de renouvellement / réhabilitation 2021	Entité	Travaux de création 2021	Entité	Linéaire 2021
		fonte) Avenue Pierre Curie (390 ml d'EU en chemisage DN200)				
Rosoy	8.162 ml	Rue des Vachers (261 ml d'EP DN 300 en PVC)	EUROVIA	/	/	8.162 ml
Verderonne	5.264 ml	/	/	/	/	5.264 ml
Total	**155.908 ml**	**477,88 ml EU** **613,98 ml EP**	**/**	**245,81 ml EU** **249,00 ml EP**	**/**	**156.403 ml**

Tableau 53 : Linéaire crée ou renouvelé

En 2021, il y a eu environ 1.091,86 ml de réseau renouvelé (soit 0,70 %). Sur l'assainissement, la politique de travaux consiste plus en de la réhabilitation ponctuelle que du renouvellement total de conduites comme pour l'eau. En effet, les enjeux ne sont pas les mêmes et les réseaux ne sont pas soumis aux mêmes contraintes de pression.

494,81 ml de réseau ont été créés / rétrocédés (soit 0,32 %).

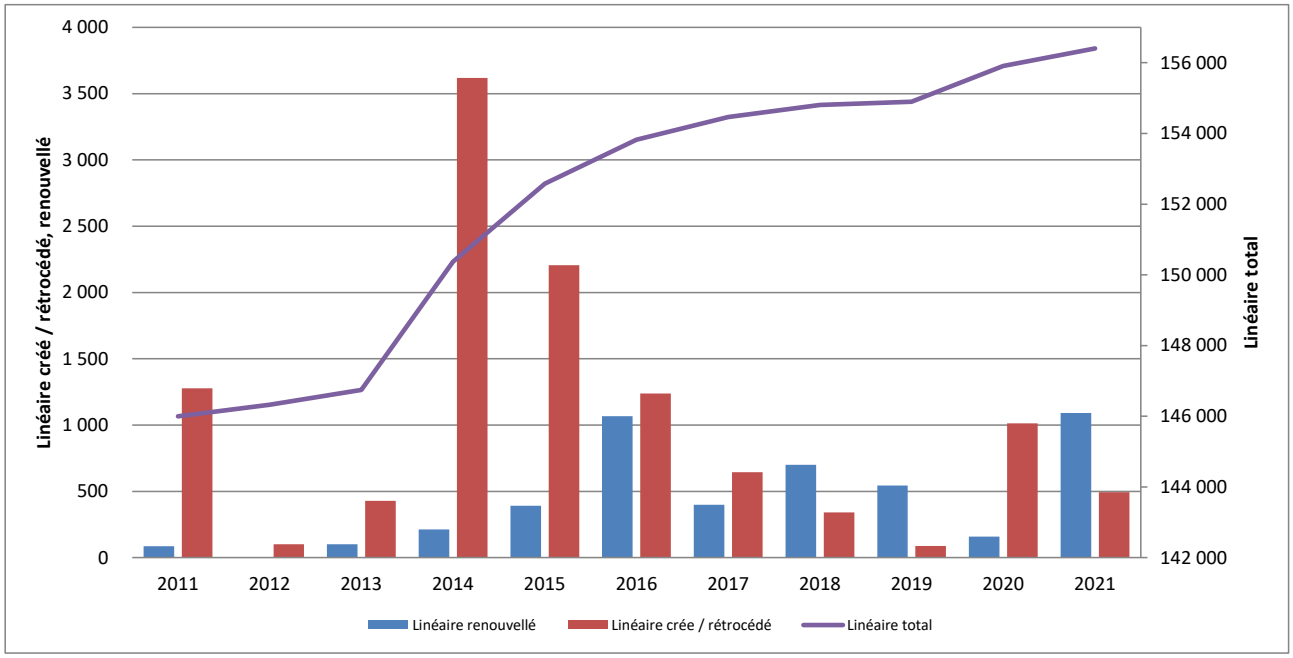

Figure 111 : Evolution des linéaires renouvelés, créés ou rétrocédés depuis 2011

Figure 112 : Chemisage du réseau d'eaux usées– Avenue Pierre Curie à Rantigny (BARRIQUAND)

Figure 113 : Travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées et d'eaux pluviales – Rue Parmentier à Rantigny (SADE)

Figure 114 : Travaux ponctuels de renouvellement du réseau d'eaux pluviales – Rue du 1er septembre à Cauffry (DMVA)

Le récapitulatif des principaux coûts de ces opérations 2021 est le suivant :

Commune	Rue	Coût	Entité
Rantigny	Rue de la Passerelle	15.042,81 € HT	DMVA
Bailleval	Impasse du Grand Aulnois	8.250,00 € HT	DMVA
Rosoy	Rue des Vachers	85.520,21 € HT	EUROVIA

Commune	Rue	Coût	Entité
Rantigny	Rue Parmentier	95.957,84 € HT	SADE
Rantigny	Avenue Pierre Curie	112.374,00 € HT	BARRIQUAND
Rantigny	Rue Emile Zola	91.619,50 € HT	BARRIQUAND
Cauffry	Impasse Frémion	4.990,20 € HT	DMVA
Cauffry	Rue du 1er septembre	37.775,47 € HT	DMVA
	Total	**451.530,03 € HT**	

Tableau 54 : Tableau récapitulatif des principaux investissements

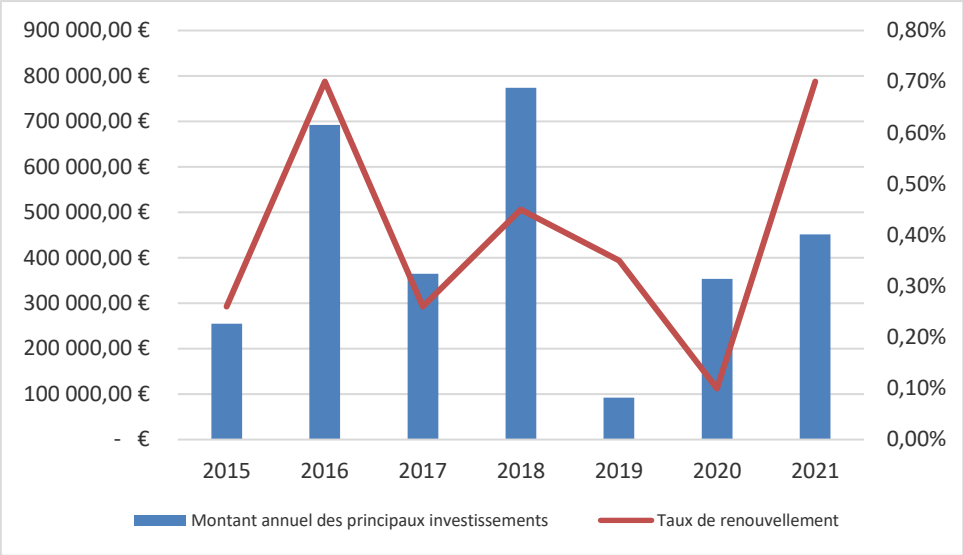

Figure 115 : Evolution des principaux investissements de renouvellement ou d'extension de réseau d'assainissement depuis 2015 (montant annuel et taux de renouvellement)

L'année 2016 a été marquée par le renouvellement de réseaux d'assainissement sur la rue du Souguehain à Bailleval.

L'année 2018 a été marquée par le renforcement du réseau d'eaux pluviales sur la rue Emile Zola à Rantigny et les travaux d'assainissement au niveau de la voirie Crinquille à Labruyère. Par ailleurs, des travaux de renouvellement partiel de branchements d'eaux usées et d'eaux pluviales ont eu lieux sur la rue Anatole France et la Rue Emile Zola à Rantigny.

Dans le cadre du marché à bons de commande avec l'entreprise DMVA, des travaux de 2nd ordre ont été réalisés tel que des renouvellements de tampons, d'avaloirs, …

En 2021, les travaux majeurs se sont déroulés sur la commune de Rantigny avec la rue Parmentier pour du renouvellement de réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, la rue Emile Zola pour du chemisage de réseaux usées, l'avenue Pierre Curie pour du tubage d'eaux pluviales et la rue Passerelle pour une extension de réseaux usées.

3.2.4 CURAGE

	Linéaire curé (en ml)					
	2020			2021		
	EU	EP	UN	EU	EP	UN
Bailleval	2.607	656	-	1.355	190	-
Cauffry	2.565	1.389	-	120	-	-
Labruyère	2	-	-	-	-	-
Laigneville	5.808	41	-	815	3.880	-
Liancourt	726	186	230	-	20	-
Mogneville	559	258	285	-	1.383	-
Monchy Saint Eloi	232	-	-	-	1.148	-
Rantigny	1.763	1.016	-	-	3.631	-
Rosoy	3.368	679	-	-	-	-
Verderonne	1.486	291	-	-	-	-
Total	**18.388**	**4.515**	**515**	**2.290**	**10.252**	**0**
	23.417			**12.542**		

Tableau 55 : Linéaire annuel curé par commune

Ces curages sont réalisés dans le contrat d'entretien annuel et sur demande de la CCLVD dans le cadre d'une ITV.

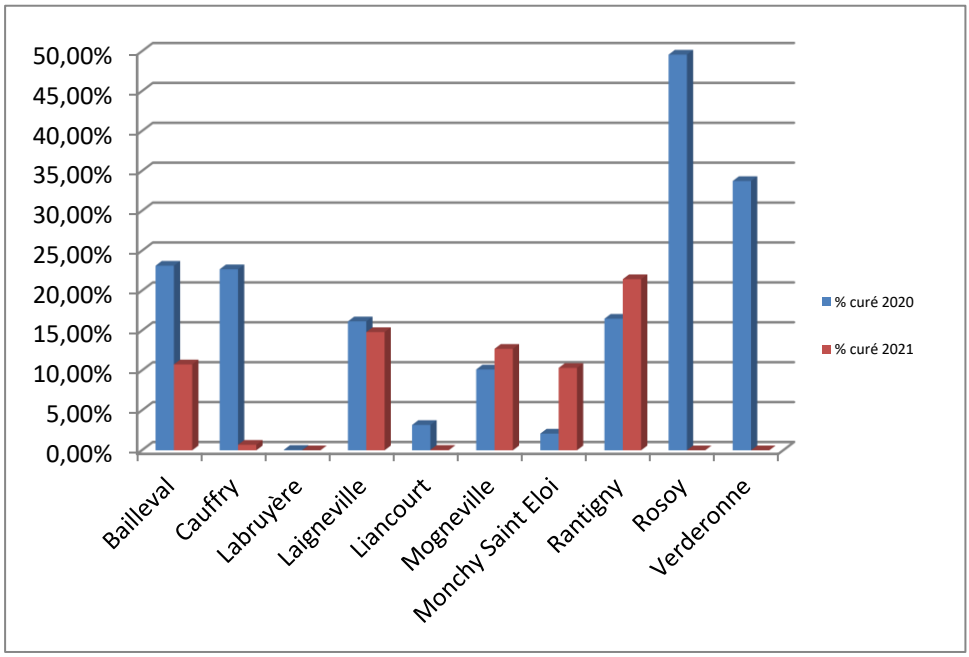

Figure 116 : Pourcentage par commune de linéaire curé en 2020 et 2021

12 km ont été curés en 2021 soit 8 % du linéaire (23 km en 2020) ce qui est en deça de l'objectif du marché (20 %). Cependant, en ajoutant à ce linéaire, le linéaire des réseaux curés en amont des ITV, celui-ci est donc porté à 19 km soit 12 % du patrimoine.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire annuel curé	29.161 ml	39.893 ml	9.254,01 ml	47.726,27 ml	32.255 ml	23.417 ml (*)	**12.542 ml (*)**
% du linéaire	19 %	26 %	6 %	31 %	21 %	15 %	**8 %**

Tableau 56 : Linéaire annuel curé

(*) Dans ce linéaire, les curages réalisés en amont d'ITV ne sont pas comptabilisés.

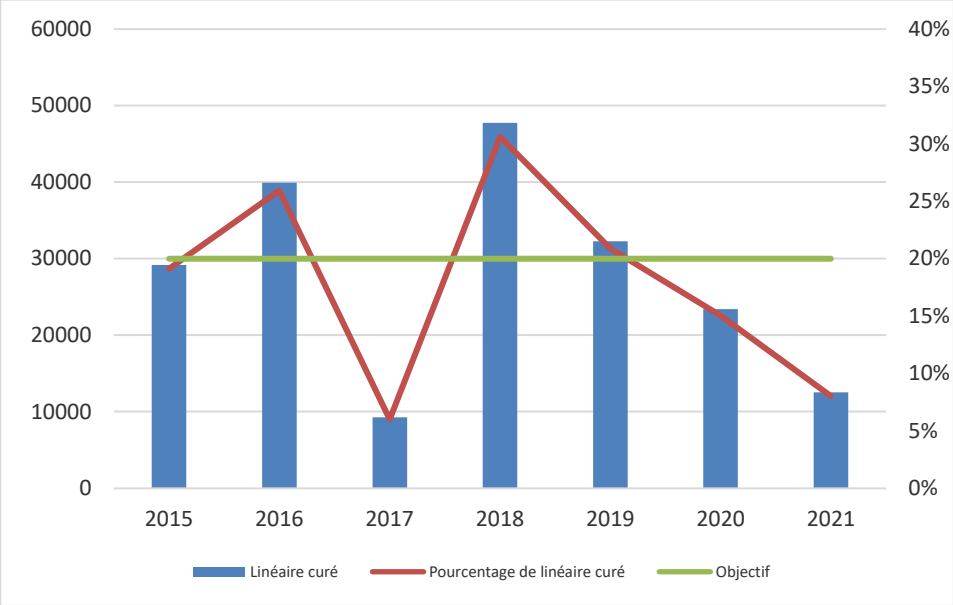

Figure 117 : Evolution du linéaire curé depuis 2015

L'objectif est d'avoir curé l'ensemble du réseau sur 5 ans soit une moyenne annuelle de 31 km de réseau à curer). Les points noirs sensibles sont curés plus régulièrement (1 fois/an).

3.2.5 ITV (INSPECTIONS TELEVISEES)

	Linéaire inspecté (en ml)					
	2020			2021		
	EU	EP	UN	EU	EP	UN
Bailleval	614	583	-	-	289	-
Cauffry	1.414	989	-	1.117	417	-
Labruyère	-	-	-	175	-	-

	Linéaire inspecté (en ml)					
	2020			2021		
Laigneville	213	-	-	-	150	-
Liancourt	1.061	179	230	231	33	-
Mogneville	-	-	-	-	-	-
Monchy Saint Eloi	-	-	-	1.138	1.387	-
Rantigny	127	353	-	720	656	-
Rosoy	1.137	682	-	-	-	-
Verderonne	-	-	-	-	-	-
Total	**4.566**	**2.787**	**230**	**3.381**	**2.932**	**0**
	7.583			**6.313**		

Tableau 57 : Linéaire annuel inspecté par commune

Ces linéaires inspectés correspondent aux canalisations ainsi qu'aux branchements. Ces ITV sont réalisées à la demande de la CCLVD dans le cadre de futurs projets de voirie ou de dysfonctionnements constatés.

Celles-ci sont demandées également en cas de rétrocession par les lotisseurs.

6.313 ml ont été inspectés en 2021 (7.583 ml en 2020).

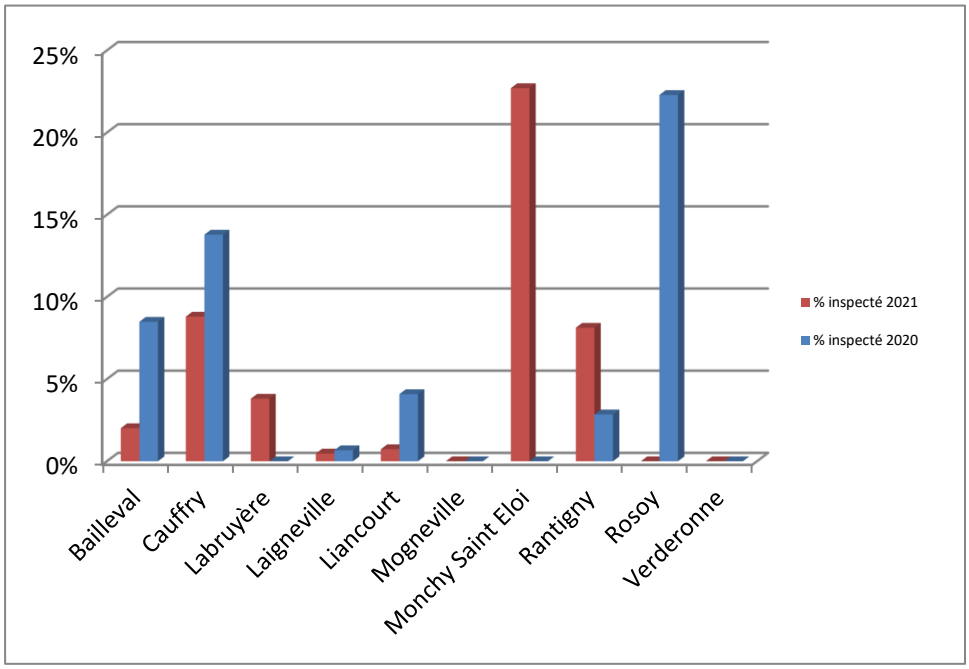

Figure 118 : Linéaire inspecté par commune en 2020 et 2021

L'année 2021 a été marquée par un linéaire de réseau conséquent inspecté sur la commune de Monchy Saint Eloi (rue de la République, rue Raymond Maillet) et la commune de Cauffry (impasse Frémion, rue de la folie, rue de Grésilmont).

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire annuel d'ITV	5.861 ml	4.777 ml	6.852 ml	8.578 ml	15.896 ml	13.175 ml	7.583 ml	**6.313 ml**
% du linéaire	4 %	3 %	4 %	6 %	10 %	9 %	5 %	**4 %**

Tableau 58 : Evolution du linéaire inspecté depuis 2014

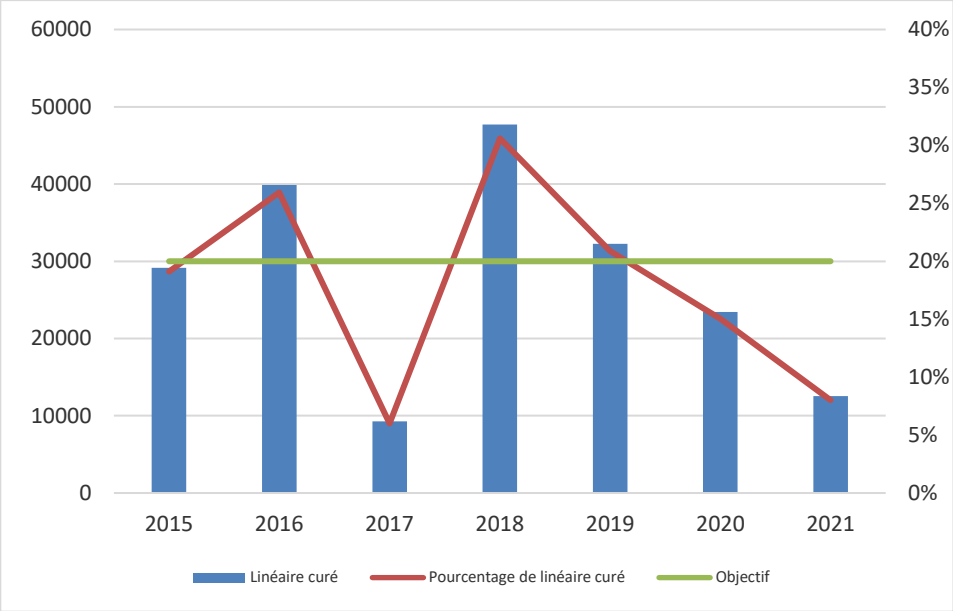

Figure 119 : Evolution du linéaire inspecté depuis 2015

Le linéaire d'ITV 2021 est en baisse légère par rapport à 2020 (4 % du patrimoine inspecté). Les années 2018 et 2019 avaient été marquées par de linéaires conséquents inspectés sur des avenues et rues majeures du territoire de la CCLVD (avenue Albert 1er et la rue Jules Michelet à Liancourt, rue de la République à Laigneville, …).

3.2.6 INTERVENTIONS SUR LES RESEAUX EN JOURNEE ET D'ASTREINTE

	2020	2021		
	EU / EP / UN	EU	EP	UN
Bailleval	3	3	-	-
Cauffry	7	11	-	-
Labruyère	4	5	1	-
Laigneville	21	23	4	-
Liancourt	9	9	3	-
Mogneville	2	2	-	-

	2020	2021		
Monchy Saint Eloi	9	7	-	-
Rantigny	12	12	1	-
Rosoy	1	1	-	-
Verderonne	1	-	-	-
Total	**69**	**9**	**72**	**-**
		81		

Parmi les 81 interventions en 2021 :

- 25 ont été réalisées en astreinte.,
- 32 pour des branchements d'eaux usées / d'eaux pluviales.

Le nombre d'intervention est à mettre en liaison avec le patrimoine des communes (linéaire, âge des réseaux, …).

3.2.7 CONTROLES DE CONFORMITE

	2020			2021		
	Nombre de contrôles	**Nombre de NC***	**% NC**	**Nombre de contrôles**	**Nombre de NC***	**% NC**
Bailleval	31	6	19 %	31	13	42 %
Cauffry	50	13	26 %	58	33	57 %
Labruyère	15	2	13 %	7	4	57 %
Laigneville	68	23	34 %	84	39	46 %
Liancourt	109	32	29 %	90	30	33 %
Mogneville	21	14	67 %	20	8	40 %
Monchy Saint Eloi	30	4	13 %	32	15	47 %
Rantigny	50	23	46 %	37	16	43 %
Rosoy	36	7	19 %	8	1	13 %
Verderonne	7	2	29 %	8	2	25 %
Total	**417**	**126**	**30 %**	**375**	**161**	**43 %**

Tableau 59 : Nombre de contrôles de conformité par commune

*NC = Non Conformité

Les contrôles de conformité ayant été rendus obligatoires à partir du 1er juin 2014 en cas de vente, **375 contrôles** ont été effectués en 2021 (**417 en 2020),** baisse observée suite à des mouvements de personnel

dans le service assainissement en 2021 (arrivée d'un nouvel agent contrôleur en avril 2021, novice en assainissement et départ du responsable assainissement en juillet 2021).

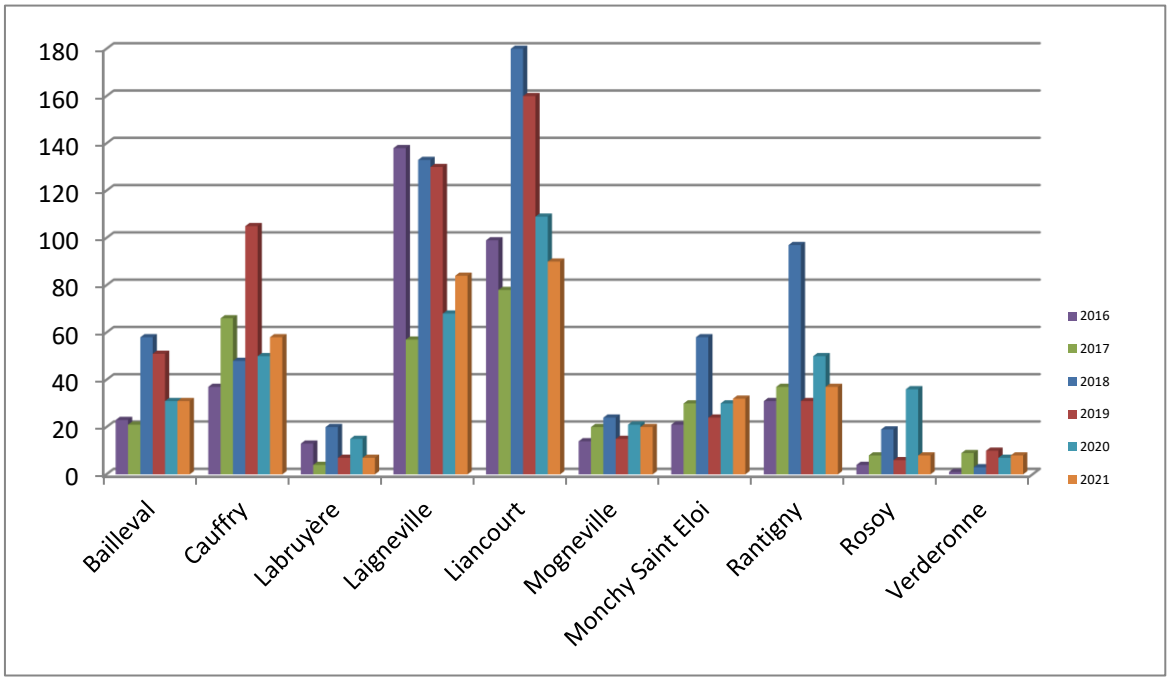

Figure 120 : Evolution du nombre de contrôle de conformité depuis 2016

Depuis début 2018, 2 contrôleurs d'assainissement réalisent cette mission (auparavant un unique contrôleur) afin de rattraper notamment le retard pris sur le contrôle des branchements neufs.

Le nombre de contre-visites en 2021 est de **69 (78 contre-visites en 2020)**.

Par ailleurs, sur les 375 contrôles réalisés en 2021, **66 ont fait l'objet de l'utilisation d'un test complémentaire à la fumée** (envoi de fumée dans les réseaux assainissement pour voir si des mauvais raccordements EP sur EU sont présents) afin de lever potentiellement des doutes sur certaines évacuations.

Figure 121 : Test à la fumée à la piscine de Liancourt

	2020			2021		
	Nombre de contre-visite	Nombre de NC*	% NC	Nombre de contre-visite	Nombre de NC*	% NC
Bailleval	5	-	-	4	-	-
Cauffry	10	1	9 %	9	-	-
Labruyère	2	-	-	2	-	-
Laigneville	25	4	14 %	20	1	5 %
Liancourt	14	-	-	16	-	-
Mogneville	6	-	-	4	1	33 %
Monchy Saint Eloi	1	-	-	6	-	-
Rantigny	9	1	10 %	4	-	-
Rosoy	1	-	-	2	-	-
Verderonne	2	-	-	2	-	-
Total	**75**	**6**	**7 %**	**69**	**2**	**3 %**

Tableau 60 : Nombre de contre-visite par commune

L'année 2019 avait été marquée par le début du renforcement de la procédure de relance auprès des usagers dont le contrôle d'assainissement initial était non-conforme (envoi de plusieurs courriers de relance avant l'échéance de l'application du doublement de la redevance), recrutement d'une personne administrative dédiée à ces missions. Cette mission s'est poursuivie en 2020.

43 % de ces contrôles se sont révélés non-conformes (contre 30 % en 2020).

Depuis 2015, la CCLVD propose d'accompagner les abonnés non-conformes à monter **des dossiers de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie** afin de les inciter et les aider à se mettre en conformité.

Ces contrôles sont réalisés dans le cadre :

- d'une vente
- de contrôle de réalisation d'un branchement neuf,
- de futurs travaux de voirie,
- d'enquêtes spontanées de la CCLVD (dysfonctionnements constatés sur le réseau, …).

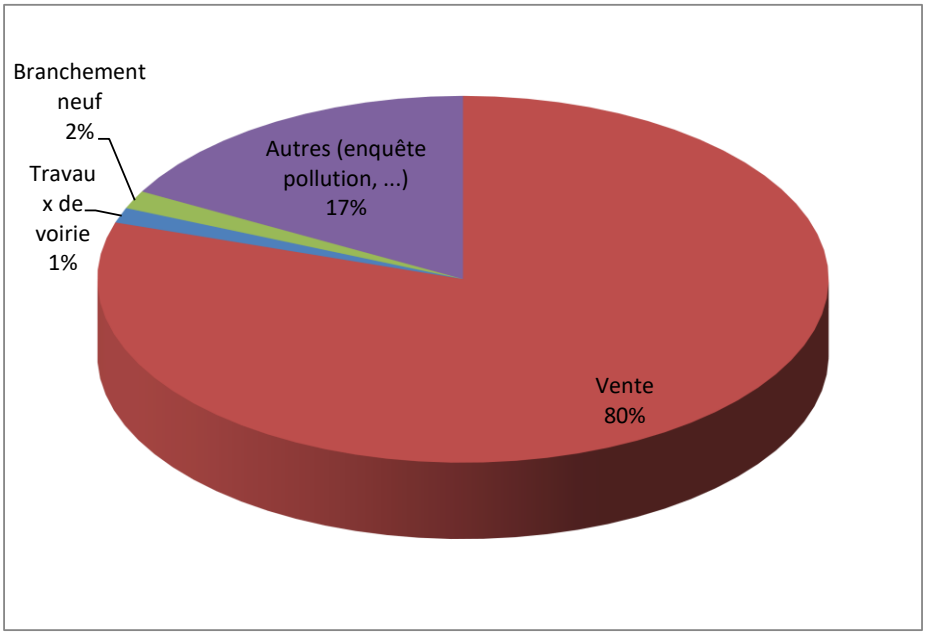

Figure 122 : Répartition du nombre des contrôles 2021

En 2021, **300 contrôles** ont été réalisés dans le cadre de vente, soit **80 % des contrôles** (256 contrôles en 2020 soit 61%).

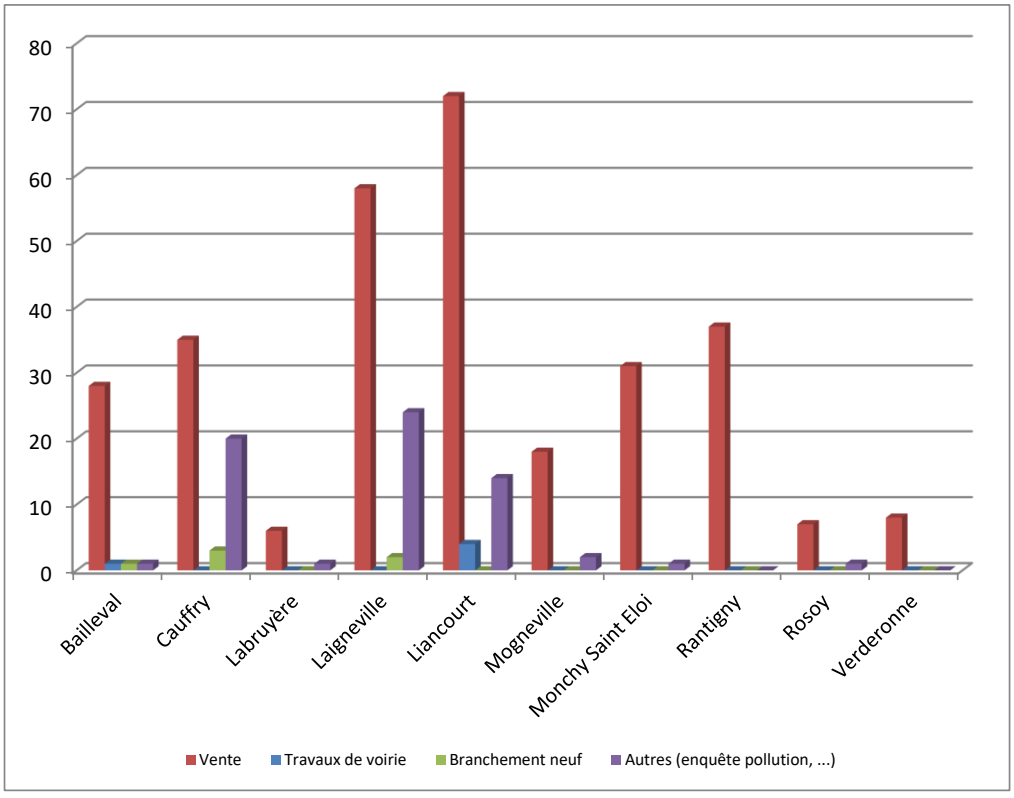

Figure 123 : Répartition par commune des différents contrôles réalisés en 2021

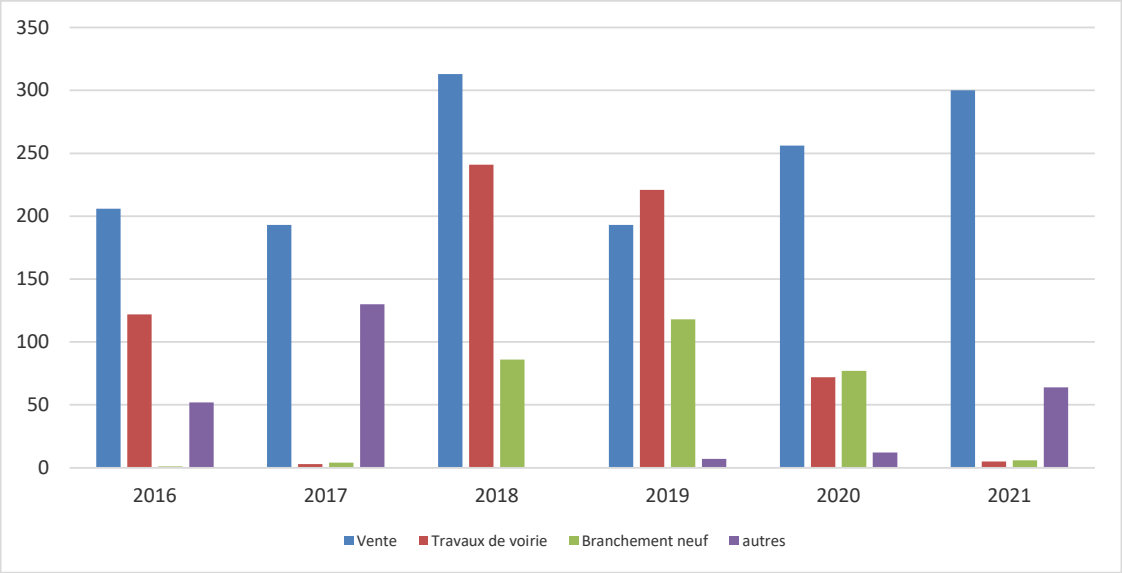

Figure 124 : Evolution du type de contrôle depuis 2016

En 2021, des contrôles spontanés ont été réalisés sur la rue Neuve et la rue Grésilmont à Cauffry.

En 2020, de nombreux contrôles (enquêtes de voirie) avaient été réalisés sur les communes de Bailleval, Cauffry, Liancourt et Rosoy en vue des futurs travaux sur ces communes (Clos de Saveuse à Bailleval, rue de la Folie et Grande rue à Cauffry, rue des Vachers à Rosoy, …).

Les contrôles branchements neufs ont augmenté à partir de 2018 puisqu'un 2ème contrôleur a été affecté au service pour rattraper le retard.

En 2020, le coût de réalisation d'un contrôle d'assainissement collectif est de **143 € HT** (143 € HT en 2020) et la contre visite, **48 € HT** (48 € HT en 2020).

3.2.8 CONVENTIONS DE REJET AVEC LES INDUSTRIELS

Actuellement, la CCLVD dispose de 2 conventions industrielles (Hôpital Paul Doumer à Labruyère, Montupet à Laigneville), qui cadrent le rejet des effluents dans les réseaux d'assainissement publics (débit, qualité).

En 2015, la CCLVD a démarré avec l'aide de SUEZ, l'élaboration de 3 autres conventions avec les industriels ISOVER à Rantigny, ALKOR DRAKA à Liancourt et POUDMET à Bailleval.

Ces conventions ont été finalisées et signées en 2016.

En 2018, les stations-services ont été ciblées avec l'élaboration de conventions de rejet (établissement Leclerc à Cauffry et à Liancourt, Diximus Total à Liancourt, Total à Rantigny et établissement Intermarché à Cauffry) mais n'ont pas encore abouti à ce jour.

En 2020, une mise à jour des conventions de CGT ALKOR et de LINAMAR (ex MONTUPET) a débuté suite à une évolution de leur activité industrielle, elles ont abouti en 2021.

Par la suite, la CCLVD souhaite poursuivre la réalisation de convention avec les PME de type métiers de bouche (restaurant, boucherie, …).

3.2.9 NOMBRE DE BRANCHEMENTS NEUFS

	Branchements neufs 2020	Branchements neufs 2021
Bailleval	-	3
Cauffry	6	8
Labruyère	-	1
Laigneville	3	3
Liancourt	5	7
Mogneville	3	1
Monchy Saint Eloi	2	-
Rantigny	4	5
Rosoy	-	1
Verderonne	2	3
Total	**25**	**32**

Tableau 61 : Nombre de branchements neufs par commune

En 2021, le nombre de branchement neuf assainissement a légèrement augmenté par rapport à 2020.

En 2021, le coût d'un branchement « standard » (moins de 6 ml de longueur et moins de 1,30 m de profondeur et avec regard 40*40) était de **1.902,33 € HT** (1.902,33 € HT en 2020).

Ces branchements sont réalisés par notre prestataire DMVA dans le cadre d'un marché à bons de commande.

Ce marché à bons de commande a été repassé au 17 juillet 2017 avec DMVA pour **une durée d'un an renouvelable 3 fois, pour un montant de 267.796,35 € HT / an** (montant estimatif dépendant des travaux réalisés). Ce marché a été relancé en 2020.

3.2.10 ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Les zonages d'assainissement des communes de la Communauté de communes ont été réalisés en 2007 (enquête publique).

En 2015, la révision du zonage des eaux pluviales sur les communes de Rosoy et Labruyère a été réalisée dans le cadre de l'étude hydraulique liée aux ruissellements afin d'assurer la protection des biens, des personnes, des milieux sensibles et de la ressource en eau. Il devra être soumis à enquête publique.

Ce zonage a abouti à la carte suivante :

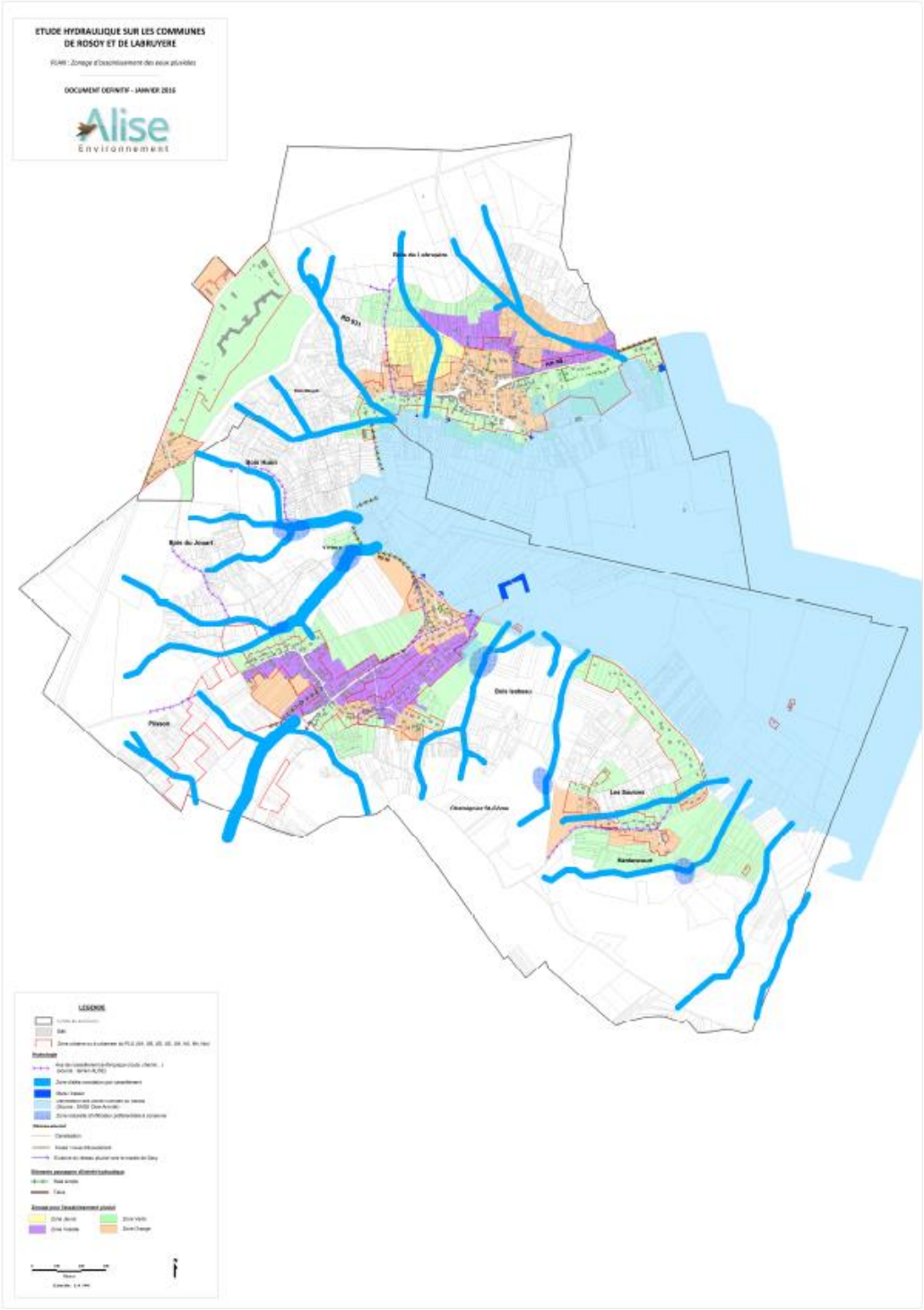

Figure 125 : Cartographie du zonage des communes de Rosoy et Labruyère

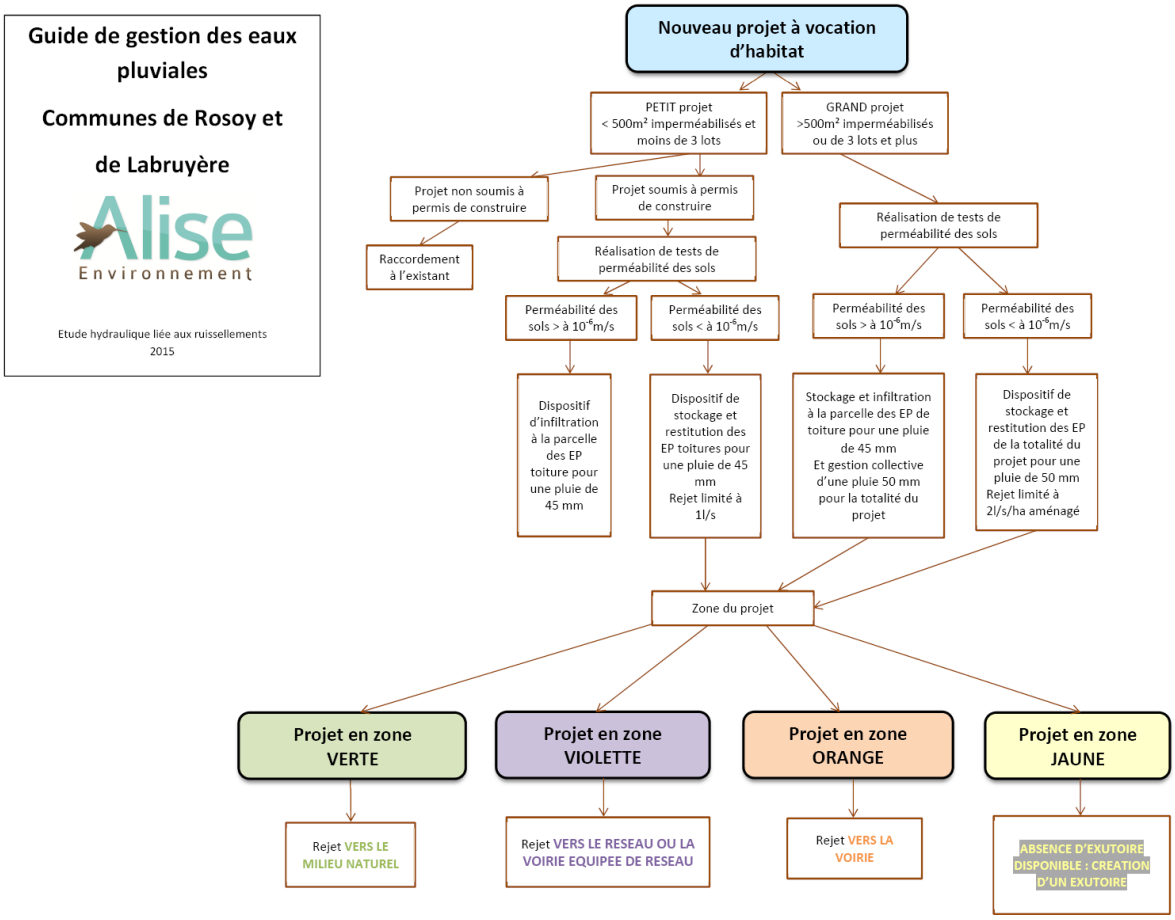

Figure 126 : Schéma de zonage

En 2017, la révision des zonages d'assainissement et des eaux pluviales a été lancée sur le reste des communes de la Communauté de communes.

Cette révision s'est poursuivie en 2018-2019 et s'est achevée en 2020 avec la mise à enquête publique. **Les plans de zonage et le règlement doivent être annexés par les communes aux documents d'urbanisme.**

Le hameau de l'Ordibée à Mogneville a été définitivement zoné en assainissement collectif, les études pour ces travaux devraient démarrer en 2021 et les travaux en 2022.

3.3 POSTES

3.3.1 INVENTAIRE

	2020			2021		
	Général	PR équipé d'un traitement anti H_2S	Type de traitement	Général	PR équipé d'un traitement anti H_2S	Type de traitement
Bailleval	4	2	Injection de réactif (nutriox)	4	2	Injection de réactif (nutriox)
Cauffry	5	-	-	5	-	-
Labruyère	3	-	-	3	-	-
Laigneville	10	-	-	10	-	-
Liancourt	5	-	-	5	-	-
Mogneville	2	-	-	2	-	-
Monchy Saint Eloi	4	-	-	4	-	-
Rantigny	4	-	-	4	-	-
Rosoy	1	1	Injection d'air	1	1	Injection d'air
Verderonne	1	1	Injection de réactif (chlorure ferrique)	1	1	Injection de réactif (chlorure ferrique)
Total	**39**	**4**		**39**	**4**	

Tableau 62 : Inventaire des postes par commune

3.3.2 ENERGIE

	2020	2021	Evolution 2020/2021
Consommation énergétique (en kWh/an)	189.505	224.686	+ 19 %
Nombre d'heure de fonctionnement des pompes (h/an)	34.244	NC	-
Ratio kWh/h de fonctionnement des pompes	5,53	-	-

Tableau 63 : Consommation énergétique des postes

La consommation énergétique 2021 des postes a fortement augmenté par rapport à 2020 sur les postes de Laigneville et Liancourt, postes qui sont sensibles à la pluviométrie (pluviométrie qui a augmenté entre 2020 et 2021 : 664 mm en 2021 et 581 mm en 2020).

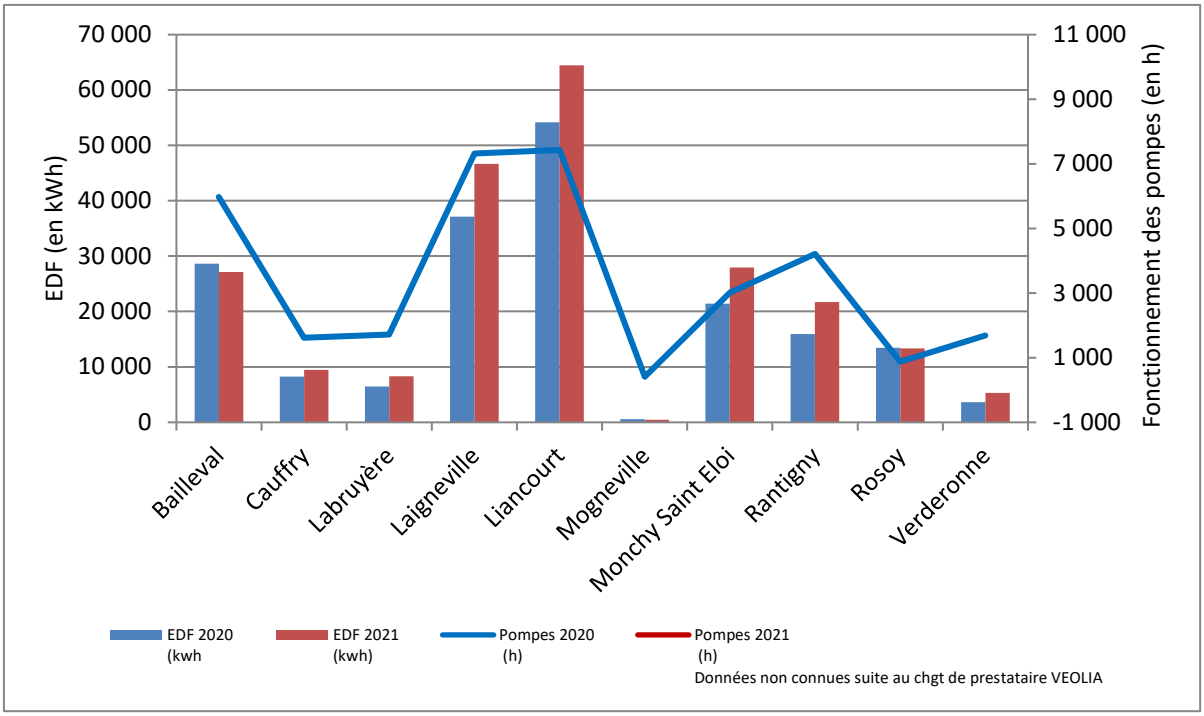

Figure 127 : Evolution de la consommation électrique et du temps de fonctionnement des pompes entre 2020 et 2021

3.3.3 REACTIFS

	2020	2021	Evolution 2020 / 2021
Chlorure ferrique	7,16 t	NC	-
Nutriox	29,38 t	NC	-

Tableau 64 : Consommation des réactifs sur les postes

3.3.4 TRAVAUX / AMENAGEMENTS 2021

Les principaux aménagements et travaux sur les postes en 2020 ont été les suivants :

Opération	Société	Montant
Installation de barreaux anti-chutes sur le PR « BOUES » à Bailleval	SUEZ	1.541 € HT
Renouvellement du sofrel du PR « ZA » à Cauffry	VEOLIA	2.908,40 € HT
Renouvellement d'une pompe sur le PR	VEOLIA	5.507,78 € HT

Opération	Société	Montant
« CURIE » à Laigneville		
Maintenance sur le dégrilleur automatique du PR « BEREGOVOY » à Liancourt	VEOLIA	1.769,60 € HT
Maintenance de la sonde radar du PR « BEREGOVOY » à Liancourt	SUEZ	964,90 € HT
Renouvellement du sofrel du PR « VARENNE » à Mogneville	SUEZ	2.500 € HT
Renouvellement du sofrel du PR « PONCEAU » à Verderonne	SUEZ	2.850 € HT
Déploiement de 23 Sofrels sur les PR (par anticipation de la suppression des lignes RTC)	VEOLIA	59.500 € HT (*)
	Total	**77.541,68 € HT**

Tableau 65 : Liste des travaux et aménagements sur les postes en 2021

(*) Suite au changement de prestataire au 1er avril 2021, des difficultés ont été rencontrées par le nouveau prestataire VEOLIA pour récupérer les données télésurveillées des postes équipés en automate de type WIT. Ainsi, il a été acté de faire évoluer ces postes en les basculant sur une technologie plus récente (SOFREL S4W).

Figure 128 : Installation d'un sofrel S4W sur le PR (avant/après)

Figure 129 : Installation de barreaux anti-chutes sur le PR Boues à Bailleval

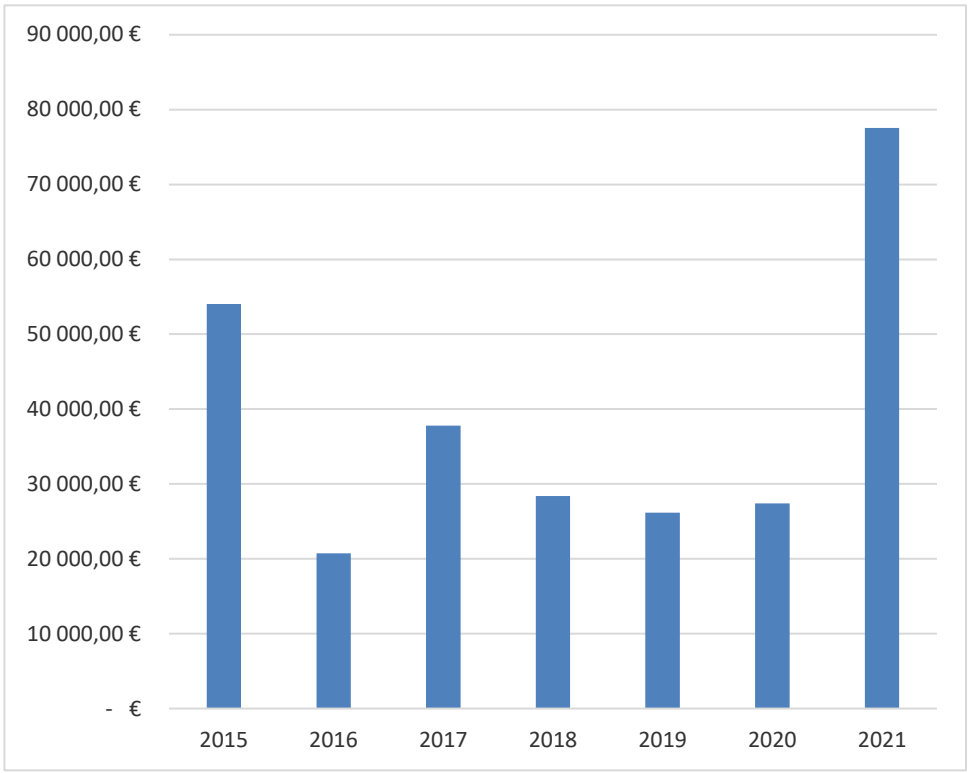

Figure 130 : Evolution du montant annuel des principaux travaux aménagements sur les PR depuis 2015

L'année 2015 avait été marquée par la mise en œuvre d'un traitement H_2S sur le PR « Marais » à Rosoy et le PR « Ponceau » à Verderonne.

Par ailleurs, suite aux difficultés rencontrées lors de la passation du marché d'exploitation notamment sur la partie supervision des installations d'assainissement, VEOLIA a proposé à la CCLVD de réaliser un audit sécurité et une étude de faisabilité des systèmes d'information industrielles des installations eau et assainissement communautaires (**montant de 15.000 € HT**).

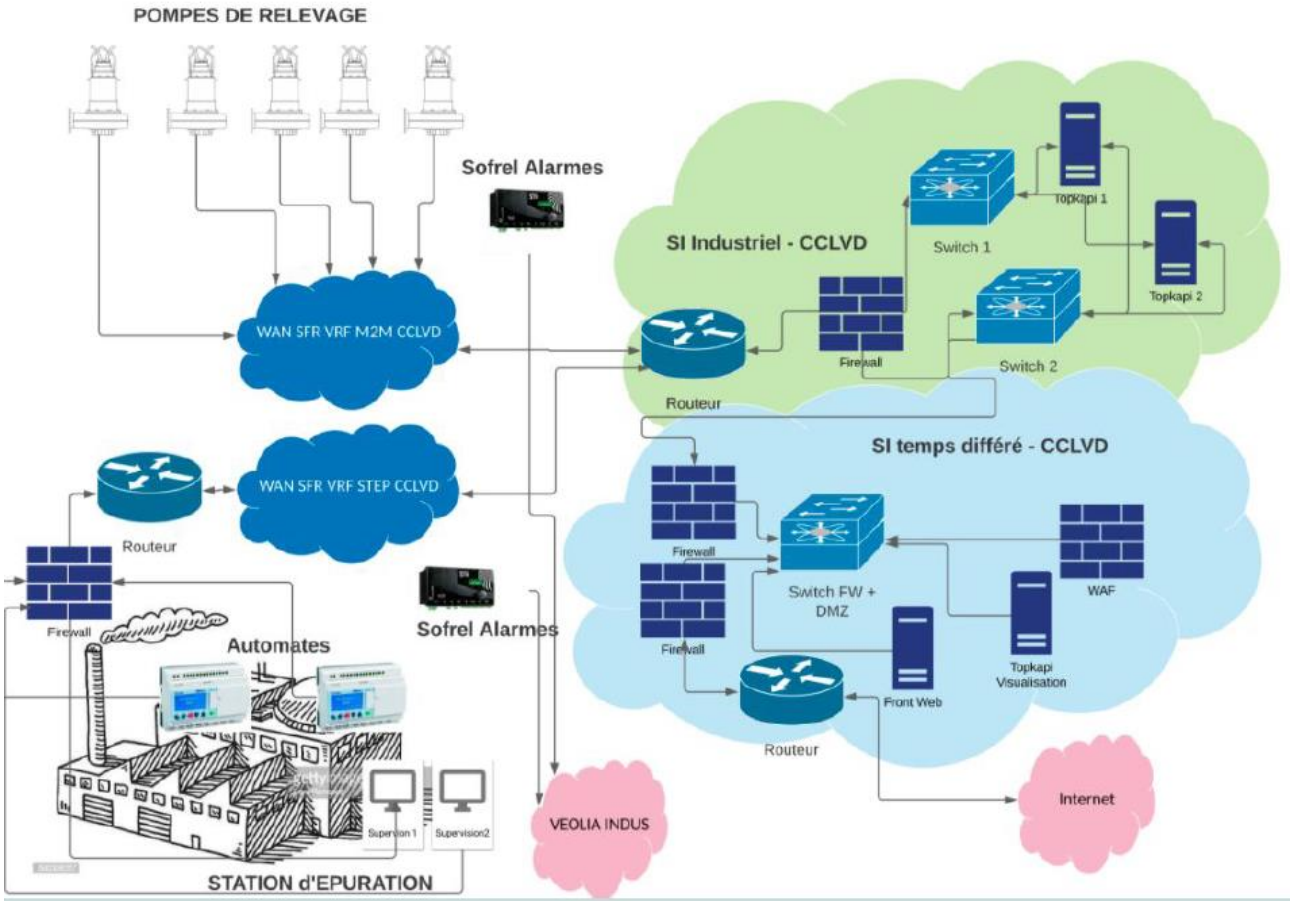

Figure 131 : Architecture cible

L'objectif de cet audit est de répondre aux 6 piliers suivants.

Homogénéité - Pertinence de regrouper sur le même serveur les données de la STEP d'assainissement et les données des points de relèvement

Cybersécurité - Durcissement des procédures et infrastructures afin d'éviter les intrusions

Résilience - Redondance des serveurs de supervision afin d'assurer le plan de continuité de service

Visualisation - Accès sécurisé depuis l'extérieur via internet des informations de supervision

Réversibilité - Déploiement de l'architecture cible avec une stratégie d'autonomie pour le CCLVD

Sûreté - Hébergement des infrastructures réseau et serveurs sur le data center du CCLVD

Figure 132 : Piliers de l'audit

La restitution de cet audit se fera en 2022.

3.3.5 ETUDE H_2S

En 2015, la CCLVD a missionné **le bureau d'étude ATHEO** pour la réalisation **d'une étude H_2S sur le secteur de Bailleval** suite à une constatation de forte dégradation du réseau d'assainissement lors d'ITV et un effondrement de réseau en 2014.

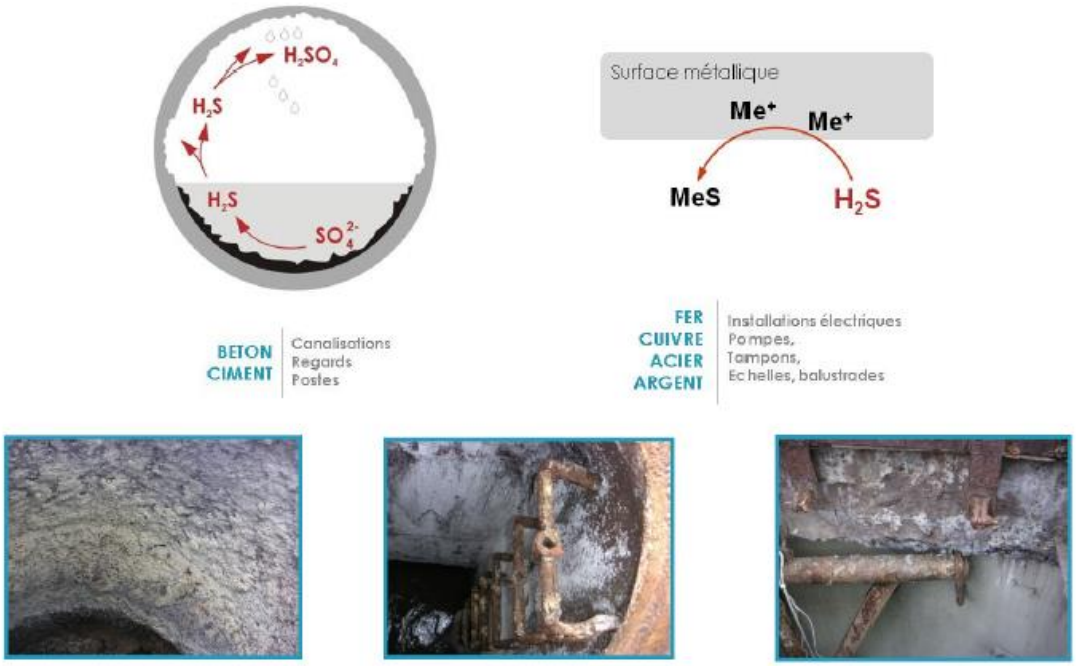

Figure 133 : Illustrations de l'H_2S

Cette étude a été approfondie en 2018 afin d'étudier l'ensemble des postes du territoire de la CCLVD et leurs exutoires, c'est dire 33 postes.

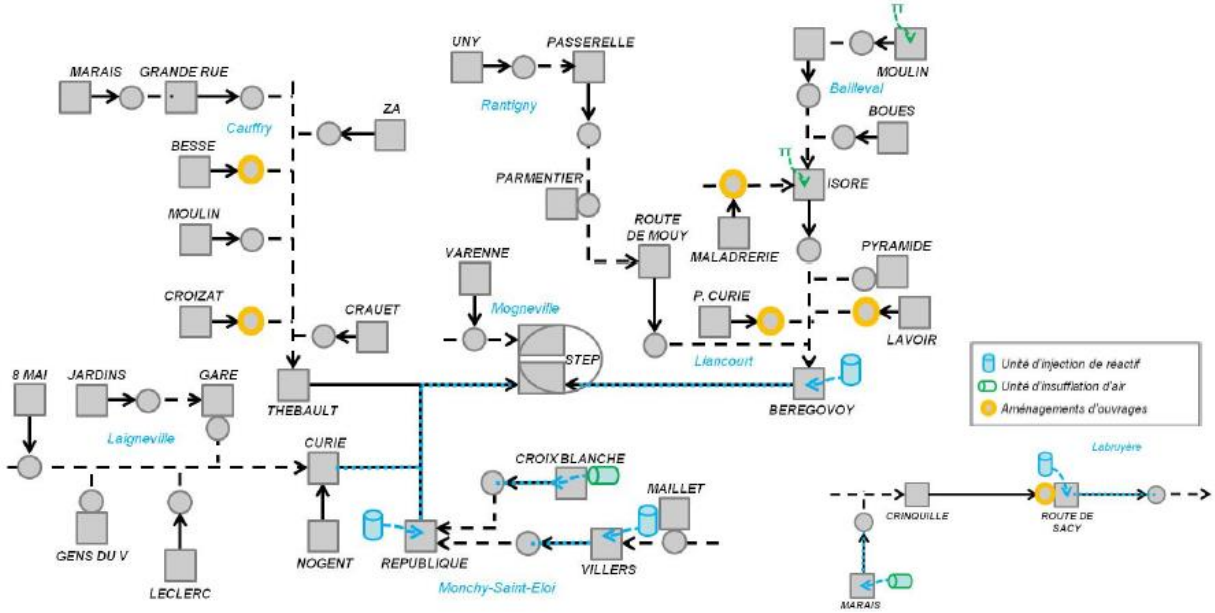

Figure 134 : Architecture des postes dela CCLVD

A l'issue de cette étude, il en est ressorti :

- 6 postes de priorité 1 : à équiper en traitement chimique ou physique rapidement
- 3 postes de priorité 2 : à surveiller
- 4 postes de priorité 3 : à surveiller (problématique modérée)

	Secteur	Site	Type d'aménagement	Objectif	Commentaires
Priorité 1	Liancourt	PR BEREGOVOY	Unité de traitement des effluents par injection de réactif.	Eviter durablement la corrosion, les risques d'intoxication et les nuisances olfactives au niveau de la station d'épuration.	Injection de nitrate de calcium ou de chlorure ferrique. Insufflation d'air à proscrire étant données les caractéristiques du refoulement. Traitement complementaire au traitement au PR REPUBLIQUE.
	Monchy	PR REPUBLIQUE	Unité de traitement des effluents par injection de réactif.	Eviter durablement la corrosion, les risques d'intoxication et les nuisances olfactives au niveau de la station d'épuration.	Injection de nitrate de calcium. Insufflation d'air à proscrire étant données les caractéristiques du refoulement. Le dosage permettra de traiter également les effluents de PR CURIE et PR THEBAULT .
	Monchy	PR CROIX BLANCHE	Unité de traitement des effluents par insufflation d'air.	Eviter durablement la corrosion et les nuisances olfactives au regard d'arrivée du refoulement et dans le réseau aval.	Insufflation d'air, si les caractéristiques du refoulement le permettent. (Sinon, envisager un traitement par injection de réactif pour une meilleure garantie de résultats.)
	Monchy	PR VILLERS	Unité de traitement des effluents par injection de réactif.	Eviter durablement la corrosion et les nuisances olfactives au regard d'arrivée du refoulement et dans le réseau aval.	Injection de nitrate de calcium ou de chlorure ferrique. Insufflation d'air à proscrire étant données les caractéristiques du refoulement.
	Labruyère	PR MARAIS	Unité de traitement des effluents par insufflation d'air.	Eviter durablement la corrosion et les nuisances olfactives au regard d'arrivée du refoulement et dans le réseau aval.	Insufflation d'air, si les caractéristiques du refoulement le permettent. (Sinon, envisager un traitement par injection de réactif pour une meilleure garantie de résultats.)
	Labruyère	PR ROUTE SACY	Unité de traitement des effluents par injection de réactif. Aménagements hydrauliques.	Eviter durablement la corrosion et les nuisances olfactives au PR ROUTE DE SACY et dans le réseau aval. Eviter d'installer un dispositif de traitement au PR Crinquille.	Un traitement des effluents depuis PR ROUTE DE SACY peut être envisagé, en apportant quelques modifications hydrauliques complémentaires .
Priorité 2	Liancourt	PR MALADRERIE	Modification de la conduite de refoulement. Diminution du volume de marnage.	Eviter les nuisances olfactives au niveau du regard d'exutoire du refoulement.	Réduction du diamètre de refoulement et accompagnement de chute à l'exutoire. Diminution du volume de marnage.
	Liancourt	PR PIERRE CURIE	Diminution du marnage et/ou Unité de traitement des effluents.	Eviter la corrosion et les nuisances olfactives au regard d'arrivée du refoulement et dans le réseau aval.	Diminution du volume de marnage et/ou Traitement des effleunts par injection de réactif.
	Labruyère	PR CRINQUILLE	Diagnostic complémentaire.	Identifier l'origine des sources des suflures dans la bâche de PR Crinquille.	Les arrivées septiques au PR Crinquille génèrent des nuisances et participent à la formation d'H2S dans les deux refoulements succesifs de PR CRINQUILLE et PR ROUTE DE SACY .
Priorité 3	Laigneville	PR CROIZAT	Diminution du volume de marnage du poste et accompagnement de chute à l'exutoire du reofulement.	Limiter les nuisances olfactives au regard d'arrivée de la conduite de refoulement .	Diminution du volume de marnage du poste et accompagnement de chute à l'exutoire du refoulement.
	Laigneville	PR GARE	Diagnostic complémentaire.	Confirmer ou non la production d'H2S régulière par le poste de relevage PR GARE.	Simple relevage, le poste PR GARE n'est théoriquement pas sensé produire de l'H2S. Un évènement particulier a peut être eu lieu pendnant l'étude.
	Cauffry	PR BESSE	Diminution du volume de marnage du poste et accompagnement de chute à l'exutoire du reofulement.	Limiter les nuisances olfactives au regard d'arrivée de la conduite de refoulement .	Diminution du volume de marnage du poste et accompagnement de chute à l'exutoire du refoulement.
	Liancourt	PR LAVOIR	Diminution du marnage et/ou Unité de traitement des effluents.	Eviter la corrosion et les nuisances olfactives au regard d'arrivée du refoulement et dans le réseau aval.	Diminution du volume de marnage et/ou Traitement des effluents par injection de réactif.

TT

Figure 135 : Liste des postes à équiper par priorité

Le coût de l'étude est de **18.000 € HT** subventionné à 50% par l'agence de l'eau Seine Normandie.

Un appel d'offre pour les postes de priorité 1 a été lancé en 2019, un 7ème poste (poste Thébault à Laigneville) a été intégré dans cet appel d'offre avec la mise en place d'une désodorisation suite à la réalisation d'analyses complémentaires révélant des teneurs en H_2S.

La société HYDRA a été retenue en 2020 pour un montant de **421.823,24 € HT.** Les travaux ont démarré en 2021 et devraient s'achever en 2022.

Figure 136 : Traitement anti H_2S du PR BEREGOVOY à Liancourt

Figure 137 : Désodorisation du PR THEBAULT à Laigneville

Figure 138 : Traitement anti H_2S du PR REPUBLIQUE à Monchy Saint Eloi

Figure 139 : Traitement anti H_2S du PR MARAIS à Labruyère

Par ailleurs, suite à des fuites constatées sur la cuve enterrée de réactif du PR PONCEAU à Verderonne, le traitement anti H_2S de ce poste a été renouvelé dans le cadre de ce marché pour un **montant de 66.252,79 € HT.**

Figure 140 : Traitement anti H_2S du PR PONCEAU à Verderonne

3.4 OUVRAGES ANNEXES

3.4.1 INVENTAIRE

	2020							2021						
	Bouche avaloir	Déversoir d'orage (*)	Bassin d'orage type infiltration (caissons) / type béton / type buse (*)	Bassin d'orage d'infiltration (à ciel ouvert) (*)	Puits infiltration (*)	Débourbeurs Déshuileurs	Dessableur (*)	Bouche avaloir	Déversoir d'orage (*)	Bassin d'orage type infiltration (caissons) / type béton / type buse	Bassin d'orage d'infiltration (à ciel ouvert)	Puits infiltration	Débourbeurs Déshuileurs	Dessableur (*)
Bailleval	116	-	4	1	3	-	-	119	-	4	1	5	-	-
Cauffry	143	1	-	-	-	-	-	143	1	-	-	-	-	-
Labruyère	34	-	-	1	-	-	-	34	-	-	1	-	-	-
Laigneville	275	1	5	2	-	3	-	275	1	5	2	-	3	-
Liancourt	406	9	17	-	1	-	7	406	6	17	-	1	-	6
Mogneville	55	1	-	-	2	-	-	55	1	-	-	2	-	-
Monchy Saint Eloi	89	-	-	2	-	-	1	89	-	-	2	-	-	1
Rantigny	166	2	1	3	-	-	-	166	1	1	3	-	-	-
Rosoy	60	-	-	-	1	-	-	60	-	-	-	1	-	-
Verderonne	46	-	-	-	-	-	1	46	-	-	-	-	-	1
Total	**1.390**	**14**	**27**	**9**	**7**	**3**	**9**	**1.393**	**10**	**27**	**9**	**9**	**3**	**8**

Tableau 66 : Inventaire des ouvrages annexes

(*) Inventaire mis à jour suite à une tournée des sites

En 2021 :

- **3 bouches avaloirs (ou grilles) ont été créés ou rétrocédés**
- **2 puits d'infiltration ont été créés**
- **2 DO ont été condamnés (DO Duvoir à Liancourt, DO Aulnaie à Liancourt)**

A noter que 4 DO sont télésurveillés (DO MAPA, DO Victor Hugo, DO Piscine et DO COMASCO à Liancourt).

Par ailleurs, une noue d'infiltration a été créée au niveau du carrefour de l'impasse Frémion et de la rue du 1er septembre à Cauffry.

3.4.2 TRAVAUX / AMENAGEMENTS 2021

La sonde du DO MAPA a été renouvelée en 2021 pour un montant de **964,90 € HT.**

3.5 FOSSES / BASSINS

3.5.1 RAPPEL DES COMPETENCES

La CCLVD a pour compétence l'entretien des ouvrages annexes exutoires des réseaux d'eaux pluviales (fossés, bassins).

Le SMBVB a pour compétence l'entretien de la Brèche mais également de ces principaux affluents (premier ordre et deuxième ordre).

Les communes ont pour compétence l'entretien des ouvrages annexes exutoires d'eaux de ruissellement / de source (fossés, bassins).

3.5.2 CAMPAGNE D'ENTRETIEN 2021

Un marché à bons de commande pour l'entretien des fossés et des bassins **d'une durée de 4 ans** a été attribué en **2020** à la société VISSE. Le montant du marché est de **91.534,20 € HT** (soit 22.883,55 € HT/an) pour **11,50 km de fossés et 9 bassins**.

En 2021 ont été curés les fossés suivants :

Commune	Rue	N°
Bailleval	Rue du Moulin	BAI 2 - MOULIN
Bailleval	Rue du Moulin	BAI 3 – FERME
Cauffry	Chemin de la petite Vallée	CAU 2 – TENDRON
Liancourt	Rue Robert Badinter	LIA 2 - BADINTER
Monchy Saint Eloi	Rue Raymond Maillet (le long du stade)	MON 1 – STADE
Monchy Saint Eloi	Rue Raymond Maillet (entre stade et étang)	MON 2 - ETANG
Rantigny	Rue des Aulnes	RAN 1 - AULNES

Commune	Rue	N°
Bailleval	Rue du Moulin	BAI 2 - MOULIN
Rosoy	Rue du grand Champ	ROS 2 – GRAND CHAMP
Rosoy	Rue de Léguillon	ROS 3 - LEGUILLON
Rosoy	Rue du Marais 1	ROS 4 – MARAIS
Rosoy	Rue du Marais 2	ROS 5 – GENETS
Rosoy	Rue du Marais 3	ROS 6 - VACHERS

En 2021 ont été curés les bassins suivants :

Commune	Rue	N°
Laigneville	Rue de Mello	LAI A - MELLO
Monchy Saint Eloi	Croix Blanche	MON B – CROIX BLANCHE

3.5.3 TRAVAUX / AMENAGEMENTS 2021

Il n'y a pas eu d'aménagements ou de travaux sur les fossés en 2021.

3.6 STATION D'ÉPURATION DE MONCHY SAINT-ÉLOI

3.6.1 REMARQUES PREALABLES

Les réseaux raccordés à la station d'épuration de Monchy-St-Eloi sont les réseaux de l'ensemble des communes de la CCLVD, à l'exception :

- Des communes de Rosoy et Verderonne dont les effluents sont traités sur la station d'épuration de Pont-Ste-Maxence,
- D'une partie de Labruyère dont les effluents sont traités sur la station d'épuration de Sacy-le-Grand.

La nouvelle station d'épuration de Monchy Saint Eloi a été mise en service en **octobre 2008.** Elle présente une capacité nominale de **27.000 EH**.

Figure 141 : Vue aérienne de la step de Monchy Saint Eloi

3.6.2 BILAN HYDRAULIQUE

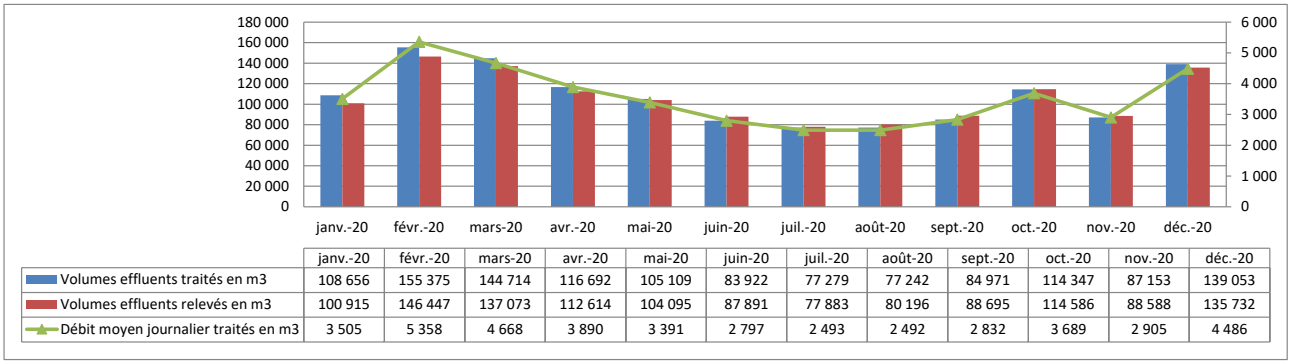

	janv.-20	févr.-20	mars-20	avr.-20	mai-20	juin-20	juil.-20	août-20	sept.-20	oct.-20	nov.-20	déc.-20
Volumes effluents traités en m3	108 656	155 375	144 714	116 692	105 109	83 922	77 279	77 242	84 971	114 347	87 153	139 053
Volumes effluents relevés en m3	100 915	146 447	137 073	112 614	104 095	87 891	77 883	80 196	88 695	114 586	88 588	135 732
Débit moyen journalier traités en m3	3 505	5 358	4 668	3 890	3 391	2 797	2 493	2 492	2 832	3 689	2 905	4 486

Figure 142 : Volumes et débits en 2020

Volume maximum mensuel d'eau traitée : 155.375 m³ (février 2020)

Volume minimum mensuel d'eau traitée : 77.242 m³ (août 2020)

Volume moyen mensuel d'eau traitée : 107.876 m³

Volume annuel d'eau traitée : 1.294.513 m³

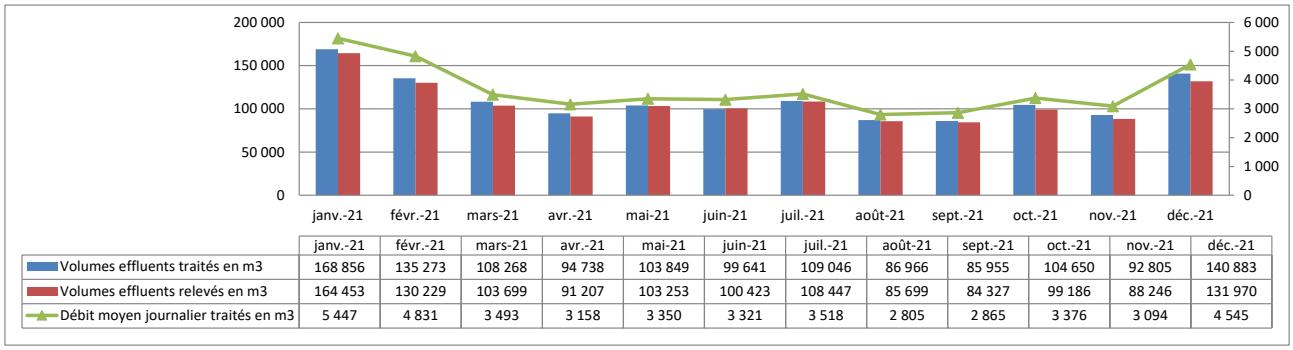

	janv.-21	févr.-21	mars-21	avr.-21	mai-21	juin-21	juil.-21	août-21	sept.-21	oct.-21	nov.-21	déc.-21
Volumes effluents traités en m3	168 856	135 273	108 268	94 738	103 849	99 641	109 046	86 966	85 955	104 650	92 805	140 883
Volumes effluents relevés en m3	164 453	130 229	103 699	91 207	103 253	100 423	108 447	85 699	84 327	99 186	88 246	131 970
Débit moyen journalier traités en m3	5 447	4 831	3 493	3 158	3 350	3 321	3 518	2 805	2 865	3 376	3 094	4 545

Figure 143 : Volumes et débits en 2021

Volume maximum mensuel d'eau traitée : 168.856 m³ (janvier 2021)

Volume minimum mensuel d'eau traitée : 85.955 m³ (septembre 2021)

Volume moyen mensuel d'eau traitée : 110.911 m³

Volume annuel d'eau traitée : 1.330.930 m³

Les volumes 2021 sont en hausse par rapport à 2020 (+ 3 %), notamment lié à une hausse de la pluviométrie.

3.6.3 BILAN D'EXPLOITATION

3.6.3.1 Charges entrantes

	2020	2021	Evolution 2021 / 2020
Débit moyen (en m³/j)	3.534	3.650	+ 3 %
MES (en kg/j)	1.034	1.127	+ 9%
DBO_5 (en kg/j)	817	762	- 7 %
DCO (en kg/j)	2.225	2.563	+ 15 %
NTK (en kg/j)	259	270	+ 4 %
Pt (en kg/j)	28	28	-

Tableau 67 : Charges entrantes sur la step

Ces moyennes sont basées sur 12 à 24 mesures annuelles en fonction des paramètres.

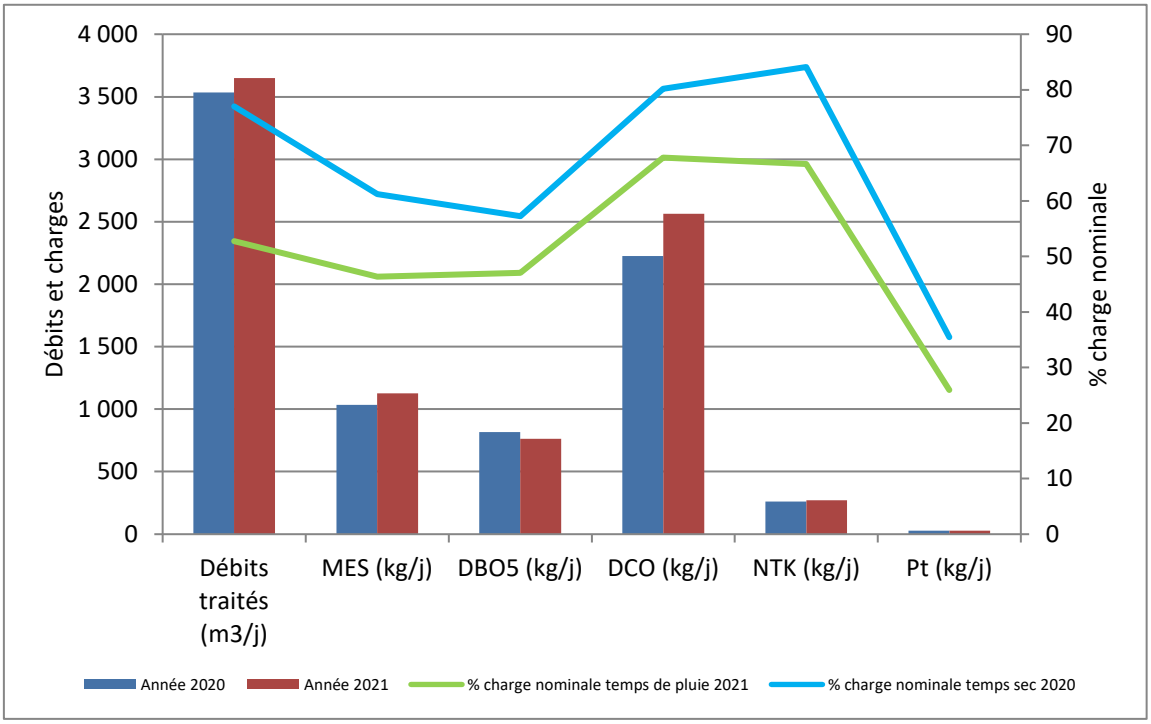

Figure 144 : Graphiques des charges entrantes

Les charges de pollution reçues sur la station d'épuration en 2021 sont relativement semblables à 2020.

En 2021, la station d'épuration a fonctionné à :

- 77 % de sa charge hydraulique (temps sec)
- 57 % de sa charge organique (paramètre DBO_5) par rapport à la capacité nominale de temps sec.

	2020	2021	Evolution 2021 / 2020
Pluviométrie (en mm)	581	664	+ 14 %
Volume entrant (en m³/an)	1.274.715	1.291.139	+ 1 %
Volume sortant (en m³/an)	1.294.513	1.330.930	+ 3 %
Volume by-passé (en m³/an)	7.630	12.458	+ 63 %
Volume d'assainissement facturé (m³/an)	1.011.703	994.914	- 2 %

Tableau 68 : Principaux volumes

Les volumes sortants sont plus importants que les volumes entrants car les mesures sont de technologies différentes (addition de plusieurs débitmètres électromagnétiques pour les eaux brutes et un canal venturi pour les eaux traitées).

Les volumes totaux entrant et sortant sur la STEP de Monchy-Saint-Eloi en 2021 ont augmenté par rapport à 2020, ce qui est en corrélation avec la hausse de la pluviométrie (réseaux majoritairement unitaires sur la commune de Liancourt et une partie de Mogneville).

Le volume entrant 2021 (1.291.139 m³) est largement supérieur au volume d'assainissement facturé (994.914 m³) qui est assis sur la consommation d'eau potable.

La différence (environ 296.225 m³) vient des eaux claires parasites et des eaux claires météoriques (réseaux unitaires sur Liancourt et une partie de Mogneville).

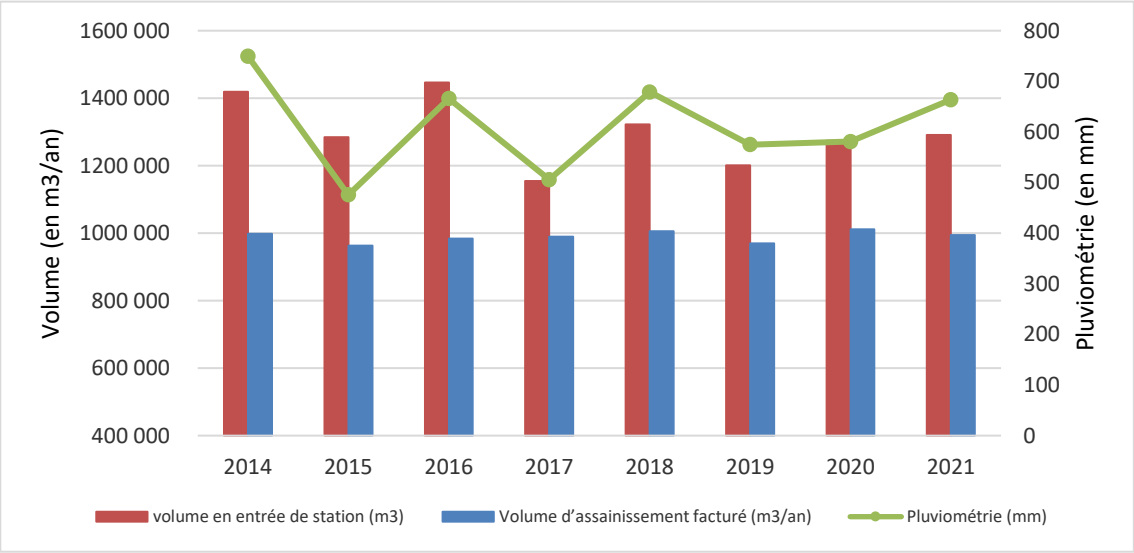

Figure 145 : Evolution des volumes reçus depuis 2014

3.6.3.2 *Qualité des effluents rejetés*

	Obligations de rejet de l'ancienne station (pour mémoire)	Obligations de rejet de la nouvelle station (concentration)	Obligation de rejet de la nouvelle station (rendement)
MES	30 mg/l	30 mg/l	90 %
DBO_5	30 mg/l	25 mg/l	80 %
DCO	120 mg/l	90 mg/l	75 %
NTK	40 mg/l	7 mg/l	-
Pt	-	1 mg/l	80 %

Tableau 69 : Normes de rejet

Les résultats de conformité des bilans 24 h entrée/sortie réalisés par le prestataire de services sont les suivants :

- 100 % sur le paramètre DBO_5 (12 bilans conformes /12)
- 100% sur le paramètre DCO (24 bilans conformes /24)
- 100% sur le paramètre MES (24 bilans conformes /24)
- 100% sur le paramètre NTK (12 bilans conformes /12)
- 100% sur le paramètre Pt (12 bilans conformes /12)

	2020			2021		
	Moyenne	**Minimum**	**Maximum**	**Moyenne**	**Minimum**	**Maximum**
Débit moyen (en m^3/j	3.534	2.104	10.178	3.340	1.213	9.431
MES (en mg/l)	3,1	2	10	3,3	2	6
DBO_5 (en mg/l)	4,3	3	8	5,3	3	9,5
DCO (en mg/l)	24,9	16	32	24,8	16	33
NTK (en mg/l)	4,6	1,6	9,3	3,2	1,9	6,1
Pt (en mg/l)	0,4	0,1	0,8	0,4	0,1	1,1

Tableau 70 : Concentrations de rejet

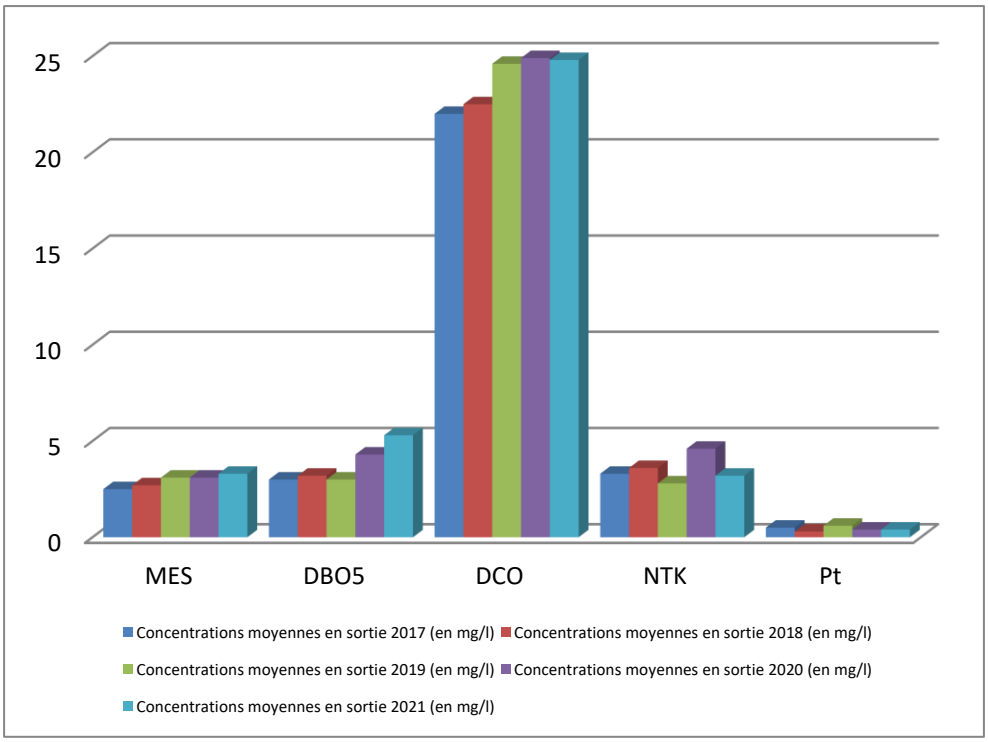

Figure 146 : Evolution des paramètres depuis 2017

Les flux en sortie de station respectent les valeurs réglementaires.

Les concentrations en sortie en 2021 sont légèrement en hausse par rapport à 2020.

	2020			2021		
	Moyenne	Minimum	Maximum	Moyenne	Minimum	Maximum
MES (en %)	98,7	95,7	99,8	98,5	95,6	99,5
DBO_5 (en %)	97,9	94,7	99,3	97,3	94,6	98,4
DCO (en %)	96,3	88,5	98,5	96,1	90,5	97,8
NTK (en %)	94,5	89,3	98,2	96,3	93,5	97,8
Pt (en %)	95,4	83,8	98,8	93,5	83,2	96,9

Tableau 71 : Rendement

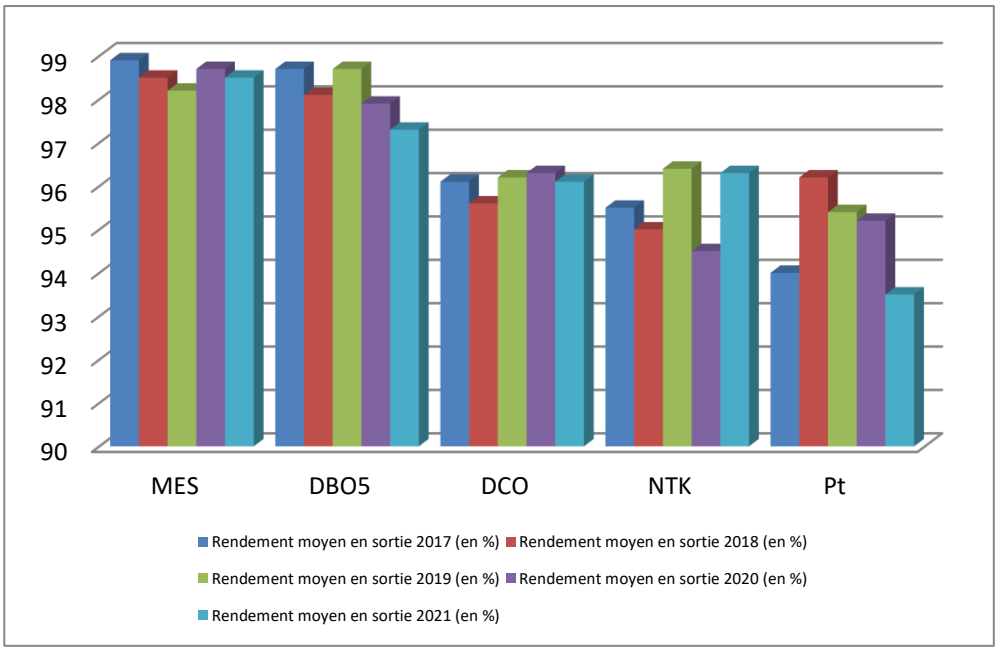

Figure 147 : Evolution des rendements depuis 2017

Les rendements moyens sont élevés et **conformes aux exigences réglementaires.**

La station présente de **très bonnes performances épuratoires.**

3.6.3.3 Boues produites

Les boues de la station sont déshydratées sur place et sont ensuite envoyées en méthanisation au centre d'Ikos (76), et/ou au centre de compostage de Bury (60) selon les volumes à évacuer.

	2020	2021	Evolution 2021 / 2020
Tonnage de boues produites	351 t MS	484 t MS	+ 27 %

Tableau 72 : Quantité de boues produites

En 2021, la quantité de boues évacuées est forte hausse par rapport à 2020, à noter que lors de la prise en main des installations par le nouveau prestataire VEOLIA le 1er avril 2021, une forte concentration de boues dans le bassin d'aération a été constatée (6 g/l). Afin de rétablir une situation plus classique d'exploitation (3-3,5 g/l), des extractions de boues en masse ont été réalisées.

Les boues respectent les teneurs réglementaires en chrome, zinc, nickel, cuivre (teneurs observées nettement inférieures aux valeurs réglementaires).

3.6.3.4 Sous-produits

	2020	2021	Evolution 2021 / 2020
Sables	15 t	0 t	- %
Refus de dégrillage	49 t	40,20 t	- 18 %

Tableau 73 : Production des sables et des refus de dégrillage

La quantité de sable produite en 2021 est nulle car le compresseur à sable était HS et des difficultés d'approvisionnement pour ce type de matériel ont été rencontrées, celui-ci a d'ailleurs été renouvelé fin d'année 2021.

3.6.3.5 Réactifs

	2020	2020	Evolution 2020 / 2020
Chlorure ferrique	83,86 t	88,38 t	+ 5 %
Polymère	9.650 kg	13.329 kg	+ 38 %

Tableau 74 : Consommation de réactifs

En 2021, la consommation de chlorure ferrique reste stable par rapport à 2020. En revanche, la consommation de polymère 2021 a explosé (+ 38 % par rapport à 2020), en lien avec l'augmentation de la production de boues 2021.

3.6.3.6 Énergie

	Energie (en kWh)	
	2020	2021
Janvier	74.382	83.132
Février	73.872	71.784
Mars	76.818	77.951
Avril	70.802	78.375
Mai	72.132	84.596
Juin	71.002	77.332
Juillet	75.612	71.464
Août	72.255	61.462
Septembre	69.073	61.217
Octobre	73.005	62.850
Novembre	69.023	65.492
Décembre	76.424	75.922
Total	**874.400**	**871.577**
Moyenne	**72.867**	**72.631**
Ratio (kW/m³ traité)	**0,68**	**0,65**

Tableau 75 : Consommation énergétique mensuelle

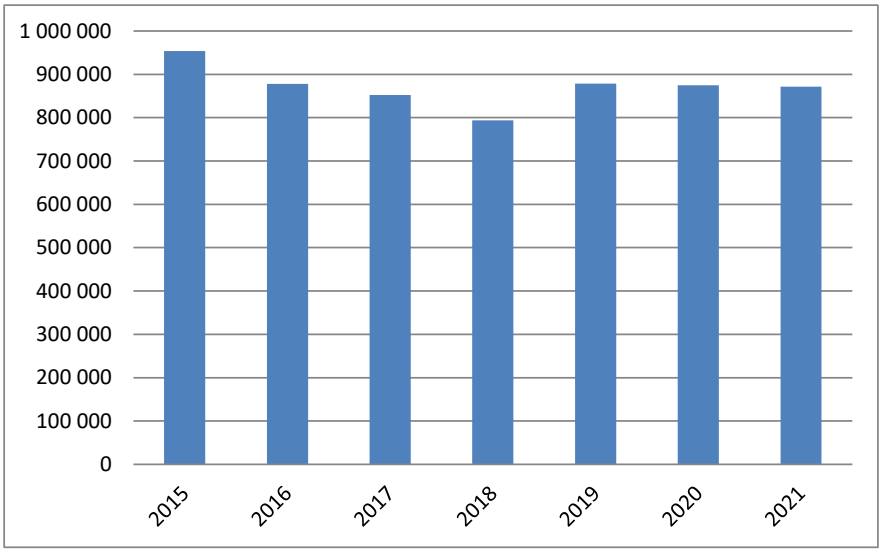

Figure 148 : Evolution de la consommation énergétique de la STEP (kW/mois) depuis 2015

La consommation d'énergie 2021 est stable par rapport à 2020.

L'année 2018 était exceptionnellement basse en consommation énergétique (793.424 kWh).

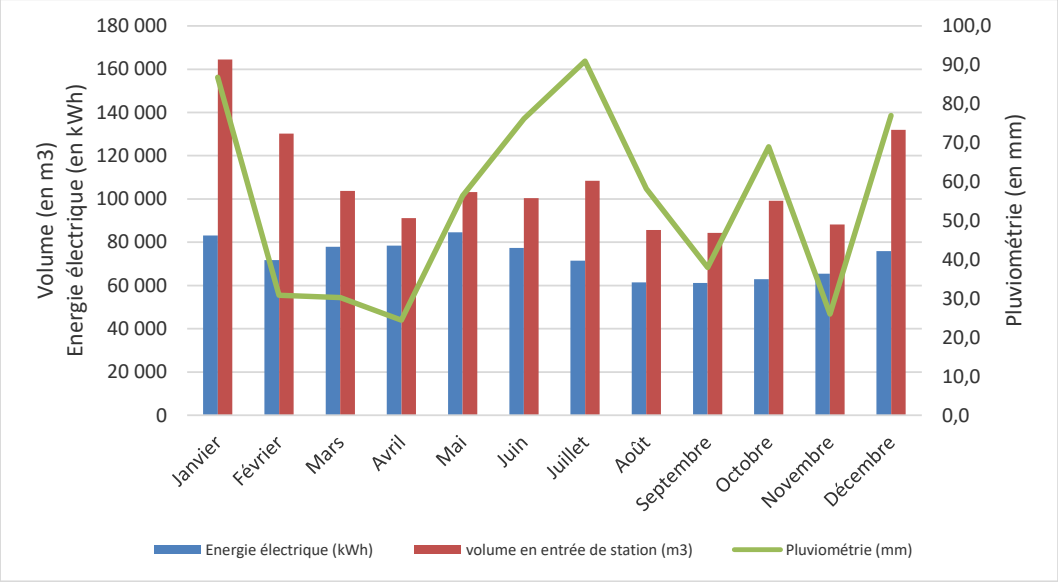

Figure 149 : Données énergétiques, volumétriques et pluviométrie 2021

3.6.4 TRAVAUX / AMENAGEMENTS 2021

Les principaux aménagements et travaux sur la station d'épuration en 2021 ont été les suivants :

Opération	Société	Montant
Renouvellement de la sonde de niveau dans le poste de relèvement	VEOLIA	613,82 € HT
Renouvellement des gibeaux sur les canalisations du poste de relèvement	SUEZ	3.988,20 € HT
Compresseur à sables	VEOLIA	3.328,08 € HT
Analyse vibratoire des 6 ponts brosses	SUEZ	2.375,57 € HT
2 pompes d'extraction des boues du bassin d'aération	VEOLIA	7.509,20 € HT
Maintenance des 2 centrifugeuses	VEOLIA	31.655,16 € HT
Pompe à polymères	VEOLIA	873,30 € HT
Réparation des bennes d'égouttage	SUEZ	2.842,80 € HT
Sonde de niveau (radar)	VEOLIA	613,82 € HT
Fourniture d'un sofrel S550	VEOLIA	5.400 € HT
Etanchéité de la toiture du bâtiment	GECAPE	7.131,22 € HT
	Total	**59.199,95 € HT**

Tableau 76 : Liste des travaux et aménagements sur la step en 2021

Ce montant annuel est cohérent avec le plan de renouvellement annuel d'une STEP (station d'épuration) de cette taille.

Figure 150 : Gibeaux sur les canalisations du poste de relèvement (SUEZ)

Figure 151 : Etanchéité de la toiture (GECAPE)

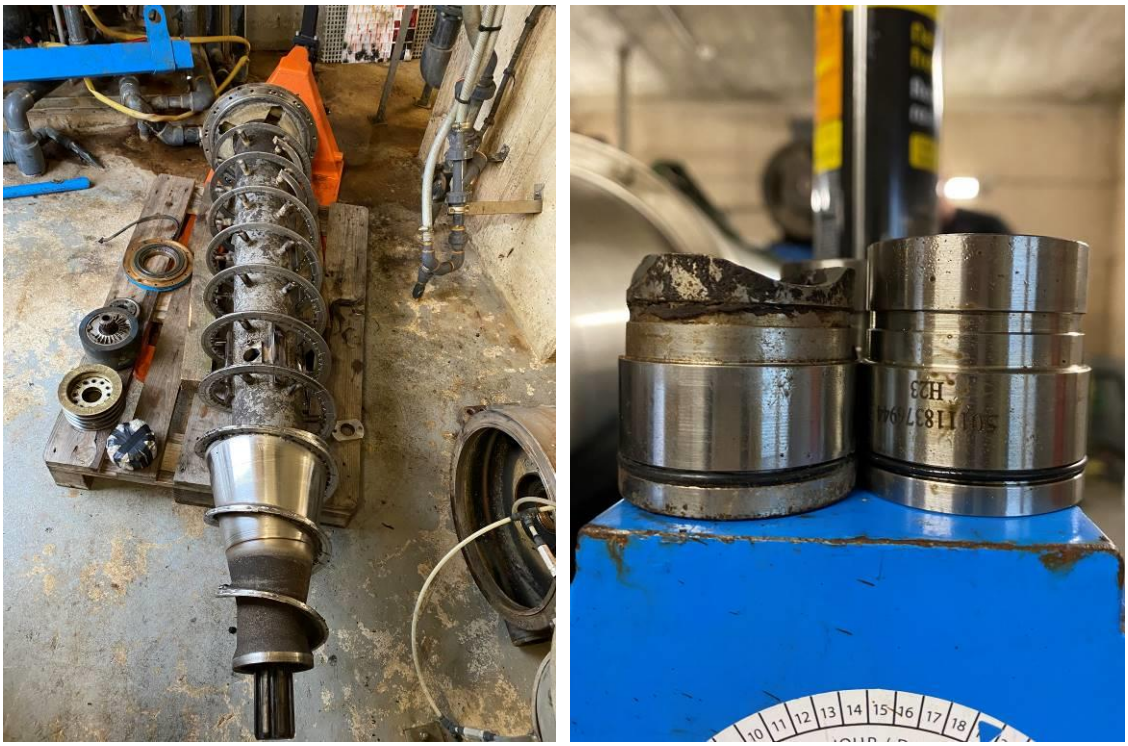

Figure 152 : Maintenance des centrifugeuses (VEOLIA)

Figure 153 : Compresseur à sables (VEOLIA)

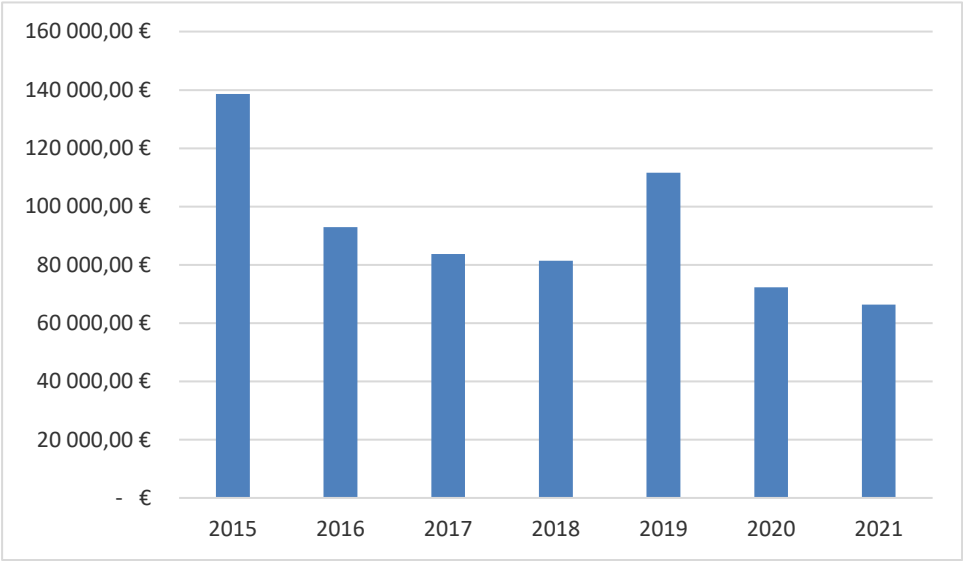

Figure 154 : Evolution du montant annuel des principaux travaux aménagements sur la station d'épuration depuis 2015

L'année 2015 avait été marquée par le renouvellement du dégrilleur et l'installation d'un débitmètre sur la canalisation de by-pass.

3.6.5 RSDE

Conformément à la réglementation (note technique du 12 août 2016), en 2018-2019, 6 campagnes de recherche des micropolluants dans les eaux brutes et les eaux traitées de la station d'épuration ont été réalisées.

15 substances significatives ont été trouvées :

Substance	Eau brute	Eau traitée
4-nonylphenols ramifiés	X	
Aclonifène	X	
Benzo(a)pyrène	X	
Benzo(b)fluoranthène	X	
Benzo(g,h,i)pérylène	X	
Benzo(k)fluoranthène	X	
Cuivre	X	
Cyperméthrine	X	
Di(2-ethylhexyl)phtalate	X	
Dichlorvos	X	
Diflufenicanil		X
Fluoranthène	X	
Zinc	X	X
Somme des heptachlore et heptachlore epoxyde	X	
Somme Nonylphénols et éthoxylates de nonylphénols	X	

Figure 155 : Liste des substances significatives retrouvées

Entrée de station :

Les substances ont été retrouvées significativement sur au moins 50% et plus des campagnes réalisées, excepté pour l'aclonifène et le dichlorvos qui n'ont été retrouvés significativement que sur 17 % des campagnes.

Sortie de station :

Le zinc a été retrouvé à chaque campagne. Le diflufenicanil n'a été retrouvé significativement que lors d'une campagne (en juin), il est à noter qu'il n'était pas présent significativement en entrée de station.

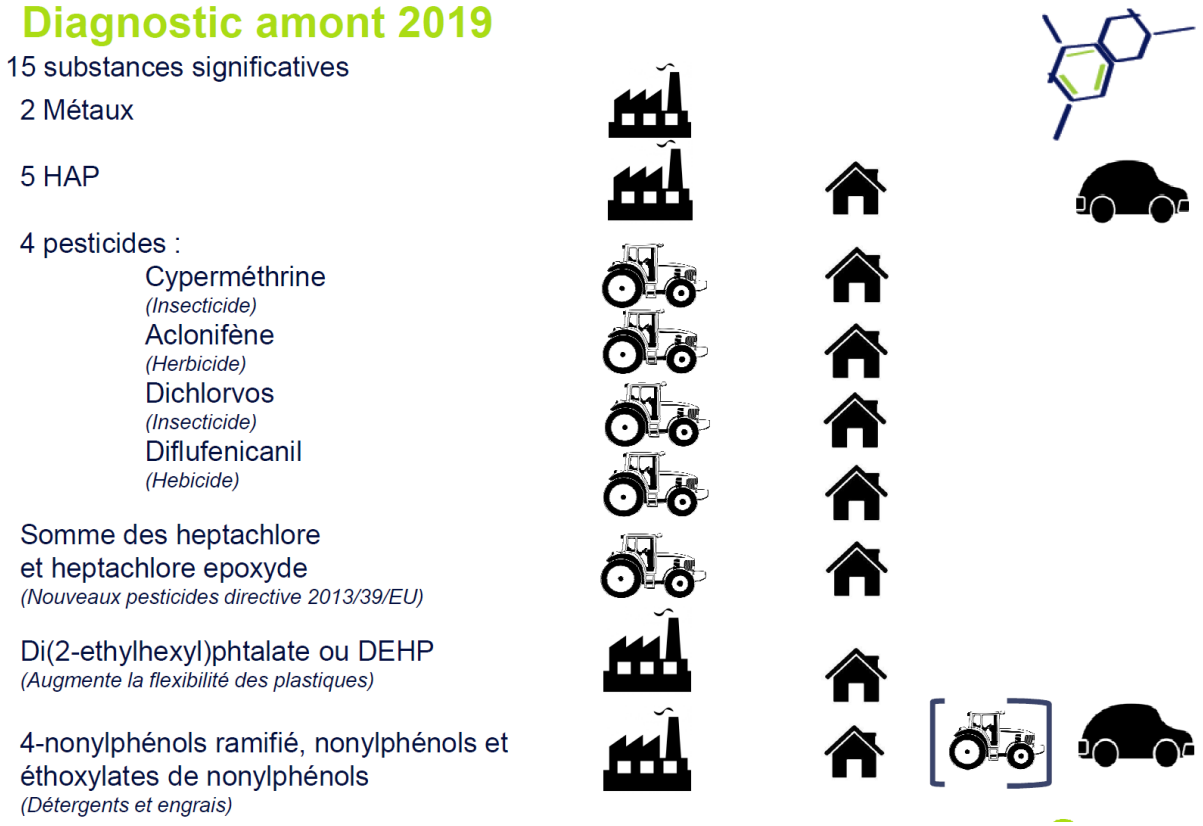

Figure 156 : Identification des domaines d'activité des substances significatives

Suite aux analyses RSDE, le diagnostic amont a été réalisé en 2021 afin d'identifier l'origine des émissions de micropolluants :

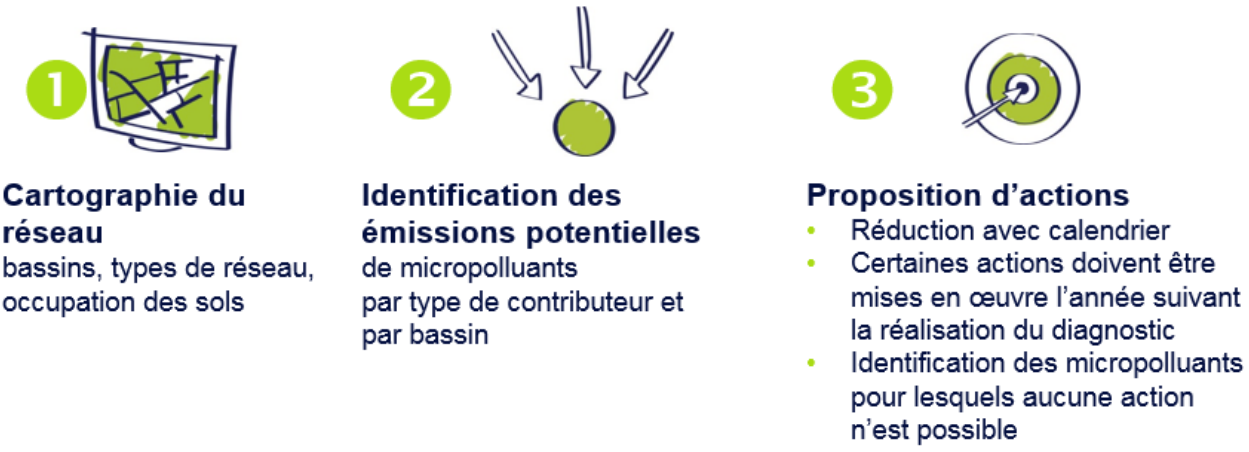

Figure 157 : Découpage des étapes du diagnostic amont

Sa restitution se déroulera en 2022.

Par ailleurs, des prochaines campagnes devront être réalisées en 2022, 2028 et 2034.

3.6.6 CONCLUSION

L'ancienne station d'épuration présentait des carences structurelles et n'était pas en mesure de répondre aux exigences de qualité et de fiabilité demandées par les nouveaux textes réglementaires.

La nouvelle station d'épuration a été mise en service en octobre 2008, les capacités épuratoires en 2021 sont très bonnes et équivalentes à celles des années précédentes.

3.7 ACHATS DES GROS MATERIELS

En 2019, un marché de fournitures pour les pièces d'adduction d'eau potable, d'assainissement et de défense incendie a été créé et a été attribué aux entreprises suivantes :

- Lot 1 « assainissement » : SOCCA pour un montant annuel de 29.578,28 € HT
- Lot 2 « adduction eau potable » : SOCCA pour un montant annuel de 321.825,47 € HT
- Lot 3 « fontainerie » : SOCCA pour un montant annuel de 198.009,81 € HT
- Lot 4 « regard de comptage » : HYDROMECA pour un montant annuel de 47.035,49 € HT

Ce marché est établi pour **une durée d'un an renouvelable 1 fois.**

Désormais, les tampons et boites de branchements d'assainissement sont marqués avec le logo de la CCLVD.

Figure 158 : Tampons et boit de branchement logotés CCLVD et marqués EU

En 2020, il y a eu l'acquisition d'une nouvelle caméra d'inspection des réseaux (destinée aux faibles diamètres réseaux et aux branchements) pour un **montant de 11.140,00 € HT** (société HYDROVIDEO). Elle permet d'identifier en régie les problèmes ponctuels pouvant être rencontrés sur les branchements et canalisations.

Figure 159 : Caméra

3.8 SIG

La poursuite de saisie des réseaux d'assainissement s'est déroulée en 2021, après recalage des réseaux existants par 1Spatial (pour un **montant de 11.222 € HT).**

Concernant la partie CCASS (Contrôle de Conformité Assainissement), la poursuite pour la dématérialisation s'est poursuivie.

Pour rappel, les plans pour les contrôles de conformité assainissement (CCASS) étaient réalisés jusqu'alors à la main. La responsable SIG a créé, via le logiciel QGIS, un projet pour les CCASS. Ceci permettra notamment 2 choses :

- Réaliser les plans numériquement
- Créer des données structurées spatialisées qui permettront par la suite (dès 2020 ou 2022) l'analyse spatiale et statistique des diagnostics réalisés dans l'année.
- Sortir des synthèses cartographiques en amont de certains travaux qui permet d'avoir une vision de l'existant
- Optimiser le travail avant la saisie dans INCOM

Un projet par agent de contrôle a été créé. Une formation en interne a été réalisée par la responsable SIG. Durant cette formation, étaient présents les contrôleurs assainissement, la responsable eau et assainissement, le responsable assainissement et un stagiaire, présent dans le service assainissement à cette date.

Cette formation a permis d'expliquer la manière dont la saisie devait être faite, des paramètres avaient été mis en place en amont afin de faciliter la saisie : création d'un formulaire de saisie, liste déroulante avec proposition des types… De part son aisance avec le logiciel, Vincent Gillet, stagiaire dans le service, a également fait de la saisie durant son stage. Il a d'ailleurs été recruté en CDD durant l'été 2021 afin de faire de la saisie sur QGis, partie d'autres missions.

Figure 160 : Exemple Plan des CCASS

3.9 BILAN ET PERSPECTIVES DES ETUDES ET TRAVAUX DU SERVICE ASSAINISSEMENT

3.9.1 BILAN 2021

Renouvellement/Réhabilitation du réseau d'eaux usées et d'eaux pluviales :

- Avenue Pierre Curie à Rantigny (chemisage)
- Rue Emile Zola à Rantigny (chemisage du dalot sous la voie SNCF)
- Rue des Vachers à Rosoy
- Rue Parmentier à Rantigny
- Rue du 1er septembre à Cauffry
- Impasse Frémion à Cauffry

Création de nouveaux réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales :

- Impasse des genêts à Labruyère (rétrocession du lotissement HANS)
- Impasse du Grand Aulnois à Bailleval
- Rue de la passerelle à Rantigny
- Rue du clos de Saveuse à Bailleval

Création d'une noue d'infiltration des eaux pluviales Impasse Frémion à Cauffry

Postes :

- Travaux de traitement anti H_2S sur 7 postes du territoire de la CCLVD
- Remplacement des automates WIT par des SOFREL sur 23 postes
- Maintenance sur le dégrilleur du PR BEREGOVOY à Liancourt
- Renouvellement de diverses pompes

STEP :

- Maintenance importante sur les 2 centrifugeuses
- Fourniture d'un SOFREL
- Renouvellement du compresseur à sables
- Renouvellement des gibeaux sur les canalisations du poste de relèvement
- Etanchéité de la toiture du bâtiment
- Renouvellement de diverses pompes (pompes d'extraction des boues, …) et sondes

Renouvellement de l'appel d'offre pour le marché d'exploitation de la station d'épuration, des postes et des réseaux d'assainissement

Campagne RSDE et démarrage du diagnostic amont

Démarrage de l'audit sécurité et une étude de faisabilité des systèmes d'information industrielles des installations eau et assainissement communautaires

Poursuite de l'amélioration de la collecte (inversion de branchements notamment)

Finalisation de la mise à jour des 2 conventions de rejet

SIG :

- Recalage des données d'assainissement
- Poursuite de l'informatisation des plans de contrôles d'assainissement collectif

3.9.2 PERSPECTIVES 2022

Renouvellement/Réhabilitation du réseau d'eaux usées et d'eaux pluviales :

- Ruelle Niville à Liancourt

Création de nouveaux réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales :

- Rue de la Varenne à Mogneville (rétrocession)
- Sentier de l'abbé Ferry à Liancourt
- Rue Jean Jaurès / Chemin du marais à Liancourt (mise en œuvre de la révision du zonage d'assainissement)
- Rue Pierre Curie à Liancourt (mise en œuvre de la révision du zonage d'assainissement)

Postes :

- Renouvellement de diverses pompes et sondes
- Remise en état de ventouses sur la canalisation de refoulement du PR BEREGOVOY à Liancourt

STEP :

- Pont-brosses (maintenance, renouvellement de démarreur, remplacement de moteurs, intervention sur les cloches d'accouplement des réducteurs, …)
- Entretien de différents moto-réducteurs
- Travaux de sécurisation (renouvellement de garde-corps, création de plate-forme d'accès aux pompes d'extraction des boues)
- Renouvellement des canalisations d'alimentation des centrifugeuses
- Renouvellement de diverses pompes et sondes
- Renouvellement de l'arrêté préfectoral d'autorisation de rejet de la step

Restitution du diagnostic amont

Restitution de l'audit sécurité et de l'étude de faisabilité des systèmes d'information industrielles des installations eau et assainissement communautaires

Poursuite de l'amélioration de la collecte (inversion de branchements)

Lancement du diagnostic permanent / lancement de la mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement

Lancement des études pour les travaux réseaux et voirie Rue de la République à Laigneville

Lancement des études pour les travaux d'assainissement du hameau de l'Ordibée à Mogneville

Démarrage des travaux de requalification de l'avenue du Général de Gaulle à Liancourt

SIG :

- Poursuite de l'informatisation des plans de contrôles d'assainissement collectif
- Dématérialisation complète de la procédure de contrôle d'assainissement collectif (notamment la rédaction du rapport accompagnant le plan)

4 DEMARCHE ISO 14001

En novembre 2012, la remise du certificat Qualité Sécurité Environnement a été réalisée sur la STEP à l'initiative de la SAUR (prestataire à l'époque). Cette certification permet notamment la mise en place de procédures et le test de procédures d'urgence sur la STEP et les réseaux. Elle a également pour objectif l'amélioration continue notamment sur les aspects hygiène, sécurité et environnement sur les installations d'assainissement (STEP, réseaux, postes de refoulement).

Sur sa période d'exploitation des installations, SUEZ a poursuivi conformément au contrat de prestations de service la démarche ISO 14001.

En 2021, un nouveau prestataire VEOLIA est arrivé et doit mettre en place cette démarche qualité.

Par ailleurs, il n'y a pas eu de simulation de situations d'urgence ou de situation d'urgence réelle rencontrée.

5 MISE EN PLACE DE LA PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)

Le Conseil Communautaire a voté en mars 2010 la mise en place de la PRE (devenue par la suite la PFAC).

Suite à l'ordonnance du 16/11/2011 relative à la définition des surfaces de plancher prises en compte dans le droit de l'urbanisme, le terme de « SHON » n'existe plus depuis le 01/03/2012 et est remplacé par la surface de plancher.

Ainsi, les modalités de calcul de la Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE) votées le 11/03/2010 par le Conseil Communautaire ont été revues lors de la séance du 12 avril 2012 puis lors de la séance du 01/10/2013. La PRE est calculée en se basant sur la surface de plancher déclarée dans le permis de construire et non plus sur la SHON.

La participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) a été créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 (1) n° 2012-354 du 14 mars 2012 pour permettre le maintien du niveau actuel des recettes des services publics de collecte des eaux usées et pour satisfaire les besoins locaux d'extension des réseaux, notamment dans les zones de développement économique ou urbain.

Elle est destinée à remplacer la participation pour raccordement à l'égout (PRE), supprimée en tant que participation d'urbanisme liée au permis de construire à compter du 1er juillet 2012, dans le cas où les communes n'ont pas voté le taux majoré pour des raisons d'assainissement pour la taxe d'aménagement (ce qui est le cas sur le territoire de la Communauté de Communes du Liancourtois).

Comme la PRE, la PFAC est due par les propriétaires des immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public d'assainissement pour tenir compte de l'économie qu'ils réalisent en leur évitant la mise en place d'une installation d'assainissement individuelle réglementaire. Elle s'élève au maximum à 80 % du coût

de fourniture et pose d'une telle installation ; le coût du branchement est déduit de cette somme. Son fait générateur est la date de raccordement au réseau collectif.

La participation n'est pas due uniquement pour les immeubles édifiés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte, mais le sera également pour les immeubles existants qui font l'objet d'extension ou de réaménagement, dès lors que ce raccordement génère des eaux usées supplémentaires (les extensions type vérandas, stationnements… sont donc exonérées de la PFAC).

Les redevables de la nouvelle participation pour le financement de l'assainissement collectif sont donc les propriétaires au moment du raccordement, en-dehors de toute autorisation d'urbanisme.

La nouvelle participation pour le financement de l'assainissement collectif peut être exigée pour les immeubles raccordés au réseau public de collecte des eaux usées à compter du 1er juillet 2012, sauf si les propriétaires de ces immeubles ont déjà versé la participation pour raccordement à l'égout.

La PFAC représente une recette de 79.260,05€ pour l'année 2021.

La taxe communautaire représente une recette de 8.521,73€ soit au total une recette globale de 87.781,78€

Pour l'année 2020 cela représentait une recette de 110.783,02 € (154.791,11 € pour 2019, 266.724,51 € HT en 2018).

6 RÉCLAMATIONS CLIENTS

L'arrêté du 02 mai 2007 relatif aux indicateurs de performance des services impose le reporting des **réclamations écrites** de toute nature, à l'exception de celles relatives au prix.

Pour l'année 2021, pour l'assainissement collectif, il y a eu **11 courriers, mails, fax de réclamations ou informations** ont été reçus. Les dossiers fuite ont été comptabilisés dans l'eau.

Les principales réclamations portent sur la participation à l'assainissement collectif, les contrôles de conformité et les problèmes d'évacuation et d'odeurs.

	2020	2021
Bailleval	-	-
Cauffry	4	2
Labruyère	1	-
Laigneville	4	2
Liancourt	4	3
Mogneville	-	1
Monchy Saint Eloi	1	-
Rantigny	-	3
Rosoy	-	-
Verderonne	-	-
Total	**14**	**11**

Tableau 77 : Nombre de réclamation par commune

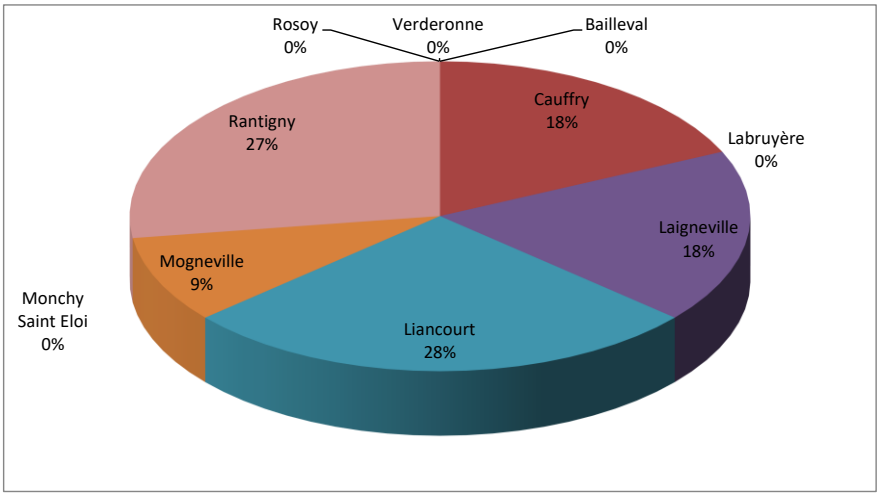

Figure 161 : Répartition des réclamations sur le territoire de la CCLVD

Le nombre de réclamation en 2021 a baissé par rapport à 2020 (14 en 2020 - 32 en 2019 - 56 en 2018 et 79 en 2017).

Le taux de réclamation pour 1.000 abonnés en 2020 est de **1,1** (1,5 en 2020).

2 usagers en 2021 (2 en 2020 et 3 en 2019) ont saisi la médiation de l'eau. Un dossier est toujours en cours de traitement.
La Médiation de l'Eau a pour but de favoriser le règlement amiable des litiges qui peuvent survenir entre les consommateurs et les services publics d'eau et d'assainissement.

Indépendant et impartial, le Médiateur de l'Eau est chargé de rapprocher les points de vue pour ouvrir la voie à une solution amiable et éviter ainsi de recourir à un tribunal.

7 BILAN DES ANIMATIONS ASSAINISSEMENT / COMMUNICATION

7.1 CLASSES D'EAU

4 visites de la Station d'épuration ont été réalisées en 2021. En raison de la Pandémie, aucune visite de la Station d'Epuration n'a été réalisée en 2020. Pour autant 15 visites étaient initialement prévues. En 2019, 8 visites de la station d'épuration de Monchy-Saint-Eloi ont été réalisées dans le cadre de classes d'eau en partenariat avec SUEZ (Laigneville et Monchy-Saint-Eloi). En 2018, elles étaient de 5.

7.2 COMMUNICATION / SENSIBILISATION

Au même titre que l'eau potable, les informations liées à l'assainissement ont été relayées via les supports de communication suivants : le Mag de la Vallée dorée, la Lettre l'Echo de la Vallée dorée, les courriers, le site internet, facebook, twitter.

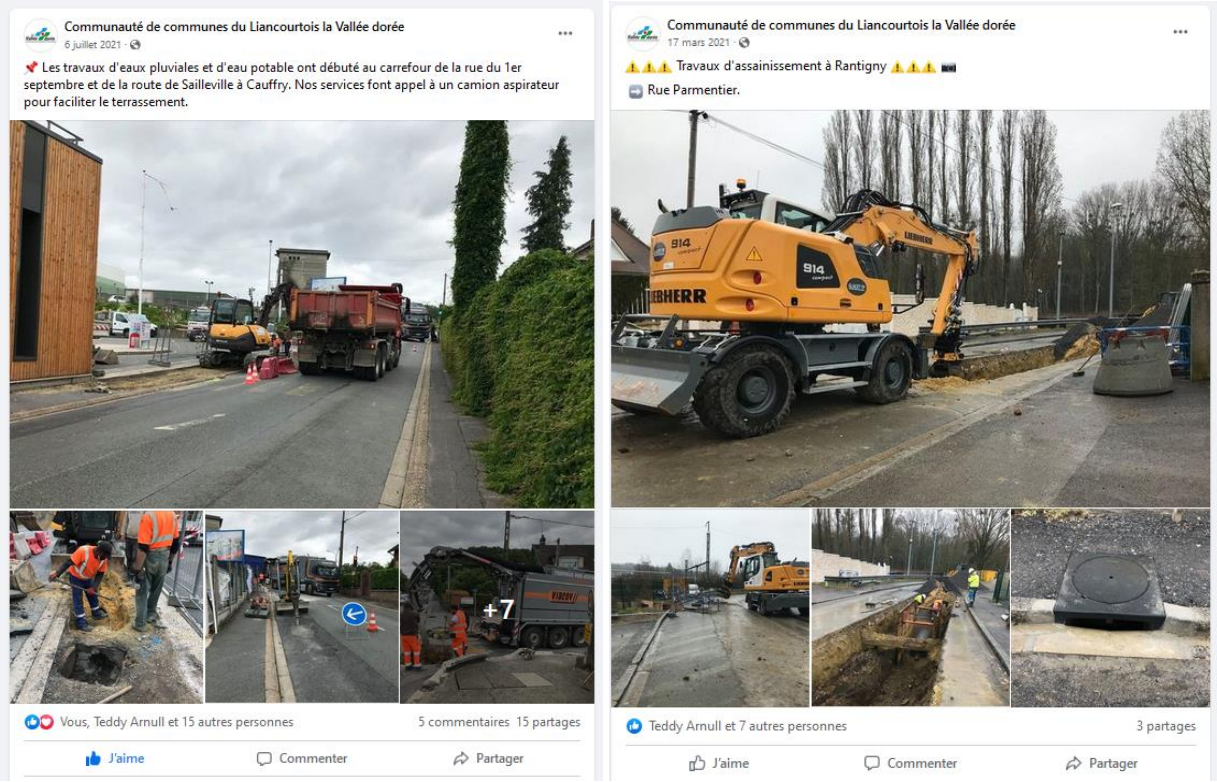

Figure 162 : Exemple de communication Facebook

8 INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

8.1 PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

Il y a une tarification unique pour tous les abonnés, domestiques ou industriels. Les gros consommateurs d'eau bénéficient d'abattements réglementaires au-delà de 6.000 m³/an pour les redevances Agence de l'Eau.

Les éléments constitutifs du prix de l'eau sur l'exercice 2021 sont les suivants :

- l'abonnement forfaitaire,
- le prix de l'assainissement est constitué de la taxe d'assainissement et de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau,
- TVA à 10 %.

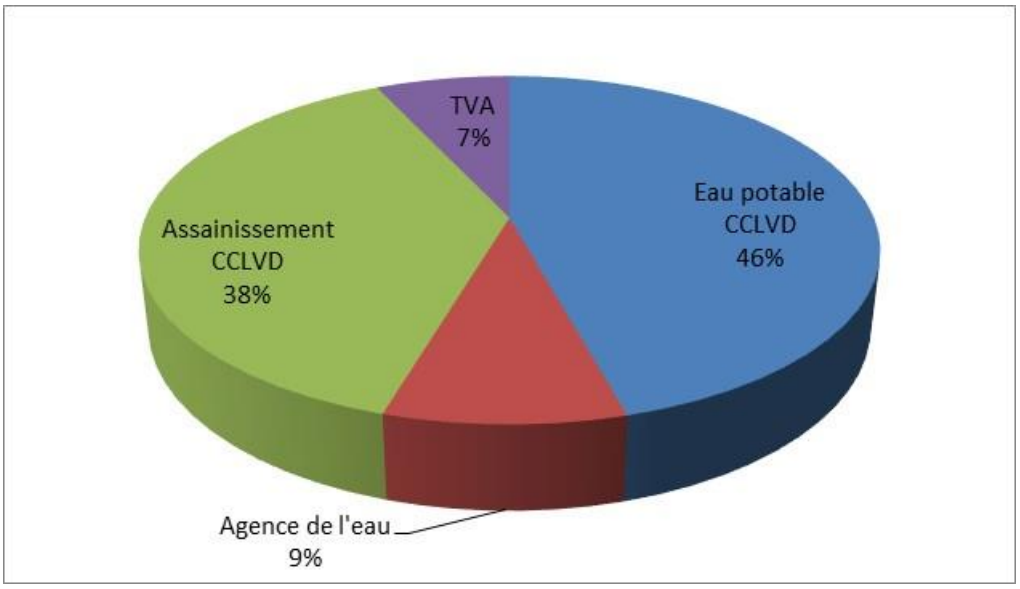

Figure 163 : Répartition du prix de l'eau pour un abonné (abonnement + consommation)

Pour 2021, le prix est resté identique à 2020. Le montant pour une facture type de 120 m³ est de **667,67 € TTC** (parts eau et assainissement, avec l'ensemble des taxes Agence de l'Eau et l'abonnement).
Les montants des différents paramètres de 2019 à 2020 sont indiqués en **Annexe 2**.
La note d'information de l'Agence de l'Eau relative aux redevances et à leur programme est présentée en **Annexe 3.**
En 2021 comme en 2020, le prix au m³ de l'eau et de l'assainissement sur la base **d'une facture de 120 m³ s'élevait à 5,56 € par m³ TTC** (abonnement compris).

8.2 COMMENTAIRES SUR L'ÉVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

8.2.1 BAILLEVAL, CAUFFRY, LABRUYERE (DEMI-LUNE), LAIGNEVILLE, LIANCOURT, MOGNEVILLE, MONCHY SAINT ELOI, RANTIGNY, ROSOY, VERDERONNE

L'ensemble des abonnés des 10 communes de la Communauté de communes paient le même prix de l'eau et d'assainissement.

Cf. **annexe 2**.

8.2.2 ROSOY, VERDERONNE ET LABRUYERE (BAS)

Pour le transport et le traitement des eaux usées de Rosoy, Verderonne et une partie de Labruyère, SUEZ adresse à la CCLVD 2 factures par an pour l'acheminement et le traitement de ces eaux en dehors de la CCLVD (Pont Ste Maxence et Sacy-le-Grand).

La part reversée par la Communauté de communes au délégataire gérant les stations et réseaux de Sacy-le-Grand (SMECTEUR) et de Pont-Sainte-Maxence (SITTEUR) pour le transport et le traitement des eaux usées de Labruyère, Rosoy et Verderonne est la suivante :

8.2.2.1 *Rosoy et Verderonne*

	2020	2021	Evolution
Transport	0,2441 € HT/m³ puis 0,2572 puis 0.2708 puis 0.2718	0,2713 € HT/m³ puis 0,2701 puis 0.2830	4.12 %
Traitement (STEP Pont Sainte Maxence)	0,6370 € HT/m³ puis 0,6540 puis 0.67	0,67 € HT/m³ puis 0,66 puis 0.6960	3.88 %
Part SITTEUR	0,30 € HT/m³	0,30 € HT/m³	0 %
Total	**1,1811 € HT/m³ puis 1,2418**	**1,2413 € HT/m³ puis 1,279**	**2.99 %**

Tableau 78 : Prix de l'assainissement pour les usagers de Rosoy et Verderonne

Certaines prestations sont payées directement par la CCLVD au Syndicat des Eaux de Cinqueux pour le transfert des eaux (de l'ordre de 8.600 € HT).

Ce prix de transport et de traitement représente 62.5 % du montant de la redevance assainissement de 2.0449 € HT / m³ payée par les abonnés de la Communauté de communes du Liancourtois (60.7% en 2020).

8.2.2.2 *Labruyère*

	2020	2021	Evolution
Traitement (STEP Sacy le Grand)	1,0568 puis 1,0964 puis 1.0760 € HT/m³	1,0816 puis 1,1019 puis 1.1165 € HT/m³	+ 3.76%
Part SMECTEUR	0,15 € HT/m³	0,15 € HT/m³	0%
Total	**1,2068 puis 1,226 HT/ m³**	**1,2316 puis 1,2665 HT/ m³**	**+3.3%**

Tableau 79 : Prix de l'assainissement pour les usagers de Labruyère

Ce prix de traitement représente 60.2 % du montant de la redevance assainissement de 2,0449 € HT / m³ payée par les abonnés de la Communauté de communes du Liancourtois (59.9 % en 2019).

8.3 COMPTE ADMINISTRATIF : ASSAINISSEMENT

8.3.1 RECETTES D'EXPLOITATION

En 2021, les recettes de fonctionnement hors taxes s'élevaient **5.623.118,37 € HT** (- 6,8 % /2020).

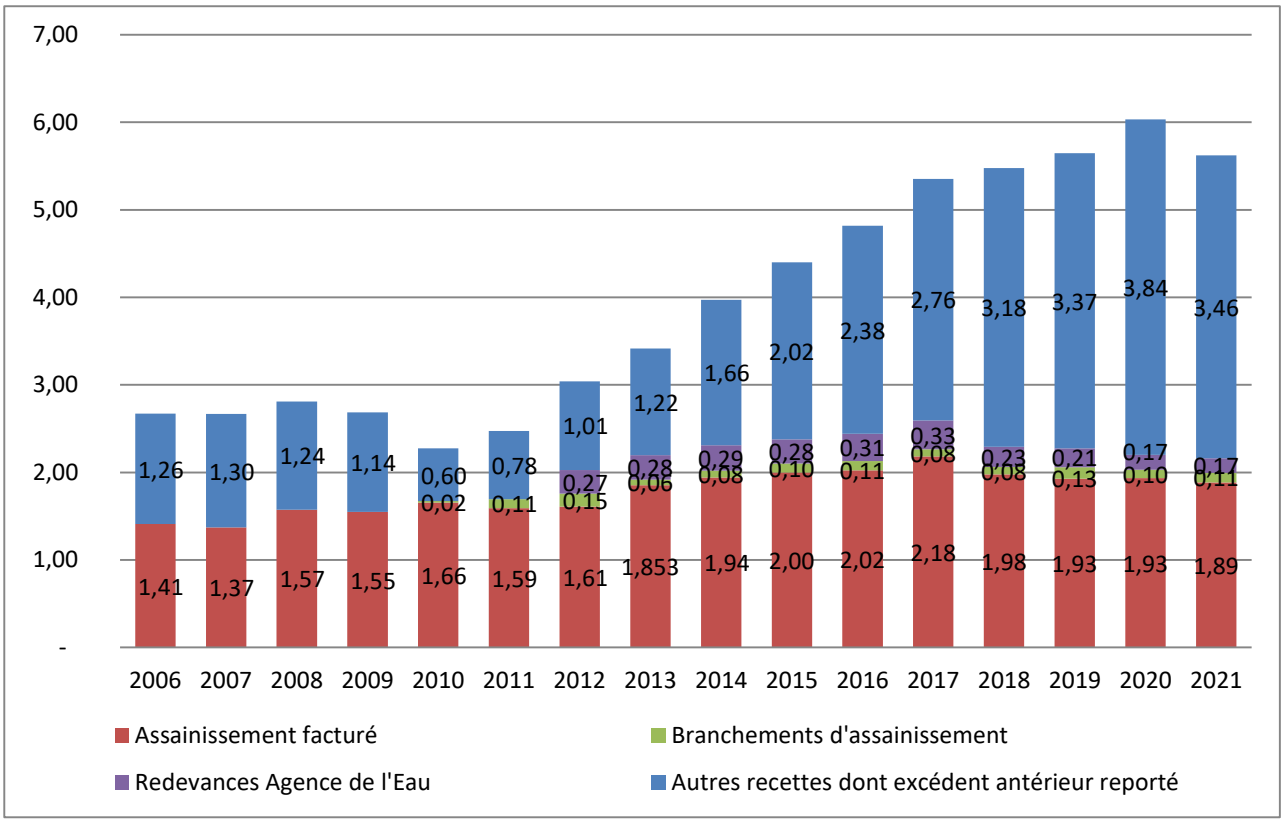

Figure 164 : Evolution des recettes d'exploitation (millions € HT)

		2020	2021	Evolution
042	Opérations d'ordre entre section	139.426,66 € HT	138.529,90 € HT	- 0,6 %
70	Produits des services du domaine	2.495.687,72 € HT	2.438.123,47 € HT	- 2,3 %
74	Dotations, subventions, participations	216.648,25 € HT	184.420,23 € HT	- 14,9 %
75	Autres produits de gestion courante	1.697,85 € HT	1.135,17 € HT	- 33,1 %
76	Produits financiers	-	-	-
77	Produits exceptionnels	8.700,67 € HT	19.761,31 € HT	127,1 %
013	Atténuation de charges	-	-	-
002	Excédent antérieur reporté	3.172.797,30 € HT	2.836.045,05 € HT	- 10,6 %

		2020	2021	Evolution
78	Reprise sur amortissements et provisions	-	-	-
	Total	**6.034.958,30 € HT**	**5.623.118,37 € HT**	**- 6,8 %**

Tableau 80 : Recettes d'exploitation

Les recettes ont baissé de -6.8 % de 2020 à 2021. Hors excédent antérieur reporté, elles ont baissé de -2.6 %.

Le compte 042 lié aux subventions transférables est stable.

Les produits des domaines (compte 70 : redevances assainissement) ont baissé (lié à la baisse du volume facturé).

Le compte 74 lié aux subventions de l'Agence de l'Eau a baissé. La prime pour épuration a légèrement augmenté. Les autres subventions de fonctionnement (liées aux mises en conformité des branchements des particuliers, ces subventions sont ensuite reversées aux particuliers) ont baissé, elles dépendent du nombre de dossiers présentés. Il est à noter que la prime AQUEX n'existe plus depuis 2017.

Le compte 75 est relativement stable (montant faible).

Le compte 77 a légèrement augmenté montant faible).

L'excédent antérieur reporté a baissé.

La répartition des recettes est la suivante :

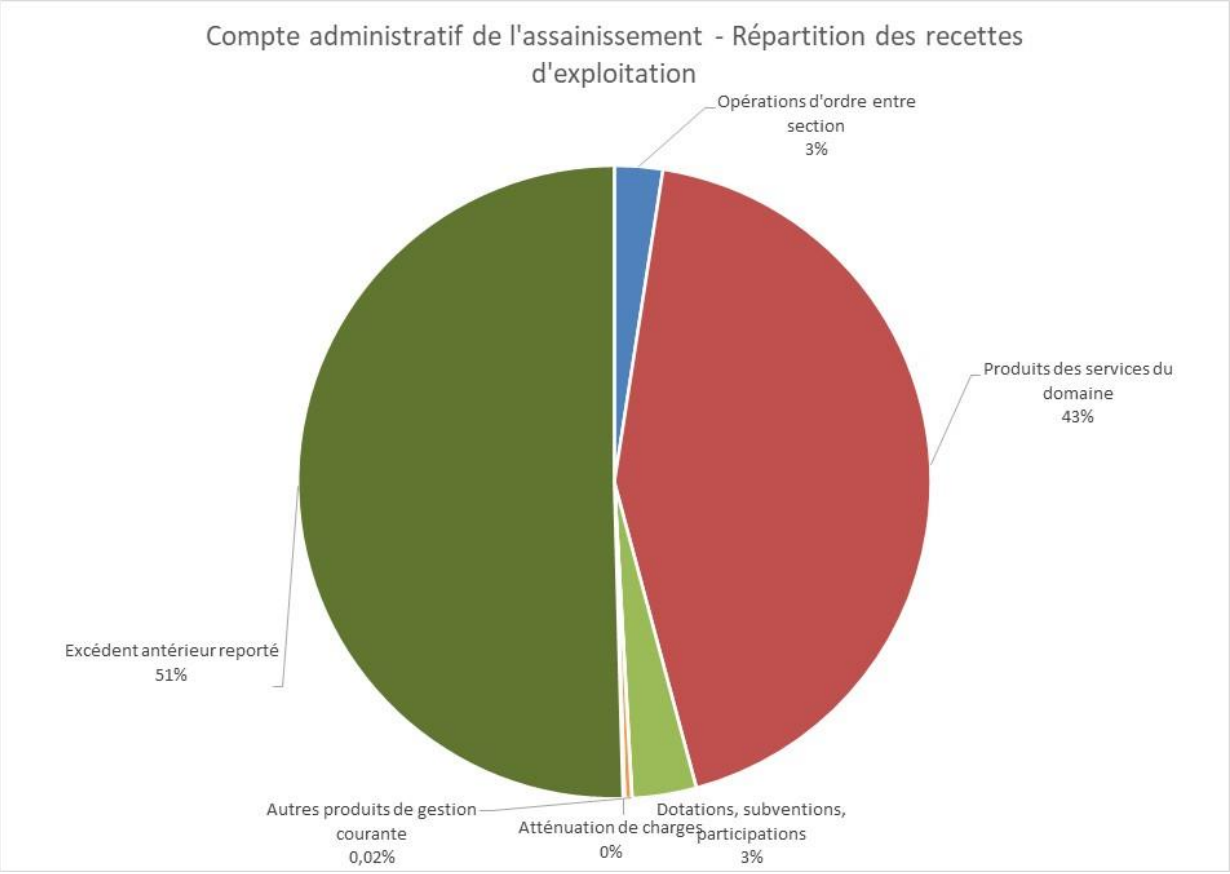

Figure 165 : Répartition des recettes d'exploitation

8.3.2 DEPENSES D'EXPLOITATION

En 2021, les dépenses de fonctionnement hors taxes s'élevaient à **2.343.100,47 € HT** (-12,8 % par rapport à 2020).

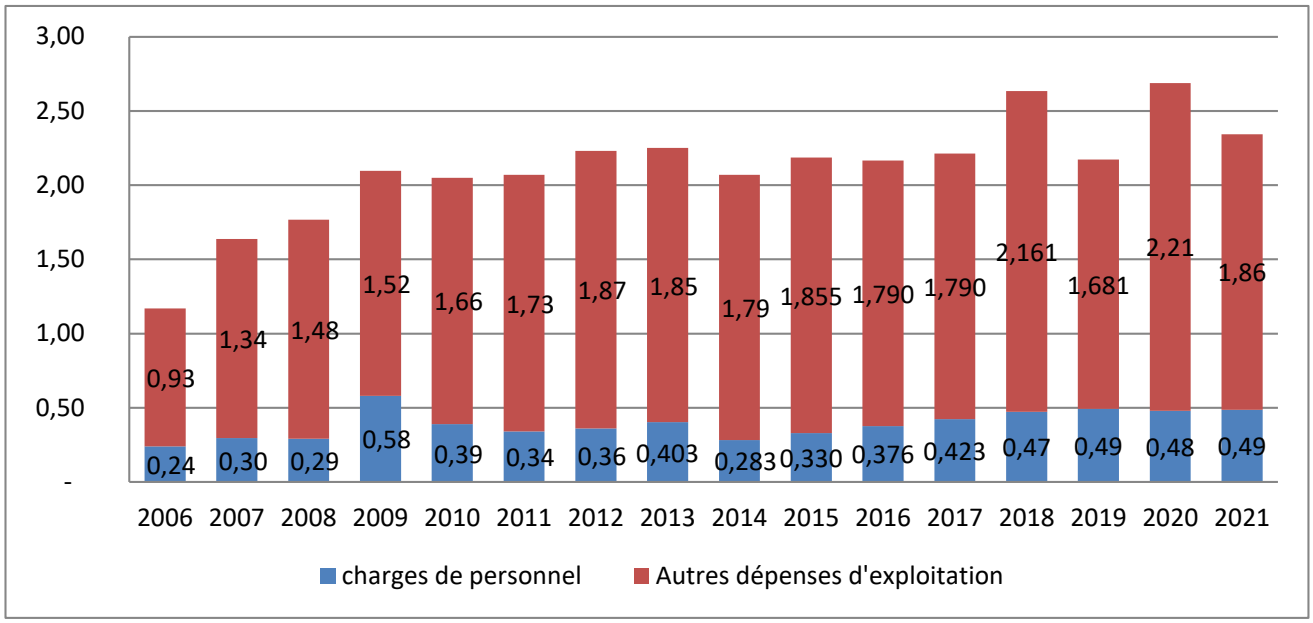

Figure 166 : Evolution des dépenses d'exploitation (millions € HT)

		2020	2021	Evolution
011	Charges à caractère général	791.147,16 € HT	570.587,91 HT	- 27,9 %
012	Charges de personnel et frais assimilés	480.276,36 € HT	486.081,02 € HT	1,2 %
65	Autres charges de gestion courante	111.440,04 € HT	50.300,94 € HT	- 54,9 %
66	Charges financières	232.381,36 € HT	215.735,46 € HT	- 7,2 %
67	Charges exceptionnelles	104.298,36 € HT	92.959,17 € HT	- 10,9 %
68	Dotations aux provisions pour risques	-	-	-
042	Opérations d'ordre entre section	784.313,43 € HT	786.735,97 € HT	0,3 %
022	Dépenses imprévues	-	-	-
023	Virement à section d'investissement	-	-	-
014	Atténuations de produits	184.504,00 € HT	140.700,00 € HT	- 23,7 %
	Total	**2.688.360,71 € HT**	**2.343.100,47 € HT**	**- 12,8 %**

Tableau 81 : Dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation ont baissé de -12.8 % par rapport à 2020, cette baisse est à relativiser car en 2020 au chapitre 011, l'entreprise SUEZ avait facturé en 2020 des prestations d'avril à décembre 2019.

Le chapitre 012 est stable.

Le compte 65 a baissé ce qui est lié à la baisse du nombre d'admissions en non valeurs en 2021.

Le poste 66 correspondant aux charges financières des emprunts a baissé.

Le compte 67 est relativement stable (correspond aux dégrèvements (annulations assainissement pour eau non assainie) et aux remboursements de fin d'année).

Le compte 68 n'a pas été abondé en 2021. Cependant, la volonté reste, dans les années futures, de continuer de provisionner les futures admissions en non valeur liées à nos impayés sur les années antérieures. L'hypothèse prise est un reliquat de l'ordre de 50 000 € HT par an par budget de « futures » admissions en non valeur.

Le chapitre 042 lié aux amortissements a légèrement augmenté.

Le compte 014 correspondant aux redevances Agence de l'Eau a baissé (c'est lié aux fréquences d'appels de la redevance modernisation des réseaux de collecte qui peut varier selon les années).

La répartition des dépenses d'exploitation est présentée ci-dessous :

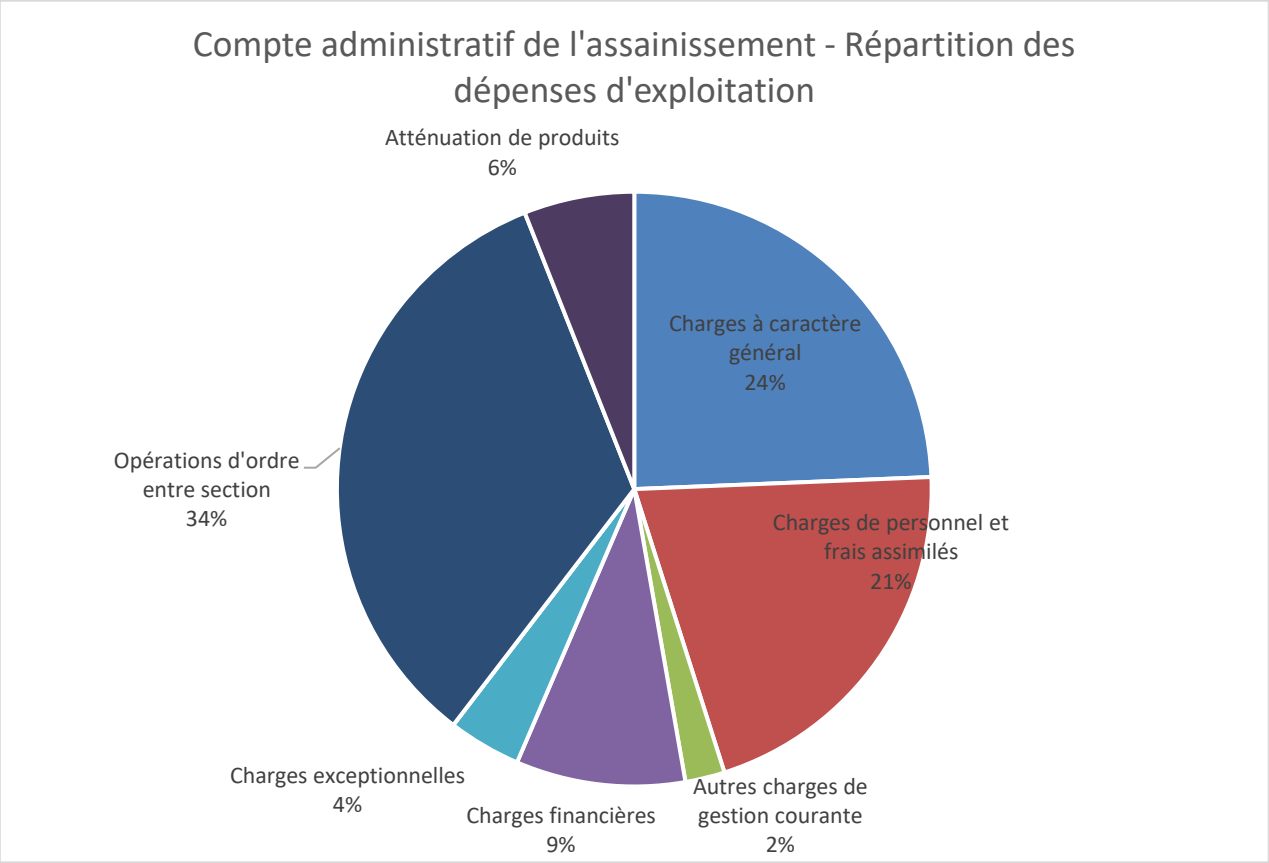

Figure 167 : Répartition des dépenses d'exploitation

L'évolution du bilan de l'exercice hors excédent antérieur est présentée ci-dessous :

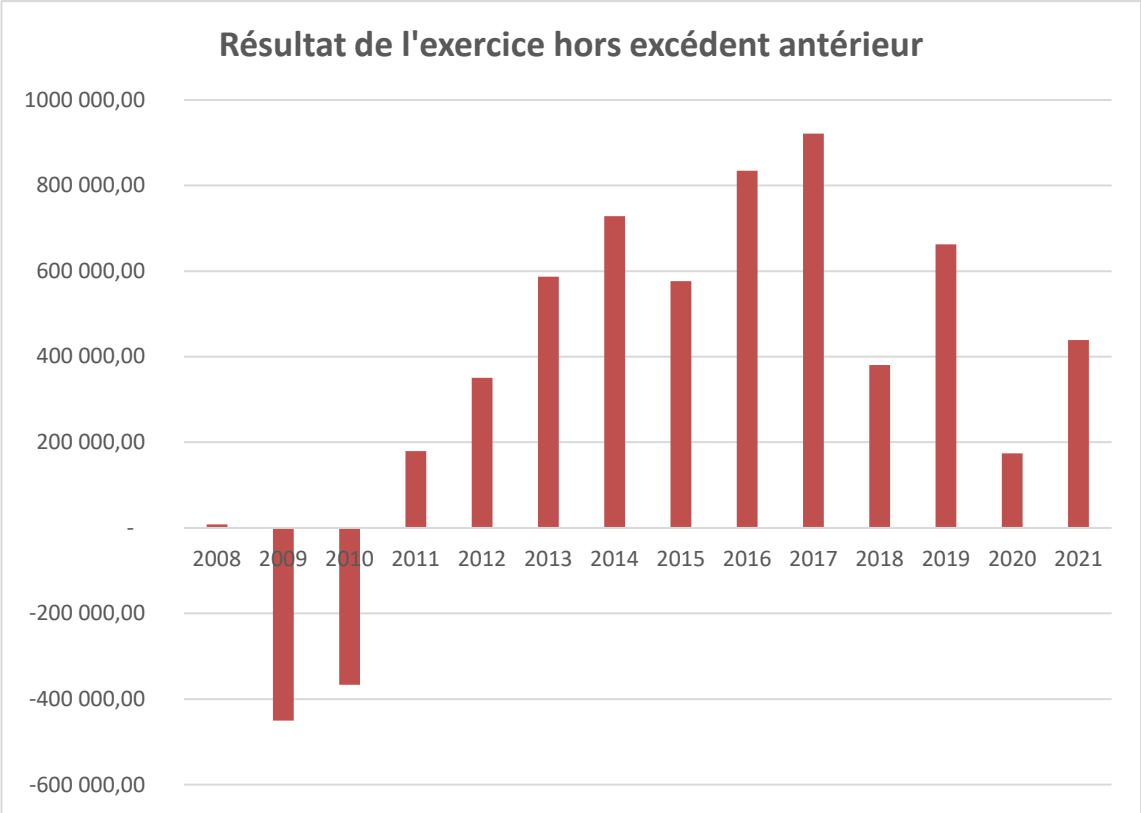

Figure 168 : Résultat de l'exercice hors excédent antérieur

Le résultat de l'exercice a augmenté mais l'année 2020 était une année particulière (dépenses 2020 facturées en 2021).

L'analyse budgétaire montre que le prix de l'assainissement couvre 45% du fonctionnement sur l'assainissement. Le reste des recettes liées au prix de l'assainissement permet de financer le remboursement des emprunts et de dégager de l'autofinancement (épargne nette).

Recettes réelles de fonctionnement	2.438.123,47 € HT
Charges d'exploitation réelles	1.106.969,87 € HT
Annuité d'emprunt	215.735,46 € HT
	528.213,90 € HT
Epargne nette (autofinancement)	587.204,24 € HT
Poids du fonctionnement seul	45 %

Tableau 82 : Analyse budgétaire CA Assainissement 2021

8.3.3 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement comptabilisent les dépenses d'équipements ainsi que le remboursement de la dette en capital.

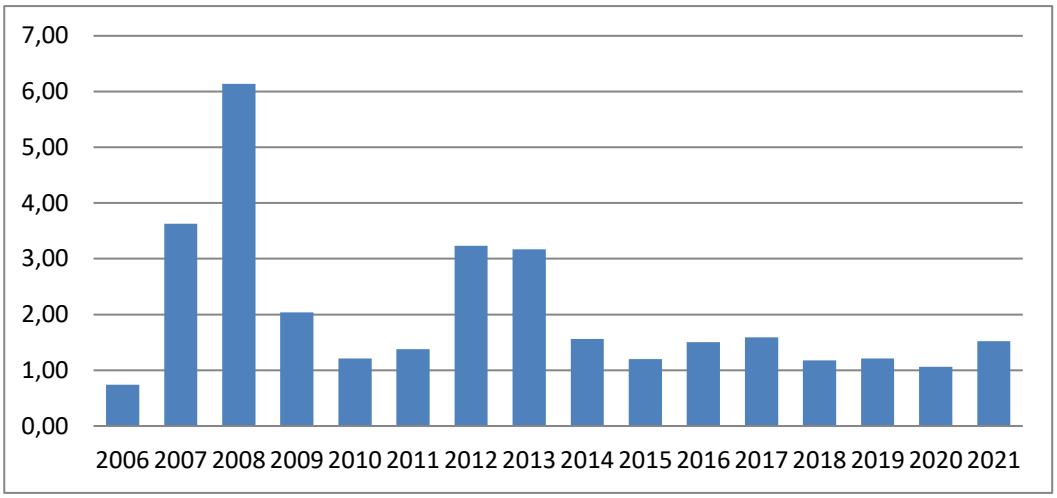

Figure 169 : Evolution des dépenses d'investissement (millions € HT)

Les dépenses d'investissement en 2007 et 2008 correspondent principalement à la réalisation de la nouvelle station d'épuration.

Les dépenses en 2012 et 2013 ont augmenté, cela est lié à la réalisation des travaux du Schéma Directeur d'Assainissement.

Les investissements en 2021 ont augmenté par rapport à 2020 (crise sanitaire).

8.4 AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

Au 31 décembre 2021, le service d'assainissement de la CCLVD est endetté à hauteur de 5.75 millions d'euros soit 591 € HT par abonné.

- Montant des annuités figurant sur l'état de la dette du budget assainissement (**2021**) :

Amortissement	528 213.87 € HT
Intérêts	217 450,70 € HT
Annuité	745 664,57 € HT

Tableau 83 : Montant des annuités

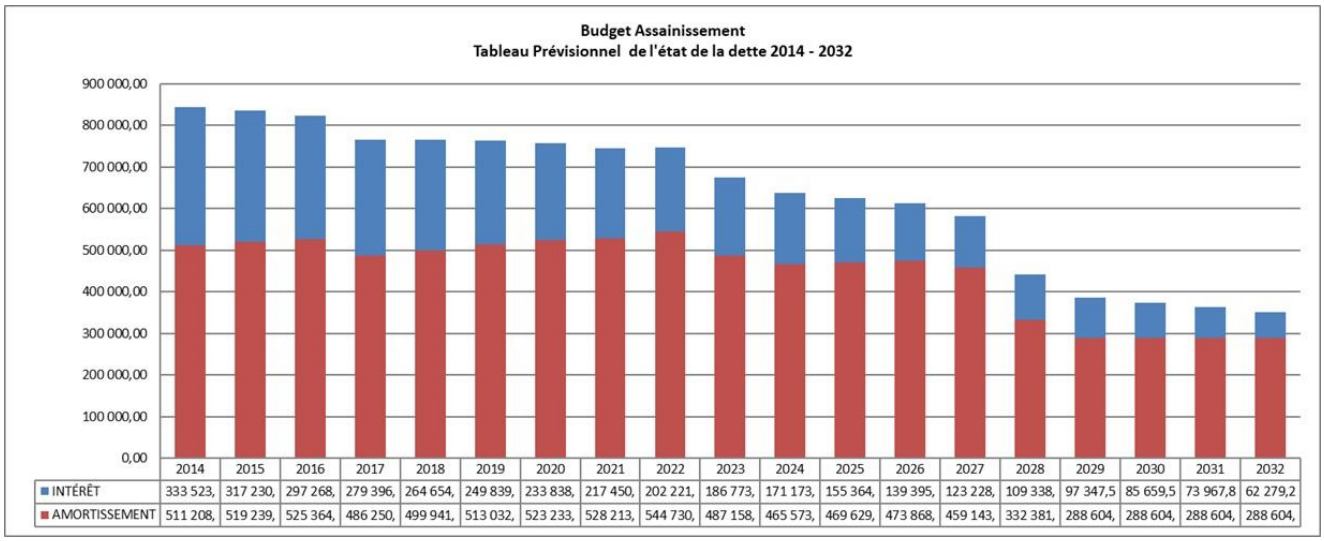

Figure 170 : Etat de la dette 2014-2032

- Durée théorique d'extinction de la dette : **13 ans**.
- Montant des Impayés

Le pourcentage d'impayés au 31/12/2021 pour les factures 2020 est de 6.7 % (soit environ 150 000 € HT), il était de 10.02% en 2020 soit environ 250 000 € HT, 9.59 % en 2019 (soit environ 293 500 € HT), (en 2018, 2% soit environ 50 000 € HT, il était de 9 % en 2017 pour les factures 2016 soit environ 210.000 € HT, de 7,7 % en 2016 pour les factures 2015 soit environ 191.000 € HT, 6,79 % en 2015 pour les factures 2014 soit environ 154.000 € HT, 3,98 % en 2014 pour les factures 2013 soit 93.000 € HT).

Le montant d'impayés a baissé par rapport à 2020.

L'objectif serait d'arriver à un taux d'impayés de moins de 1 % au 31/12 de l'année en cours pour les factures de l'année précédente.

Au 31/12/2021, le montant total d'impayés budget assainissement de 2009 à 2019 était de 553 000 € HT. Il y a eu beaucoup d'admissions en non valeur en 2020 et 2021, et des procédures de recouvrement avec huissier sont mises en place.

Un audit facturation a eu lieu courant 2016 et s'est poursuivi sur 2017 (rendu du rapport en avril 2017) notamment pour mettre en place une stratégie de diminution du taux des impayés. Un service dédié a été mis en place au 01/01/2018.

Il y a eu 50 298.39 € HT en 2021 (96 454.79 € HT d'admission en non-valeur sur 2020) pour le budget assainissement.

- Primes / subventions perçues pour épuration (Agence de l'Eau Seine-Normandie)

	2020	2021
Prime pour épuration	133.282,25 € HT	140.085,23 € HT
Aide à la qualité d'exploitation	supprimée	supprimée

Tableau 84

La prime AQUEX est supprimée depuis 2017.

8.5 COMPTE ADMINISTRATIF : EAUX PLUVIALES

8.5.1 RECETTES D'EXPLOITATION

En 2021, les recettes de fonctionnement s'élevaient à **39.466,66 € TTC** (+ 432 % / 2020).

		2020	2021	Evolution
042	Opérations d'ordre entre section	-	-	-
70	Produits des services du domaine	7.415,76 € TTC	20.372,96 € TTC	175 %
74	Dotations, subventions, participations	-	19.093,70 € TTC	-
75	Autres produits de gestion courante	-	-	-
76	Produits financiers	-	-	-
77	Produits exceptionnels	-	-	-
013	Atténuation de charges	-	-	-
002	Excédent antérieur reporté	-	-	-
78	Reprise sur amortissements et provisions	-	-	-
	Total	**7.415,76 € TTC**	**39.466,66 € TTC**	**432 %**

Tableau 85 : Recette de fonctionnement

Pour 2021 les recettes d'exploitation liées au pluvial correspondent à la participation de la commune de Rosoy aux travaux de la rue de Vachers, et à la participation du Département au remplacement de la buse passant au niveau de la Béronnelle au niveau du chemin d'exploitation permettant l'accès au poste de refoulement Bérégovoy. Elles ne couvrent pas les dépenses, qui sont couvertes par les autres recettes d'exploitation du budget principal.

La taxe GEMAPI a été instaurée au 01/01/2020. En 2020, le montant appelé a été de 100 040 €, en 2021, il est de 192 623 €.

8.5.2 DEPENSES D'EXPLOITATION

En 2021, les dépenses d'exploitation s'élevaient à 114.591.01 € TTC (- 38.3 % /2020).

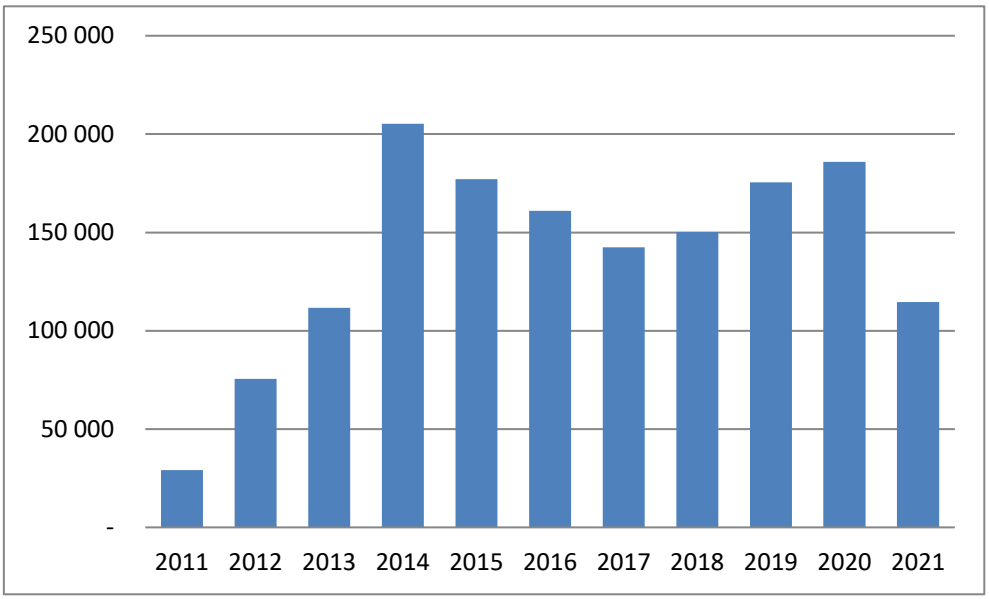

Figure 171 : Evolution des dépenses d'exploitation (€ TTC)

		2020	2021	Evolution
011	Charges à caractère général	56.536,67 € TTC	79.399,83 € TTC	+ 40,44 %
012	Charges de personnel et frais assimilés	97.956,72 € TTC	-	- 100 %
65	Autres charges de gestion courante	31.399,30 € TTC	35.191,18 € TTC	+ 12,08 %
66	Charges financières	-	-	-
67	Charges exceptionnelles	-	-	-
68	Dotations aux provisions pour risques	-	-	-
042	Opérations d'ordre entre section	-	-	-
022	Dépenses imprévues	-	-	-
023	Virement à section d'investissement	-	-	-
014	Atténuations de produits	-	-	-
	Total	**185.892,69 € TTC**	**114.591,01 € TTC**	**- 38,36 %**

Tableau 86 : Dépenses d'exploitation

Le 011 a augmenté de 40,44 % par rapport à 2020 ce qui est lié notamment à des dépenses supplémentaires sur le SIG et une campagne de curage des fossés.

En 2020, des dépenses de charges de personnel en charges réparties avaient été imputées sur le pluvial, habituellement elles sont imputées sur la fonction « Administration Générale ». C'est donc une erreur en 2020.

Le chapitre 65 a augmenté et correspond aux cotisations SAGE et GEMA aux Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche et au Syndicat Mixte Oise Aronde.

8.5.3 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement comptabilisent les dépenses d'équipements.

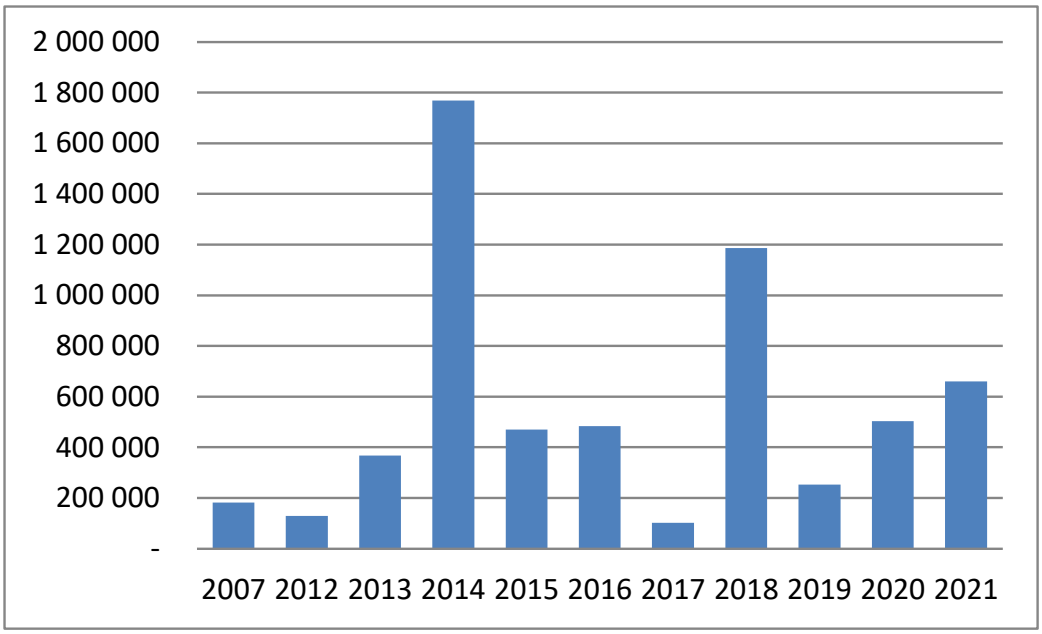

Figure 172 : Evolution des dépenses d'investissement (€ TTC)

Les dépenses d'investissement sont plus élevées qu'en 2020.

En 2014, les travaux avenue Albert 1er à Liancourt ont été réalisés (liés au Schéma Directeur d'Assainissement).

9 INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les indicateurs de performance pour l'assainissement collectif sont présentés en **annexe 5**.

PARTIE III : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1 PREAMBULE

La **loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006** ont pour objectif :

- La préservation de la qualité de l'eau et de la salubrité publique
- L'obligation de réalisation un état des lieux de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif, avant normalement le 31/12/2012.

Le 16 septembre 2014, la CCLVD a donc décidé de créer un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour les quelques habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public.

Ce SPANC représente environ une centaine d'installation soit 1 % des abonnés.

L'objectif principal est de rénover le parc des installations ANC qui sont vieillissantes avec :

- La mise en place d'installations neuves de qualité et conformes à la réglementation (attestation de conformité projet ANC à joindre dans le dossier de PC / PA),
- La réhabilitation prioritaire les installations existantes qui présentent un danger pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution pour l'environnement (travaux de réhabilitation dans les 4 ans suivant le contrôle),
- S'appuyer sur les ventes immobilières pour accélérer le rythme de réhabilitation des installations existantes (travaux de réhabilitation dans l'année après la signature de l'acte de vente).

2 PRESENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

2.1 COLLECTIVITÉ

Communauté de Communes du Liancourtois – La Vallée Dorée
1 rue de Nogent
60 290 LAIGNEVILLE
Tel : 03.44.73.89.10

Figure 173 : Territoire CCLVD

Président : Olivier FERREIRA

Maires sur l'année 2020 :

- BAILLEVAL : Olivier FERREIRA
- CAUFFRY : Claude Persant puis Virginie GARNIER
- LABRUYERE : Jean-François CROISILLE
- LAIGNEVILLE : Christophe DIETRICH
- LIANCOURT : Roger MENN
- MOGNEVILLE : Michel DELAHOCHE
- MONCHY-ST-ELOI : Alain BOUCHER
- RANTIGNY : Dominique DELION
- ROSOY : Gérard LAFITTE
- VERDERONNE : Philippe LEPORI

En octobre 2018, les commissions « eau potable » et « assainissement » ont été fusionnées.

Dans le cadre de la nouvelle mandature 2020 – 2026, la commission eau et assainissement est devenue la commission environnement regroupant l'eau, l'assainissement, les déchets, le Plan Climat Air Energie Territorial, et d'une manière générale la thématique du développement durable.

Membres de la commission Environnement :

- LABRUYERE : M. CROISILLE, Vice-Président
- BAILLEVAL : M. Jean Paul MARAZANOFF
- CAUFFRY : Mme Céline CHARBONNEAU,
- LAIGNEVILLE : M. Gilbert DEGAUCHY, M. Cédric THIVER
- LIANCOURT : Mmes Dorothée PIERARD, Ophélie VAN ELSUWE, M. Thierry BALLINER
- MOGNEVILLE : M. Jean Claude PECKSTADT
- MONCHY-SAINT-ELOI : M. Claude BOURGUIGNON
- RANTIGNY : M. Patrick DAVENNE
- ROSOY : M. Jacky DOUBLET
- VERDERONNE : Mme Delphine COCCIOLO

En 2021, la commission « environnement » s'est réunie **1 fois** pour des thématiques liées à l'assainissement non collectif :

- Le 31/08/2021 : présentation du rapport annuel eau et assainissement 2020.

2.2 ADMINISTRATIONS

Agence de l'Eau Seine Normandie - COMPIEGNE
Mme GOSSELIN
Tel : 03.44.30.50.00

Direction Départementale des Territoires de l'Oise / Service Eau et environnement - BEAUVAIS
M. BATALLER
Tel : 03.44.06.50.58

2.3 NATURE DU SERVICE ASSURÉ PAR LA COLLECTIVITÉ

La CCLVD a pour compétence uniquement **le contrôle des installations d'assainissement non collectif** à savoir :

- La vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages,
- La vérification périodique de leur fonctionnement,
- La vérification de la réalisation périodique des vidanges et dans le cas où la filière en comporte, la vérification périodique des dispositifs de dégraissage.

La CCLVD n'a pas de compétence pour l'entretien de ces ANC ou la réalisation-réhabilitation de ces installations d'ordre privé.

2.4 ORGANIGRAMME

Suite au départ du DGS, la CCLVD a été réorganisée en 5 pôles. De plus au sein du pôle technique, un pôle développement durable et un pôle aménagement du territoire ont été créés.

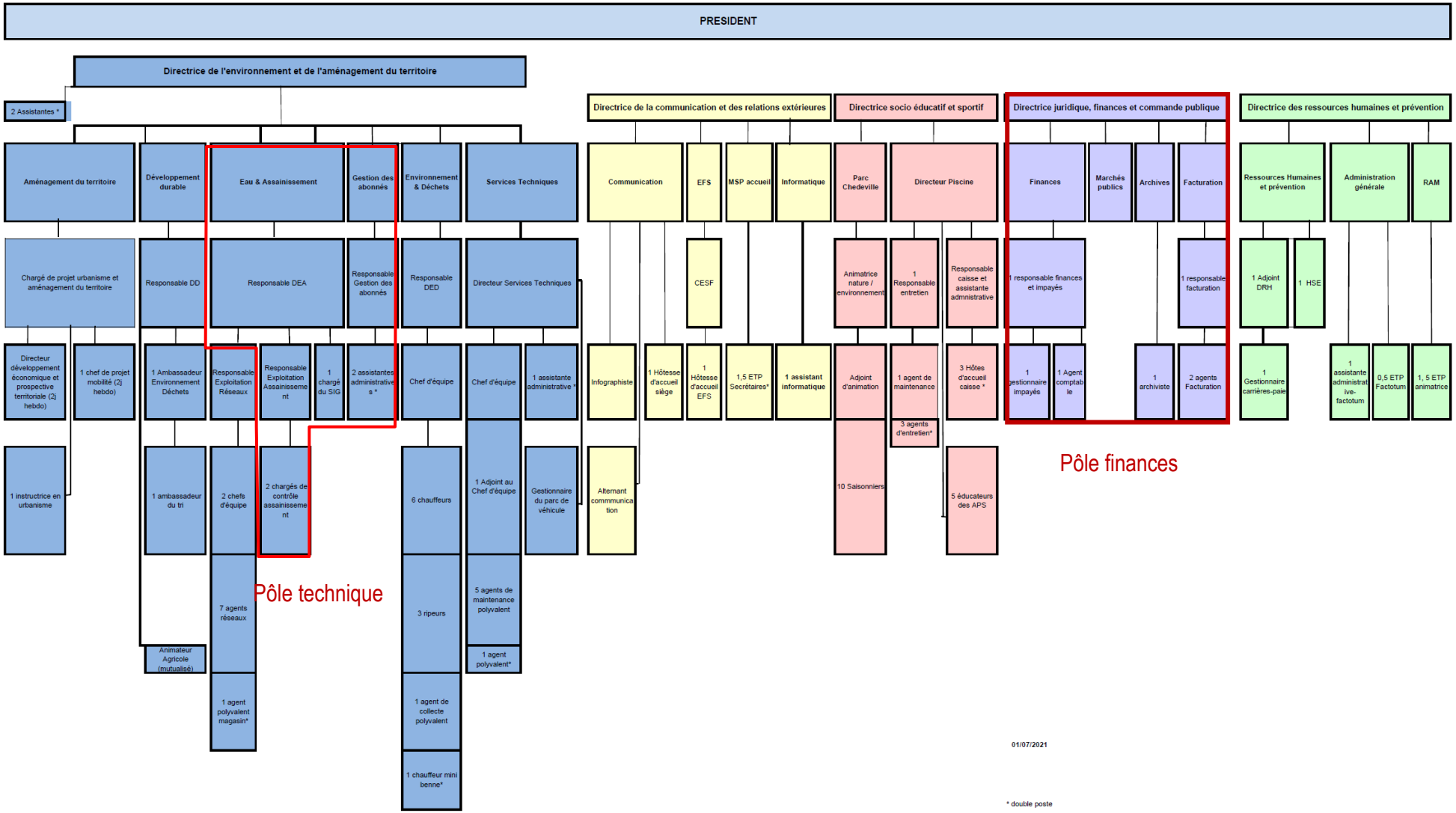

Figure 174 : Organigramme

En 2021, le service assainissement est composé de :

- 0,5 responsable assainissement (ce poste est vacant depuis juillet 2021)
- 2 chargés de contrôle assainissement.

En incluant les services administratifs et supports, le DEA est constitué de **16 personnes en 2021** (hors facturation).

Le service assainissement a été renforcé par le recrutement fin 2018 d'une personne administrative dédiée à l'assainissement (suivi des CCASS et des subventions aux particuliers).

3 INDICATEURS TECHNIQUES DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

3.1 PATRIMOINE DES INSTALLATIONS

3.1.1 RECENSEMENT

	Nombre d'installation	Secteur
Bailleval	10	Rue de l'Hôtel Guehain, allée des Frênes, …
Cauffry	11	Route de Mouy, rue de la Croix de Bois, …
Labruyère	1	Rue Henri Ayrald
Laigneville	20	Rue de Mello, rue Gérard de Nerval, Rue de la République, …
Liancourt	11	Rue Jules Michelet, rue Jean Jaurès…
Mogneville	50	Hameau de l'Ordibée, allée de la Planchette, …
Monchy Saint Eloi	10	Rue Raymond Maillet, rue de l'Avenir, …
Rantigny	8	Allée des Frênes, rue Edouard Vaillant, …
Rosoy	2	Rue du Marais et rue du Prieuré
Verderonne	3	Chemin de la Tour, chemin de catenoy
Total	**126**	**-**

Tableau 87 : Recensement des installations

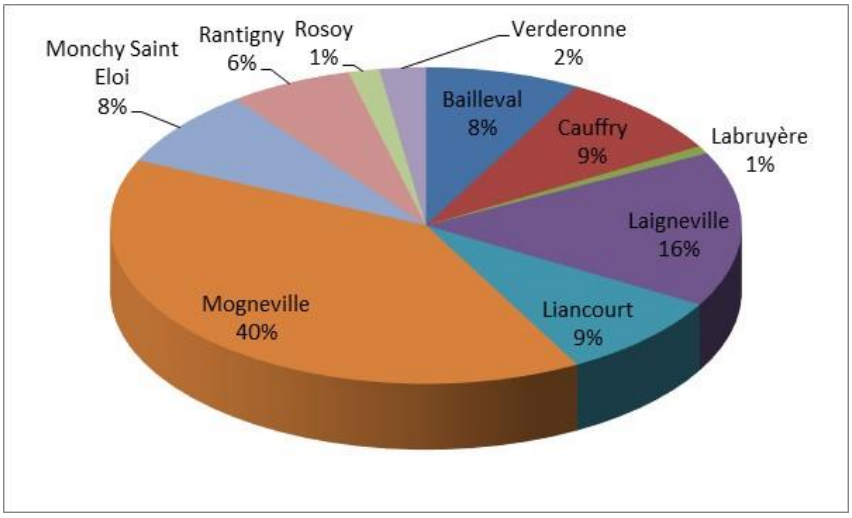

Figure 175 : Répartition des installations sur le territoire CCLVD

En 2022, suite à la révision du zonage d'assainissement (et notamment du zonage définitif en assainissement collectif du hameau de l'Ordibée), le nombre d'installations ANC sera actualisé.

3.1.2 TYPE D'INSTALLATION

Sur le territoire de la CCLVD, on retrouve principalement **des fosses septiques avec bac dégraisseur et puisard** (installations non conformes car incomplètes) ainsi que quelques micro-stations ou fosses toutes eaux suivis d'un épandage.

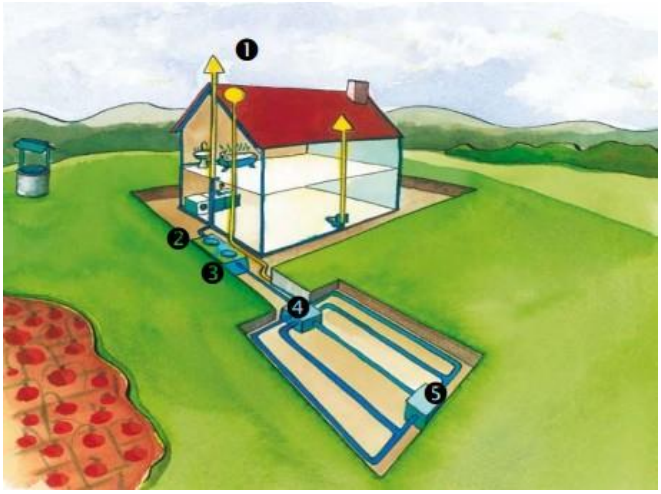

Figure 176 : Exemple d'une installation type ANC

3.2 REVISION PARTIELLE DU ZONAGE

Le zonage d'assainissement a été réalisé en 2005 – 2006. Il a permis de définir les zones en assainissement collectif et en assainissement non collectif sur les 10 communes.

Cependant, pour certaines zones zonées en assainissement collectif, les travaux d'assainissement ne sont pas envisagés à moyen terme par la Communauté de communes. Par ailleurs, les techniques d'assainissement non collectif ou de semi-collectif ont évolué depuis 2006.

En 2017, la CCLVD a donc souhaité **réviser son zonage d'assainissement sur certains secteurs** et revoir éventuellement le zonage initial sur ces secteurs selon les évolutions techniques et règlementaires. Cela permettait également la mise à jour du zonage d'assainissement des eaux pluviales.

Les principaux périmètres réétudiés sont :

- **Secteur de l'Ordibée à Mogneville** zoné en assainissement collectif.
  La révision a étudié différents scénarii dont celui du semi-collectif et a pris en compte les projets de la commune d'Angicourt sur ce secteur.
- **Secteur du stade à Laigneville** zoné en assainissement collectif,
- **Secteur Saint-Gobain à Rantigny** zoné en assainissement collectif mais sans chiffrage de travaux alors qu'il n'y a pas de réseau existant.
- **Habitations ponctuelles** par commune zonées en non collectif donc dépendantes du service d'assainissement non collectif car non raccordables, non identifiées dans le zonage précédent.

De plus, les communes ont parfois révisé leur PLU depuis 2006, la révision du zonage d'assainissement a intégré les nouveaux documents d'urbanisme des communes.

Le bureau d'étude AMODIAG ENVIRONNEMENT a été retenu pour cette mission. En 2017, cette révision des zonages d'assainissement a démarré avec la réalisation notamment de la phase 1 (collecte et recensement des données sur chaque commune) et le démarrage de la phase 2 (proposition des aménagements).

Cette révision s'est poursuivie en 2019 et s'est achevée en 2020 avec l'enquête publique.

Le zonage révisé a été approuvé lors du Conseil communautaire du 22/06/2020.

3.3 CONTRÔLES DE CONFORMITE

	2020						2021					
	Absence de NC NC Délai d'un an si vente	Nombre total d'installations NC*			Nombre total de contrôles	% NC	Absence de NC NC Délai d'un an si vente	Nombre total d'installations NC*			Nombre total de contrôles	% NC
		NC Délai d'un an si vente	NC Délai de 4 ans	NC Mise en demeure				NC Délai d'un an si vente	NC Délai de 4 ans	NC Mise en demeure		
Bailleval	1	-	-	-	**-**	-	1	-	-	-	**1**	-
Cauffry	-	1	-	-	**1**	100 %	-	1	-	-	**1**	100 %
Labruyère	-	-	-	-	**-**	-	-	-	-	-	**-**	-
Laigneville	-	-	-	-	**-**	-	-	-	-	-	**-**	-
Liancourt	-	-	-	-	**-**	-	-	-	-	-	**-**	-
Mogneville	1	-	1	-	**2**	50 %	1	2	-	-	**3**	33 %
Monchy Saint Eloi	-	-	-	-	**-**		-	-	-	-	**-**	
Rantigny	-	-	-	-	**-**	-	-	-	-	-	**-**	-
Rosoy	-	-	-	-	**-**	-	-	-	-	-	**-**	-
Verderonne	-	-	-	-	**-**	-	-	-	1	-	**1**	100 %
Total	**2**	**1**	**1**	**-**	**4**	**50 %**	**2**	**3**	**1**	**-**	**6**	**67 %**

Tableau 88 : Nombre de contrôles ANC réalisés

*NC : non conforme

6 contrôles ont été effectués en 2021 (4 en 2020, 2 en 2019, 3 en 2018, 24 en 2017 et 10 en 2016). **67 % des contrôles se sont avérés non-conformes**.

Par ailleurs, **2 contrôles de conception** ont été réalisés en 2021 sur la commune de Laigneville.

Depuis les années 2012, 79 installations ANC ont été contrôlées (avec une moyenne de 86 % de NC) :

	Conforme	Non-conforme			Nombre total de contrôles	% NC
Bailleval	4	5	0	0	**9**	56 %
Cauffry	0	8	2	2	**12**	100 %
Labruyère	0	0	0	0	**0**	-
Laigneville	1	9	2	3	**15**	93 %
Liancourt	0	8	3	0	**11**	100 %
Mogneville	5	7	0	0	**14**	64 %
Monchy Saint Eloi	1	7	0	0	**8**	88 %
Rantigny	0	4	1	0	**5**	100 %
Rosoy	0	0	0	1	**1**	100 %
Verderonne	0	3	1	0	**4**	100 %
Total	**11**	**51**	**11**	**6**	**79**	**86 %**

Tableau 89 : Nombre total de contrôle des installations ANC depuis 2012

Environ 63 % du parc d'ANC a été contrôlé.

Il est à noter que les installations ANC de l'Ordidée à Mogneville, environ 39 abonnés n'ont pas été sollicités dans le cadre de demande de contrôle ANC. En décomptant ce secteur, le taux de contrôle arrive à 77 %.

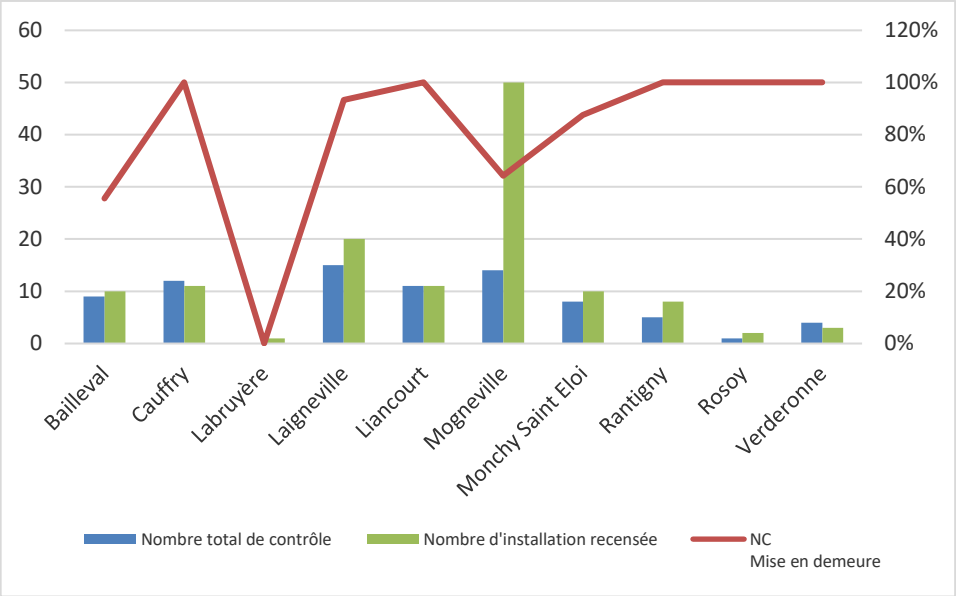

Figure 177 : Répartition par commune des contrôles ANC réalisés depuis 2012

Nota :

Les installations non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement sont intégrées dans la colonne NC du tableau ci-avant (travaux obligatoires dans un délai de 1 an si vente).

Les installations situées en risque avéré pour l'environnement peuvent obtenir des subventions AESN. La Communauté de communes est en train de définir les zones qui pourraient être intégrées dans une zone à risque avéré (a priori que les zones situées dans le périmètre rapproché du champ captant et dans les zones vulnérables du BAC).

Au niveau de l'indicateur règlementaire P301.3, les installations jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement sont incluses dans les installations conformes.

Les conclusions du contrôle peuvent être les suivantes :

	Exemple
Absence de non-conformité	Microstation ou fosse toutes eaux + épandage dont le type et le dimensionnement correspondant aux normes actuelles
Installation non-conforme : travaux obligatoires dans un délai de 1 an si vente	Fosse septique + bac dégraisseur + puisard
Installation non-conforme : travaux obligatoires dans un délai de 4 ans ou de 1 an si vente	Fosse septique + bac dégraisseur + puisard situées dans une zone à enjeux sanitaires
Installation non conforme : mise en demeure de réaliser les travaux dans les meilleurs délais	Absence de dispositif d'assainissement non collectif

Tableau 90 : Illustrations des conclusions de diagnostic ANC

En 2018, le coût de réalisation d'un contrôle ANC (diagnostic de l'installation, conseil en terme d'entretien et de mise en conformité, remise du guide d'entretien ANC avec explications verbales) est de **63,80 € TTC pour l'abonné** (63,80 € TTC en 2017).

En 2018, l'agence de l'eau Seine Normandie subventionne **66 € TTC (66 € TTC en 2017).**

Cette aide s'est soldée en fin d'année 2018.

En 2021, le coût total est de 129,80 € TTC (129,80 € TTC en 2020).

Figure 178 : Guide ANC de la CCLVD

Retours sur ces contrôles :

En majorité, les abonnés sont compréhensifs de l'intérêt de ce contrôle :

- Compréhension de leur installation,
- Sensibilisation sur la nécessité d'entretenir leur installation,
- Information sur les bonnes et mauvaises pratiques,
- Rappel de la réglementation et des obligations (étude de sol dans le cadre de réhabilitation, …).

Les points négatifs soulevés par les abonnés sont :

- Le caractère payant de ce contrôle,
- L'obligation de travaux obligatoires lors de la vente (moins-value sur le prix de la maison)

Pour certaines installations, la mise en conformité est complexe à cause de :

- Manque de place
- La nature de sol
- L'absence d'exutoire

Concernant l'entretien, très peu d'abonnés le réalisent et lorsque celui-ci est fait, il s'agit d'une vidange agricole (moins onéreuse 150 €) par rapport aux entreprises agréées (400 €). La Communauté de communes souhaite lancer un marché afin de faire disposer aux abonnés de prix préférentiels et d'une vidange conforme à la règlementation en vigueur.

Sur 2020, il est envisagé de relancer une campagne de contrôles diagnostics pour les installations non conformes ou incomplètes conformément à notre règlement d'assainissement non collectif.

3.4 ACHATS DES GROS MATERIELS

En 2021, il n'y a pas eu d'acquisition de gros matériels pour ce service.

4 RÉCLAMATIONS CLIENTS

L'arrêté du 02 mai 2007 relatif aux indicateurs de performance des services impose le reporting **des réclamations écrites** de toute nature, à l'exception de celles relatives au prix.

Pour l'année 2021, pour l'assainissement non collectif, il n'y a pas eu de réclamation (0 en 2020).

Le taux de réclamation pour 1000 abonnés en 2021 est de 0 (0 en 2020).

5 BILAN DES ANIMATIONS ASSAINISSEMENT / COMMUNICATION

Il n'y a pas eu de communication spécifique à l'assainissement non collectif en 2020.

6 INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

6.1 PRIX DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Il y a une tarification unique pour tous les abonnés, domestiques ou industriels. Les gros consommateurs d'eau bénéficient d'abattements réglementaires au-delà de 6.000 m³/an pour les redevances Agence de l'Eau.

Pour les abonnés ANC, les éléments constitutifs du prix de l'eau sur l'exercice 2020 sont les suivants :

- l'abonnement eau forfaitaire,
- la redevance eau de la Communauté de communes,
- la redevance Prélèvement de l'Agence de l'Eau,
- La redevance pollution de l'Agence de l'Eau,
- TVA à 5,5 %.

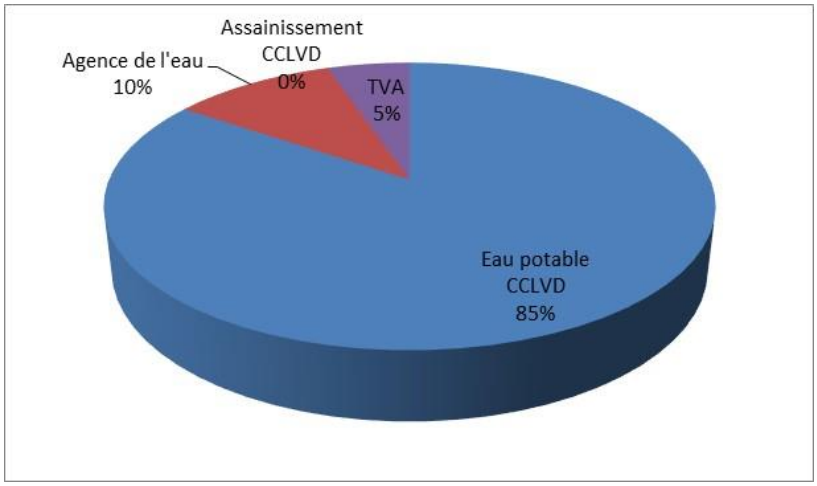

Figure 179 : Répartition du prix de l'eau pour un abonné (abonnement + consommation)

En 2021, le montant pour une facture type d'eau de 120 m³ est de **361,301 € TTC il est identique à 2020** (part eau, avec l'ensemble des taxes Agence de l'Eau et l'abonnement) (354.717 € TTC/m³ en 2019).
Les montants des différents paramètres sont indiqués en **Annexe 2**.
La note d'information de l'Agence de l'Eau relative aux redevances et à leur programme est présentée en **Annexe 3.**
Le prix au m³ de l'eau sur la base **d'une facture d'eau de 120 m³ s'élevait à 3,01 € par m³ TTC en 2021** (abonnement compris) (3,01 € par m³ TTC en 2020).

6.2 COMPTE ADMINISTRATIF

6.2.1 RECETTES D'EXPLOITATION

En 2021, les recettes de fonctionnement hors taxes s'élevaient à 1181,59 € HT (+ 60.04% / 2019).

		2020	2021
042	Opérations d'ordre entre section	-	-
70	Produits des services du domaine	-	443,00
74	Dotations, subventions, participations	-	-
75	Autres produits de gestion courante	-	0,30
76	Produits financiers	-	-
77	Produits exceptionnels	-	-
013	Atténuation de charges	-	-
002	Excédent antérieur reporté	738,29 € HT	738,29 € HT
78	Reprise sur amortissements et provisions	-	-
	Total	**738,29 € HT**	**1181,59 € HT**

Tableau 91 : Recette d'exploitation

Les recettes de fonctionnement correspondent pour 2021 à l'excédent antérieur reporté et à quelques recettes liées aux contrôles.

6.2.2 DEPENSES D'EXPLOITATION

En 2021, les dépenses de fonctionnement hors taxes s'élevaient à 374.10 € HT.

		2020	2021
011	Charges à caractère général	-	285,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	-	-
65	Autres charges de gestion courante	-	89.10
66	Charges financières	-	-
67	Charges exceptionnelles	-	-

		2020	2021
68	Dotations aux provisions pour risques	-	-
042	Opérations d'ordre entre section	-	-
022	Dépenses imprévues	-	-
023	Virement à section d'investissement	-	-
014	Atténuations de produits	-	-
	Total	**0,00 € HT**	**374.10 € HT**

Tableau 92 : Dépense d'exploitation

Il n'y a pas eu très peu de dépenses pour l'année 2021.

Le résultat de l'exercice 2021 est de 69.20 € HT hors excédent antérieur reporté.

6.2.3 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Il n'y a pas eu de dépenses d'investissement sur le budget d'assainissement non collectif.

7 INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les indicateurs de performance pour l'assainissement non collectif sont présentés en **annexe 7**.

ANNEXES

8 ANNEXE 1 : RAPPORT ANNUEL 2021 DE L'ARS

DELEGATION TERRITORIALE
DE L'OISE

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2021

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION :	**LIANCOURT**

ARS Nord-Pas-de-Calais-Picardie – 556 avenue Willy Brandt – 59777 EURALILLE

Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2021

II. Situation administrative des captages

1. RAPPELS REGLEMENTAIRES

La Loi du 16 juillet 1964 a rendu obligatoire l'instauration des périmètres de protection autour des captages d'eau potable. La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a étendu cette exigence aux captages antérieurs à 1964 et dont la protection naturelle est insuffisante.

2. NOTE SPECIFIQUE A L'ATTENTION DU RESPONSABLE DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Il vous appartient de vous assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique (D.U.P.) a été signé par le Préfet et que les documents d'urbanisme (P.L.U., P.O.S.) ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la D.U.P.

DESCRIPTIF du ou des CAPTAGE(S)				SITUATION ADMINISTRATIVE		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Avis Hydrogéologue agréé	Avis C.D.H. ou CODERST	Arrêté D.U.P.
LABRUYERE F1	FORAGE	LABRUYERE	01038X0005			
LABRUYERE F10	FORAGE	LABRUYERE	01038X0279	01/03/2014	20/04/2017	12/05/2017
LABRUYERE F3	FORAGE	LABRUYERE	01038X0006			
LABRUYERE F9	FORAGE	LABRUYERE	01038X0278	01/03/2014	20/04/2017	12/05/2017
LABRUYERE P1	PUITS	LABRUYERE	01038X0007	01/03/2014	20/04/2017	12/05/2017
LABRUYERE P2	PUITS	LABRUYERE	01038X0008	28/10/1980	10/12/1982	05/12/1983
LABRUYERE P2 BIS	PUITS	LABRUYERE	01038X0210	01/03/2014	20/04/2017	12/05/2017

Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2021

DESCRIPTIF du ou des CAPTAGE(S)				SITUATION ADMINISTRATIVE		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Avis Hydrogéologue agréé	Avis C.D.H. ou CODERST	Arrêté D.U.P.
LABRUYERE P3	FORAGE	LABRUYERE	01038X0003	16/02/1981		
LABRUYERE P3 BIS	PUITS	LABRUYERE	01038X0190	16/02/1982		
LABRUYERE P4	PUITS	LABRUYERE	01038X0141	28/10/1980	10/12/1982	05/12/1983
LABRUYERE P5	PUITS	LABRUYERE	01038X0211			
LABRUYERE P6	PUITS	LABRUYERE	01038X0212			
LABRUYERE P7	PUITS	LABRUYERE	01038X0209	01/03/2014	20/04/2017	12/05/2017
RANTIGNY	FORAGE	RANTIGNY	01038X0065	18/08/1980	10/02/1982	23/09/1985

Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2021

III. Evaluation de la conformité réglementaire de la qualité de l'eau

Les données présentées dans les parties III, IV et V du présent rapport sont basées sur les résultats du contrôle sanitaire des eaux réalisé par l'A.R.S. Picardie/DT60

Les paramètres suivants sont pris en compte :

Paramètres bactériologiques

- **CTF** : Coliformes totaux (n/100ml)
- **ECOLI** : Escherichia coli (n/100ml)
- **STRF** : Entérocoques (n/100ml)

Paramètres physico-chimiques

- **CDT25** : Conductivité à 25°C (µS/cm)
- **TURBNFU** : Turbidité (NFU)
- **NO3** : Nitrates (mg/l)
- **TH** : Titre hydrotimétrique (°F) ou dureté
- **FMG** : Fluorures (mg/l)
- **ALTMICR** : Aluminium (µg/l)
- **ATRZ** : Atrazine (µg/l)
- **ADET** : Déséthylatrazine (µg/l)
- **ATRZMET** : Atrazine et ses métabolites (µg/l)
- **DTI** : Dose Totale Indicative calculée (mSv/an) (paramètre radiologique)

Type de l'installation : CAPTAGE
Nom de l'installation : LABRUYERE F10

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
15/03/21	LABRUYERE	FORAGE 10	C	C
15/03/21	LABRUYERE	FORAGE 10	S	C

C = conforme aux limites de qualité réglementaires
N = non conforme aux limites de qualité réglementaires
S = sans objet

	ADET	ATRZ	ATRZMET	ECOLI	FMG	NO3	PESTOT	STRF	TH	TURBNFU
	µg/L	µg/L	µg/L	n/(100mL)	mg/L	mg/L	µg/L	n/(100mL)	°f	NFU
15/03/2021	0,012	<0,005	0,012	0	0,394	28,2	0,409	0	45,8	4,1
15/03/2021	0,010	<0,005					0,373			

Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2021

Type de l'installation : CAPTAGE
Nom de l'installation : LABRUYERE F9

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
15/03/21	LABRUYERE	FORAGE F9	S	C
15/11/21	LABRUYERE	FORAGE F9	C	C

	ADET	ATRZ	ATRZMET	ECOLI	FMG	NO3	PESTOT	STRF	TH	TURBNFU
	µg/L	µg/L	µg/L	n/(100mL)	mg/L	mg/L	µg/L	n/(100mL)	°f	NFU
15/03/2021	<0,005	<0,005					0,069			
15/11/2021	<0,005	<0,005	<0,020	0	0,554	3,4	0,065	0	42,8	6,4

C = conforme aux limites de qualité réglementaires
N = non conforme aux limites de qualité réglementaires
S = sans objet

Type de l'installation : CAPTAGE
Nom de l'installation : LABRUYERE P1

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
15/03/21	LABRUYERE	STATION DE POMPAGE P1	S	C
28/06/21	LABRUYERE	STATION DE POMPAGE P1	C	C

	ADET	ATRZ	ATRZMET	ECOLI	FMG	NO3	PESTOT	STRF	TH	TURBNFU
	µg/L	µg/L	µg/L	n/(100mL)	mg/L	mg/L	µg/L	n/(100mL)	°f	NFU
15/03/2021	<0,005	<0,005					0,511			
28/06/2021	0,009	<0,005	0,009	0	0,457	21,1	0,875	0	42,0	0,42

C = conforme aux limites de qualité réglementaires
N = non conforme aux limites de qualité réglementaires
S = sans objet

Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2021

Type de l'installation : CAPTAGE
Nom de l'installation : LABRUYERE P2 BIS

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
15/03/21	LABRUYERE	STATION DE POMPAGE P2 BIS	S	C
24/08/21	LABRUYERE	STATION DE POMPAGE P2 BIS	C	C

C = conforme aux limites de qualité réglementaires
N = non conforme aux limites de qualité réglementaires
S = sans objet

	ADET	ATRZ	ATRZMET	ECOLI	FMG	NO3	PESTOT	STRF	TH	TURBNFU
	µg/L	µg/L	µg/L	n/(100mL)	mg/L	mg/L	µg/L	n/(100mL)	°f	NFU
15/03/2021	0,015	<0,005					0,563			
24/08/2021	0,017	0,006	0,023	0	0,368	33,5	0,736	0	42,8	<0,30

Type de l'installation : CAPTAGE
Nom de l'installation : LABRUYERE P7

Conformité bactériologique	Conformité chimique
	100,0 %

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
15/03/21	LABRUYERE	STATION DE POMPAGE P7	S	C

C = conforme aux limites de qualité réglementaires
N = non conforme aux limites de qualité réglementaires
S = sans objet

	ADET	ATRZ	PESTOT
	µg/L	µg/L	µg/L
15/03/2021	0,016	<0,005	0,721

Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2021

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION
Nom de l'installation : DEMI-LUNE

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	42,9 %

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
19/01/21	LIANCOURT	STATION DEMI-LUNE	C	C
23/02/21	LIANCOURT	STATION DEMI-LUNE	C	N
15/03/21	LIANCOURT	STATION DEMI-LUNE	C	C
14/04/21	LIANCOURT	STATION DEMI-LUNE	S	N
11/05/21	LIANCOURT	STATION DEMI-LUNE	C	C
28/07/21	LIANCOURT	STATION DEMI-LUNE	C	N
27/10/21	LIANCOURT	STATION DEMI-LUNE	C	N

C = conforme aux limites de qualité réglementaires
N = non conforme aux limites de qualité réglementaires
S = sans objet

	ADET	ALTMICR	ATRZ	ATRZMET	CTF	ECOLI	FMG	NO3	PESTOT	STRF	TH	TURBNFU
	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L	n/(100mL)	n/(100mL)	mg/L	mg/L	µg/L	n/(100mL)	°f	NFU
19/01/2021					0	0		26,8		0	42,0	0,32
23/02/2021	0,013	<10	0,005	0,018	0	0	0,446	24,7	0,350	0	42,0	<0,30
15/03/2021					0	0		25,7		0	42,8	<0,30
14/04/2021	0,010		<0,005						0,349			
11/05/2021					0	0		24,1		0	43,2	<0,30
28/07/2021	0,012	<10	<0,005	0,012	0	0	0,411	22,6	0,473	0	44,4	<0,30
27/10/2021	0,016	<10	<0,005	0,016	0	0	0,397	23,3	0,633	0	41,2	<0,30

Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2021

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : LIANCOURT

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
29/01/21	CAUFFRY	CENTRE VILLAGE	C	C
29/01/21	LIANCOURT	CENTRE VILLE	C	C
29/01/21	RANTIGNY	CENTRE VILLAGE	C	C
10/02/21	LABRUYERE	CENTRE VILLAGE	C	C
10/02/21	VERDERONNE	CENTRE VILLAGE	C	C
12/02/21	LAIGNEVILLE	CENTRE VILLAGE	C	C
09/03/21	RANTIGNY	CENTRE VILLAGE	C	C
31/03/21	LIANCOURT	CENTRE VILLE	C	C
31/03/21	ROSOY	CENTRE VILLAGE	C	C
07/04/21	CAUFFRY	CENTRE VILLAGE	C	C
07/04/21	MOGNEVILLE	CENTRE VILLAGE	C	C
07/04/21	MONCHY-SAINT-ELOI	CENTRE VILLAGE	C	C
07/04/21	MONCHY-SAINT-ELOI	CENTRE VILLAGE	S	C
21/05/21	LAIGNEVILLE	CENTRE VILLAGE	C	C
25/05/21	VERDERONNE	CENTRE VILLAGE	C	C
28/05/21	LABRUYERE	CENTRE VILLAGE	C	C
28/05/21	LIANCOURT	CENTRE VILLE	C	C
02/06/21	MONCHY-SAINT-ELOI	CENTRE VILLAGE	C	C
02/06/21	RANTIGNY	CENTRE VILLAGE	C	C

C = conforme aux limites de qualité réglementaires
N = non conforme aux limites de qualité réglementaires
S = sans objet

ARS Hauts De France – 556 avenue Willy Brandt – 59777 EURALILLE

Conformité / PLV

Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2021

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : LIANCOURT

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
17/06/21	ROSOY	CENTRE VILLAGE	C	C
07/07/21	BAILLEVAL	CENTRE VILLAGE	C	C
07/07/21	LIANCOURT	CENTRE VILLE	C	C
07/07/21	MOGNEVILLE	CENTRE VILLAGE	C	C
11/08/21	LAIGNEVILLE	CENTRE VILLAGE	C	C
11/08/21	LAIGNEVILLE	CENTRE VILLAGE	S	C
11/08/21	VERDERONNE	CENTRE VILLAGE	C	C
02/09/21	CAUFFRY	CENTRE VILLAGE	C	C
02/09/21	LIANCOURT	CENTRE VILLE	C	C
17/09/21	MONCHY-SAINT-ELOI	CENTRE VILLAGE	C	C
14/10/21	BAILLEVAL	CENTRE VILLAGE	C	C
14/10/21	LABRUYERE	CENTRE VILLAGE	C	C
14/10/21	MOGNEVILLE	CENTRE VILLAGE	C	C
14/10/21	VERDERONNE	CENTRE VILLAGE	C	C
02/11/21	LIANCOURT	CENTRE VILLE	C	C
10/11/21	LAIGNEVILLE	CENTRE VILLAGE	C	C
18/11/21	RANTIGNY	CENTRE VILLAGE	S	C
09/12/21	MONCHY-SAINT-ELOI	CENTRE VILLAGE	C	C
15/12/21	BAILLEVAL	CENTRE VILLAGE	C	C

CTF	ECOLI	NO3	PCLAT	PH	STRF	TURBNFU
n/(100mL)	n/(100mL)	mg/L	µg/L	unité pH	n/(100mL)	NFU

ARS Hauts De France – 556 avenue Willy Brandt – 59777 EURALILLE

Conformité / PLV

Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2021

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : LIANCOURT

29/01/2021	0	0				0	<0,30
29/01/2021	0	0				0	<0,30
29/01/2021	0	0				0	<0,30
10/02/2021	0	0				0	<0,30
10/02/2021	0	0				0	0,39
12/02/2021	0	0				0	<0,30
09/03/2021	0	0				0	<0,30
31/03/2021	0	0				0	<0,30
31/03/2021	0	0				0	<0,30
07/04/2021	0	0				0	<0,30
07/04/2021	0	0				0	<0,30
07/04/2021	0	0				0	<0,30
07/04/2021			24,5		7,7		
21/05/2021	0	0				0	<0,30
25/05/2021	0	0				0	<0,30
28/05/2021	0	0				0	<0,30
28/05/2021	0	0				0	<0,30
02/06/2021	0	0				0	<0,30
02/06/2021	0	0		<1		0	<0,30
17/06/2021	0	0				0	<0,30
07/07/2021	0	0				0	<0,30
07/07/2021	0	0				0	0,47
07/07/2021	0	0				0	<0,30
11/08/2021	0	0				0	<0,30
11/08/2021	0	0				0	<0,30
11/08/2021			23,2		7,3		
02/09/2021	0	0				0	<0,30
02/09/2021	0	0				0	<0,30

ARS Hauts De France – 556 avenue Willy Brandt – 59777 EURALILLE

Conformité / PLV

Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2021

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : LIANCOURT

17/09/2021	0	0				0	<0,30
14/10/2021	0	0				0	<0,30
14/10/2021	0	0				0	<0,30
14/10/2021	0	0				0	<0,30
14/10/2021	0	0				0	<0,30
02/11/2021	0	0				0	<0,30
10/11/2021	0	0				0	<0,30
18/11/2021			24,4		7,3		
09/12/2021	0	0				0	<0,30
15/12/2021	0	0				0	<0,30

Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2021

IV. Valeurs minimales, moyennes et maximales des principaux paramètres mesurés dans l'eau

REMARQUES: ***1) les valeurs inférieures au seuil de détection de l'analyse sont exprimées sous la forme 0,00.***
2) les exigences de qualité réglementaires figurent dans les quatre dernières colonnes des tableaux ci-après (cf. partie V pour obtenir des informations sur les exigences de qualité réglementaires).

TTP DEMI-LUNE

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	0,00	0,00	0,00	3		200,00		
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00	6		0,10		
AMPA	µg/L	0,00	0,00	0,00	3				0,10
ANTHRAQUINONE (PESTICIDE)	µg/L	0,00	0,00	0,00	4				0,10
ATRAZINE	µg/L	0,00	0,00	0,01	4				0,10
ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	0,01	0,01	0,02	4				0,10
ATRAZINE ET SES MÉTABOLITES	µg/L	0,01	0,02	0,02	3				0,50
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML	n/(100mL)	0,00	0,00	0,00	6		0,00		
BENTAZONE	µg/L	0,00	0,00	0,00	4				0,10
BROMATES	µg/L	0,00	0,00	0,00	3				10,00
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	***2,22***	***2,32***	***2,46***	6		***2,00***		
CHLORIDAZONE	µg/L	0,00	0,00	0,00	4				0,10
CHLORIDAZONE DESPHÉNYL	µg/L	**0,17**	**0,29**	**0,47**	4				**0,10**
CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPH	µg/L	**0,13**	**0,13**	**0,14**	4				**0,10**
CHLORURE DE VINYL MONOMÈR	µg/L	0,00	0,00	0,00	3				0,50
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0	0	6				0
ESA METOLACHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00	3				0,10
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0	0	0	6				0
FLUORURES MG/L	mg/L	0,40	0,42	0,45	3				1,50
GLYPHOSATE	µg/L	0,00	0,00	0,00	3				0,10
MANGANÈSE TOTAL	µg/L	2,30	2,50	2,60	3		50,00		

Statistiques / INS

Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2021

IV. Valeurs minimales, moyennes et maximales des principaux paramètres mesurés dans l'eau

REMARQUES: ***1) les valeurs inférieures au seuil de détection de l'analyse sont exprimées sous la forme 0,00.***
2) les exigences de qualité réglementaires figurent dans les quatre dernières colonnes des tableaux ci-après (cf. partie V pour obtenir des informations sur les exigences de qualité réglementaires).

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
NITRATES (EN NO3)	mg/L	22,60	24,53	26,80	6				50,00
NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00	6				0,50
N,N-DIMETHYLSULFAMIDE	µg/L	0,00	0,00	0,00	3				0,10
OXADIXYL	µg/L	0,00	0,00	0,01	4				0,10
SULFATES	mg/L	80,80	88,28	93,60	6		250,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	µg/L	0,00	0,00	0,00	3				10,00
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHL	µg/L	0,00	0,00	0,00	3				10,00
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	41,20	42,60	44,40	6				
TOTAL DES PESTICIDES ANALYS	µg/L	0,35	0,45	**0,63**	4				**0,50**
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE	NFU	0,00	0,05	0,32	6		2,00		

Statistiques / INS

Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2021

IV. Valeurs minimales, moyennes et maximales des principaux paramètres mesurés dans l'eau

REMARQUES: ***1) les valeurs inférieures au seuil de détection de l'analyse sont exprimées sous la forme 0,00.***
2) les exigences de qualité réglementaires figurent dans les quatre dernières colonnes des tableaux ci-après (cf. partie V pour obtenir des informations sur les exigences de qualité réglementaires).

UDI LIANCOURT

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00	35		0,10		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML	n/(100mL)	0,00	0,00	0,00	35		0,00		
CHLORURE DE VINYL MONOMÈR	µg/L	0,00	0,00	0,00	3				0,50
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0	0	35				0
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0	0	0	35				0
NITRATES (EN NO3)	mg/L	23,20	24,03	24,50	3				50,00
NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00	3				0,50
PH	unité pH	7,30	7,43	7,70	3	6,50	9,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE	NFU	0,00	0,02	0,47	35		2,00		

Statistiques / INS

Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2021

V. Bilan des dépassements des exigences de qualité réglementaires

Ce bilan porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux. Les résultats d'analyses sont comparés aux exigences de qualité réglementaires.

REMARQUES:

1. Les exigences de qualité sont fixées par l'arrêté ministériel du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine.
2. Les exigences de qualité sont composées de limites de qualité (pour les paramètres ayant une incidence sanitaire) et de références de qualité (pour les paramètres sans risque sanitaire mais pouvant être à l'origine de désagréments pour les consommateurs).
3. Les exigences de qualité portent sur des paramètres bactériologiques et des paramètres physico-chimiques.
4. Selon les paramètres, il peut exister des valeurs minimales et/ou maximales pour les exigences de qualité réglementaires.
5. Les exigences de qualité peuvent être différentes selon le type d'eau (eau brute au niveau du captage/eau produite ou eau distribuée).

Date Prélèvement	Paramètre	Unité	Valeur mesurée	Limites de qualité min.	Limites de qualité max.
Nombre de dépassements :	*0*				

Date Prélèvement	Paramètre	Unité	Valeur mesurée	Références de qualité min.	Références de qualité max.
Nombre de dépassements :					

Résultats hors Exigences

la Vallée dorée

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

Qualité de l'eau du robinet

Note d'information

Les pouvoirs publics travaillent en continu avec les gestionnaires de la distribution et du traitement de l'eau à l'amélioration de la qualité de l'eau du robinet et à la diminution progressive et durable de toutes les substances qui pourraient l'altérer. Pour contribuer à cette amélioration, de nouvelles molécules sont contrôlées dans l'eau de consommation, parmi lesquelles la chloridazone desphényl et la chloridazone méthyl desphényl.

L'alimentation des abonnés de vos communes est assurée par les captages de Labruyère. Les dernières valeurs mesurées pour les deux métabolites concernés sont 0,17 µg/l de chloridazone desphényl et 0,139 µg/l de chloridazone méthyl desphényl.

L'objectif de qualité fixé par la réglementation est d'atteindre des valeurs inférieures à 0,1 µg/l. Il ne s'agit pas **d'une norme sanitaire : la finalité est d'arriver au plus bas niveau de concentration possible dans l'eau.**

Pour atteindre cet objectif de qualité, gestionnaires de la distribution et du traitement de l'eau, avec l'appui des pouvoirs publics travaillent actuellement localement à l'identification des causes de la présence de ces molécules et aux solutions possibles pour les éliminer. Par ailleurs, à titre préventif, une surveillance renforcée de ces 2 molécules est mise en place par l'ARS Hauts-de-France, afin de suivre l'évolution de la situation.

Aucune mesure de restriction d'eau ne s'applique et vous pouvez donc continuer à consommer l'eau du robinet pour l'ensemble de vos usages, notamment alimentaires.

(2)

Des réponses à vos questions

Chloridazone desphényl et chloridazone méthyl desphényl, de quoi parle-t-on ?

La chloridazone desphényl et la chloridazone méthyl desphényl sont des métabolites issus de la dégradation d'un pesticide appelé chloridazone, utilisé jusqu'à fin 2020, principalement dans le cadre d'activités agricoles.

Comment surveille-t-on les pesticides et métabolites dans l'eau ?

L'eau du robinet fait l'objet d'un suivi sanitaire régulier, destiné à en garantir sa sécurité sanitaire pour la population. Ce suivi sanitaire comprend à la fois :

- la surveillance exercée par la personne responsable de la production et / ou de la distribution de l'eau (la commune ou le syndicat d'alimentation en eau potable, ainsi que son éventuel délégataire de service) ;

- le contrôle sanitaire mis en œuvre par les Agences régionales de santé (ARS), en application de la réglementation, et en toute indépendance vis-à-vis des distributeurs d'eau.

La qualité de l'eau du robinet est évaluée par rapport à des exigences réglementaires fixées par l'Union européenne et le ministère chargé de la Santé, pour une soixantaine de paramètres bactériologiques et physico-chimiques ou familles de paramètres (pesticides, par exemple). En France, ce programme de contrôle se traduit, chaque année, par la réalisation de plus de 310 000 prélèvements et le recueil de plus de 17 millions de résultats analytiques.

Les pouvoirs publics travaillent en continu avec les gestionnaires de la distribution et du traitement de l'eau à l'amélioration de la surveillance de l'eau du robinet, avec, par exemple, l'intégration en 2021 de 8 nouveaux métabolites non recherchés jusqu'alors en Hauts de France. L'objectif : renforcer, encore et toujours les connaissances permettant de garantir la qualité et la sécurité de l'eau que nous consommons.

Y-a-t-il un risque pour ma santé ou celle de mes proches ?

La réglementation actuelle fixe un objectif de qualité à 0,1 µg/l pour chaque molécule de pesticide ou de métabolite. Cette valeur a pour seul objectif de réduire la présence de ces composés au plus bas niveau de concentration dans l'eau. ; elle n'a pas de signification sanitaire qui supposerait un quelconque risque pour la santé.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) (agence française d'expertise placée sous la tutelle des ministères chargés de la Santé, de

l'Agriculture, de l'Environnement, du Travail et de la Consommation) a identifié par précaution ces deux molécules comme devant faire l'objet d'une attention particulière sans toutefois fixer de valeur sanitaire, en l'absence de connaissances suffisamment robustes. Selon les données disponibles, leur présence dans l'eau à des niveaux très faibles n'entraîne pas de risque pour la santé. A ce jour, l'ANSES n'a par ailleurs pas identifié de métabolites de pesticides pour lesquelles une population spécifique devrait faire l'objet de préconisations différentes. Les recommandations valent donc pour l'ensemble de la population.

Si la situation de dépassement ne présente pas de risque sanitaire, comme c'est le cas pour ces deux molécules, des actions sont en revanche mises en place pour réduire la présence des métabolites dans l'eau. L'ARS Hauts-de-France a ainsi mis en place un programme de surveillance renforcée, avec contrôle tous les 3 mois des unités de distribution d'eau concernés, pour suivre l'évolution de la situation. Par ailleurs, les pouvoirs publics et les gestionnaires de la distribution et du traitement de l'eau travaillent tout au long de l'année à la mise en œuvre de plans d'action de protection de la ressource en eau, comprenant notamment une réduction à la source des pollutions diffuses.

Comment m'informer sur la qualité de l'eau ?

Les données sur la qualité de l'eau du robinet sont publiques. Elles sont disponibles :

- sur le site internet du ministère chargé de la Santé www.eaupotable.sante.gouv.fr, résultats commune par commune ou données disponibles pour l'ensemble des installations;
- sur le site internet du ministère chargé de l'Environnement www.ades.eaudefrance.fr, résultats concernant la qualité de la ressource en eau.
- en mairie, où sont affichés les derniers résultats d'analyse de l'eau du robinet, transmis par l'ARS ;
- auprès du responsable de la distribution d'eau ;
- avec la facture d'eau, à laquelle est jointe annuellement une note de synthèse élaborée par l'ARS sur la qualité de l'eau, pour les abonnés au service des eaux ;

En l'absence de consignes particulières du responsable de la distribution, du maire ou de l'ARS (ou éventuellement du médecin pour les nourrissons), l'eau du robinet peut être consommée.
Des informations générales sur la qualité de l'eau du robinet sont également disponibles sur les sites internet du ministère chargé de la Santé et des ARS.

9 ANNEXE 2 : FACTURE POUR UNE CONSOMMATION DE REFERENCE FIXEE PAR L'INSEE A 120 M3/AN

	Unité	2020	2021	Evolution
Eau potable				
CCLVD				
Abonnement	€ HT/an	23,181	23,181	0 %
Consommation	€ HT/m³	2,351	2,351	0 %
Organismes publics Agence de l'eau				
Cv pollution	€ HT/m³	0,220	0,220	0 %
Redevance prélèvement	€ HT/m³	0,0897	0,090	0 %
Modernisation des réseaux de collecte	€ HT/m³	0,185	0,185	0 %
Collecte et traitement des eaux usées				
CCLVD				
Abonnement	€ HT/an	10,930	10,930	0 %
Taxe assainissement	€ HT/m³	2,0449	2,0449	0 %
TOTAL HORS ABONNEMENT				
Total	**€ HT/m³**	**4,891**	**4,891**	**0 %**
Facture annuelle HT pour 120 m³	**€ HT/an**	**620,983**	**620,983**	**0 %**
Facture annuelle TTC pour 120 m³	**€ TTC/an**	**667,687**	**667,687**	**0 %**

Prix du service eau et assainissement pour un ménage consommant 120 m³/an (y compris prime fixe pour un compteur simple)

	Unité	2020	2021	Evolution
Prix TTC pour 120 m³	€ TTC/an	5,56	5,56	0 %
Dont				
Part CCLVD fixe (abonnement eau)	€ HT/m³	0,193	0,193	0 %
Part CCLVD fixe (abonnement assainissement)	€ HT/m³	0,091	0,091	0 %
Part CCLVD (consommation)	€ HT/m³	2,351	2,351	0 %
Part Agence de l'eau	€ HT/m³	0,49	0,49	0 %
Part assainissement CCLVD	€ HT/m³	2,0449	2,0449	0 %
TVA	€ /m³	0,389	0,389	0 %

10 ANNEXE 3 : NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SUR LES REDEVANCES & LE PROGRAMME D'ACTIONS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE eau SEINE NORMANDIE

Édition 2022
CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau vous informe

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau en Seine-Normandie est de 4,19 euros TTC par m³ en 2021.

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :
www.services.eaufrance.fr

Source: www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4

Source : Agence de l'eau Seine-Normandie
Étude sur le prix de l'eau - 2021

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité ou la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'assainissement et d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

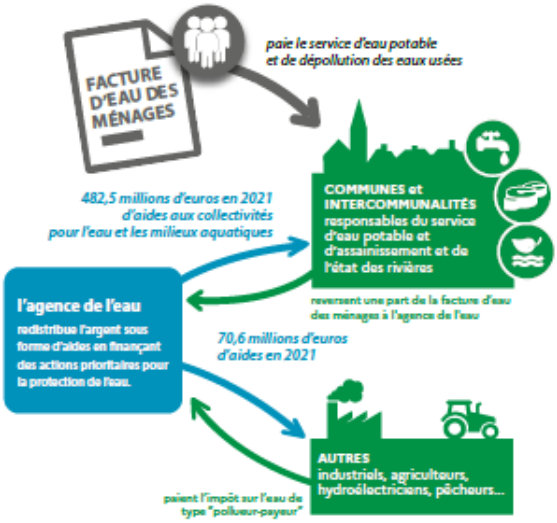

Les montants d'aide indiqués sont hors Plan de Relance, plan financé par les crédits de l'État (63,9 millions d'euros) et non par les redevances de l'agence de l'eau.

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS - des réponses à vos questions :** https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions

Ed. avril 2022

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 693 millions d'euros dont plus de 589 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)*

- **0,11 €** de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés
- **2,80 €** de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés
- **77,60 €** de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)
- **7,51 €** de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits
- **100 € de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2021**
- **0,13 €** de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les pêcheurs
- **2,72 €** de redevance cynégétique payés par les chasseurs
- **0,84 €** de redevance de prélèvement payé par les irrigants
- **0,81 €** de redevance de prélèvement payés par les activités économiques
- **7,48 €** de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions ou avances remboursables) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021)*

- **4,90 €** pour la dépollution industrielle
- **63,80 €** aux collectivités pour l'épuration et la gestion des eaux de pluie
- **7,70 €** pour lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages
- **100 € d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2021**
- **9,90 €** aux collectivités pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable
- **2,20 €** pour la gestion quantitative et les économies d'eau
- **7,80 €** principalement aux collectivités pour la préservation de la qualité et la richesse des milieux aquatiques
- **3,80 €** pour l'animation de la politique de l'eau, la sensibilisation aux enjeux de l'eau et la solidarité internationale

* Source : agence de l'eau Seine-Normandie.

ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2021

L'année 2021 est la troisième année du programme d'intervention "Eau & Climat" 2019-2024 de l'agence de l'eau Seine-Normandie. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...

NOMBRE DE BARRAGES OU SEUILS DES RIVIÈRES RENDUS FRANCHISSABLES POUR LES POISSONS ET LE TRANSFERT DES SÉDIMENTS
165

POURCENTAGE DES ACTIONS FINANCÉES CONSACRÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
55 %

NOMBRE DE CAPTAGES PRIORITAIRES AIDÉS
355

MONTANT (EN MILLIONS D'€) DES AIDES APPORTÉES AUX AGRICULTEURS (MAEC, BIO, PSE)*
22,8

NOMBRE DE KM DE COURS D'EAU RESTAURÉS
401

NOMBRE D'HECTARES DE ZONES HUMIDES ENTRETENUS, RESTAURÉS OU ACQUIS
7 096

NOMBRE DE STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES AIDÉES QUI RÉPONDENT AUX OBJECTIFS DU SDAGE
54

MASSE EN KG DE SUBSTANCES DANGEREUSES ÉLIMINÉE PAR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES
414

* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

DES AIDES RENFORCÉES POUR MIEUX GÉRER LES EAUX PLUVIALES

Dès janvier 2022, les modifications apportées au programme « Eau & Climat » de l'agence de l'eau visent notamment à accélérer la gestion des eaux de pluie par les collectivités.

Un objectif est d'augmenter les surfaces non imperméabilisées : parkings végétalisés, revêtements poreux, espaces verts en creux, noues, jardins de pluie, toitures végétalisées... Il s'agit donc de redonner de la « perméabilité » aux surfaces partout où cela est possible.

En effet, favoriser l'infiltration des eaux de pluie, en pleine terre si possible, là où elles tombent, apporte de nombreux avantages à la collectivité : moindre risque de ruissellement et d'inondation, rafraîchissement des villes, réduction de la pollution de l'eau par lessivage des sols, création d'espaces favorables à la biodiversité.

Les aides de l'agence de l'eau, jusqu'à 80 % du montant retenu des travaux, sont attribuées par m^2 à aménager.

LES COLLECTIVITES, ACTRICES MAJEURES DE LA POLITIQUE DE L'EAU

De l'occupation du territoire à la gestion des infrastructures au quotidien, le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2022-2027 (SDAGE) fixe un cap pour une meilleure gestion de l'eau et pour des territoires plus résilients, en recommandant des outils ou des bonnes pratiques à mobiliser, notamment :

- végétaliser la ville ;
- mieux protéger les captages destinés à l'eau potable ;
- protéger ou restaurer les milieux humides et le lit majeur des cours d'eau pour une meilleure résilience locale face au changement climatique ;
- sur le littoral, gérer la bande côtière en s'appuyant sur les services rendus par les espaces naturels pour absorber la montée de la mer.

VOS INTERLOCUTEURS

SIÈGE

51, rue Salvador Allende
92027 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 20 16 00
seinenormandie.communication@aesn.fr

DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.

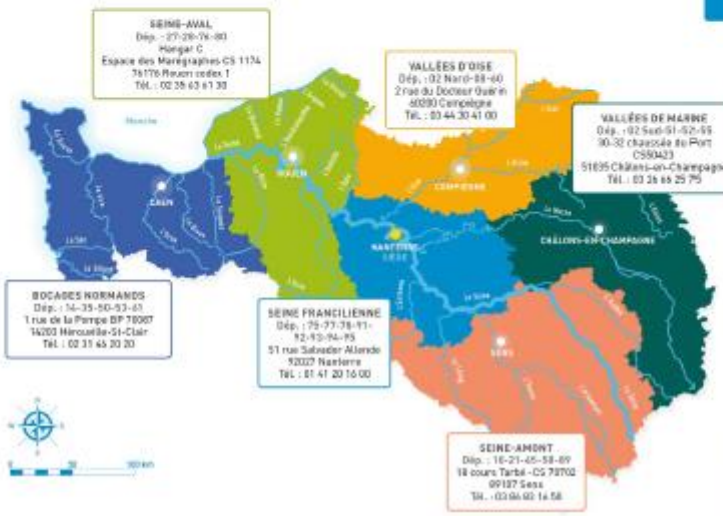

L'agence de l'eau Seine-Normandie du Morvan à la Normandie

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands. Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants.
L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières.
5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

ENSEMBLE DONNONS VIE À L'EAU
Agence de l'eau

RESTONS CONNECTÉS SUR
eau-seine-normandie.fr
@seine_normandie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE eau seine NORMANDIE

Réalisation : AELB/AESN • avril 2022 • Imprimé sur papier PEFC™
Illustrations : agence de l'eau Rhin-Meuse - istockphoto

11 ANNEXE 4 : INDICATEURS DE PERFORMANCE : EAU POTABLE

Indicateur				Valeur 2011	Valeur 2012	Valeur 2013	Valeur 2014	Valeur 2015	Valeur 2016	Valeur 2017	Valeur 2018	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021
Code	Intitulé	Définition	Unité											
Indicateurs descriptifs des services														
D.101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers	habitants	23 202	23 202	23 676	23 781	23 773	23 817	23 895	23 934	23 981	23 981	**24 168**
D.102.0	Prix TTC du service au m^3 pour 120 m^3	Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120 m^3 Remarque : il s'agit ici du prix du service *Eau et Assainissement* pour un ménage consommant 120 m^3/an, toutes taxes comprises.	€ / m^3	4,680	4,900	4,97	5,43	5,54	5,56	5,56	5,56	5,56	5,56	**5,56**
D.151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel	heures, jours…	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
Indicateurs de performance														
P.101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	- Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m^3/j : pourcentage de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques (réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire ou par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue tout ou en partie au Contrôle Sanitaire) jugés conformes selon la réglementation en vigueur ; - Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m^3/j : nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes.	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	**100**
P.102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	- Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m^3/j : pourcentage de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques (réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire ou par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue tout ou en partie au Contrôle Sanitaire) jugés conformes selon la réglementation en vigueur ; - Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m^3/j : nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes.	%	100	100	100	97,4	100	100	100	100	100	100	**100**
P.103.2b	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eau potable. Cette nouvelle définition s'applique à compter de l'exercice 2013. Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise à jour des plan des réseaux (Partie A - 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (Partie B - 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (Partie C - 75 points).	sans unité valeur de 0 à 120	10	25	71	71	71	75	75	75	87	87	**87**
P.104.3	Rendement du réseau de distribution	Il s'agit du ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.	%	69,2	74	76	80,6	80,8	82,8	77,8	84,1	80,7	79,4	**79**
P.105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	Il s'agit du ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte	m^3/km/jour	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*

P.106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	Il s'agit du ratio entre le volume de perte, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte	m^3/km/jour	8,4	6,67	6,3	4,85	4,6	4,14	5,59	3,73	4,52	5,09	**5,11**
P.107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte	%	*	*	*	*	*	*	0,96	0,71	0,814	1,014	**0,856**
P.108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée	%	40	40	40	40	40	40	62	62	80	80	**80**
P.109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé	€/m^3	0	0,17	0,043	0,031	0,047	0,000	0,000	0,019	0,038	0,092	**0,182**
P.151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	- Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés - Une coupure d'eau est une interruption totale de la fourniture de l'eau à un ou plusieurs abonné(s) (les incidents de pression ou de qualité de l'eau ne constituent donc pas une coupure d'eau s'ils n'entraînent pas l'interruption totale de la fourniture)	nombre / milliers d'abonnés	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
P.152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle	%	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
P.153.2	Durée de l'extinction de la dette de la collectivité	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service	années	NC	41	20	7	6	4	4	7	4	6	**9**
P.154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1	%	13,62%	6,27%	4,28%	3,59%	5,44%	5,85%	8,00%	7,00%	7,41%	5,67%	**5,35%**
P.155.1	Taux de réclamation	- Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service - Le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000	nombre / milliers d'abonnés	18	15,5	12,3	12,3	16,06	12,77	23,65	14,42	13,75	8,27	**12,73**

12 ANNEXE 5 : INDICATEURS DE PERFORMANCE : ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Indicateur				Valeur 2011	Valeur 2012	Valeur 2013	Valeur 2014	Valeur 2015	Valeur 2016	Valeur 2017	Valeur 2018	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021
Code	Intitulé	Définition	Unité											
Indicateurs descriptifs des services														
D.201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée	habitants desservis	*	*	*	23 232	23 533	23 559	23 637	23 679	23 696	23 696	**23 883**
D.202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du code de la santé publique	nombre	2	2	2	2	2	2	5	5	5	5	**5**
D.203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Il s'agit des boues issues des stations d'épuration et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boue de la station ne sont pas prises en compte	Tonnes de matières sèches (TMS)	304,5	348,4	373,7	356	406	347	346	370	350	351	**484**
D.204.0	Prix TTC du service au m^3 pour 120 m^3	Prix du service de l'assainissement collectif, toutes taxes comprises pour 120m^3 Remarque : il s'agit ici du prix du service *Eau et Assainissement* pour un ménage consommant 120m^3/an, toutes taxes comprises.	€ / m^3	4,680	4,9	4,97	5,43	5,54	5,56	5,56	5,56	5,56	5,56	**5,56**
Indicateurs de performance														
P.201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif	%	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
P.202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Indice de 0 à 100 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau de collecte des eaux usées. De 0 à 60, les informations visées sont relatives à la connaissance du réseau (inventaire), de 70 à 100, elles sont relatives à la gestion du réseau	valeur de 0 à 100	10	30	71	71	71	71	71	71	25	25	**25**
P.206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	- Pourcentage des boues évacuées par les stations d'épuration selon une filière conforme à la réglementation. Les sous-produits et les boues de curage ne sont pas pris en compte dans cet indicateur. - Une filière est dite 'conforme' si elle remplit les 2 conditions suivantes : le transport des boues est effectué conformément à le réglementation en vigueur, la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	**100**
P.207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Abandons de créances annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé	€/m^3	0	0,073	0,068	0,016	0,025	0,000	0,000	0,014	0,024	0,108	**0,051**
P.251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Ce nombre de demandes d'indemnisations est divisé par le nombre d'habitants desservis.	Nombre par milliers d'habitants desservis	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*

P.252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100km de réseau	- On appelle point noir tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins 2 interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit sa nature (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement...) et le type d'intervention requis (curage, lavage, mise en sécurité...). Les interventions sur la partie publique des branchements ainsi que les interventions dans les parties privatives des usagers dues à un défaut situé sur le réseau public (et seulement dans ce cas là) sont à prendre en compte. - L'indicateur indique le nombre de points noirs pour 100 km de réseau de collecte des eaux usées hors branchements	Nombre par centaines de km	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
P.253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Quotient linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de collecte hors branchements	%	*	*	*	*	*	*	*	*	0,402	0,37	**0,37**
P.254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Pourcentage des bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	**100**
P.255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de connaissance des rejets au milieu naturel en relation avec l'application de l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées	valeur de 0 à 120	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	**20**
P.256.2	Durée de l'extinction de la dette de la collectivité	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'assainissement collectif si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service	années	14	10	14	12	15	9	8	19	10	39	**13**
P.257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1	%	14%	6%	5%	4%	7%	7,7%	9%	2%	9,59%	10,02%	**6,70%**
P.258.1	Taux de réclamations	- Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service - Le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1000	Nombre par milliers d'abonnés	12,99	10,39	12,2	16,7	14,9	11,5	8,4	5,9	3,3	1,5	**1,1**

13 ANNEXE 6 : FACTURE TYPE ANC POUR UNE CONSOMMATION DE REFERENCE FIXEE A 120 M³/AN

	Unité	2020	2021	Evolution
Eau potable				
CCLVD				
Abonnement	€ HT/an	23,181	23,181	0 %
Consommation	€ HT/m³	2,351	2,351	0 %
Organismes publics Agence de l'eau				
Cv pollution	€ HT/m³	0,220	0,220	0 %
Redevance prélèvement	€ HT/m³	0,0897	0,0897	0 %
Modernisation des réseaux de collecte	€ HT/m³	-	-	-
Collecte et traitement des eaux usées				
CCLVD				
Abonnement	€ HT/an	-	-	-
Taxe assainissement	€ HT/m³	-	-	-
TOTAL HORS ABONNEMENT				
Total	**€ HT/m³**	**2,661**	**2,661**	**+ 0 %**
Facture annuelle HT pour 120 m³	**€ HT/an**	**342,465**	**342,465**	**+ 0 %**
Facture annuelle TTC pour 120 m³	**€ TTC/an**	**361,301**	**361,301**	**+ 0 %**

Prix du service eau et assainissement pour un ménage consommant 120 m³/an (y compris prime fixe pour un compteur simple)

	Unité	2020	2021	Evolution
Prix TTC pour 120 m³	€ TTC/an	3,01	3,01	0 %
Dont				
Part CCLVD fixe (abonnement eau)	€ HT/m³	0,193	0,193	0 %
Part CCLVD fixe (abonnement assainissement)	€ HT/m³	-	-	-
Part CCLVD (consommation)	€ HT/m³	2,351	2,351	0 %
Part Agence de l'eau	€ HT/m³	0,31	0,31	0 %
Part assainissement CCLVD	€ HT/m³	-	-	-
TVA	€ /m³	0,157	0,157	0 %

14 ANNEXE 7 : INDICATEURS DE PERFORMANCE : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Indicateur				Valeur 2015	Valeur 2016	Valeur 2017	Valeur 2018	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021
Code	Intitulé	Définition	Unité							
Indicateurs descriptifs des services										
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif	Le nombre d'habitants desservis correspond à la population ayant accès au Service Public d'Assainissement non Collectif, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.	habitants	240	258	255	285	285	285	**285**
D302.0	Indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif	Cet indicateur, sur une échelle de 0 à 100, renseigne sur les prestations obligatoires fournies par la collectivité dans le cadre du service public d'assainissement non collectif (SPANC). Au delà de 100, sur une échelle allant jusqu'à 140, il évalue l'étendue des services complémentaires et facultatifs proposés par le SPANC.	Valeur de 0 à 140	100	100	100	100	100	100	**100**
Indicateurs de performance										
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	Cet indicateur évalue le pourcentage d'installations d'assainissement non collectif conformes, après contrôle, à la réglementation sur l'ensemble des installations contrôlées depuis la création du service. Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité + nombre d'installations jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement) / Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service x 100	%	96,30	94,59	77,05	75,00	78,08	77,92	**78,48**

15 ANNEXE 8 : RAPPORT D'ACTIVITES ANIMATION BASSIN D'ALIMENTATION DE CAPTAGE 2021

RAPPORT D'ACTIVITE 2021

-

ANIMATION AGRICOLE POUR LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

-

BASSINS D'ALIMENTATION DES CAPTAGES DE LABRUYERE/SACY-LE-GRAND, ESTREES-SAINT-DENIS, GRANDFRESNOY ET LONGUEIL-SAINTE-MARIE

Contact : Marie GILLET, anim.agri@mailo.com, 06.25.50.80.57

1. Contexte territorial de l'animation

Une protection de la ressource en eau portée par la Communauté de communes du Liancourtois « la Vallée dorée » (CCLVD) et la commune de Sacy-le-Grand, à l'échelle du bassin d'alimentation des captages (BAC) de Labruyère/Sacy-le-Grand et du bassin versant du marais de Sacy

Disposant de la compétence d'approvisionnement en eau potable (AEP), la CCLVD alimente en eau l'ensemble des communes de son territoire et s'occupe donc des différentes étapes qui vont du captage à la distribution. L'eau qu'elle puise au niveau du champ captant de Labruyère, est conforme aux différentes normes de qualité hormis pour le fer pour lequel une déferrisation est effectuée.

Dans un souci de maintien de cette qualité par des mesures préventives, la CCLVD s'est lancée fin mars 2009 dans l'étude de son bassin d'alimentation de captages (BAC). La commune de Sacy-le-Grand et son captage se trouvant englobés dans le BAC, la commune a donc décidé de participer à l'animation. L'étude a été finalisée en 2013, avec un premier plan d'action mis en œuvre à partir de 2014. C'est dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan d'actions que la CCLVD et la commune de Sacy-le-Grand ont signé un contrat d'animation avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie et ainsi recruté une animatrice.

De plus, les captages concernés puisent à proximité du marais de Sacy-le-Grand, site naturel d'intérêt majeur pour la préservation de la biodiversité et la gestion de l'eau, à la fois Natura 2000 et site RAMSAR. Par conséquent, l'animation agricole sur le bassin versant du marais de Sacy se fait en partenariat entre l'animatrice BAC et la chargée de mission marais de Sacy rattachée au Syndicat mixte Oise-Aronde (SMOA).

Une volonté de protection de la ressource partagée par la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées

Concernée également, la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées a pris la compétence pour la protection de la ressource en eau au 1er janvier 2020, et la compétence AEP au 1er janvier 2021. Trois bassins d'alimentation de captages ont été définis : Estrées-Saint-Denis, Grandfresnoy et Longueil-Sainte-Marie. En 2019, l'Agence de l'Eau Seine Normandie est entrée dans son 11ème programme, qui encourage une animation mutualisée sur plusieurs BAC et plus axé sur le volet agricole. Ainsi, étant donné la contiguïté géographique de leurs BAC, la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées, la Communauté de Communes du Liancourtois « la Vallée Dorée » et la commune de Sacy-le-Grand ont signé une convention pour porter une animation agricole mutualisée sur leurs 4 BAC.

Un réseau de territoires à enjeu pour la préservation de l'eau

Le territoire se situe à proximité immédiate des BAC de Baugy et des Hospices, dont l'animation est portée par l'Agglomération de la Région de Compiègne. De plus, des liens existent entre animateurs et animatrices sur d'autres secteurs de l'Oise, notamment le BAC d'Auger-Saint-Vincent dans la vallée de l'Automne et le BAC de Méru. Ces liens plus ou moins formels permettent un échange d'expérience et d'information qui bénéficient à tous.

Du fait de la localisation du BAC de Sacy-Labruyère sur plusieurs EPCI, l'animatrice est également en contact avec la Communauté de communes du Clermontois.

2. Bilan de l'animation sur le BAC SL

a. Réalisation de l'étude SensiBio

Une étude de sensibilité à la conversion à l'agriculture biologique, dite étude « SensiBio », a été conduite par Bio en Hauts-de-France avec la participation de l'animatrice BAC (prise de contact avec les exploitants par courrier, prise de RDV, présence lors des entretiens). Une première série d'entretien a été conduite à l'hiver 2020-2021.

Au-delà des données collectées pour l'étude SensiBio (permettant de déterminer les freins et les leviers au développement de l'agriculture biologique), les rencontres avec les agriculteurs ont aussi été l'occasion d'échanger autour de nombreux sujets et de mieux connaître les exploitations du territoire. C'est en grande partie ces échanges riches qui ont conduit la CCLVD à lancer une démarche de dialogue territorial (cf. b).

A l'hiver 2021-2022, une deuxième série entretiens a été menée en faisant le lien avec la démarche de dialogue territorial, et le périmètre géographique des exploitations concernées a été étendu (du seul bassin d'alimentation des captages de Sacy-Labruyère à toute la CCLVD).

Ainsi, la restitution de l'étude Sensibio a été retardée afin de pouvoir s'intégrer dans cette démarche plus large visant à produire un plan d'action partagé sur le BAC de Sacy-Labruyère et la CCLVD.

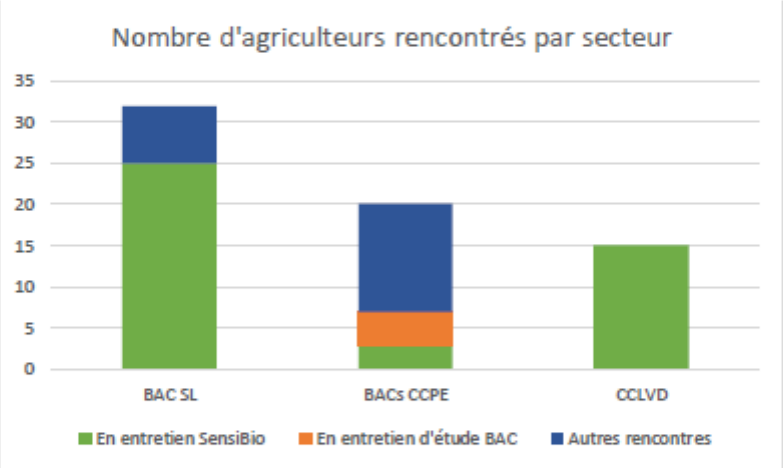

Sur le BAC de Sacy-Labruyère, les entretiens SensiBio ont été l'occasion pour l'animatrice de rencontrer les agriculteurs et de relancer une dynamique sur ce territoire animé depuis déjà plusieurs années.

Sur les BAC de la CCPE, des rencontres ont pu se faire assez facilement sans le « prétexte » de l'étude SensiBio, néanmoins celle-ci permettra de rencontrer d'autres exploitants (une vingtaine d'entretiens est prévue).

Enfin sur la CCLVD, les entretiens étaient à la fois l'occasion de mener l'étude mais aussi de faire le lien avec la démarche de dialogue territorial enclenchée à l'été 2021.

b. Mise en place d'une démarche de dialogue territorial

Afin de remobiliser les acteurs de l'eau et de l'agriculture autour d'un plan d'action partagés, une démarche de dialogue territorial a été mise en place sur le territoire du BAC de Sacy-Labruyère et de la CCLVD. L'objectif du dialogue est ainsi formulé : préserver l'eau tout en développant les capacités

d'adaptation de l'agriculture. Le livrable attendu est un plan d'action partagé en réponse à cet objectif, assorti de qui fait quoi.

Pour mettre en place cette démarche, l'animatrice a été formée dans le cadre d'un projet porté par la FNAB et l'école du dialogue territorial, comprenant 28h de formation (réparties sur 5 jours) et un accompagnement par les formateurs pour la mise en place concrète des méthodes vues en formation.

Le déroulé de la démarche a été le suivant :

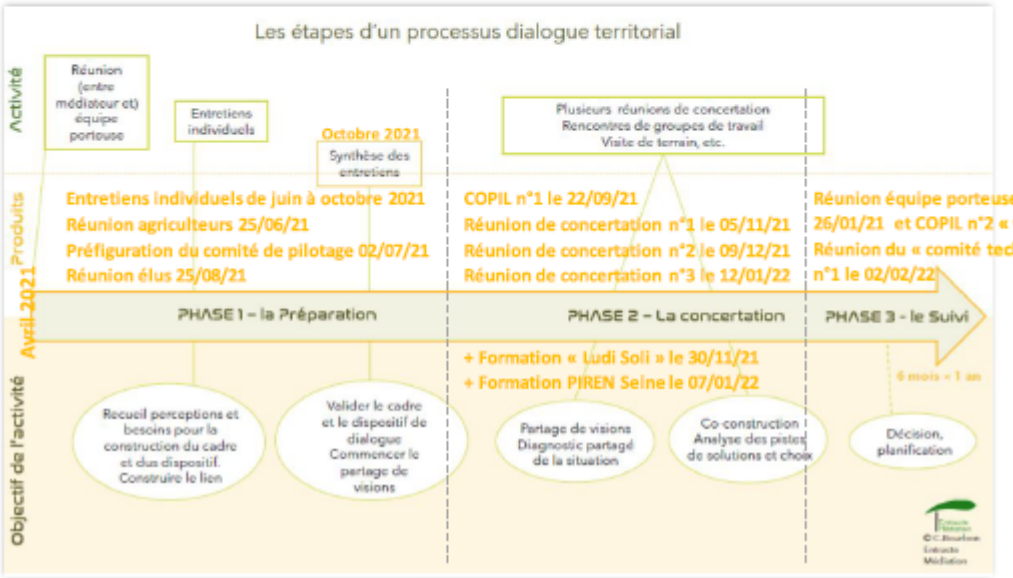

Début 2022, plusieurs membres du groupe de concertation ont souhaité poursuivre le travail collectif afin d'aboutir à un plan d'action complet. Un « comité technique » a ainsi été créé dans la continuité du groupe de concertation.

La démarche de dialogue territorial, bien que n'ayant pas encore abouti à son livrable final, a déjà produit de nombreux effets positifs : une meilleure compréhension et interconnaissance des acteurs de l'eau et de l'agriculture au niveau local, et une volonté de travailler en commun.

Le comité de pilotage est l'instance décisionnaire de la démarche. Il est constitué de M. Davenne, Mme Defoly, M. Ferreira, M. Jamin, M. Lambert, Mme Perras-Jupin, et M. Robert.

c. Poursuite et approfondissement du contrat azote

Le contrat azote est un outil visant à réduire le risque de lixiviation des nitrates sous les champs en hiver. Depuis 2019, 7 agriculteurs étaient engagés pour un total de 17 parcelles suivies. En 2021-2022, 8 nouveaux agriculteurs sont suivis, portant le nombre de parcelles suivies à 42.
Pour la première année en 2021, des pesées de couverts ont été réalisées par l'animatrice afin d'estimer, grâce à la méthode MERCI, la quantité d'azote absorbé par les couverts d'interculture. Une restitution en a été faite aux agriculteurs via :

- Un tour de plaine des couverts organisé le 17/11/21 (cf. CR du tour de plaine en annexe a))
- Des RDV individuels réalisés en mairie de Sacy-le-Grand le 10/01/22.

Les résultats de la campagne de prélèvement des reliquats début drainage (RDD) 2021 sont présentés ci-dessous tels qu'ils ont été présentés individuellement aux agriculteurs, anonymisés et regroupés par

précédent cultural. Les numéros en axe des abscisses sont des numéros de parcelles. Le RDD seuil a été calculé pour la BAC de Sacy-Labruyère grâce à la méthode de Burns.

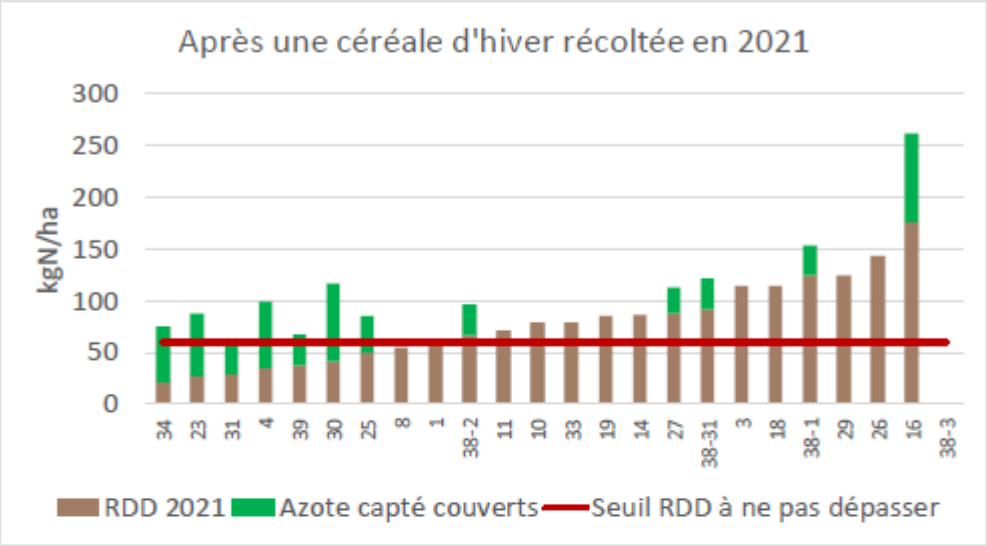

9 parcelles sur 23 après céréale d'hiver (soit à peine 40%) présentent un RDD inférieur au RDD seuil. L'écart à la valeur seuil est faible pour 8 d'entre elles ; et assez important voire très important pour 6 parcelles.

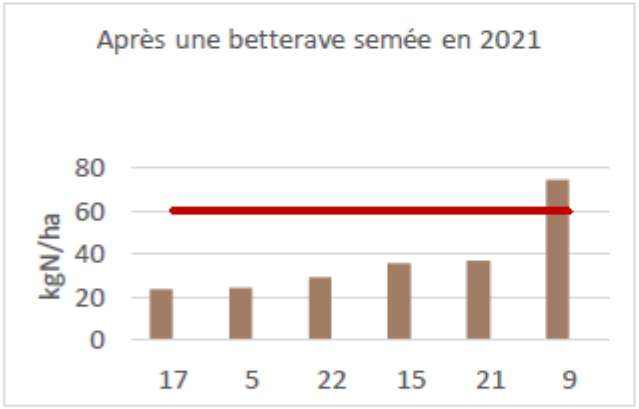

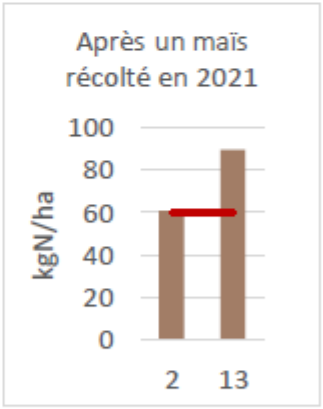

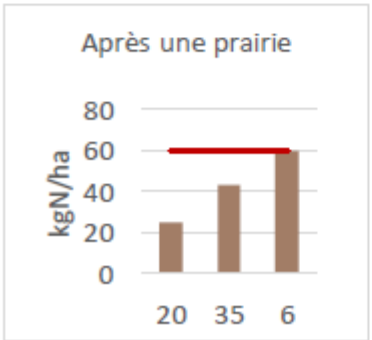

Après une betterave, le reliquat d'azote dans le sol est maîtrisé pour 5 parcelles sur 6. Après un maïs, les résultats sont plus élevés même s'il n'y avait que 2 parcelles concernées.

Sur prairie permanente, le RDD est systématiquement sous le seuil pour les 3 parcelles suivies, avec néanmoins une parcelle qui est pile à 60kgN/ha, reliquat qui semble important pour une prairie.

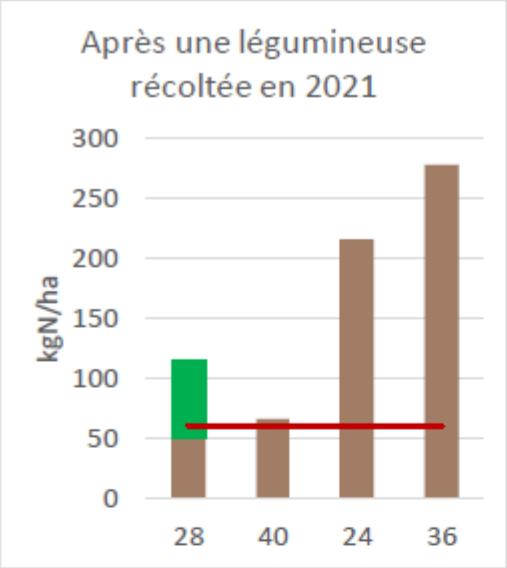

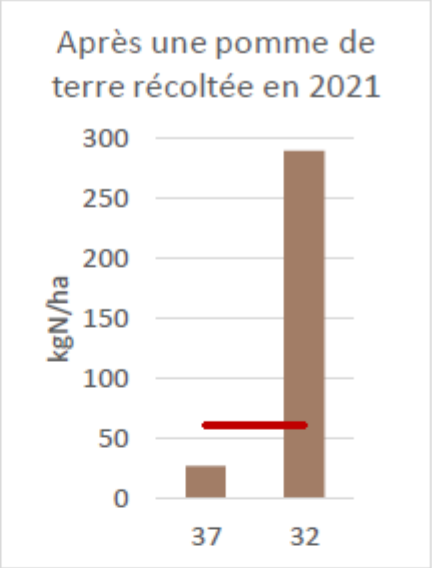

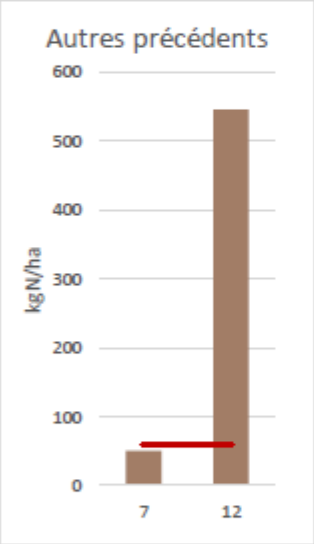

Les précédents légumineuses et pomme de terre sont reconnus comme précédents « à risque » vis-à-vis des pertes de nitrates en période hivernale. Les parcelles suivies sur le BAC de Sacy-Labruyère permettent néanmoins de montrer qu'il est possible de maîtriser ce risque (50% des parcelles sont proches ou sous le seuil de 60kgN/ha).

En revanche les parcelles non maîtrisées présentent des valeurs de RDD très élevés. Il y a un fort enjeu en termes de maîtrise de l'azote avant l'hiver sur ces parcelles.

NB : La parcelle n°12 présente une valeur aberrante. Les échanges avec l'exploitant ont permis de s'en assurer.

Ces données, ainsi présentées aux agriculteurs lors de rendez-vous individuels de 30 minutes, permettent d'enclencher une discussion sur les pratiques qu'ils ont mises en place ou qu'ils pourraient mettre en place l'an prochain pour réduire leur valeur de RDD. L'objectif n'est pas d'être systématiquement sous le seuil de 60kgN/ha, mais de l'être en moyenne à l'échelle de la rotation.

Une réunion collective aura lieu probablement en juin pour faire le bilan de l'année (avec la quantité d'azote réellement lixiviée selon la pluviométrie de l'hiver 2021-2022) et permettre la discussion autour des pratiques qui fonctionnent pour avoir un RDD faible et donc une faible production de nitrates sous les champs.

d. Contribution aux journées « eau et climat » du SMBVB et de la Chambre d'agriculture

L'animatrice a participé à 2 journées « eau et climat » :

- Le 28/06/21 organisée par le Syndicat mixte du bassin versant de la Brèche, à destination des élus ; elle a co-animé avec Charlotte DEFOLY l'atelier « Ludi Soli » sur le fonctionnement d'un sol, pour faciliter la compréhension de la visite de ferme prévue juste après.
- Le 02/11/21 organisée par la Chambre d'agriculture de l'Oise, à destination des élus agriculteurs ; elle a présenté avec Charlotte DEFOLY la démarche BAC et ses intérêts.

Atelier animé lors de la journée « Transition agricole » organisée par le SMBVB le 28/06/21

e. Bilan des indicateurs sur le BAC de Sacy-Labruyère

Les indicateurs de suivi sont renseignés directement dans le tableau en annexe b).

3. Bilan de l'animation sur les BAC de la Plaine d'Estrées

a. Animation de la réflexion des élus dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Au sein de la communauté de communes de la Plaine d'Estrées (CCPE), l'une des premières étapes pour l'animatrice, arrivée sur un poste nouvellement créé, a été de sensibiliser les élus et de les faire monter en compétence sur la démarche BAC et sur l'agriculture et l'alimentation durable en général. Le 18 mai 2021, les élus devaient valider en conseil communautaire la contribution de la CCPE au CRTE porté à échelle du pays compiégnois. Etant donné le caractère rural du territoire de la CCPE, il était pertinent que cette contribution soit bien fournie sur le plan agricole. Dans le cadre de la commission « agriculture, alimentation, déchets » de la CCPE, le programme de travail a donc été le suivant :

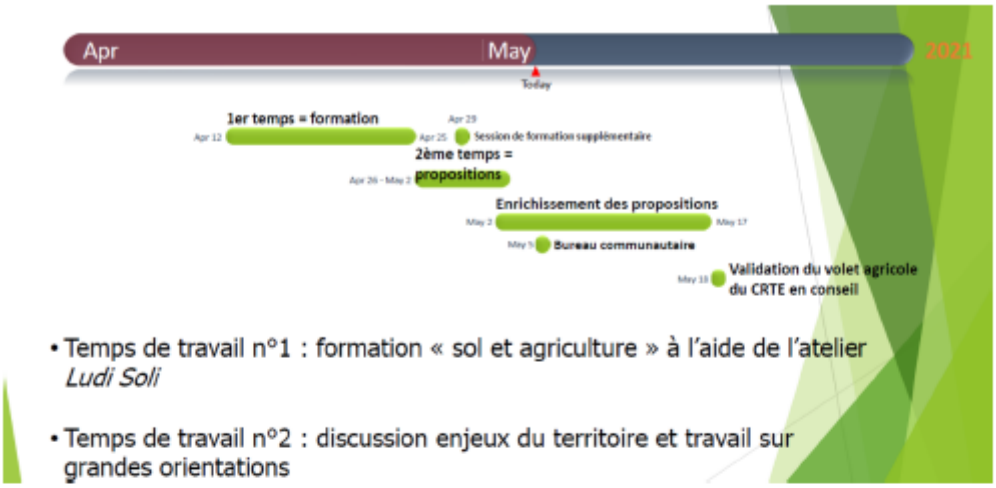

Après plusieurs enrichissements et compléments, les grandes orientations de la CCPE en matière d'agriculture ont été précisées et priorisées (voir l'extrait du CR de la réunion du 29/06/21 ci-après).

Tour de table : il en ressort que tous les axes identifiés sont importants, étant tous liés les uns aux autres. Certains sont néanmoins placés comme prioritaires (cf. axes soulignés ci-dessous) :

1. Développer la vente en circuits courts et combiner l'alimentation locale avec des pratiques agricoles respectueuses du vivant
   - 1.1. Accompagner les porteurs de projets de vente directe
   - 1.2. Approvisionner la restauration (notamment collective) en produits locaux durables
   - 1.3. Améliorer la transparence et la communication sur les modes de production et l'origine des produits
   - 1.4. Accompagner la diversification locale des cultures qui permettent de diminuer les importations
2. Mettre en place un véritable dialogue autour de l'agriculture
   - 2.1. Améliorer la communication entre agriculteurs et habitants et promouvoir des relations apaisées
   - 2.2. Multiplier les lieux de rencontre et de partage pour améliorer le vivre ensemble
   - 2.3. Systématiser la participation des divers acteurs et valoriser la complémentarité des points de vue
   - 2.4. Porter une politique qui s'adresse à la diversité des agriculteurs et des agricultures
3. Améliorer la qualité, l'attractivité et la stabilité de l'agriculture et des industries qui en dépendent
   - 3.1. Accompagner l'évolution des pratiques allant à la fois dans le sens d'une réduction de l'usage d'intrants et du maintien voire de la création d'emplois
   - 3.2. Soutenir les agriculteurs dans leurs projets de diversification (y compris non alimentaire), ou de nouvelles cultures
   - 3.3. Accompagner les projets d'installation, notamment des jeunes agriculteurs, et aider à l'intégration
   - 3.4. Réfléchir à l'opportunité de développer des débouchés non alimentaires
   - 3.5. Préserver le foncier agricole de l'urbanisation, notamment les terres à fort potentiel agronomique
   - 3.6. Poursuivre le travail collectif sur l'adaptation au changement climatique, notamment par rapport à l'eau
4. Préserver des paysages agréables, supports de bien-être et de santé à long terme
   - 4.1. Reconnaître à l'agriculture sa responsabilité en termes d'évolution du paysage et de la biodiversité
   - 4.2. Protéger la ressource en eau (qualitatif et quantitatif)
   - 4.3. Accroître la diversité du paysage pour développer les services rendus gratuitement par les écosystèmes
   - 4.4. Lutter contre les incendies (feux de récoltes)
   - 4.5. Mettre en place un dialogue sur le développement des infrastructures d'énergie renouvelable

Ce document est une feuille de route complémentaire à la fiche de poste de l'animatrice et aux plans d'actions des BAC, pour travailler avec le soutien des élus sur les sujets qui les mobilisent le plus.

b. Constitution d'un groupe d'agriculteurs sur le chanvre

Lors de la réunion de présentation de la démarche BAC qui s'est tenue le 24/02/21 à Canly à destination des agriculteurs des BAC de la CCPE, un intérêt pour la mise en place de cultures à bas niveau d'intrant avait été perçu, et notamment pour la culture de chanvre. Des échanges ont donc eu lieu en mars 2021 entre l'animatrice de la CCPE et l'animatrice du BAC d'Auger-Saint-Vincent rattachée au Syndicat d'aménagement et de gestion des eaux de la basse Automne (SAGEBA), cette dernière ayant déjà travaillé sur le sujet avec les membres du GIEE Is'eau qu'elle co-anime avec Peri-G.

Le groupe d'agriculteurs de la CCPE a donc pu profiter du travail et des recherches menées dans le cadre du GIEE Is'eau. Une journée de terrain a ensuite été co-organisée entre les 2 animatrices le 26/05/21, dont le programme était le suivant :

- 8h30 - 12h30 à Planète chanvre (Bellevue, D402, 77120 Aulnoy) et aux alentours, avec les membres du GIEE Is'eau : rencontre du président et du responsable commercial de Planète Chanvre, tour de plaine (deux agriculteurs en conventionnel et un en bio), explication du partenariat avec les charpentiers et visite de l'unité de préfabrication du béton de chanvre
- 14h15 - 15h : Rencontre du directeur de Gâtichanvre (45 Rue de l'Essonne, 91720 Prunay-sur-Essonne)
- 15h15 - 16h45 : Rencontre avec le PNR du Gâtinais et la Chambre d'agriculture :
  - l'accompagnement de la filière chanvre par le Parc, présenté par M. Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, président du Parc
  - l'accompagnement technique de la culture du chanvre par la Chambre d'agriculture d'Ile-de-France, présenté par Rémi Baudouin.

Suite à cette visite de terrain, le collectif sur la CCPE s'est réuni le 25/06/21 pour faire le point. A ce jour, les agriculteurs du GIEE Is'eau ont planté 40 ha environ et ceux de la CCPE sont toujours intéressés mais s'orienteraient plus vers la constitution d'une filière locale type http://www.chanvre-mellois.com/ que vers un partenariat avec Planète Chanvre, même si ce dernier n'est pas exclu.

c. Démarrage d'un réseau de suivi des reliquats azotés début drainage

Les agriculteurs présents le 24/02/21 à Canly s'étant montrés intéressés par le suivi des reliquats azotés début drainage, et la teneur en nitrates étant une problématique pour les captages d'Estrées-Saint-Denis et de Longueil-Sainte-Marie, l'animatrice a proposé aux agriculteurs des BAC de la CCPE de suivre leurs reliquats azotés début drainage, à partir de ce qui avait été fait sur le BAC de Sacy-Labruyère, et du guide publié par l'INRAE et l'OFB (disponible ici https://www6.versailles-grignon.inrae.fr/agronomie/Productions/Outils-et-modeles/guide-gestion-dynamique-AAC). Pour cette première année de « test », les prélèvements ont été financés intégralement par la CCPE.

Pour la campagne 2021, 11 agriculteurs étaient engagés dans ce réseau de suivi pour un total de 30 parcelles. Comme sur le BAC de Sacy-Labruyère, des pesées de couverts ont été réalisées à la période de prélèvement des reliquats. Un tour de plaine a été organisé (cf. CR en annexe a)) et les résultats ont été présentés en rendez-vous individuels de 30 minutes le 14/01/22 en mairie d'Arsy.

Les résultats obtenus sont présentés ci-après.

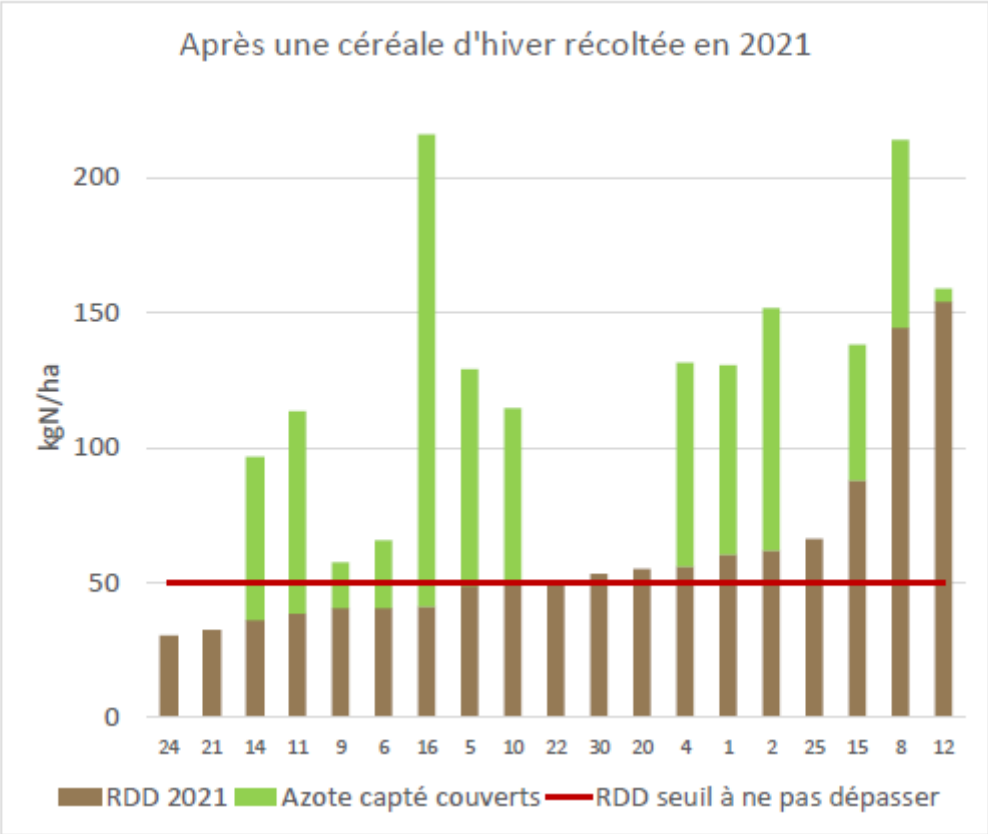

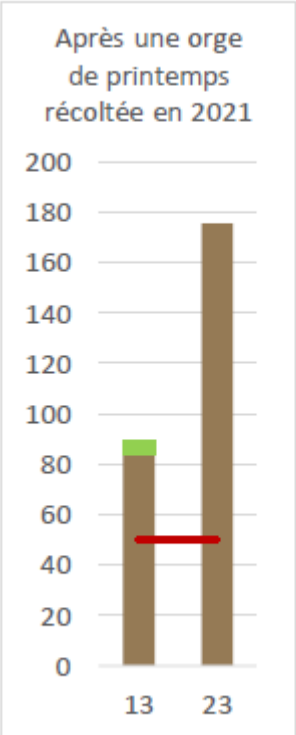

Après céréale d'hiver, 10 parcelles sur 19 (soit plus de 50%) présentent un RDD inférieur au RDD seuil de 50kgN/ha (calculé pour le BAC d'Estrées-Saint-Denis). 6 parcelles présentent un RDD légèrement supérieur au seuil, et seules 3 sont fortement supérieures.

Après cultures de printemps (orge de printemps, betterave et maïs), seule une parcelle parvient à rester sous le seuil.

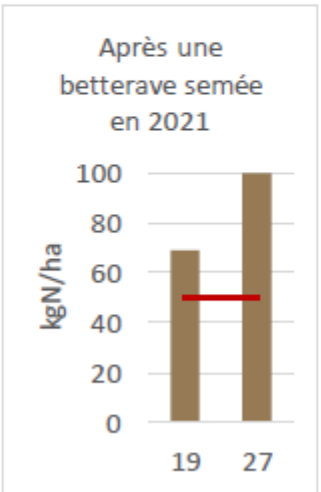

Les RDD après betteraves étaient mieux maîtrisés sur le BAC de Sacy-Labruyère, un échange entre agriculteurs à ce sujet pourra être fructueux.

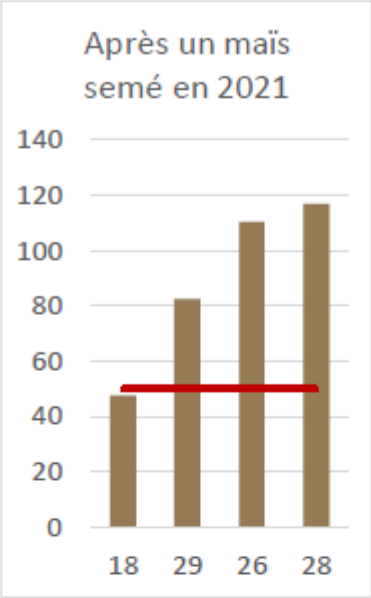

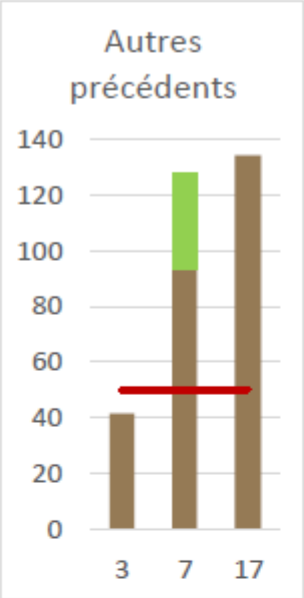

Après maïs, une seule parcelle reste sous le seuil de 50 kgN/ha.

Concernant les autres précédents, on retrouve une parcelle sous le seuil (la n°3 : précédent tournesol) et deux parcelles avec des valeurs de RDD élevées (la 7 en précédent pois et la 17 en précédent pomme de terre, deux précédents « à risque » pour les nitrates). A noter que l'agriculteur de la parcelle 7 est parvenu à réduire sa valeur de RDD grâce à la présence d'un couvert qui, bien que visuellement relativement peu développé, a permis de capter 35 kgN/ha.

Les échanges avec les agriculteurs, sur la base de ces résultats, se sont avérés riches et assez enthousiastes. La démarche permet selon eux de mettre en lumière un « angle mort » dans leur gestion de l'azote qui est la partie après récolte et avant hiver.

Une réunion collective sera organisée en juin, comme sur le BAC de Sacy-Labruyère, pour faire le bilan de l'année et prévoir la suite.

Il est possible qu'en 2022 le ou les groupe(s) d'agriculteurs suivis devienne(nt) groupe(s) pilote(s) dans le cadre du projet GAZELLE (Gestion de l'AZote par les rEsuLtats, dont l'azote potentiellement Lessivable) porté par AgroTransfert (http://www.agro-transfert-rt.org/projets/gazelle/).

d. Suivi et contribution à l'étude sur le BAC d'Estrées-Saint-Denis

Début 2021, le bureau d'étude Studéis a pris en charge la réalisation du volet agricole du diagnostic des pressions sur le BAC d'Estrées-Saint-Denis, attribué à Suez (SAFEGE). L'animatrice a accompagné la prise de contact avec les exploitants et les entretiens réalisés. 4 agriculteurs représentant 87% de la surface agricole du BAC ont été rencontrés.

Une réunion de concertation avec les acteurs agricoles a été co-organisée par l'animatrice et le bureau d'étude le 08/10/21 afin d'enrichir le plan d'action proposé par le bureau d'étude et le comité de pilotage. Etaient présents à cette réunion de concertation : 3 agriculteurs, des représentants de la coopérative Agora, l'animatrice du CETA, ainsi que la chambre d'agriculture.

Le plan d'action a ensuite été finalisé en comité de pilotage et sera présenté fin février 2022 en réunion agricole.

e. Suivi et contribution à l'étude dite « circuits courts » menée par l'APC

Dans le cadre de l'étude de faisabilité pour le développement de circuits courts et de proximité favorisant l'agriculture biologique sur le territoire du Pays Compiégnois et des BAC de Baugy-L'Hospice, dite « étude circuits courts », l'animatrice de la CCPE a rejoint à son arrivée le comité technique responsable du suivi de l'étude. Elle a fait le lien avec les agriculteurs et autres interlocuteurs

pertinents, elle s'est assurée de la bonne articulation de l'étude avec les autres démarches en cours, et elle a tenu informés les élus de la commission agriculture de la CCPE.

f. Contribution à la 1ère édition de la Fête des producteurs

En lien avec l'étude « circuits courts » et dans la suite des actions enclenchées au niveau du Pays Compiégnois en partenariat avec le pays de Sources et Vallées, pour développer l'alimentation locale, une fête des producteurs a été organisée le 18/09/21 à Coudun. L'animatrice a contribué à son organisation en invitant les agriculteurs à participer, en contribuant au programme, notamment à la partie « grandes cultures » de l'événement, en communiquant autour de l'évènement et enfin en étant sur place le jour J.

Cet événement était l'occasion de valoriser l'agriculture locale et l'alimentation saine auprès du grand public, et aussi de parler des enjeux de l'évolution des pratiques en grandes cultures. Sur le stand « grandes cultures », étaient notamment présents des membres de l'ADANE, du CETA de l'Aronde, de l'association Performances Agroécologiques. Les sujets abordés avec les visiteurs étaient variés. Ont, entre autres, été abordés : la vie du sol, le travail du sol, et l'amélioration des techniques agricoles.

L'animatrice de la CCPE y était présente pour vulgariser quelques notions d'agronomie et d'agriculture durable auprès du grand public.

La partie « grandes cultures » à la fête des producteurs à Coudun, le 18/09/2021

g. Sensibilisation des élus sur l'agriculture biologique et début de l'étude SensiBio

Une commission spécifique sur l'agriculture biologique (AB) a été organisée le 21/12/21 afin de répondre aux questions que se posaient les élus de la CCPE sur ce sujet. En effet, afin de pouvoir

éventuellement porter une politique sur le sujet, il est nécessaire de combler les lacunes et de dépasser des éventuels préjugés. Deux intervenants sont venus animer cette réunion :

- Lorène Villain, conseillère chez Bio en Hauts-de-France, pour présenter l'historique de l'AB, expliquer les grandes lignes du cahier des charges, répondre aux principales idées reçues (positives et négatives), et enfin présenter des données de consommation et de production en AB à l'heure actuelle, ainsi que des tendances.
- Florian Strube, agriculteur à Estrées-Saint-Denis ayant converti une partie de sa ferme en AB, pour expliquer les raisons de ce choix, son retour d'expérience (joies et difficultés) et ses attentes envers la collectivité en matière de soutien à l'AB.

En fin de réunion, a été évoqué le lancement de l'étude SensiBio sur la CCPE. Un élu agriculteur ayant lui-même été enquêté lors de l'étude sur le BAC de Sacy-Labruyère a souligné l'intérêt de ce questionnaire. Cela a donc permis de lancer l'étude dans de bonnes conditions vis-à-vis des attentes des élus. Ces derniers se sont dit très satisfaits de cette réunion, complète et honnête sur le sujet de l'AB.

h. Bilan des indicateurs

Les indicateurs de suivi sont renseignés directement dans le tableau en annexe b).

4. Projets transversaux

a. Développement de l'approvisionnement de la restauration collective en circuits courts

Dans un contexte de revalorisation de l'alimentation locale et des circuits courts, plusieurs élus se montrent sensibles à la provenance des produits distribués en restauration collective, notamment scolaire. En effet, ils identifient ce débouché comme un levier à leur disposition pour soutenir directement les producteurs locaux, en même temps qu'ils amélioreraient les relations entre leurs administrés (élèves, parents d'élèves, agriculteurs). Si l'aspect environnemental n'est pas toujours leur première préoccupation, ils ont néanmoins à l'esprit que l'approvisionnement en circuits courts peut réduire l'impact environnemental dû au transport, et se montrent aussi sensibles à l'argument que la restauration scolaire peut être un levier pour soutenir prioritairement les producteurs qui adoptent certaines pratiques, respectueuses de l'environnement.

Cet objectif, de remettre du durable et local dans les assiettes des cantines, est en cours de réflexion afin de définir les actions les plus pertinentes à mettre en place :

- Sur la CCPE, notamment dans le cadre de l'étude menée à l'échelle du Pays Compiégnois (cf. e) ; mais aussi suite à des discussions en commission agriculture et alimentation (le soutien des producteurs locaux par le débouché de la restauration collective est un axe qui est ressorti comme prioritaire, et plusieurs producteurs ont directement formulé cette demande aux élus) ; et enfin dans le cadre des réflexions autour de la transformation de l'ancienne sucrerie de Francières, en lien avec l'Hermitage.
- Sur la CCLVD et le BAC de Sacy-Labruyère, dans le cadre de la démarche de dialogue territorial, en lien avec la préservation de l'eau. Une visite de la légumerie CASDI à Rousseloy (« Bio pour tous ») a également été organisée le 16/11/21 dans le cadre du mois de la bio. Elle a été l'occasion de discuter des freins et leviers à l'approvisionnement local des cantines, en présence d'agriculteurs, d'élus locaux et de professionnels de la restauration collective (avec la présence d'Elior, gestionnaire de la cuisine centrale de Liancourt).

b. Replantation de haies

Capables de remplir de nombreuses fonctions (refuge pour la biodiversité, stockage de carbone, brise-vent, maintien du sol, lutte contre le ruissellement, etc.), les haies champêtres se sont pourtant raréfiées avec les remembrements successifs, l'agrandissement des matériels agricoles en lien avec l'agrandissement des exploitations, et le déclin de l'élevage sur les plaines picardes. Néanmoins, certains agriculteurs sont intéressés par la replantation de haies et en demande d'accompagnement. Saisissant ces opportunités, l'animatrice agricole a donc proposé d'accompagner 2 projets en tant que projets « pilotes » en partenariat avec l'association Les Planteurs Volontaires :

- un projet porté par un agriculteur du BAC de Labruyère/Sacy-le-Grand, souhaitant créer une délimitation physique entre sa parcelle (en conventionnel) et la parcelle voisine conduite en agriculture biologique.
- un projet porté par un agriculteur du BAC de Longueil-Sainte-Marie, souhaitant segmenter 2 de ses plus grandes parcelles pour recréer une mosaïque paysagère propice à la biodiversité et permettant de réduire la pression de maladies et ravageurs.

Les Planteurs Volontaires ont répondu à l'AMI « Plantons des haies » en 2021, en y intégrant le temps d'accompagnement nécessaire pour ces deux projets. Ils ont été retenus par la DRAAF à l'issue de cette consultation, et ont donc vocation à accompagner ces deux projets ainsi que d'autres si, à l'avenir, les collectivités décident de mettre en place des programmes de plantation pluriannuels (d'où l'aspect « pilotes » de ces projets de plantation). Une visite de terrain aura lieu le 1er mars sur les deux sites de plantation potentiels, afin de définir les projets plus précisément.

c. Suivi des projets de méthanisation

Le territoire d'animation ne comporte pas actuellement de méthaniseur, mais est concerné par un projet de méthanisation à Sacy-Le-Grand, porté par plusieurs agriculteurs et la coopérative UCAC (via sa filiale AC'Energy Green). Ce projet est actuellement à l'arrêt, car le permis de construire a été refusé par la mairie qui s'y oppose fermement.
Un autre projet existe à Laigneville (commune de la CCLVD mais hors BAC), porté également par plusieurs agriculteurs et AC'Energy Green. Etant donné les interactions entre ces 2 projets (chargé de mission unique chez AC'Energy Green ; rentabilité des projets calculée de manière conjointe) et l'implication d'agriculteurs du BAC dans ce projet, l'animatrice agricole se tient informée de son développement malgré sa localisation en dehors de la zone d'animation *stricto sensu*.

La confédération paysanne a sollicité l'animatrice agricole pour la mise à disposition d'une salle pour une réunion publique sur la méthanisation. Celle-ci s'est tenue le 16/09/21 dans la salle du parc Chédeville (à Mogneville), avec l'intervention de René Louail, paysan à la retraite ayant notamment suivi le développement de la méthanisation en Bretagne et ses dérives. Sa présentation a permis de lister les écueils de la méthanisation et comment les éviter. Elle a permis de comprendre les bonnes questions à se poser dans le cadre d'un tel projet. L'animatrice agricole avait invité les agriculteurs porteurs de projets à venir à cette réunion, qui avaient demandé au chargé de mission d'AC'Energy Green de s'y rendre. Les échanges entre lui et M. Louail ont été riches et constructifs concernant les projets du territoire.

Enfin, la communauté de communes de la plaine d'Estrées a été sollicitée fin 2021 par Engie Bioz, filiale d'Engie visant à développer des unités de méthanisation. Une réunion a eu lieu à Estrées-Saint-Denis afin de présenter les projets réalisés par Engie Bioz et leur modèle. Une visite de site est prévue en 2022 à destination des élus. La méthanisation semble être une voie intéressante pour le territoire afin de développer les énergies renouvelables, beaucoup d'élus étant fortement opposés au développement de l'éolien. L'animatrice agricole se tient informée et participe aux réunions/visites,

afin de garantir que le développement de méthaniseurs ne se ferait pas au détriment de la qualité de l'eau et de l'environnement en général.

d. Développement des complémentarités entre cultures et élevage

Les complémentarités agronomiques entre cultures et élevage peuvent servir à mettre en place des systèmes plus économes en intrants et moins générateurs de pollutions. Par exemple, certains cultivateurs du territoire souhaiteraient implanter de la luzerne (pour l'apport d'azote, la structuration du sol et le caractère « étouffant/nettoyant » vis-à-vis des adventices) mais ne savent pas comment la valoriser. L'animatrice agricole a mis en relation ponctuellement un cultivateur avec un éleveur qui était à la recherche de surfaces fourragères complémentaires.

e. Organisation d'événements grand public : sortie nature et festival AlimenTerre

Dans le cadre de la Fabrique des Alternatives, la CCLVD a un partenariat avec le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) de l'Oise pour la mise en place d'animations à destination des habitants du territoire. L'une des animations prévues en 2021 était une « balade nature » pour découvrir la biodiversité du quotidien. L'animatrice agricole a proposé que cette balade passe en bordure d'une parcelle agricole ayant été semée d'un couvert multi-espèces (moutarde blanche, radis chinois, phacélie, fénugrec) puis semée en colza directement dans le couvert. La balade a eu lieu le 06/11/21 à Catenoy en présence de l'agriculteur, ce qui a été l'occasion d'échanges très riches avec les participants, notamment sur les liens entre les pratiques agricoles et la qualité de l'eau. De manière générale, cela était aussi une occasion pour l'agriculteur de valoriser ses efforts et sa manière de faire son métier. Tous les participants ont été très satisfaits de cette visite, et une visite similaire est prévue en 2022 avec une éleveuse, sur une prairie permanente en bordure de bois.

Le Festival AlimenTerre est un festival de films documentaires sur l'alimentation et l'agriculture, ayant lieu tous les ans au mois de novembre. L'animatrice agricole organisé une projection à l'ancienne sucrerie de Francières, en partenariat avec Planète Science qui est chargée de l'animation et de l'accueil sur le lieu. La projection du film « Nourrir le changement » a été suivie d'une discussion avec 2 intervenants : Matthieu Lucas de la Ferme du Metz, agriculteur vendant des fruits et légumes en vente directe (marché, boutique à la ferme, distributeur automatique et boutique à Compiègne), et Jean-Pierre Bricout, propriétaire de l'ancienne sucrerie, agriculteur et fin connaisseur de l'industrie du sucre. Il y avait 23 participants, le film a été apprécié et les échanges ont été riches.

5. Perspectives

a. Transversalité entre services

Les actions des collectivités qui concernent le monde agricole ne sont pas limitées à la qualité de l'eau. En effet, l'urbanisme, le développement économique, la mise en place de Plans Climat Air Energie Territoriaux...sont autant de politiques qui ont une influence sur l'agriculture et qui doivent être cohérentes avec ce qui est porté au niveau de la qualité de l'eau.

En ce sens, l'animatrice agricole souhaite en 2022 travailler de manière plus régulière avec les services concernés au sein de la CCPE et de la CCLVD, afin *a minima* d'échanger de l'information.

b. Festival AlimenTerre

La projection du film dans le cadre du Festival AlimenTerre ayant été un succès malgré un temps d'organisation très limité, il peut être souhaitable en 2022 d'en faire un véritable événement, avec plusieurs films proposés et une communication faite plus en amont afin de toucher un plus large public. Plus largement, il a été évoqué avec le service communication de la CCPE d'organiser un événement autour de l'alimentation et de la gastronomie...ce qui pourrait être un angle d'attaque efficace afin d'amener le grand public à s'intéresser à la manière dont est produite leur alimentation.

c. Mise en œuvre des plans d'action récents

La démarche de dialogue territorial sur le BAC de Labruyère/Sacy-le-Grand et sur la CCLVD va aboutir en 2022 à la validation d'un plan d'action sur ce territoire pour répondre à l'objectif de « préserver la qualité de l'eau tout en développant les capacités d'adaptation de l'agriculture ». L'année 2022 sera donc dédiée à la mise en œuvre et au suivi de ce plan d'action. Rappelons néanmoins que la démarche n'est pas linéaire mais bien plutôt itérative ; c'est-à-dire que des actions ont déjà été mises en œuvre, certaines sont en cours, et que le plan d'action sera amené à évoluer afin d'intégrer de nouvelles actions ou projets qui pourraient voir le jour sans avoir été prévus initialement.

Sur le BAC d'Estrées-Saint-Denis, l'accompagnement du bureau d'étude Studéis s'achève avec la présentation du plan d'action aux acteurs du monde agricole le 25/02/22. L'animatrice agricole prend donc le relais pour la mise en œuvre et le suivi de ce plan d'action avec les partenaires concernés. Au-delà des actions déjà engagées, de nouvelles actions sont prévues et seront donc mises en œuvre à partir de 2022.

d. Co-conception de systèmes de cultures économes en intrants (Mission Ecophyt'eau)

L'animatrice agricole a suivi en 2021 une formation à l'utilisation de l'outil « Mission Ecophyt'eau », développé par le réseau CIVAM (Centre d'Initiatives pour la Valorisation de l'Agriculture et du Monde rural). Il s'agit d'un outil de co-conception de systèmes de cultures économes en intrants. L'animatrice prévoyait de l'utiliser en 2021 avec un groupe d'agriculteur mais n'a pas pu l'utiliser du fait de problèmes de santé de l'agriculteur autour duquel le groupe devait se réunir. Elle a reprogrammé cette action pour 2022, et l'a inscrite notamment dans le plan d'action sur le BAC d'Estrées-Saint-Denis.

L'achat de la mallette « Mission Ecophyt'eau » permettant de mettre en place l'animation de groupe est budgétisée par la CCLVD pour 2022.

e. Observatoire de la biodiversité agricole

Afin de multiplier les occasions de contact avec les agriculteurs du territoire, et de répondre à la volonté de certains élus de faire le lien entre qualité de l'eau et biodiversité, l'animatrice agricole a suivi une formation en ligne organisée par l'Observatoire Agricole de la Biodiversité (OAB). L'OAB a en effet mis au point une série de protocoles simples pour observer la biodiversité agricole. Il pourrait être pertinent de mettre en place certains de ces protocoles chez les agriculteurs intéressés. L'animatrice agricole en a parlé au sein des collectivités, et un stagiaire de BTS à la CCLVD a commencé à travailler sur le sujet afin notamment de calculer le temps et le budget nécessaire à la mise en place du projet, selon le nombre de parcelles suivies. La prochaine étape consiste à sonder les agriculteurs pour évaluer leur niveau d'intérêt et dimensionner le projet en fonction.

6. Annexes

a. Comptes-rendus des tours de plaine des couverts

TOUR DE PLAINE – COUVERTS D'INTERCULTURES LONGUES – BAC DE SACY/LABRUYERE

Objectif du tour de plaine : observer ensemble quelques parcelles de couverts, d'un point de vue qualité de l'eau (absorption d'azote par les couverts => moins d'azote dans les sols pendant la période de lessivage => moins de risque de pertes de nitrates vers les eaux en hiver). En cette matinée (très peu) pluvieuse du 17/11/21, nous sommes allés voir 4 parcelles (les photos datent des pesées faites fin octobre/début novembre) :

Parcelle 1 : Champ de bataille, François Sadet

Type de couvert : moutarde blanche

Etat du couvert : bien développé, assez haut mais peu touffu. Feuilles vert clair à jaune indiquant que l'azote commence à devenir limitant.

Satisfaction de l'agriculteur : OK, mais aurait pu être mieux. Levée retardée au niveau des andains de paille → couvert réduit.

Efficacité par rapport à la qualité de l'eau (effet piège à nitrates) : 55kg/ha d'azote capté par le couvert. La couleur des feuilles indique qu'il reste a priori peu d'azote dans le sol → le couvert a bien joué son rôle. Sera à confirmer avec les résultats des reliquats début drainage.

Vu d'au-dessus

Parcelle 2 : Chemin d'Avrigny, Antoine Poulain

Type de couvert : moutarde blanche

Etat du couvert : bien levé, quelques trous, bas mais assez touffu. Feuilles vert très clair à jaune indiquant que l'azote commence à devenir limitant.

Efficacité par rapport à la qualité de l'eau (effet piège à nitrates) : 60kg/ha d'azote capté par le couvert. La couleur des feuilles indique qu'a priori il reste peu d'azote dans le sol → le couvert a bien joué son rôle. Sera à confirmer avec les résultats de reliquats début drainage.

Une placette de pesée

Parcelle 3 : Les ruots, Olivier Vreven

Type de couvert : moutarde blanche, radis chinois, phacélie, avoine commune de printemps

Etat du couvert : bien développé, dense. Les 4 espèces sont présentes. Feuilles vert clair. Biomasse racinaire des radis importante.

Satisfaction de l'agriculteur : bonne.

Efficacité par rapport à la qualité de l'eau (effet piège à nitrates) : 75kg/ha d'azote capté par le couvert. A priori d'après la couleur des feuilles il reste encore un peu d'azote dans le sol, mais le couvert a permis d'en capter la plupart. Sera à confirmer avec les résultats de reliquats début drainage.

Une placette de pesée →

Sud-Ouest parcelle

Type de couvert : moutarde blanche, radis chinois, phacélie, fénugrec + colza semé directement dans le couvert.

Etat du couvert : bien présent mais assez hétérogène. Le fénugrec n'est pas présent. Entre les diverses espèces du couvert et le colza, le sol est globalement bien couvert.

Satisfaction de l'agriculteur : bonne, colza bien levé, couvert a été freiné par le travail au moment du semis mais est toujours bien présent et utile pour la confusion des insectes.

Efficacité par rapport à la qualité de l'eau (effet piège à nitrates) : 65kg/ha d'azote capté par le couvert. D'après la couleur des feuilles, a priori il reste encore un peu d'azote dans le sol, mais le couvert + colza a permis d'en capter la plupart. Sera à confirmer avec les résultats de reliquats début drainage.

Nord-Est parcelle

Type de couvert : moutarde blanche, radis chinois, phacélie, fénugrec.

Etat du couvert : bien présent mais fortes hétérogénéités entre des zones « moyennes », des zones très développées et des zones où le couvert n'a pas levé. Le fénugrec est peu présent.

Satisfaction de l'agriculteur : bonne.

Efficacité par rapport à la qualité de l'eau (effet piège à nitrates) : 70kg/ha d'azote capté par le couvert en moyenne sur la parcelle. On peut supposer (à la couleur des feuilles, au diamètre des tiges de moutarde et à la biomasse racinaire des radis) que les zones où il s'est fortement développé étaient plus riches en azote ; le couvert a donc permis d'en capter la plupart.

→ Prochaine étape : on se revoit pour analyser les résultats des prélèvements et voir l'azote qu'il reste réellement dans le sol en ce début de période de lessivage

TOUR DE PLAINE – COUVERTS D'INTERCULTURES LONGUES – BAC DE LA PLAINE D'ESTREES

Objectif du tour de plaine : observer ensemble quelques parcelles de couverts, d'un point de vue qualité de l'eau (absorption d'azote par les couverts => moins d'azote dans les sols pendant la période de lessivage => moins de risque de pertes de nitrates vers les eaux en hiver). En cette après-midi du 17/11/21, nous sommes allés voir 6 parcelles (les photos datent des pesées faites mi-novembre) :

Parcelle 1 : Les vauchés, Benoît Devaux

Type de couvert : moutarde blanche

Etat du couvert : fortement développé, moins dans les passages de moissonneuse-batteuse (sol tassé). Feuilles vert très clair tirant sur le jaune, ce qui indique que l'azote devient limitant.

Satisfaction de l'agriculteur : très bonne.

Efficacité par rapport à la qualité de l'eau (effet piège à nitrates) : 90kg/ha d'azote capté par le couvert. La couleur des feuilles indique qu'il reste a priori peu d'azote dans le sol → le couvert a bien joué son rôle. Sera à confirmer avec le résultat du reliquat début drainage.

Vu d'au-dessus

Parcelle 2 : Poirier, Landry Delaven

Type de couvert : mélange agrifaune (radis chinois, phacélie, vesce commune, trèfle d'Alexandrie)

Etat du couvert : bien développé, toutes les espèces sont présentes. Un peu hétérogène.

Satisfaction de l'agriculteur : moyenne, trouve que le couvert aurait pu être plus développé ou plus homogène.

Efficacité par rapport à la qualité de l'eau (effet piège à nitrates) : 75kg/ha d'azote capté par le couvert → le couvert a bien joué son rôle de piège à nitrate. Quantité restante dans le sol sera connue avec le résultat du reliquat début drainage.

Une placette de pesée →

Type de couvert : radis chinois.

Etat du couvert : le trèfle et la vesce n'ont quasiment pas levé. Même s'il est hétérogène, le couvert de radis est bien développé. La couleur des feuilles, plutôt claire, pourrait indiquer que l'azote n'est plus trop abondant dans le sol.

Satisfaction de l'agriculteur : moyenne à mauvaise, levée jugée insuffisante.

Efficacité par rapport à la qualité de l'eau (effet piège à nitrates) : 70kg/ha d'azote capté par le couvert. A priori d'après la couleur des feuilles il reste encore un peu d'azote dans le sol, mais le couvert a permis d'en capter la plupart. Sera à confirmer avec le résultat de reliquat début drainage.

Vu d'au-dessus

Parcelle 4 : Gansoive, Landry Delaven

Vu d'au-dessus →

Type de couvert : moutarde blanche, colza, repousses d'orge.

Etat du couvert : bien développé, un peu hétérogène. Les feuilles de moutarde sont vert très clair tirant sur le jaune, ce qui indique que l'azote devient limitant.

Satisfaction de l'agriculteur : moyenne, couvert jugé trop hétérogène.

Efficacité par rapport à la qualité de l'eau (effet piège à nitrates) : 80kg/ha d'azote capté par le couvert. La couleur des feuilles indique qu'il reste a priori peu d'azote dans le sol → le couvert a bien joué son rôle. Sera à confirmer avec le résultat du reliquat début drainage.

Type de couvert : moutarde d'Abyssinie (chou éthiopien), phacélie, avoine brésilienne, vesce commune, lentille, trèfle d'Alexandrie.

Etat du couvert : bien développé, plutôt homogène. Toutes les espèces ont levé, certaines plus que d'autres.

Satisfaction de l'agriculteur : très bonne.

Efficacité par rapport à la qualité de l'eau (effet piège à nitrates) : 60kg/ha d'azote capté par le couvert → le couvert a bien joué son rôle, mais il est difficile de savoir quelle quantité d'azote reste dans le sol. Sera à voir avec le résultat du reliquat début drainage.

Une placette de pesée →

Type de couvert : moutarde blanche, phacélie, vesce commune, lentille, trèfle d'Alexandrie, repousses de blé.

Etat du couvert : hétérogène (environ 1/3 de la parcelle non levée). Toutes les espèces ont levé, certaines plus que d'autres. Feuilles vert clair à jaune indiquant que l'azote devient limitant.

Satisfaction de l'agriculteur : moyenne puis bonne car le couvert était très peu développé début novembre et a finalement bien grandi en 15 jours.

Efficacité par rapport à la qualité de l'eau (effet piège à nitrates) : 50kg/ha d'azote capté par le couvert → a bien joué son rôle malgré une croissance tardive et pourra continuer avant sa destruction. La couleur des feuilles indique qu'il reste a priori peu d'azote dans le sol → sera à confirmer avec le résultat du reliquat début drainage.

Vu d'au-dessus →

→ Prochaine étape : on se revoit pour analyser les résultats des prélèvements et voir l'azote qu'il restait réellement dans le sol au début de la période de lessivage

b. Suivi des indicateurs : annexe animation

Fiche de suivi de l'animation "BACs CCLVD_CCPE_Sacy-le-Grand", 2020-2021

Convention d'aide financière n°	1091016 (1) 2021	Année N	2020
Bénéficiaire	0660175G	COP référent:	.....

Rappel du programme d'actions prévisionnels			
Action mise en œuvre	objectifs de l'année N et N+1	Indicateurs et livrables	Temps estimé (j)
Poste 1			
Action 1. Présenter la démarche de préservation de la ressource auprès des élus des communes du BAC et aux partenaires	**Rencontre de 100% des maires** du BAC et des Communautés de Communes informés des enjeux sur l'eau et agricole	Nombres de rencontres / nombre d'élus sensibilisés / nombre d'élus impliqués	30
Action 2. Former les élus aux thématiques de l'agriculture biologique et économes en intrants (notamment dans le cadre de Sensibio)	**Sensibilisation individuelle de 50% des élus** et participation d'une majorité au dialogue territorial	Nombre d'élus rencontrés / de participants / émergence de projets	20
Action 3. Accompagner Bio en Hauts de France dans l'étude sensibio	Diagnostics de 35% des exploitants des BAC	Nombre d'exploitants rencontrés Plan d'actions	5
Action 4. Accompagner des collectivités pour promouvoir l'alimentation biologique dans les cantines	Aborder le sujet avec l'ensemble des nouveaux Elus et **Lancer des marchés publics ambitieux sur l'AB (sur 2 ans : 30% de cantines ambitieuses)**	Base de données sur le cahier des Charges des cantines du territoire	10

Fiche de suivi			
Temps consacré	Etat d'avancement: livrables transmis	Explication des écarts observés (freins, blocages)	Objectifs actualisés de l'année N+2
20	Echanges mail avec 100% des communes du BAC SL et de la CCLVD Rencontre de 7 maires et 3 CM du BAC SL (soit 10 sur 16 communes) Mobilisation de 2 communes supplémentaires de la CCLVD dans la démarche de dialogue territorial Rencontre de la CC du Clermontois. Rencontre de 6 maires et 2 CM des BAC de la CCPE (soit 8 sur 10 communes) Implication de 1 maire et 12 CM supplémentaires de la CCPE dans la commission agriculture (soit 3 communes supplémentaires de la CCPE)	Pour le BAC SL, n'ont pas encore été rencontrées, pour des questions de disponibilité et d'intérêt des maires : les communes de Verderonne, Cinqueux, Fouilleuse, Maimbeville, Angicourt et Monceaux. Cette dernière est très peu concernée par le BAC. Pour les BAC de la CCPE, n'ont pas encore été rencontrées : les communes de Le Fayel et de Sacy-le-Petit. Le seul EPCI non rencontré est la CCPOH.	Envoyer une plaquette de présentation de la démarche par courrier à 100% des mairies. Proposer des rencontres individuelles à toutes les communes qui n'ont pas encore été rencontrées. Prendre contact avec la CCPOH (Thibault Leclerc).
22	8 communes mobilisées dans la démarche de dialogue territorial ; 100% des communes (BAC + CCLVD) tenues informées régulièrement Sensibilisation du président de la CCLVD à l'AB (journée SMBVB + participation à Terr'eau Bio + signature charte RRTB + échange individuel) Article sur l'AB dans le mag 7 élus de la CCPE (dont la présidente) formés à l'AB en commission spécifique sur le sujet	Restitution de l'étude SensiBio retardée pour pouvoir être élargie à la CCLVD et mieux intégrée à la démarche de dialogue territorial	Prévoir une intervention sur l'AB en commission environnement ou circuits courts - avec intervention d'un agri bio local ; organiser la restitution de l'étude SensiBio et sa valorisation
18	22 sur le BAC SL 12 sur la CCLVD 2 sur les BAC de la CCPE	Restitution de l'étude SensiBio retardée pour pouvoir être élargie à la CCLVD et mieux intégrée à la démarche de dialogue territorial	Prévoir une intervention sur l'AB en commission environnement ou circuits courts ; organiser la restitution de l'étude SensiBio et sa valorisation Penser à demander une prorogation de délai sur la CCPE si on dépasse mai-juin
5	Visite de la légumerie bio de Rousseloy avec présence d'élus et d'Elior (cuisine centrale de Liancourt) Sujet de la restauration collective abordée avec les élus rencontrés dans le cadre du dialogue territorial Intervention du PIREN-Seine montrant les avantages d'un scénario où se développe l'AB	Sujet de l'approvisionnement local est plus mobilisateur que l'AB ; le lien entre les deux est fait progressivement. Besoin de poursuivre la sensibilisation.	Diffuser l'intervention du PIREN-Seine auprès des élus Sujet qui est ressorti dans le cadre du dialogue territorial : sera traité par la suite, lors de la mise en œuvre du plan d'action. Actions possibles : - Reprendre et compléter les démarches de recensement initiées (besoin d'accompagnement de la part des communes) - Faire intervenir une collectivité exemplaire (élu de Longueau) et/ou M. Hazan (AGORES) - Faire le lien avec l'étude SensiBio

Action 5. Sensibiliser le Grand Public et les scolaires à l'Agriculture Biologique et à une alimentation saine	Réaliser **3 évènements** sur le sujet (sur 2 ans : 200 personnes sensibilisées)	Nombre d'individus sensibilisés	15	10	Projection d'un film dans le cadre du festival AlimenTerre (22 personnes) Réalisation de fresques du sol "Ludi Soli" auprès de collègues de la CCLVD et de la CCPE (18 personnes) et dans le cadre de la Fête des Producteurs à Coudun (15 personnes) Intervention lors d'une table ronde sur l'agroécologie à l'Hermitage (Autrêches) pour la venue de la Convention Citoyenne pour le Climat (50 personnes)	Pas d'action auprès des scolaires pour le moment, besoin de définir ce qui serait utile et pertinent (vis-à-vis également des actions menées par les autres acteurs).	Définir les événements à rejoindre/co-organiser et les événements à créer --> faire une sorte de catalogue avec les différentes animations possibles pour les écoles. Préparer le festival AlimenTerre en amont avec une programmation plus fournie
Action 6. Recenser le foncier disponible sur les BAC, et développer des projets d'agriculture durable ou BNI	Identifier les communes volontaires et les **parcelles disponibles** (sur 2 ans : 30% du foncier disponible) et Monter des projets sur les parcelles identifiées	Cartographie du parcellaire disponible Projets	15	1	Au moins une commune volontaire (Liancourt, probablement Bailleval et Rantigny aussi) Renseignement sur des projets menés par des collectivités	Action globalement non réalisée	Faire le point sur la veille foncière existante sur la CCLVD et sur les communes - faire le point avec les services urbanisme (avant le PLUi sur la CCPE) Recenser ce qui appartient à la communauté de communes --> prévoir des réunions de travail avec service SIG ou service urbanisme. Lister les sujets à aborder avec les communes
Action 7. Aller à la rencontre des exploitants du BAC et assister aux événements du territoire	Créer du lien et une relation de confiance et répondre aux enjeux de qualité d'eau et agricole	Emergence de nouveaux projets	50	35	Suivi des projets de méthanisation Suivi et médiation autour de la délimitation des zones humides à Bailleval Projet de plantation de chanvre Mise en lien du CPIE avec un exploitant pour une visite de ferme Mise en lien d'AgroTransfert avec des exploitants pour des traques à l'innovation Lien avec les agriculteurs du BAC et de la CCLVD dans le cadre du dialogue territorial		Pourquoi pas créer un GIEE autour du chanvre ?
Action 8. Lancer et suivre des projets agricoles sur le territoire : méthaniseur, chaufferie biomasse, légumerie, agroforesterie, agriculture de conservation avec réduction de phytosanitaires...	Pouvoir informer les exploitants et élus des évolutions sur le territoire (sur 2 ans : 8 projets)	Nombre de réunions	20	26	Méthanisation : 2 réunions sur la CCLVD, 1 réunion sur la CCPE Chaufferie biomasse sur la CCPE : 1 réunion Plantation de haies : 2 réunions Plantation de chanvre : 2 réunions avec les agriculteurs, 2 réunions avec les partenaires (GIEE l'eau, AESN) + 1 journée de visites Suivi des RDD : rdv individuels + 2 réunions de présentation des résultats + 2 tours de plaine des couverts Complémentarité cultures/élevage : échanges individuels		
Action 9. Initier la création de groupement agricole (GIEE, Groupe 30 000,agriculture de conservation sans herbicide...)	Présenter les dispositifs et aider au montage des groupes **(sur 2 ans : 2 groupes innovants)**	Engagements des exploitants	3	2	Compréhension des affinités et animosités existantes	Animation "mission ecophyt'eau" repoussée par indisponibilité de l'agriculteur "hôte"	Programmer cette animation dès que possible ou chez un autre exploitant Pourquoi pas un GIEE sur le chanvre ?
Action 10. Sensibiliser/Valoriser/Communiquer aux exploitants des retours d'expériences, données sur des modes d'exploitation plus durable (économes en intrants, biologiques, agroforesterie, techniques d'hydaulique douces...)	Identifier des expériences du territoire ou reproductibles (sur 2 ans : **5 expérimentations**)	Nombre d'expérimentation/projets	10	3	Relais des formations de Bio en HDF ou d'autres Plateforme d'essais de Catenoy déjà bien connue Participation aux traques à l'innovation d'AgroTransfert		Prévoir des visites d'exploitations avec analyse économique du système avant/après transformation Dans le cadre du dialogue territorial : proposition de visiter les fermes pilotes d'Agora

Action 11. Animer le COPIL et le COSU pour permettre de fédérer les acteurs autour des projets de préservation de la ressource en eau / Participer au réseau d'animateurs agricoles de la CA60 et de Bio en hauts de France	Identifier les membres, les faire participer à 1 événement minimum (sur 2 ans : 3 COPIL, 6 COSU, 2 réunions animateurs)	Nombre de participants Propositions émergents des réunions	10	35	Sur la CCLVD et le BAC de Sacy/Labruyère : réunions de dialogue territorial (COPIL et groupe de concertation) Sur la CCPE : réunions de la commission agriculture-alimentation-déchets, réunions dans le cadre de l'étude sur l'AAC d'Estrées-Saint-Denis Réunions animateurs : 2 avec la chambre d'agriculture, 3 avec Bio en HDF.		Envoyer le rapport d'activité aux partenaires et les solliciter au besoin Maintenir les dynamiques enclenchées
Action 12. Suivre la qualité et les niveaux d'eau	Avoir des données actuelles pour mieux connaitre les enjeux Objectifs qualitatifs : 35mg/L de nitrates aux captages et moins de 0,1µg/L de molécules phytosanitaires Objectif quantitatif : 0 épisode critique	Graphiques de qualité et de niveaux	2	3		Frein : réception indirecte des données. Mauvaise compréhension de la fréquence des analyses. Pas d'infos sur le quantitatif --> compétence des SAGE	Organiser un suivi/recueil plus régulier des données sur la qualité de l'eau et les niveaux Demander annuellement les dernières analyses en format excel à l'ARS
Action 13. Expérimenter la méthode de Burns pour la gestion de l'azote avec un collectif agricole	**Réaliser 60 reliquats** et réajuster les moyens pour respecter l'objectif : 35mg/L dans la nappe et 0 azote sous racinaire	Reliquats et analyses de sols Tableau de bord et de Burns	20	33	Sur le BAC SL : 15 exploitants, 43 parcelles suivies Sur les BAC de la CCPE : 11 exploitants, 30 parcelles suivies Pas de tableau de bord Calcul de Burns fait sur SL, ESD, en cours sur LSM	Tableau de bord pourra être mis en place à partir de la réunion bilan prévue en juin Questionnement : quelle mutualisation entre les BAC ?	Finir les calculs Déterminer les modalités de mise en oeuvre sur les BAC de la CCPE Organiser le bilan annuel (juin) et la suite
Action 14. Sécuriser les installations de stockage et les aires de manipulation des produits	Réaliser un courrier informatif sur la réglementation en place et échanger avec les services de l'Etat en charge de ces sujets. 100% des exploitations aux normes	Courrier, échanges mails	2	1	Echanges avec les services de l'Etat concernés Information d'un agriculteur sur le PhytoBac		
Action 15. Animer et aider à monter les dispositifs d'aides agricoles tels que les PCAE, MAEC, PSE...	Ouvrir les BACs aux aides de la PAC, réaliser une réunion de présentation. Sur 2 ans : 20% des surfaces engagées	Courrier	10	10	4 BACs ouverts aux MAEC Réunions d'information faites fin février 2021 Information sur les PSE, participation à un colloque et suivi de l'association Performances Agroécologiques visant à développer les PSE	Frein : 2021-2022 sont des années de transition avant nouvelle PAC. Mesures réduction phyto sont difficilement accessibles. La chambre manque de moyens humains pour instruire les dossiers et a volontairement restreint la promotion des MAEC.	Echanges individuels avec les exploitants intéressés ; communication et envoi d'un mail ou d'une plaquette annuellement. Réflexion au nouveau PAEC dans le cadre de la PAC 2023-2027 (nouvelles mesures, élargissement du territoire ?)
Action 16. Accompagner les gestionnaires d'infrastructures et d'énergie (SANEF, SNCF, DIR,...) pour la mise en palce de solutions alternatives aux traitements phytosanitaires	Mise en place de conventions d'accord sur la non-utilisation ou la réduction de produits phytosanitaires au droit de l'AAC	Nombre de conventions signées	5				
Action 17. Partenariats : - Faire le point sur les micropolluants avec les communes et les industriels - Mettre en place un partenariat avec les services assainissements pour suivre la mise aux normes des raccordement en collectif et mises aux normes de fosses	10 réunions de travail	Rapport annuel et nombres de réunions	15	10	Cf. bilan du CTEC sur le BV de la Brèche Relations ponctuelles avec les services communication et environnement Réunions avec les partenaires (coopératives, syndicats de bassins...)		
Action 18. Identifier et prévenir de l'existence des forages non déclarés	0 forage non déclaré	Echanges avec la DDT et les mairies responsables	1	1	Echanges avec la DDT		Réunion à programmer suite à prise de contact dans le cadre du dialogue territorial

Action 19 Rédiger le rapport annuel d'animation des captages, compléter les indicateurs de suivi inclus et planifier les activités à n+1. Se former et s'informer. Actualiser les cartes. Rédiger les demandes de subvention pour le poste animateur	Rapport annuel et indicateurs. Suivre au moins 1 formation/an	Rapport annuel et indicateurs de suivi, demande de subvention poste animateur.	5
Action 20. Estrées : Suivre le DTPEA sur l'AAC définie et participer à la définition du programme d'actions à mettre en œuvre	Plan d'actions adapté au territoire	Rapport du DTPEA et du PA	10
Action 21. Grandfresnoy : Suivre le DTPEA sur l'AAC définie et participer à la définition du programme d'actions à mettre en œuvre	Plan d'actions adapté au territoire	Rapport du DTPEA et du PA	10
Action 22. Labruyère-Sacy : Mettre à jour le programme d'actions suite aux conclusions du nouveau diagnostic	Nouveau plan d'actions adapté au territoire	Rapport annuel et indicateurs de suivi	2
Action 23. Longueil : Mettre en œuvre le plan d'actions	Mise en œuvre du Plan d'action	Rapport annuel et indicateurs de suivi	
		Sous total	270

10	Rapport annuel 2021 Formation Mission Ecophyt'eau Formation Dialogue territorial Colloques et webinaires Formation OAB		
12	PA en cours de finalisation		Mise en œuvre du PA
3	Analyse rapide réalisée Prise de contact et travail avec les agriculteurs du BAC de Grandfresnoy	AAC sans gros enjeux et fortement recoupée par l'AAC de LSM et ESD ; animation étendue à cette AAC sans étude supplémentaire	Faire une étude simplifiée : recenser les industries, croiser les secteurs agricoles avec la vulnérabilité pour avoir le risque.
10	Programme en cours de mise à jour via la démarche de dialogue territorial	Restitution de l'étude SensiBio retardée pour pouvoir être élargie à la CCLVD et mieux intégrée à la démarche de dialogue territorial	Mise en œuvre du PA
	Reprise de contact avec les acteurs du monde agricole ayant été mobilisés et impliqués dans l'étude DTMP. Echanges sur la pertinence des actions à l'heure actuelle, mise à jour du plan d'action.		Mise en œuvre du PA
270			